

RAPPORT ANNUEL

2017-2018

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



Soutenir et protéger
la croissance

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN (imprimé) : 978-2-550-82186-1

ISBN (PDF) : 978-2-550-82187-8

Crédits photos :

Pub Photos (Couverture et pages intérieures)

Image St-Jean (Comité de direction)

Révision linguistique :

Services linguistiques Marie-Claude Harnois

Graphisme :

Bussières communications

Ce document a été publié en quantité limitée et est disponible en version électronique sur le site Web de La Financière agricole à l'adresse fadq.qc.ca.

RAPPORT ANNUEL

2017-2018

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES	4
LES FAITS SAILLANTS	6
LETTRE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT	10
DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS	11
RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE	12
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	13
MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	15
L'ORGANISATION	17
OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC	18
Principaux programmes et produits en financement	18
Principaux programmes en assurance et protection du revenu	19
CONTEXTE AGRICOLE EN 2017-2018	21
SUIVI DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE	22
LA FINANCIÈRE AGRICOLE : UNE ORGANISATION ENGAGÉE	23
Réalisations en financement	23
Capital Financière agricole inc.	30
Réalisations en assurance et en protection du revenu	30
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2017-2018	42
Plan stratégique 2015-2018	42
Plan d'action de développement durable 2015-2018	62
Déclaration de services et satisfaction de la clientèle	95

GESTION DES RESSOURCES	98
Ressources humaines	98
Ressources financières	104
Ressources informationnelles.....	108
Optimisation des processus	113
AUTRES PRATIQUES DE GESTION	114
Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance	114
Gestion des risques	123
Suivi des recommandations en matière d'optimisation des ressources du Commissaire au développement durable	124
GOVERNANCE	125
Conseil d'administration de La Financière agricole.....	125
Membres du conseil d'administration au 31 mars 2018.....	128
Rapports des comités	136
Comité de direction.....	142
Capital Financière agricole inc.	143
APPLICATION D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES	145
Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés	145
Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif	145
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration.....	147
Protection des renseignements personnels	147
Politique de financement des services publics	151
Renseignements relatifs aux contrats de services	152
ANNEXES	154
Annexe 1 Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec.....	154
Annexe 2 Organigramme au 31 mars 2018	160
Annexe 3 Déclaration de services à la clientèle.....	161
Annexe 4 Bureaux de La Financière agricole	162
ÉTATS FINANCIERS	163

LA FINANCIÈRE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES



ORGANISATION

1 siège social à Lévis

17 centres de services

Desservant l'ensemble des régions



588,9 M\$
Revenus

413,0 M\$
Dépenses totales

55,1 M\$
Dépenses
administratives

175,9 M\$
Excédent de l'année
financière



24 000 clients

En relation d'affaires avec plus de
24 000 entreprises **agricoles et forestières**



578 employés

Plus de la moitié travaillent en région

80 %

Taux de satisfaction à l'égard
du service à la clientèle



57 %

Taux d'utilisation des services
en ligne par la clientèle



PROGRAMMES DE FINANCEMENT

12 425 Clients

5,22 G \$ Portefeuille de **garanties de prêts**

273,1 M \$ **Garanties accordées** aux productions émergentes, biologiques, en agroalimentaire et aux entreprises ayant bénéficié d'une subvention au démarrage

1,49 G \$ Montants des garanties de prêts, soit **3 411 interventions** réalisées en 2017-2018

177,1 M \$ **Compte dédié** au paiement des garanties de prêts

11,5 M \$ **Aide financière à la relève**



PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU

19 492 Clients

3,56 G \$ Valeurs assurées

111,2 M \$ **Compensations** à la clientèle par le programme ASRA

40,2 M \$ **Indemnités** à la clientèle par le programme ASREC

407,7 M \$ **Avoir** du Fonds d'assurance récolte

317 M \$ **Réserve** pour risques exceptionnels liée à l'ASRA et aux AGRI

245,7 M \$ **Déficit** du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

54,8 M \$ **Paiements prévus** aux participants des programmes Agri-stabilité et Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2017

114,6 M \$ **Contributions gouvernementales** prévues aux participants des programmes Agri-investissement et Agri-Québec pour l'année de participation 2017

Des informations détaillées sur les programmes et les services de La Financière agricole sont disponibles sur son site Web au fadq.qc.ca.

LES FAITS SAILLANTS

RÉSULTATS DE L'ORGANISATION

Engagements stratégiques

La Financière agricole a atteint 92 % de ses cibles au terme de son Plan stratégique 2015-2018. L'organisation peut donc conclure que sa performance concernant l'atteinte de ses objectifs stratégiques est globalement très satisfaisante. La section «[Présentation des résultats 2017 - 2018](#)» permet d'apprécier les résultats détaillés de La Financière agricole et d'obtenir une vision globale de sa performance à l'égard de ses objectifs stratégiques.

Engagements en matière de développement durable

En matière de développement durable, la performance de l'organisation est également très satisfaisante puisque La Financière agricole a atteint 90 % des cibles de son Plan d'action de développement durable. Les résultats détaillés sont présentés dans la section «[Présentation des résultats 2017 - 2018](#)».

Gestion des ressources

La Financière agricole est une organisation performante grâce à son personnel qui joue un rôle clé dans l'atteinte de ses résultats. Son engagement et sa contribution ont permis à l'organisation de se démarquer tant par la qualité des services offerts à la clientèle qu'à l'égard de sa gestion financière. La mesure de la mobilisation réalisée à l'automne 2017 témoigne d'ailleurs de cet engagement avec un taux organisationnel de 79 %.

L'organisation a mis en œuvre un plan de développement des ressources humaines qui a contribué à l'augmentation du nombre moyen de jours de formation par employé.

Pour le volet des ressources informationnelles, des investissements de 1,6 million de dollars ont été réalisés dans des projets majeurs visant à soutenir les orientations du plan stratégique. Ces investissements ont permis d'améliorer la gestion des accès pour les services en ligne et de finaliser l'implantation de la collecte unifiée des données financières.

Satisfaction de la clientèle

Le sondage 2017-2018 révèle une légère diminution de la satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole et de ses services comparativement à l'an dernier. En fait, le taux de satisfaction générale à l'égard de l'organisation s'établit à 85 % (87 % en 2017), ce qui permet à l'organisation d'atteindre la cible qu'elle s'est fixée pour l'année 2018. Elle portera d'ailleurs une attention particulière à l'évolution de ce taux de satisfaction. Pour ce qui est de l'ensemble du service à la clientèle, 80 % des répondants rapportent être satisfaits (83 % en 2017). Une progression significative pour ces deux taux de satisfaction a été observée entre l'année 2015 et 2018. Pour ce qui est des services en ligne, le taux de satisfaction se maintient à 79 % tout comme le résultat obtenu en 2016. Encore cette année, le travail du personnel des centres de services représente une grande force organisationnelle. Il atteint des taux de satisfaction élevés, soit de 85 % et plus, relativement aux sept aspects évalués par les répondants.

FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER

Au cours de l'année 2017-2018, La Financière agricole a entrepris une réflexion afin de moderniser son modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire. Les objectifs inhérents sont d'adapter le niveau d'intervention aux besoins de la clientèle, de continuer d'exercer une gestion rigoureuse des activités de crédit et d'augmenter l'efficacité opérationnelle. Une évaluation d'opportunité a été amorcée afin de bien identifier les besoins et de circonscrire la portée des travaux à venir.

La Financière agricole a également entamé des travaux concernant la hausse de sa limite d'engagements financiers. Actuellement, cette limite est fixée à 5 M \$ par entreprise. Les travaux se termineront au cours de l'année 2018-2019.

Le 3 novembre 2017, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lançait le *Plan de soutien aux investissements en agriculture* contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. L'un des trois programmes de ce plan, le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique, est administré par La Financière agricole.

Le contexte agricole depuis quelques années demeure particulièrement propice aux investissements. L'encours de garantie de prêts agricoles et forestiers a dépassé cinq milliards de dollars en cours d'année pour atteindre 5,22 milliards de dollars au 31 mars 2018.

APPUI À LA DIVERSIFICATION ET AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional, La Financière agricole a autorisé 256 projets au cours de l'année, une hausse de 51 % par rapport à l'année 2016-2017. Cette hausse peut s'expliquer par l'admissibilité, depuis le printemps 2017, des secteurs maïs-grain, soya et pommes de terre au volet diversification du programme. En effet, à la suite de leur retrait de la couverture du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, ces productions ont maintenant droit à une subvention à l'investissement en vertu de ce programme.

APPUI À LA RELÈVE AGRICOLE

Les mesures de La Financière agricole destinées à la relève constituent une aide importante au sein du milieu agroalimentaire. En effet, La Financière agricole a soutenu 454 jeunes entrepreneurs dans leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture. Les subventions accordées en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole ont totalisé 11,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2017-2018.

Le Programme d'appui financier à la relève agricole a été bonifié au 1^{er} avril 2018. À partir de cette date, une entreprise qualifiée simultanément par deux personnes à temps partiel pourra obtenir deux subventions au démarrage plutôt qu'une seule. De plus, la relève à temps partiel sera notamment admissible au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt. Finalement, l'ensemble de la relève profitera des frais administratifs minimums pour une période de dix ans plutôt que cinq ans.

Au cours de l'exercice 2017-2018, La Financière agricole a apporté des bonifications pour la relève agricole au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et au Programme d'assurance récolte. En ce qui concerne l'ASRA, le rabais de 25 % de la contribution sera dorénavant accessible à un exploitant admissible à la subvention à la relève agricole à temps partiel. De plus, la période d'application du rabais est prolongée d'une année pour s'établir à trois ans.

En ce qui a trait au Programme d'assurance récolte, à compter de l'année 2019, un rabais de 25 % de la contribution sera accordé à un exploitant qualifié à une subvention à la relève, pour un montant maximum de 2 500 dollars par année. Cet appui s'appliquera également pendant trois années consécutives au choix du producteur et devra demeurer à l'intérieur d'une période de cinq ans suivant la date de qualification à la subvention.

ASSURANCE RÉCOLTE

En 2017-2018, La Financière agricole a poursuivi la mise en œuvre du Plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018. À cet égard, deux nouvelles protections ont été ajoutées, soit celle pour les camerises et celle pour les cultures émergentes (lin, chanvre, seigle, gourgane sèche et féverole) à compter de l'année d'assurance 2018. De plus, un prix unitaire spécifique à la production biologique de foin est maintenant offert. Le foin s'ajoute ainsi à la liste des cultures ayant un prix unitaire spécifique pour la production biologique. Cette liste comprend les grains (avoine, blé, canola, maïs-grain, orge, pois secs, soya), le sirop d'érable, les canneberges, les pommes, les légumes de transformation (brocoli, haricots, maïs sucré, pois), les cultures maraîchères (carotte, chou, chou-fleur) et les cultures émergentes.

Par ailleurs, La Financière agricole a revu sa méthodologie de calcul des taux de prime pour tenir compte des conditions climatiques favorables des dernières années et de l'accumulation d'un excédent au Fonds d'assurance récolte. Cette révision s'est traduite par une diminution du taux de prime de 25 % en moyenne pour l'année d'assurance 2018.

De plus, La Financière agricole a entrepris des travaux de révision des méthodes de calcul des prix unitaires et des rendements probables. À ce jour, la méthode de calcul des rendements probables de la protection d'assurance récolte du sirop d'érable et des bleuets nains semi-cultivés a été revue et présente une augmentation des rendements probables de 11 % pour ces deux productions. En ce qui concerne les prix unitaires, ils ont été mis à jour en 2018 et plusieurs ont augmenté, notamment pour les secteurs suivants : bleuets nains semi-cultivés (30 %), cultures maraîchères (jusqu'à 24 % selon les cultures), soya (14 %), sirop

d'érable (10%), maïs-grain (8%), fourrages (7%) et canneberges (4%). Ces travaux ont permis d'améliorer significativement la couverture d'assurance récolte au bénéfice des producteurs agricoles.

Parallèlement à ces travaux, le Groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte a été mis en place au début de l'année 2018 afin de consolider le Plan de modernisation de l'assurance récolte et de le repositionner dans le contexte de la Politique bioalimentaire 2018-2025. Ce groupe de travail, piloté par La Financière agricole, est composé également de représentants de l'Union des producteurs agricoles, de l'Association des producteurs maraîchers du Québec, des Producteurs de grains du Québec et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

La saison de culture de l'année 2017 a été marquée par des événements climatiques exceptionnels qui ont affecté la production agricole et sollicité l'intervention des programmes d'assurance et de protection du revenu, notamment l'assurance récolte qui a atteint 40,2 millions de dollars (excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune) pour l'année d'assurance 2017. En effet, des inondations printanières ont perturbé les semis, principalement dans les régions de la Montérégie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec. L'assurance récolte a versé plus d'un million de dollars aux producteurs affectés. Par ailleurs, au cours de l'été 2017, l'est du Québec a été marqué par une sécheresse qui a affecté la production de fourrages. À cet effet, la protection d'assurance récolte du foin a versé 9,1 millions de dollars, dont 6,7 millions de dollars aux producteurs du Bas-Saint-Laurent. De plus, pour les dommages causés par la grêle en 2017, des indemnités d'assurance récolte de 11,4 millions de dollars ont été versées.

INITIATIVE CANADA-QUÉBEC D'AIDE AUX ENTREPRISES AGRICOLES AFFECTÉES PAR DES ÉPISODES EXCEPTIONNELS DE GRÊLE EN 2017

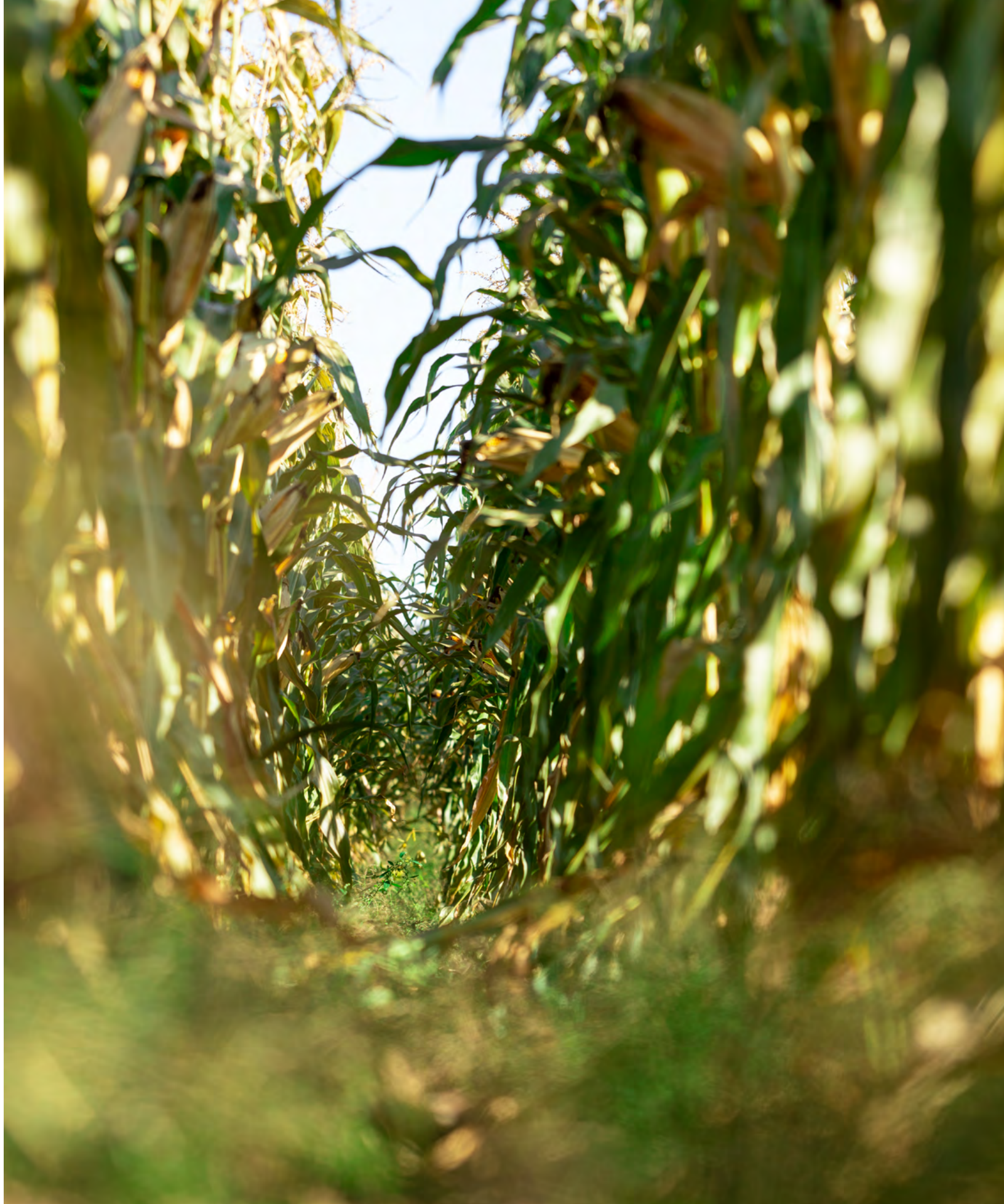
La croissance des cultures a été affectée par des épisodes de grêle exceptionnels observés dans plusieurs régions du Québec. À cet égard, La Financière agricole a collaboré au développement et a administré l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par des épisodes exceptionnels de grêle en 2017. Cette mesure a permis de verser 10,4 millions de dollars aux producteurs agricoles afin de compenser une partie des dépenses supplémentaires engagées pour le maintien ou la reprise de leurs activités de production.

AIDE DE TRANSITION POUR LE SECTEUR DE LA POMME DE TERRE

Pour soutenir le développement du secteur de la pomme de terre, La Financière agricole a mis en œuvre le Programme de soutien au secteur de la pomme de terre. Ce programme, assorti d'une enveloppe de 750 000 dollars sur cinq ans, a pour objectif d'appuyer les producteurs de pommes de terre dans la réalisation de projets de recherche et de transfert technologique. Ces projets doivent viser le développement et l'expérimentation de pratiques agricoles rentables et compatibles avec les enjeux liés à la gestion des ennemis des cultures, notamment à l'égard de la réduction de l'utilisation des pesticides.

ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

La Financière agricole a mandaté le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture afin de réaliser une étude spécifique sur le coût de production des grandes entreprises porcines, soit les entreprises de type naisseur-finisser détenant plus de 3 000 truies et produisant plus de 100 000 porcs annuellement. Cette étude s'inscrit dans le cadre des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec et vise à s'assurer de la représentativité des modèles d'entreprise dans l'élaboration des coûts de production au programme ASRA. Les résultats montrent que ces grandes entreprises ont un coût de production plus faible que celui des entreprises servant à établir les paramètres de la ferme type au programme ASRA. La Financière agricole établira, en 2018-2019, la manière de prendre en compte cet écart dans la couverture offerte à ces grandes entreprises.



LETTRE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur André Lamontagne,
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Pierre Dufour,
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Messieurs les Ministres,

C'est avec grand plaisir que je vous présente le Rapport annuel 2017-2018 de La Financière agricole du Québec. Il fait état des actions qui ont été entreprises au cours de cet exercice en vue de soutenir et de promouvoir le secteur agricole et agroalimentaire.

Ce rapport rend compte de la performance de l'organisation dans l'atteinte des résultats au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018. Il présente aussi les grandes réalisations de La Financière agricole, les résultats des programmes ainsi que l'état des fonds qu'elle administre.

La Financière agricole gère également, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Règlement sur le Programme de financement forestier (RLRQ, chapitre A-18.1, r.9) visant à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés.

Je profite de l'occasion pour souligner la contribution des membres du personnel qui, avec engagement et professionnalisme, travaillent à l'accomplissement de la mission de La Financière agricole.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

Lévis, novembre 2018.

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables, de manière à assurer la réalisation des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018. Les résultats et les données du Rapport annuel 2017-2018 présentent fidèlement les réalisations de La Financière agricole du Québec et les résultats obtenus relatifs aux objectifs et cibles établis.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2015-2018 et dans le Plan d'action de développement durable 2015-2018. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne. Le Vérificateur général du Québec a vérifié les états financiers consolidés de La Financière agricole et des fonds qu'elle administre. Le conseil d'administration a approuvé le contenu du rapport annuel ainsi que les états financiers qu'il contient.

Nous déclarons que les données contenues dans ce rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.



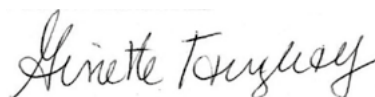
Ernest Desrosiers
Président-directeur général



André Picard
Vice-président au financement



Jean-François Brouard
Vice-président aux assurances et
à la protection du revenu



Ginette Tanguay
Vice-présidente aux affaires corporatives



Richard Laroche
Vice-président à la clientèle

Lévis, novembre 2018.

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre examen, lequel ne constitue pas une vérification.

Notre examen a été effectué conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (*The Institute of Internal Auditors*). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à documenter le fonctionnement des systèmes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les détails présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.



Michel Turner

Directeur de la vérification interne

Lévis, novembre 2018

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Avec un portefeuille de plus de 5 milliards de dollars d'encours et de 3,6 milliards de dollars en valeurs assurées, auxquels s'ajoute la gestion des programmes AGRI, La Financière agricole s'inscrit indéniablement comme un partenaire de la croissance et de la diversification des entreprises agricoles au Québec. En outre, elle joue un rôle plus que jamais prédominant pour la relève. De fait, en 2017-2018, elle a offert une aide financière à la hauteur de 11,5 millions de dollars à plus de 450 jeunes entrepreneurs pour leur projet d'établissement ou de démarrage en agriculture, en plus d'apporter des bonifications aux mesures exclusives qui leur sont en appui.

À plusieurs égards, l'année 2017-2018 a été marquante pour l'organisation. Notamment, elle signait le terme de son plan stratégique triennal et de son plan d'action de développement durable. Respectivement pour ces deux plans, La Financière agricole a atteint 92% de ses cibles et a réalisé 90% des actions planifiées. Le présent rapport annuel détaille les résultats obtenus à l'égard de ces engagements, résultats qui, globalement, démontrent que l'organisation réalise ses objectifs dans les délais convenus, en plus de demeurer un citoyen corporatif engagé.

La Financière agricole joue un rôle clé pour les agricultrices et agriculteurs du Québec. Le conseil d'administration a donc comme rôle d'exercer une veille constante et rigoureuse sur sa performance organisationnelle. Pour ce faire, mes collègues et moi avons agi sur plusieurs plans. Entre autres, nous avons poursuivi les mesures d'étalonnage. Cette approche a d'ailleurs révélé que sur plusieurs critères, La Financière agricole offre une performance supérieure à la moyenne des organisations publiques. Nous avons également collaboré à définir les grandes orientations organisationnelles quant à l'important exercice de modernisation de son modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire.

Plusieurs autres dossiers d'importance ont occupé l'organisation. Nous sommes intervenus notamment sur la revue de mandat, la gouvernance des technologies de l'information, la planification de la relève des dirigeants, l'adaptation de nos produits et les enjeux liés au Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023, pour ne nommer que ceux-là.

En vue de dégager une vision encore plus globale et intégrée de l'efficacité et de la performance de l'organisation, nous avons également construit et peaufiné, en collaboration avec le comité de vérification, un tableau de bord de gestion. Cet outil comprend des indicateurs de performance significatifs en fonction de la mission, du service à la clientèle et de la gestion des ressources. Il nous permet de clarifier et de réduire le nombre d'indicateurs mesurés, en plus de définir davantage d'indicateurs d'effets-impacts. Ces résultats sont présentés sur une période de trois ans et nous suivons attentivement l'évolution des résultats.

Assurer une gouvernance efficace et novatrice nous appelle à la fois à être ancrés dans le présent et à nous projeter dans l'avenir. Plusieurs nouvelles données nous ont incités à recentrer nos actions ou à nous repositionner et continuent de guider nos choix. C'est le cas de la Politique bioalimentaire 2018-2025 qui vise un secteur bioalimentaire prospère et durable, de la réflexion entourant la gouvernance des technologies de l'information et du virage numérique, de même que de la nouvelle architecture d'entreprise et des travaux qui en découlent.

Je tiens à remercier mes collègues, les membres du conseil d'administration, pour leur travail assidu et leur engagement. La diversité de leurs expertises apporte une valeur ajoutée aux réflexions de notre conseil, et par le fait même, à l'efficacité et à la pertinence de nos actions. Constatant à l'affût des enjeux et des développements du secteur agricole, ils élaborent, pour La Financière agricole, de nouvelles avenues de solutions ou bonifient celles qui sont en place.

Je me dois de souligner l'apport de monsieur Martin Cartier qui, à titre de vice-président, a présidé le conseil d'administration pendant une période intérimaire en 2017. Mes remerciements vont aussi aux membres sortants, messieurs Pierre Lemieux et Christian Overbeek, de même qu'aux nouveaux venus, messieurs Martin Caron et Claude Viel et madame Marthe Lacroix.

Il s'agit d'une fierté pour nous tous de soutenir et de veiller à l'intégrité de la gestion d'une organisation telle que La Financière agricole. D'une part, parce qu'elle joue un rôle de levier pour le développement du secteur agroalimentaire. D'autre part, parce qu'elle est composée d'une équipe mobilisée et dynamique qui, de surcroît, a adopté une culture d'amélioration continue dans ses pratiques. Je remercie tout particulièrement le président-directeur général, monsieur Ernest Desrosiers, de même que son équipe de gestion et l'ensemble du personnel, pour l'ardeur déployée à relever les défis de l'organisation et à concrétiser de multiples projets visant à ce que le Québec ait une agriculture forte et que les productrices et producteurs soient prospères.

Alain Gagnon

Alain Gagnon

Président du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

Novembre 2018



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel 2017-2018. Ce document démontre le travail important réalisé grâce aux contributions de toute une équipe dévouée à accomplir la mission de La Financière agricole. Le fait de partager ensemble la vision, les valeurs et les objectifs de l'organisation dynamise notre capacité à relever ses défis et à assurer sa saine gestion. Ainsi, cette année encore, nous visons à optimiser notre performance en vue de soutenir et de promouvoir le développement du secteur agricole et agroalimentaire, et ce, dans une perspective de développement durable.

En 2017-2018, à l'instar des dernières années, le secteur agricole et agroalimentaire du Québec a réalisé une performance économique prometteuse pour l'avenir. La progression des revenus agricoles, provenant à la fois des productions destinées principalement aux marchés intérieurs et de celles plus orientées vers les marchés extérieurs, marque une réussite collective. Celle-ci prend racine dans les investissements réalisés par les entreprises agricoles du Québec et dans toute la réflexion qui les précèdent. Par ailleurs, les nouveaux accords commerciaux internationaux, la renégociation de l'ALÉNA et le resserrement monétaire nous incitent à demeurer à l'affût des tendances économiques.

Du côté de notre organisation, en matière de financement, plusieurs mesures du Programme d'appui financier à la relève agricole ont été bonifiées. De plus, nous avons amorcé la révision de notre modèle d'affaires. Nous souhaitons ainsi adapter davantage notre niveau d'intervention aux besoins de la clientèle et augmenter notre efficacité opérationnelle, tout en poursuivant une gestion rigoureuse des activités de crédit.

Le secteur assurance et protection du revenu a aussi connu plusieurs changements. Notamment, nous avons poursuivi la mise en œuvre du plan de modernisation de l'assurance récolte. Ce plan vise entre autres à actualiser les couvertures existantes et à en créer de nouvelles. Nous avons par ailleurs mis à jour plusieurs paramètres d'assurance, dont les prix unitaires, les rendements probables et les taux de prime, ce qui permet d'offrir une meilleure couverture aux producteurs agricoles.

Une équipe a également été à pied d'œuvre pendant une partie de l'année pour mettre en place la collecte unifiée des données financières, laquelle assure une prestation de services modernisée ainsi qu'une simplification quant à la transmission des données financières de nos clients, dans un environnement informatique sécurisé. Dans l'intérêt de la clientèle, nous avons par ailleurs bonifié notre déclaration de services. Pour la première fois, elle inclut des engagements précis quant à nos délais, afin d'assurer une prestation de services de qualité. Cette mise à jour démontre clairement que la clientèle demeure au cœur de nos priorités.

En outre, comme prescrit par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, La Financière agricole a finalisé et déposé sa revue de mandat au ministre responsable. Certaines conclusions tirées de cet exercice pourront d'ailleurs nous guider dans l'élaboration de notre prochain plan stratégique.


Toutes ces transformations positives demandent des efforts additionnels au personnel. Nous en sommes conscients. C'est pourquoi nous prenons maintes initiatives pour entretenir un fort niveau de mobilisation, pour attirer et retenir notre personnel et pour développer son expertise.

De fait, dès l'été 2017, une série d'activités ont été organisées en vue d'aligner l'ensemble de l'organisation et de convenir d'une compréhension commune des principaux enjeux qui nous interpellent. J'ai entamé une tournée des centres de services dans les régions du Québec et j'ai rencontré l'ensemble du personnel, incluant celui œuvrant au siège social. Nous avons tenu une journée d'accueil pour les nouveaux employés, un colloque de formation, de même que des rencontres régulières avec l'ensemble des gestionnaires. Aussi, afin de répondre aux besoins de développement des compétences, un Plan de développement des ressources humaines a été mis en place. Parmi les formations offertes, mentionnons celle portant sur les fondements du *Lean management*, à laquelle la presque totalité des employés a participé.

Ainsi, je constate que notre organisation est soutenue par des personnes qualifiées et motivées, à la recherche d'efficacité et d'excellence. D'ailleurs, les résultats du sondage sur la mobilisation, auquel 83% des employés ont participé au mois de novembre dernier, semblent le démontrer. Nos actions en vue de créer un milieu de travail stimulant et de développer le

potentiel humain donnent des résultats. Un taux de mobilisation de 79% a été enregistré, ce qui représente une hausse de 4% par rapport à la mesure de l'année 2015. Parmi les points forts, mentionnons l'appartenance et l'engagement envers l'organisation qui ont atteint une note de 84%.

Enfin, je suis heureux de pouvoir compter sur mes collègues de la haute direction qui me soutiennent au quotidien dans l'accomplissement de mon mandat. Merci également à tout le personnel, pilier de notre organisation. Je remercie aussi les membres du conseil d'administration, et particulièrement son président, qui exercent leur rôle avec rigueur. Cela, pour le plus grand bénéfice de notre clientèle.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général

Novembre 2018



L'ORGANISATION

SA MISSION

La Financière agricole a pour mission de soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activités. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

SA VISION

Relever le défi de l'efficacité et être reconnue pour la qualité de ses services et son appui au développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec.

SES VALEURS

Rigueur: être objectif, impartial et honnête dans les décisions et les relations avec les clients et les partenaires. L'intégrité et le respect des règles d'éthique sont également des repères indispensables à la réalisation de son mandat.

Équité: se montrer juste, transparent et faire preuve de professionnalisme. Cette valeur met en relief la relation de confiance construite avec les clients et les partenaires, ainsi que l'engagement des personnes dans leur travail.

Excellence: faire preuve de créativité, d'agilité et d'innovation, fournir des services de haute qualité, rester à la fine pointe dans son domaine et donner le meilleur de lui-même.

Respect: être à l'écoute, ouvert, empathique et tolérant. La qualité du service offert au client et la reconnaissance dans le milieu de travail impliquent ces considérations.

SON ACTION

La Financière agricole agit selon deux lignes d'affaires: faciliter les investissements et protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises. En vue de réaliser sa mission, elle offre toute une gamme d'outils financiers et de gestion des risques pour préserver la stabilité économique des entreprises agricoles, favoriser leur croissance et leur diversification. Elle joue un rôle déterminant auprès des jeunes de la relève désirant s'établir en agriculture.

Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 24 000 entreprises agricoles et forestières. Son personnel possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services spécialisés et de qualité, par l'entremise de 17 centres de services et de comptoirs desservant l'ensemble du Québec.

Grâce à ses interventions diversifiées, La Financière agricole s'avère donc un agent de développement économique important, permettant en outre d'assurer des conditions propices à la création et au maintien de nombreux emplois de qualité partout au Québec.

OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

PRINCIPAUX PROGRAMMES ET PRODUITS EN FINANCEMENT

Programmes/produits	Productions agricoles concernées
Financement de l'agriculture	
<ul style="list-style-type: none"> Garantie de prêts à Taux Avantage Plus Offerte sur un prêt agricole, pouvant aller jusqu'à 5 M\$, accordé par une institution financière. Permet d'obtenir un escompte sur le taux d'intérêt pour toute la durée du prêt. Ouverture de crédit Garantie sur une marge de crédit, pouvant aller jusqu'à 500 000\$, accordée par une institution financière pour la gestion des coûts d'activité d'une entreprise. Formule Vendeur-prêteur Permet au propriétaire d'une entreprise agricole d'être le prêteur auprès du ou des acheteurs de son entreprise. La Financière agricole offre une garantie sur le prêt. Marge de crédit à l'investissement Garantie sur une marge de crédit à l'investissement qui permet de mettre rapidement des fonds à la disposition des entreprises agricoles admissibles. 	Toutes les productions.
Protection contre la hausse des taux d'intérêt	
Minimise l'impact d'une hausse des taux d'intérêt sur les finances des entreprises agricoles.	Toutes les productions.
Appui financier à la relève agricole	
Offre une subvention, variant de 10 000 \$ à 50 000 \$ selon la formation, aux jeunes souhaitant démarrer leur entreprise agricole ou intégrer une entreprise existante.	Toutes les productions.
Appui à la diversification et au développement régional	
Soutient les entreprises dans leurs projets d'amélioration de productivité et de diversification de leurs productions ou activités par une subvention pouvant atteindre 15 000 \$.	Toutes sauf celles sous ASRA, gestion de l'offre et l'acériculture.
Volet 1 : Appui à la diversification	
Volet 2 : Appui à l'amélioration foncière	Toutes les productions.
Volet 3 : Appui aux entreprises serricoles	Serriculture.
Volet 4 : Appui aux entreprises de veaux de lait	Veaux de lait.
Appui au développement des entreprises agricoles du Québec	
Stimule les investissements des entreprises agricoles par une subvention pouvant atteindre 20 000 \$.	Toutes les productions.
Financement forestier	
En vertu du programme du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, La Financière agricole accorde une garantie sur un prêt pouvant aller jusqu'à 750 000 \$ par entreprise forestière.	Productions forestières.

PRINCIPAUX PROGRAMMES EN ASSURANCE ET PROTECTION DU REVENU

Programmes	Produits couverts
------------	-------------------

Agri-stabilité (Fédéral-Provincial)

Programme de type individuel qui couvre les baisses de la marge de production (correspond sommairement à la différence entre les revenus et les frais variables) de plus de 30 % par rapport à la marge de référence basée sur la moyenne des cinq dernières années.

Tous les produits agricoles sauf:

- les produits forestiers;
- les produits de l'aquaculture;
- les chevaux de course;
- la mousse de tourbe;
- les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Agri-Québec Plus

Aide complémentaire à Agri-stabilité pour les baisses de marge entre 15 % et 30 %. Les paiements sont limités à l'atteinte d'un bénéfice net de 50 000 dollars.

Tous les produits agricoles sauf:

- les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille);
- les produits de l'aquaculture;
- les produits forestiers;
- les chevaux de course;
- la mousse de tourbe;
- les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Agri-investissement (Fédéral-Provincial)

Programme de type individuel créant un compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente des gouvernements. Les VNA correspondent à la valeur des ventes de produits agricoles admissibles moins celle des achats de produits admissibles. Les contributions gouvernementales sont toutefois limitées.

Tous les produits agricoles sauf:

- les produits sous gestion de l'offre (lait, œuf, volaille);
- les produits forestiers;
- les produits de l'aquaculture;
- les chevaux de course;
- la mousse de tourbe;
- les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Agri-Québec

Compte d'épargne dans lequel le participant peut déposer annuellement un montant maximal correspondant à un pourcentage des ventes nettes ajustées (VNA) de l'entreprise et recevoir une contribution équivalente de La Financière agricole. Ce pourcentage varie selon le revenu et la strate de VNA, selon qu'il s'agit de VNA agricoles ou aquacoles et si l'entreprise est en transition vers le biologique.

Tous les produits agricoles et aquacoles sauf:

- les produits couverts ou associés à l'ASRA ou à la gestion de l'offre (lait, œuf, volaille);
- les produits forestiers;
- les chevaux de course;
- la mousse de tourbe;
- les animaux sauvages dans leur milieu naturel.

Contribution gouvernementale au programme Agri-Québec

		VNA Agricoles	VNA Aquacoles	Bonification pour transition bio
Entreprises dont le revenu est inférieur à 100 000 \$		4,2 %	4,9 %	+4 %
Entreprises dont le revenu est de 100 000 \$ et plus				
Strates de VNA	moins de 100 000 \$	3,2 %	3,9 %	+4 %
	100 000 \$ à 1,5 M \$	3,2 %	3,9 %	+2 %
	1,5 M \$ à 2,5 M \$	2,0 %	2,0 %	-
	2,5 M \$ à 5 M \$	1,5 %	1,5 %	-
	5 M \$ et plus	1,0 %	1,0 %	-

PRINCIPAUX PROGRAMMES EN ASSURANCE ET PROTECTION DU REVENU (*suite*)

Assurance stabilisation des revenus agricoles

Programme de type collectif qui protège contre la fluctuation des prix et des coûts de production. Des paiements sont versés lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé ajusté, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées.

Agneaux, bouvillons et bovins d'abattage, céréales (avoine, blé, orge) et canola, pommes, porcelets, porcs, veaux d'embouche, veaux de grain.

Assurance récolte

Programme de type individuel (collectif pour quelques productions) limitant substantiellement les pertes financières dues aux baisses de rendement attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables.

Apiculture, bleuets, canneberges, céréales, cultures maraîchères, foin, fraises, framboises, légumes de transformation, maïs fourrager, maïs-grain, pommes, pommes de terre, protéagineuses, sirop d'érable.



CONTEXTE AGRICOLE EN 2017-2018

Une croissance robuste dans un contexte de resserrement monétaire et d'incertitude face à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)

La croissance économique mondiale de 3,8% en 2017 marque une nette accélération par rapport au 3,2% enregistré en 2016. Les États-Unis n'ont pas fait exception à cette croissance économique accélérée avec 1,5% et 2,3% respectivement en 2016 et 2017. Le Canada et le Québec, pour leur part, se sont suivis sur le plan de la croissance économique avec tous deux 1,4% et 3,0% respectivement en 2016 et 2017.

La Banque du Canada a maintenu au cours des derniers mois son taux directeur à un niveau de 1,25% après trois hausses de 0,25 point de pourcentage entre les mois de juillet 2017 et janvier 2018. Elle prévoit une remontée graduelle du taux directeur, mais certains éléments pourraient influencer ou retarder sa décision, notamment la vigueur de l'activité économique, l'inflation et la tournure des événements dans le cadre des renégociations de l'ALÉNA.

Les marchés extérieurs ont été une source de croissance importante pour le secteur agricole et agroalimentaire au cours des dernières années, et l'année 2017 s'inscrit également dans cette tendance lourde. À l'instar de l'année 2016, les États-Unis représentent 70% des exportations bioalimentaires internationales du Québec en 2017 et constituent ainsi la principale destination pour les produits bioalimentaires du Québec. À ce chapitre, la renégociation de l'ALÉNA suscite certaines incertitudes.

Dans une optique de développement et de diversification des marchés internationaux, l'Accord économique et commercial global (AÉCG) avec l'Union européenne est entré en vigueur le 21 septembre 2017, et l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) a été signé le 8 mars 2018 avec dix autres pays de la zone Asie-Pacifique, dont le Japon. En contrepartie d'un meilleur accès à ces marchés extérieurs, certaines concessions ont eu lieu dans les secteurs sous gestion de l'offre. La préservation du système de gestion de l'offre constitue une priorité intégrale de la position du gouvernement canadien dans les négociations relatives aux accords commerciaux, notamment celles de l'ALÉNA. En 2017, les exportations bioalimentaires du Québec vers l'Union européenne et le Japon ont été plus élevées par rapport à l'année 2016 tandis qu'elles ont diminué à destination de la Chine, pays à forte croissance économique avec lequel le Canada continue d'évaluer la possibilité d'un accord commercial.

Le prix du pétrole, dont les fluctuations sur le marché mondial expliquent en partie celles de la devise canadienne, poursuit sa tendance à la hausse à la suite de la décision en 2016 de plusieurs pays, dont ceux membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), de réduire leur production.

En comparaison à l'année précédente, la valeur de la devise canadienne a été plus élevée en 2017-2018 par rapport au dollar américain et au yen japonais. Toutefois, face à l'euro, la valeur du huard a légèrement diminué, ce qui se traduit avantagement pour la compétitivité des produits bioalimentaires québécois et canadiens sur le marché de l'Europe.

L'offre agricole mondiale relativement abondante face à la demande et les stocks qui demeurent élevés ont fait en sorte que la croissance des prix des produits agricoles a été généralement modeste en 2017. Néanmoins, les recettes monétaires agricoles québécoises en provenance du marché sont estimées à 8,4 milliards de dollars en 2017, ce qui correspond à une croissance de 1,2% par rapport à l'année 2016. Globalement, les ventes reliées au bétail et aux produits de bétail se sont accrues de 3,3% ou 170 millions de dollars, tandis que celles provenant des cultures ont connu un recul estimé à 2,5% ou 78 millions de dollars. Les ventes agricoles relatives aux cultures sont tout de même estimées à 3,1 milliards de dollars en 2017. Leur diminution s'explique essentiellement par des volumes réduits de soya mis en marché ainsi qu'une production inférieure dans le secteur des petits fruits, notamment les bleuets et les canneberges. Si la hausse des prix a particulièrement contribué à accroître la valeur des ventes du secteur porcin, c'est plutôt l'augmentation des volumes produits qui a généré une croissance des recettes monétaires agricoles pour les secteurs sous gestion de l'offre.

La survie à l'hiver des prairies, des fraisières, des bleuetières et des vergers a été bonne dans la majorité des régions du Québec en 2017. À l'instar de l'année 2016, la récolte de sirop d'érable a été excellente pour l'ensemble des régions. Cependant, les conditions printanières froides et pluvieuses ont causé des inondations dans plusieurs régions et du retard dans les semis pour la plupart des régions. De plus, de nombreux épisodes de grêle ainsi que la sécheresse au cours de l'été 2017 ont affecté différentes cultures dans plusieurs régions. La qualité et les rendements des cultures ont été variables et généralement autour des moyennes des dix dernières années.

SUIVI DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Grâce à ses interventions diversifiées et ses objectifs stratégiques, La Financière agricole vise à réaliser sa mission dans un souci d'amélioration continue de sa performance, et ce, en offrant des produits et des services de qualité à ses clients. Pour effectuer le suivi de l'évaluation de son efficacité et de sa performance, l'organisation a considéré les quatre critères d'appréciation de la Commission de l'administration publique.

1. La réalisation d'activités qui couvrent l'ensemble de sa mission

La section «[La Financière agricole : une organisation engagée](#)» expose les principaux champs d'activité de l'organisation pour accomplir sa mission. Pour soutenir le développement du secteur agricole québécois, La Financière agricole réalise des interventions visant la préservation de la stabilité économique et financière des entreprises agricoles par l'intermédiaire de programmes en matière de financement, d'assurance et de protection du revenu agricole.

2. L'atteinte de ses objectifs stratégiques

La section «[Présentation des résultats 2017-2018](#)» fait état de l'évolution de l'organisation dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et de ses cibles en matière de développement durable. Des appréciations de la performance de l'organisation à l'égard de ses engagements stratégiques et de ceux en matière de développement durable y sont d'ailleurs présentées. Le Plan stratégique 2015-2018 de l'organisation présente ses enjeux, ses orientations, ses objectifs, ses indicateurs de performance et ses cibles. Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 présente les actions identifiées par l'organisation afin de contribuer aux orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. De plus, chaque action a été associée à des résultats visés par cette stratégie.

3. Une prestation de services à la clientèle de qualité

La section «[Déclaration de services et satisfaction de la clientèle](#)» présente l'évolution de l'organisation à l'égard de sa prestation de services. La Déclaration de services évoque des standards que La Financière agricole cherche à atteindre. L'organisation évalue également sa performance en matière de services à la clientèle en effectuant des sondages annuels sur la satisfaction pour chacun des secteurs d'affaires, pour chacun de ses principaux programmes, pour les services rendus par les centres de services et pour les services en ligne. La Financière agricole effectue également un suivi des plaintes et considère que cette pratique lui permet de travailler sur sa performance et de favoriser une amélioration continue de ses programmes et activités.

4. Une gestion adéquate et judicieuse de ses ressources

La section «[Gestion des ressources](#)» décrit l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation. La Financière agricole réalise un suivi régulier de ses ressources afin d'en assurer une gestion optimale.

Par ailleurs, La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin de pouvoir assurer le suivi de son efficacité, de sa performance et de l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses dans un tableau de bord de gestion, lequel est en constante amélioration, en collaboration avec le comité de vérification et les membres du conseil d'administration. Il comprend des indicateurs de performance significatifs pour l'organisation. La section «[Mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance](#)» fait état des principales mesures identifiées à cet effet.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE : UNE ORGANISATION ENGAGÉE

RÉALISATIONS EN FINANCEMENT

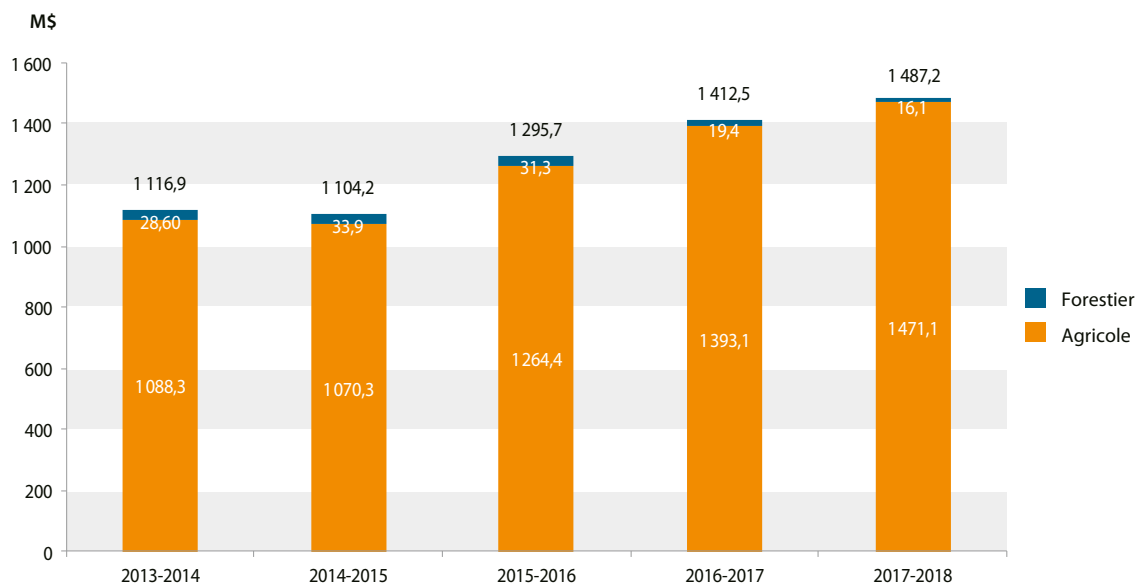
Les programmes de financement de l'organisation s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quel que soit leur secteur de production ou leur taille. La Financière agricole est un partenaire de premier plan des exploitations agricoles québécoises. Afin de favoriser le développement et la diversification des entreprises et d'encourager la relève agricole, elle offre à sa clientèle des garanties de prêts, de marges de crédit à l'investissement et d'ouvertures de crédit, une protection contre la hausse des taux d'intérêt ainsi qu'un appui financier à la relève agricole. Elle soutient également les projets innovants des exploitations agricoles avec le Programme d'appui à la diversification et au développement régional et le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec.

La Financière agricole dispose d'une équipe de conseillers pour aider la clientèle à prendre des décisions éclairées en matière de financement. De plus, les producteurs agricoles peuvent recevoir une analyse financière personnalisée de leur exploitation. Ces analyses permettent à la clientèle d'évaluer la performance de leur entreprise et d'identifier des pistes d'amélioration à leur gestion. Avec l'intention de demeurer proactive quant à l'orientation de ses programmes, La Financière agricole effectue une veille économique et dresse également des bilans économiques. Ces derniers sont accessibles au public par l'entremise de publications annuelles telles que le *Transac-TERRES* et *L'Agroindicateur*.

Au 31 mars 2018, le nombre de clients en financement s'établit à 12 425 pour un encours de 5,22 milliards de dollars. Le nombre d'entreprises se trouvant en situation d'arrérages est relativement stable par rapport à l'exercice financier 2016-2017, avec une proportion de 2,9% comparativement à 3,0%. Pour l'exercice 2017-2018, les garanties de prêts agricoles et forestiers représentent 1,49 milliard de dollars. Par rapport à l'année 2016-2017, ce montant a progressé de 5%. Cette hausse est enregistrée dans un contexte agricole qui demeure favorable et propice aux investissements, et ce, dans la plupart des régions du Québec.

GRAPHIQUE 1

Financement agricole et forestier pour les cinq derniers exercices financiers (garantie de prêts)



Soucieuse d'offrir un service de qualité à sa clientèle en financement, La Financière agricole évolue dans une perspective d'amélioration continue. En 2017-2018, elle a poursuivi la révision de ses programmes en financement afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle. Ainsi, le Programme d'appui financier à la relève agricole a été bonifié au 1^{er} avril 2018. À partir de

cette date, une entreprise qualifiée simultanément par deux personnes à temps partiel pourra obtenir deux subventions au démarrage plutôt qu'une seule. De plus, la relève à temps partiel sera notamment admissible au Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt. Finalement, l'ensemble de la relève profitera des frais administratifs minimums pour une période de dix ans plutôt que cinq ans. Au cours de l'année 2017-2018, La Financière agricole a également entrepris des travaux pour augmenter la limite d'engagements financiers et a entamé une réflexion afin de moderniser son modèle d'affaires en financement. Cette modernisation vise à adapter le niveau d'intervention aux besoins de la clientèle, à continuer d'exercer une gestion rigoureuse des activités de crédit et à augmenter l'efficacité opérationnelle.

Par ailleurs, depuis le 3 novembre 2017, La Financière agricole administre le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. Il permet d'offrir une aide équivalente à un remboursement des intérêts sur un prêt à un taux correspondant à 3%. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan de soutien aux investissements en agriculture contribuant à l'adaptation des entreprises en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Au 31 mars 2018, aucune demande n'était autorisée par La Financière agricole, puisqu'aucun client n'avait complété le processus d'admissibilité auprès du MAPAQ.

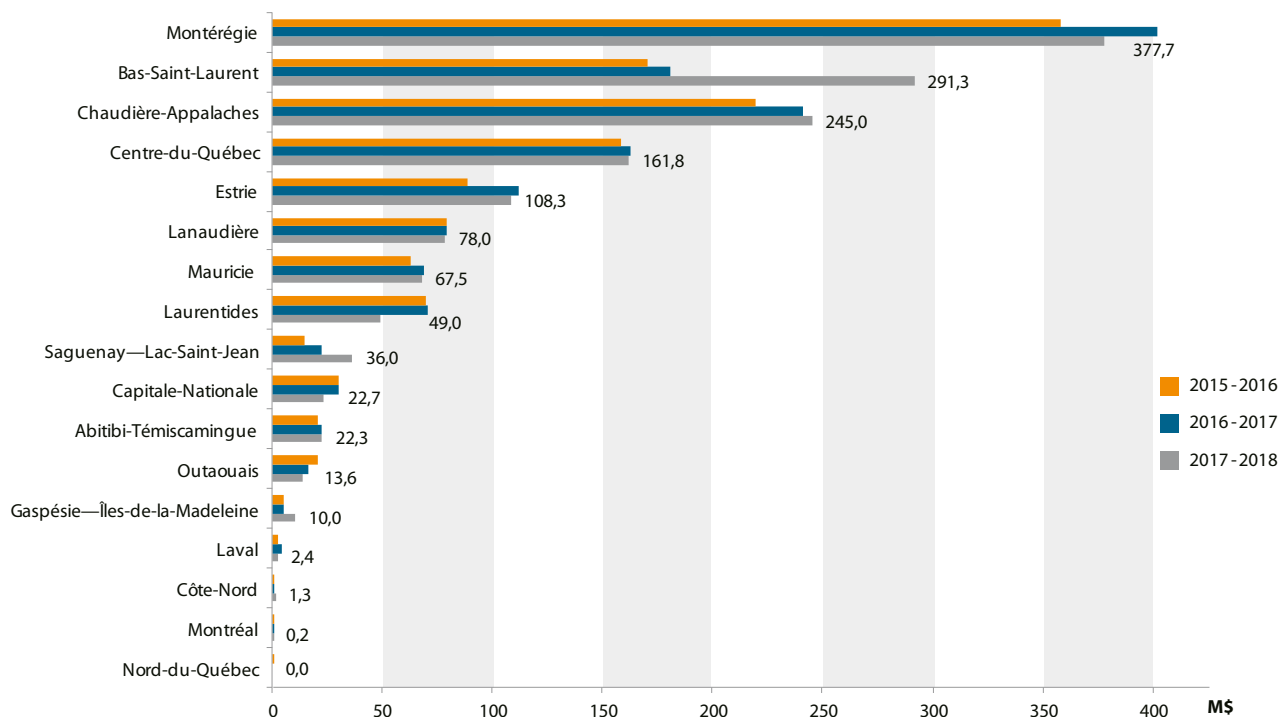
Financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture est destiné aux producteurs agricoles à temps plein ou à temps partagé. Le programme vise l'accès à un financement auprès d'institutions financières à un coût avantageux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. La Financière agricole permet ainsi à l'ensemble du milieu agricole d'économiser en plafonnant le taux d'intérêt applicable. Il s'agit d'un appui important à ce secteur d'activité.

Par l'entremise de son implication dans les régions et de ses produits financiers, elle permet à une grande diversité de producteurs d'adapter continuellement leur exploitation à l'environnement économique dans lequel ils évoluent. L'atteinte de leurs objectifs respectifs, relativement au bien-être animal, à l'environnement, à la productivité ou au développement de leur expertise, est ainsi favorisée. En outre, de nombreux emplois directs et indirects découlent des projets financés par La Financière agricole, ce qui contribue au développement économique des régions. La Financière agricole a autorisé 3 272 financements agricoles au cours de l'exercice 2017-2018, pour un total de 1,47 milliard de dollars, comparativement à 3 575 et 1,39 milliard de dollars en 2016-2017.

GRAPHIQUE 2

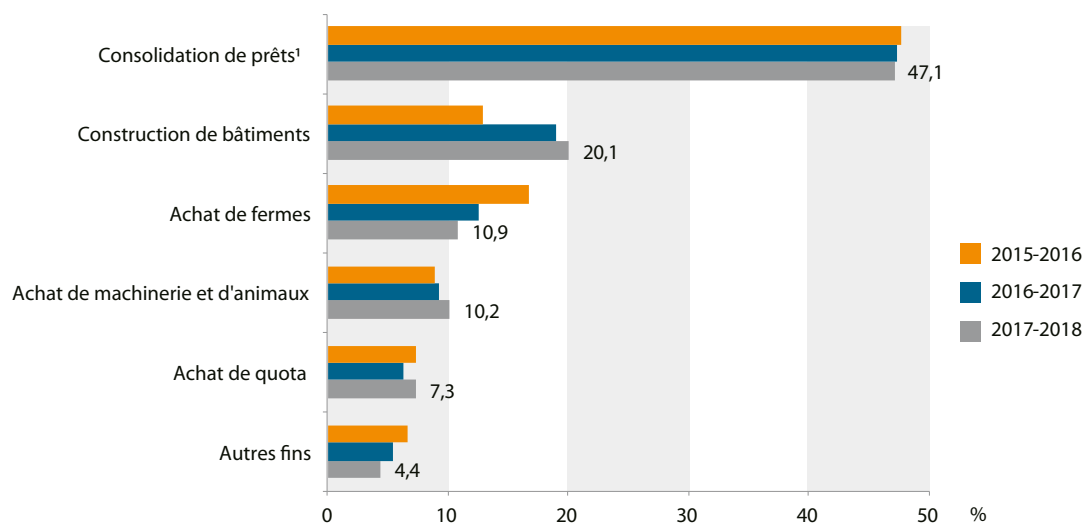
Financement par région administrative pour les trois derniers exercices financiers



L'utilisation des sommes autorisées pour la construction de bâtiments, l'achat de machinerie et l'achat d'animaux a augmenté de 13,4% entre 2016-2017 et 2017-2018. Le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec, dont les fins admissibles sont notamment la construction et la rénovation de bâtiment, peut expliquer en partie cette donnée. De plus, l'utilisation des montants autorisés pour la consolidation de prêts initialement non garantis par La Financière agricole a augmenté de 26,3% entre 2016-2017 et 2017-2018.

GRAPHIQUE 3

Utilisation des montants autorisés pour les trois derniers exercices financiers

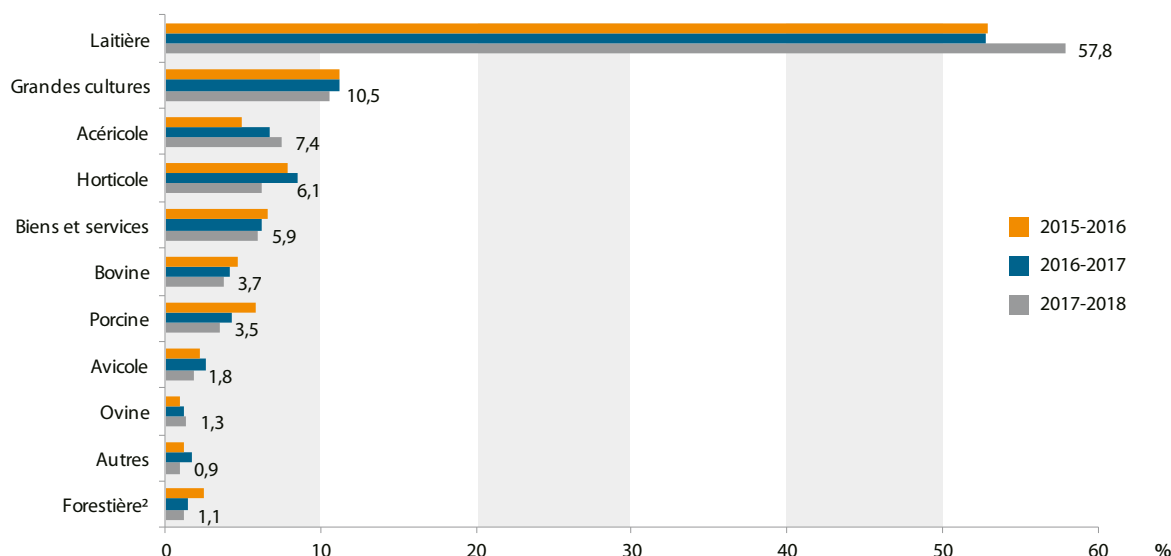


1. Cette catégorie regroupe la consolidation de prêts garantis par La Financière agricole et de prêts non garantis.

Par ailleurs, la production laitière occupe toujours une place importante dans les activités de financement agricole, soit près de 60% des montants autorisés en garantie de prêts pour l'année 2017-2018. Outre la production laitière (15,5%), la production ovine (26,1%) et l'acériculture (18,3%) sont les secteurs ayant connu la plus importante hausse du montant de financement autorisé entre 2016-2017 et 2017-2018.

GRAPHIQUE 4

Répartition des prêts agricoles et forestiers¹ selon la production pour les trois derniers exercices financiers



1. Autorisés au cours de l'exercice.

2. Prêts forestiers seulement.

Sur le plan des ouvertures de crédit, La Financière agricole a consenti, en 2017-2018, des garanties pour 41 ouvertures de crédit, représentant 28,7 millions de dollars. De ce nombre, 11 sont liées à des marges de crédit à l'investissement pour un montant de 21,2 millions de dollars. En outre, la société a autorisé le renouvellement d'une ouverture de crédit de 50 millions de dollars à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec pour un total de 78,7 millions de dollars. En 2016-2017, les montants autorisés à ces fins avaient totalisé 54,3 millions de dollars.

En 2017-2018, La Financière agricole a autorisé un montant de financement de 273,1 millions de dollars à des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou agroalimentaires. Par ailleurs, des garanties de prêts de l'ordre de 248,4 millions de dollars ont été accordées à des entreprises exploitées à temps partagé. De plus, 47 % des financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

Appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes en encourageant l'acquisition d'une formation reconnue en vertu de celui-ci. De plus, il contribue à faciliter l'accès à la propriété pour une diversité de jeunes, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise. D'ailleurs, pour 89% des jeunes ayant reçu une subvention à l'établissement ou au démarrage, l'entreprise qualifiée œuvre toujours en agriculture après trois ans.

TABLEAU 1
Statistiques – subvention à l'établissement¹

Nombre et caractéristiques	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'entreprises	251	256	268
Nombre de personnes	268	284	284
Montant (M\$)	7,9	8,6	8,8
Proportion d'hommes (%)	74	73	65
Proportion de femmes (%)	26	27	35
Âge moyen	29,8	31,1	30,6
Scolarité moyenne (années)	12,9	13,2	13,3
Formation agricole (%) ²	93	89	93

1. Ce programme vise la relève qui s'établit à temps plein en agriculture.

2. Les personnes ayant une formation admissible à la subvention peuvent être spécialisées dans une discipline autre que l'agriculture.

TABLEAU 2
Statistiques – subvention au démarrage¹

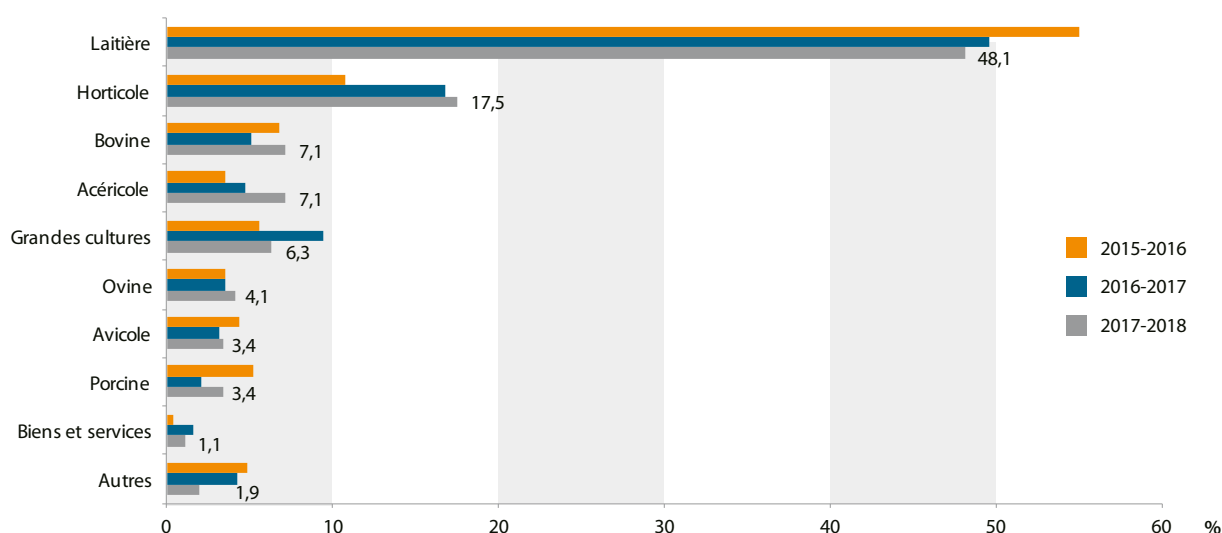
Nombre et caractéristiques	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Nombre d'entreprises	130	194	170
Nombre de personnes	130	194	170
Montant (M\$)	2,1	3,1	2,7
Proportion d'hommes (%)	57	58	55
Proportion de femmes (%)	43	42	45
Âge moyen	32,7	32,1	32,5
Scolarité moyenne (années)	14,0	13,9	14,4
Formation agricole (%) ²	83	80	76

1. Ce programme s'adresse à la relève qui démarre une entreprise exploitée à temps partagé.
2. Les personnes ayant une formation admissible à la subvention peuvent être spécialisées dans une discipline autre que l'agriculture.

Au total, 454 personnes ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2017-2018, comparativement à 478 au cours de l'année 2016-2017. Les subventions accordées en vertu du programme ont totalisé 11,5 millions de dollars au cours de l'exercice 2017-2018, soit un montant similaire à l'année précédente.

Les subventions à la relève sont accordées à plusieurs secteurs de production. Si la production laitière est un secteur qui occupe une part importante des subventions à l'établissement, l'horticulture, dont plusieurs productions sont émergentes, et l'acériculture sont des exemples de secteurs bénéficiant d'un appui constant pour la relève.

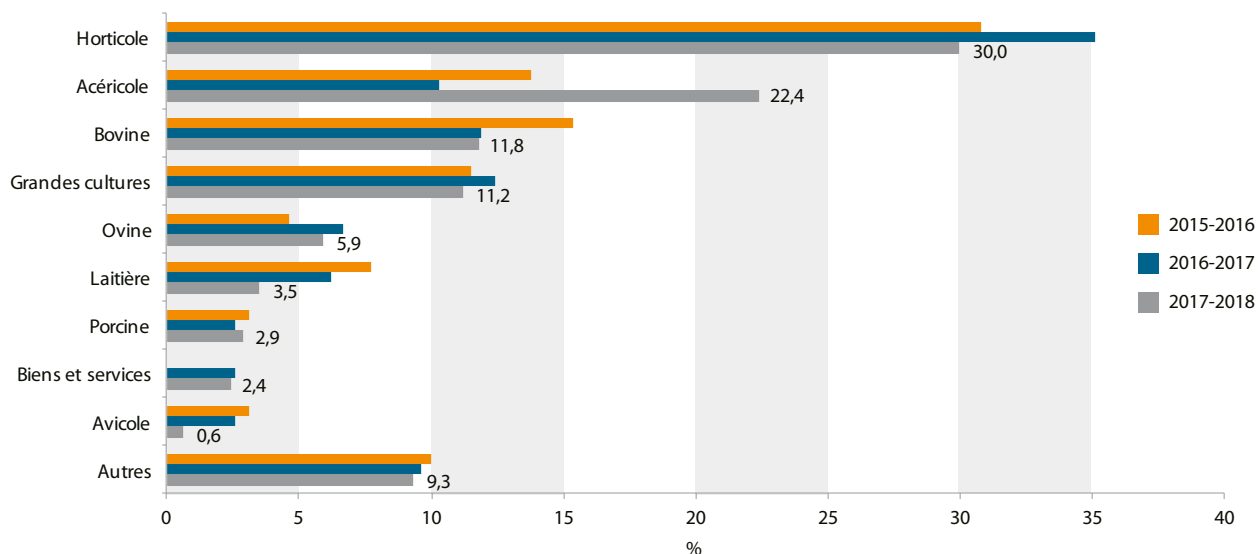
GRAPHIQUE 5
Répartition des subventions à l'établissement¹ selon la production pour les trois derniers exercices financiers



1. Ce programme vise la relève qui s'établit à temps plein en agriculture.

GRAPHIQUE 6

Répartition des subventions au démarrage¹ selon la production pour les trois derniers exercices financiers



1. Ce programme s'adresse à la relève qui démarre une entreprise exploitée à temps partagé.

Pour faciliter les transferts d'entreprises agricoles, La Financière agricole offre également la formule vendeur-prêteur. Cette formule est un mode de financement par lequel le vendeur agit à titre de prêteur pour un acquéreur. Le vendeur peut financer partiellement ou en totalité le montant de la transaction et le prêt est alors garanti à 100% par l'organisation. De plus, la formule vendeur-prêteur offre une protection pour le vendeur en cas de défaut de paiement de l'emprunteur. En effet, elle peut effectuer le paiement des sommes dues, et ce, pendant une période maximale de 12 mois. En 2017-2018, dans le cadre de cette formule, La Financière agricole a autorisé un montant de 3,4 millions de dollars comparativement à un montant de 5,8 millions de dollars l'année précédente.

Par ailleurs, La Financière agricole est l'un des trois partenaires du Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins. La Financière agricole collabore avec le FIRA afin d'appuyer la relève agricole. Ce Fonds a accordé, depuis sa création en 2011, 21,9 millions de dollars relativement à 90 projets de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles, dont 14 en 2017-2018.

Financement forestier

La Financière agricole gère, pour le compte du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Règlement sur le Programme de financement forestier (RLRQ chapitre A-18.1, r.9). Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés au moyen de garanties de prêts à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Le portefeuille de garanties de prêts forestiers s'élève à 141,0 millions de dollars au 31 mars 2018, contribuant ainsi au développement de la forêt privée. Au cours de l'exercice, l'organisation a autorisé 139 prêts forestiers, pour un total de 16,1 millions de dollars comparativement à 149 prêts et 19,4 M\$ en 2016-2017.

Protection contre la hausse des taux d'intérêt

Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Le prolongement de la période de faibles taux d'intérêt explique un niveau d'intervention qui demeure minime.

Appui à la diversification et au développement régional

Ce programme, visant à favoriser le développement régional et l'occupation du territoire, appuie financièrement les entreprises agricoles et les producteurs-transformateurs au moyen d'une subvention à l'investissement sur une période s'échelonnant sur trois ans et pour un montant de financement admissible de 200 000 dollars ou moins. La contribution maximale est de 15 000 dollars par entreprise.

Pour l'année 2017-2018, La Financière agricole a autorisé 256 projets, en hausse de 51 % par rapport à 2016-2017, pour un montant de financement de 154,0 millions de dollars, dont 28,8 millions de dollars sont admissibles à la subvention à l'investissement pendant trois ans. Cette augmentation peut s'expliquer par l'ajout de l'admissibilité des producteurs de maïs-grain, de soya et de pomme de terre au programme, à la suite de leur décision de mettre fin à leur couverture au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Depuis la création du programme en 2013, La Financière agricole a autorisé 631 projets pour une somme de 303,4¹ millions de dollars, dont 67,7 millions de dollars admissibles à l'aide financière. Les principaux projets concernent la conversion biologique, le développement d'une production et la transformation.

Appui au développement des entreprises agricoles du Québec

Ce programme vise à appuyer financièrement les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire afin d'encourager et de stimuler les investissements productifs. L'aide financière consiste en une subvention à l'investissement pour un montant de financement admissible d'au plus 150 000 dollars. Cette aide peut atteindre 20 000 dollars par entreprise et est versée sur une période de cinq ans. L'investissement doit concerner principalement la construction, la rénovation ou l'amélioration d'un bâtiment. Les projets doivent permettre aux entreprises d'augmenter leur volume de production et leur rentabilité ou de démarrer une nouvelle entreprise agricole ou agroalimentaire. Ils peuvent aussi permettre de se conformer aux normes de bien-être animal, de production biologique, à toute autre nouvelle exigence applicable à la production agroalimentaire ou à l'amélioration foncière.

En 2017-2018, 1 319 projets ont été acceptés dans le cadre de ce programme. Les projets sont associés à un montant en garanties de prêts de 813,6 millions de dollars, dont 145,9 millions de dollars sont admissibles à une subvention à l'investissement pendant cinq ans. Depuis la création du programme, au mois de février 2016, La Financière agricole a autorisé 2 696 projets pour une somme de 1,53 milliard de dollars, dont 295,3 millions de dollars admissibles à l'aide financière².

État du Compte dédié aux garanties de prêts

La Financière agricole assure à un prêteur le remboursement des pertes résultant d'un prêt agricole ou forestier ainsi que certaines dépenses admises par le programme. À la suite d'une analyse actuarielle réalisée en 2014-2015, le conseil d'administration a décidé de maintenir une réserve de 100 millions de dollars au Compte dédié aux garanties de prêts. Ce montant permettrait de respecter les obligations contractées advenant une période économique difficile. À cette fin, la société détient des actifs qui sont affectés aux paiements des pertes. L'ensemble de ces actifs constitue le Compte dédié aux garanties de prêts. Au courant de l'année 2018-2019, La Financière agricole procédera à une nouvelle analyse actuarielle.

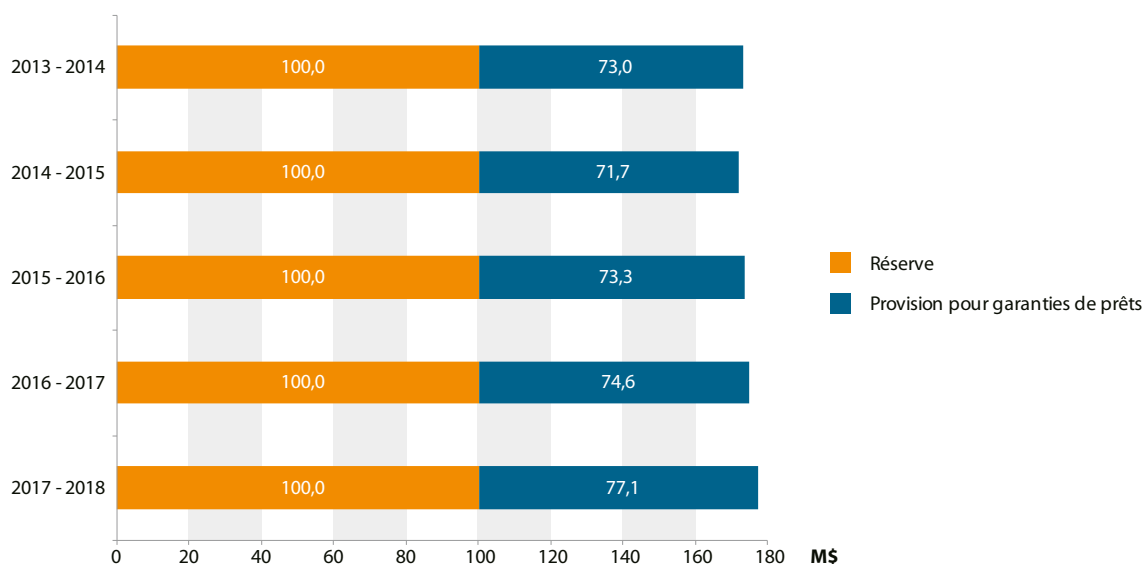
Au 31 mars 2018, le solde du compte dédié est de 177,1 millions de dollars, incluant la réserve de 100 millions de dollars. Le portefeuille de prêts et d'ouvertures de crédit garantis par La Financière agricole est de 5,22 milliards de dollars. Au cours de l'exercice, 733 000 dollars ont été versés aux institutions financières pour les pertes subies. En 2016-2017, la somme versée était de 1,2 million de dollars. Au 31 mars 2018, le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établissait à 0,01 %, comparativement à 0,02 % l'année précédente.

1 L'information cumulative présentée pour le Programme d'appui à la diversification et au développement régional tient compte d'ajustements apportés aux montants autorisés des années antérieures.

2 L'information cumulative présentée pour le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec tient compte d'ajustements apportés aux projets, montants autorisés et montants admissibles des années antérieures.

GRAPHIQUE 7

Compte dédié pour les cinq derniers exercices financiers



CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale d'investissement stratégique de La Financière agricole, soutient des projets d'investissements allant de 500 000 dollars à 10 millions de dollars. Par ses interventions, sous forme de capital-actions et de prêts non garantis, elle appuie des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agroalimentaire. Le secteur d'activité visé est celui de l'agroalimentaire, principalement la transformation. Ainsi, CFAI cible les projets de transformation, de commercialisation ou de production agricole, incluant les projets en amont et en aval de la production, présentant un intérêt pour le secteur agroalimentaire ou pour le développement régional.

CFAI offre du capital de risque aux petites entreprises du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice 2017-2018, CFAI a autorisé trois investissements totalisant près de 1,1 million de dollars, contribuant ainsi au maintien et à la création de plus de 365 emplois. À titre comparatif, quatre investissements totalisant 1,5 million de dollars avaient été autorisés en 2016-2017. CFAI compte maintenant des placements dans 15 entreprises agroalimentaires.

RÉALISATIONS EN ASSURANCE ET EN PROTECTION DU REVENU

Par son offre unique, La Financière agricole propose des produits d'assurance et de protection du revenu adaptés aux besoins de sa clientèle et de ceux du marché. Ainsi, les entreprises agricoles bénéficient d'une protection globale face aux risques auxquels elles sont exposées. Le contexte économique et les conditions climatiques auxquels sont confrontés les producteurs agricoles ont une influence directe sur les interventions des programmes.

Des événements climatiques exceptionnels ont affecté la production agricole en 2017, sollicitant l'intervention de l'assurance récolte, dont les indemnités ont atteint le plus haut niveau au cours des cinq dernières années. Le printemps a d'abord été marqué par des inondations qui ont perturbé les semis dans les régions de la Montérégie, de la Mauricie et du Centre-du-Québec. De plus, une sécheresse dans l'est du Québec a affecté la production de fourrages. Enfin, la croissance des cultures a été affectée par des épisodes de grêle exceptionnels observés dans plusieurs régions du Québec.

En ce qui a trait aux conditions du marché, les prix se sont raffermis dans les secteurs bouvillons et porcins, ce qui explique la diminution des interventions du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et d'Agri-stabilité. Par ailleurs, les contributions gouvernementales aux programmes d'autogestion des risques (Agri-Québec et Agri-investissement), basées sur un pourcentage des ventes annuelles, ont été comparables à celles de l'année précédente. Globalement, le niveau d'intervention prévu pour l'exercice 2017-2018 pour l'ensemble des programmes de gestion des risques est à la baisse par rapport à 2016-2017.

Assurance stabilisation des revenus agricoles

Le programme ASRA intervient lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé, lequel est basé sur le coût moyen de production des entreprises spécialisées. Lors de l'exercice financier 2017-2018, qui correspond à l'année d'assurance 2016-2017 des productions végétales et à l'année d'assurance 2017 des productions animales, le programme couvrait 12 productions agricoles.

Les coûts de production sont indexés annuellement et revus tous les cinq ans au moyen d'une enquête réalisée par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA). En 2017-2018, La Financière agricole a mis à jour la couverture ASRA des produits Pommes et Agneaux pour tenir compte des résultats de la dernière étude réalisée dans ces secteurs par le CECPA. Ces modifications sont en vigueur à compter de l'année d'assurance 2018.

Par ailleurs, à la demande de La Financière agricole, le CECPA a entrepris, en 2016, une démarche d'évaluation de la situation et des coûts de production des entreprises de grande taille des secteurs sous ASRA. À cet égard, une étude sur les coûts de production des grandes entreprises porcines, soit les entreprises de type naisseur-finisueur détenant plus de 3 000 truies et produisant plus de 100 000 porcs annuellement, a été réalisée au cours du dernier exercice. Les résultats montrent que ces grandes entreprises ont un coût de production plus faible que celui des entreprises servant à établir les paramètres de la ferme type au programme ASRA. La Financière agricole établira en 2018-2019 la manière de prendre en compte cet écart dans la couverture offerte à ces grandes entreprises.

Le programme ASRA est complémentaire aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. En 2017-2018, il comptait 7 983 entreprises adhérentes pour des valeurs assurées totales de 2,3 milliards de dollars. Il s'agit d'une diminution par rapport à l'exercice financier 2016-2017. Cette diminution s'explique par l'abrogation des couvertures du maïs-grain, du soya et des pommes de terre à la suite du choix des producteurs de ces secteurs d'être couverts par les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus plutôt que par l'ASRA. Ce choix prenait effet à compter de l'année d'assurance 2016-2017. Conséquemment, La Financière agricole a disposé des excédents des fonds d'assurance de la pomme de terre au mois de juin 2017 et du maïs-grain et du soya au mois de septembre 2017. Le tiers de ces montants a été versé aux adhérents et les deux tiers à La Financière agricole.

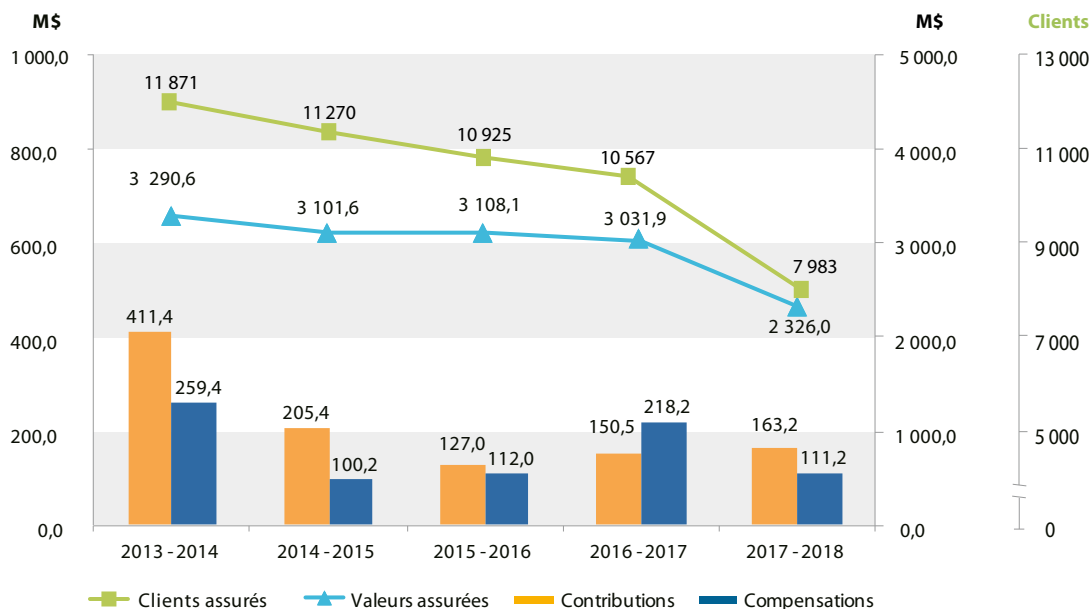
Les compensations du programme ASRA, après considération des prévisions de paiement d'Agri-stabilité, ont été de 111,2 millions de dollars, dont plus de 56 millions de dollars ont été versés aux producteurs de céréales et de canola. Globalement, l'intervention de ce programme lors de l'exercice 2017-2018 est inférieure à la moyenne historique, principalement en raison de la diminution observée dans les secteurs de productions animales due à la conjoncture favorable des marchés. En comparaison, les compensations moyennes des cinq dernières années représentaient 219,6 millions de dollars.

Le programme ASRA est financé aux deux tiers par La Financière agricole et au tiers par les adhérents. Toutefois, pour les unités assurables qui excèdent le palier de contribution défini au programme, les contributions sont partagées à parts égales. Le palier de contribution a été calculé en 2009 et correspond à trois fois les unités de la ferme type alors en vigueur.

Les contributions au programme se sont élevées à près de 163,2 millions de dollars en 2017-2018, dont 54,2 millions de dollars provenaient des adhérents. À cet égard, la relève agricole qualifiée à une subvention à l'établissement bénéficie d'un rabais de contribution. En 2017-2018, ce rabais à la relève s'est traduit par une réduction des contributions de 403 368 dollars. À partir de l'année d'assurance 2018, la relève agricole qualifiée à une subvention au démarrage pourra également bénéficier de ce rabais, lequel s'appliquera dorénavant sur trois années plutôt que deux comme auparavant.

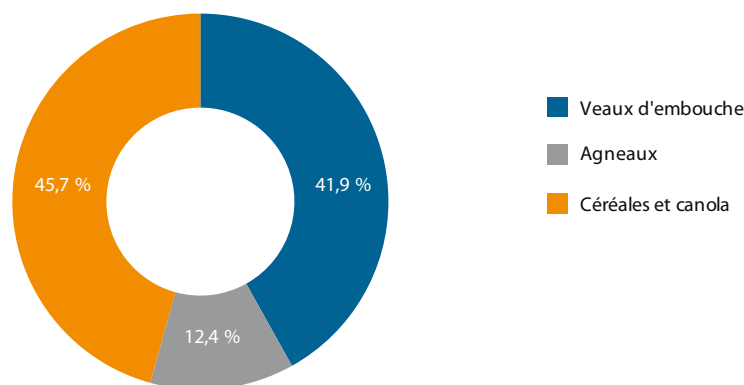
GRAPHIQUE 8

Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq derniers exercices financiers



GRAPHIQUE 9

Répartition des compensations en assurance stabilisation pour l'exercice financier 2017-2018

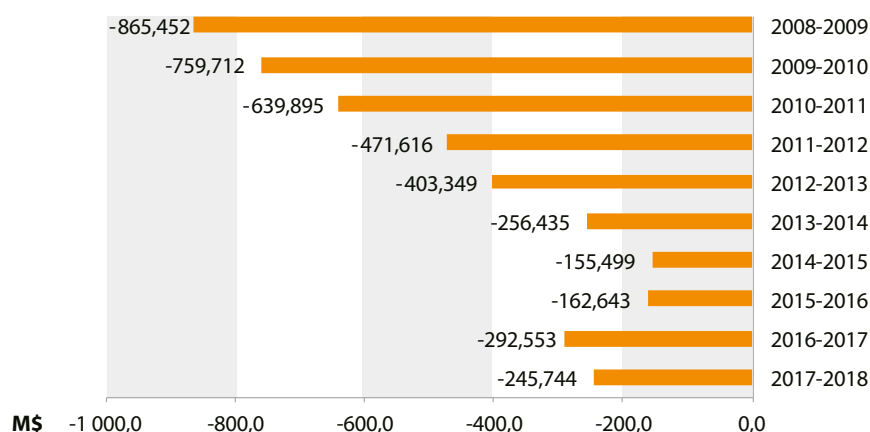


État du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est constitué des contributions des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit. Au terme de l'exercice 2017-2018, ce fonds présente un déficit de 245,7 millions de dollars. Une partie importante de ce déficit, soit 216,1 millions de dollars, est impartie au secteur porcin. Le détail de l'état du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est présenté aux états financiers.

GRAPHIQUE 10

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles de 2008-2009 à 2017-2018

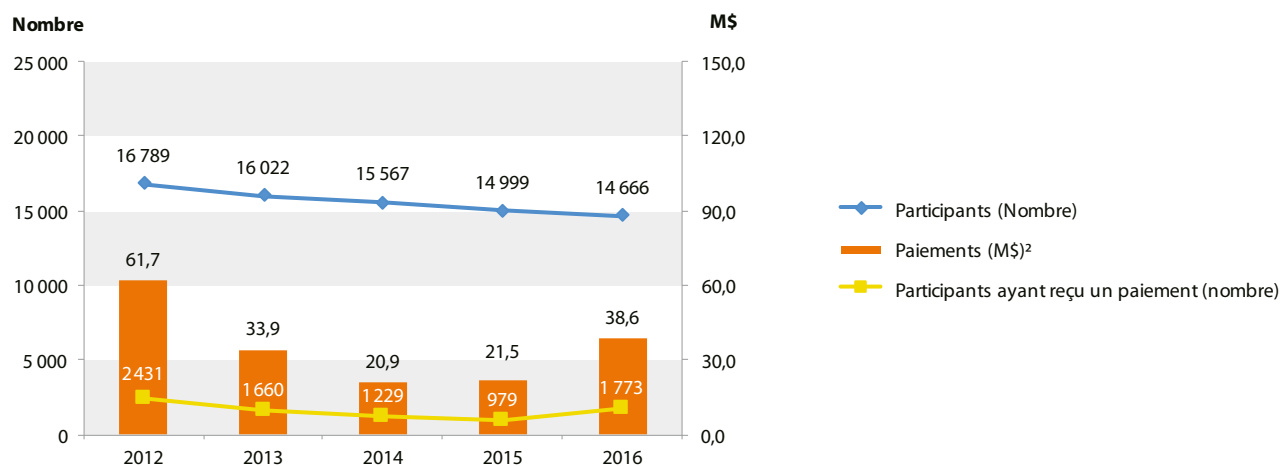


Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité est basé sur le revenu global de l'entreprise qui a pour objectif de stabiliser le revenu en cas de baisse de la marge de production. Il intervient lorsque la marge de l'année (soit les revenus agricoles admissibles moins les dépenses admissibles) est inférieure à 70% de la marge de référence établie sur la base des cinq dernières années. Les paiements du programme Agri-stabilité sont financés à 60% par le gouvernement du Canada et à 40% par La Financière agricole. Pour l'année 2017, 14 236 entreprises agricoles québécoises ont participé à Agri-stabilité, et les paiements prévus sont de 34,3 millions de dollars.

GRAPHIQUE 11

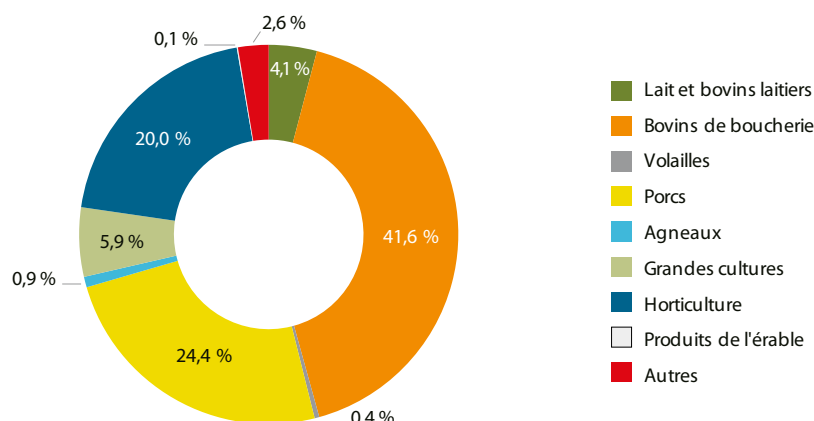
Statistiques du programme Agri-stabilité¹ pour les années de participation 2012 à 2016



1. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.
2. La baisse du taux de couverture du programme, qui est passé de 85 à 70% de la marge de référence, et l'ajout d'une limitation de la marge de référence à la suite de l'entrée en vigueur du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 expliquent en partie la diminution de l'intervention de ce programme depuis l'année 2013.

GRAPHIQUE 12

Répartition des paiements du programme Agri-stabilité pour l'année de participation 2016

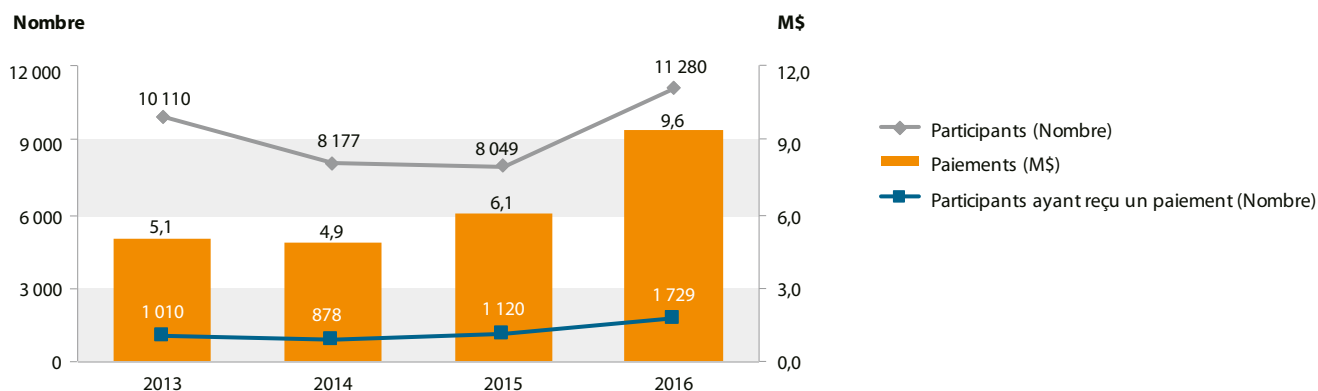


Agri-Québec Plus

Le programme Agri-Québec Plus est destiné aux secteurs non couverts par l'ASRA ou par la gestion de l'offre, notamment les cultures maraîchères, les petits fruits, l'acériculture, l'horticulture ornementale et, depuis l'année de participation 2016, le maïs-grain, le soya et les pommes de terre. Ce programme offre une couverture de 85 % de la marge de référence. Les paiements sont toutefois limités à l'atteinte d'un bénéfice net (calculé aux fins du programme) de 50 000 dollars. Pour l'année de participation 2017, l'intervention d'Agri-Québec Plus est estimée à 20,5 millions de dollars.

GRAPHIQUE 13

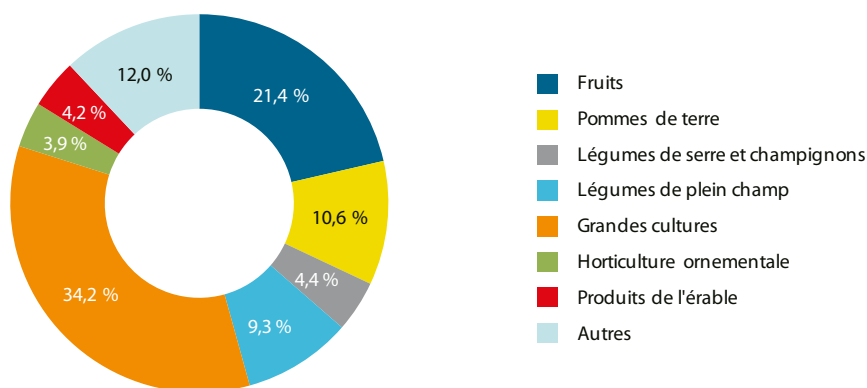
Statistiques du programme Agri-Québec Plus¹ pour les années de participation 2013 à 2016²



1. Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.
2. À compter de l'année 2016, le programme a été modifié afin de rendre admissibles les secteurs du maïs-grain, du soya et des pommes de terre. Cette modification fait suite au choix exercé par les producteurs visés d'opter pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus en remplacement de l'ASRA.

GRAPHIQUE 14

Répartition des paiements du programme Agri-Québec Plus pour l'année de participation 2016



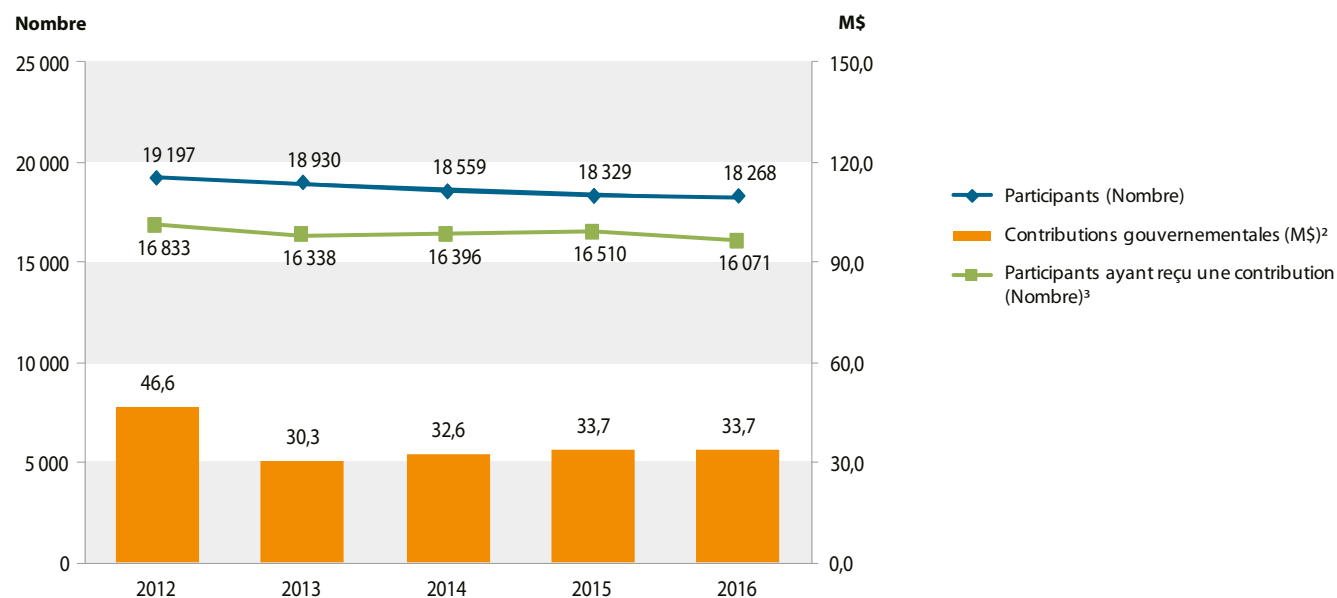
Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un programme d'autogestion des risques qui permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution équivalente de La Financière agricole. Le participant peut y effectuer des retraits en fonction de ses besoins. Ce programme s'adresse à la plupart des produits agricoles sauf aux secteurs sous gestion de l'offre.

Les contributions gouvernementales à Agri-investissement sont financées à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par le gouvernement du Québec via La Financière agricole. Les contributions gouvernementales représentent 1 % des ventes nettes ajustées (VNA) jusqu'à un maximum de 1,5 million de dollars de VNA. Pour l'année de participation 2017, les contributions gouvernementales pour ce programme sont estimées à 33,4 millions de dollars, tandis que le solde des comptes des participants s'élève à 65,9 millions de dollars au 31 mars 2018.

GRAPHIQUE 15

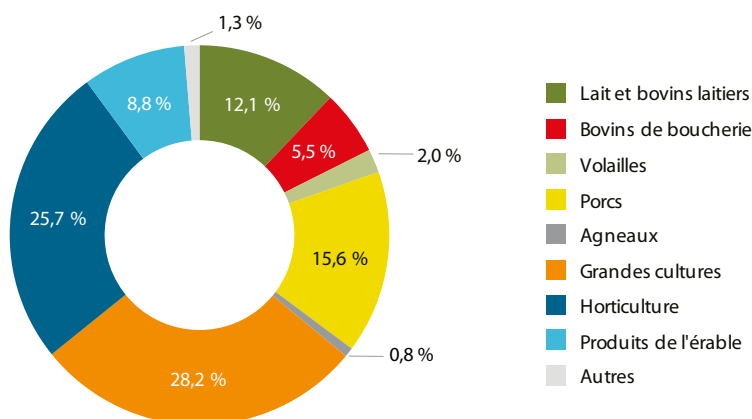
Statistiques du programme Agri-investissement¹ pour les années de participation 2012 à 2016



1. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.
2. Depuis l'entrée en vigueur du cadre stratégique Cultivons l'avenir 2 en 2013, les contributions gouvernementales d'Agri-investissement ont diminué de 1,5 % à 1 % des VNA.
3. Certains participants peuvent ne pas recevoir de contribution si la valeur de leurs ventes nettes ajustées est inférieure au montant minimal prescrit par le programme.

GRAPHIQUE 16

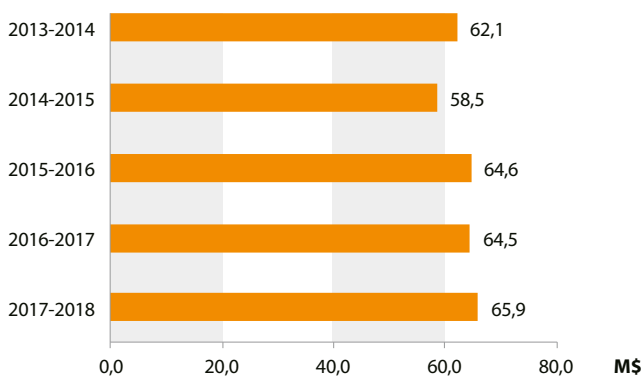
Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-investissement pour l'année de participation 2016¹



1. Les entreprises sont catégorisées selon le secteur de production qui génère le revenu le plus élevé, bien qu'elles puissent être impliquées dans plusieurs autres secteurs agricoles. C'est ce qui explique que certaines entreprises se retrouvent dans une catégorie de production non admissible au programme Agri-investissement (productions sous gestion de l'offre : Lait et bovins laitiers ou Volailles). Celles-ci ont des revenus admissibles dans d'autres secteurs de production.

GRAPHIQUE 17

Solde des comptes des participants au programme Agri-investissement pour les cinq derniers exercices financiers



Agri-Québec

Le programme Agri-Québec est entièrement financé par La Financière agricole, et l'admissibilité est réservée aux secteurs non couverts par l'ASRA et la gestion de l'offre. Parce que les producteurs de maïs-grain, de soya et de pommes de terre ont choisi d'être couverts par ce programme plutôt que par l'ASRA, ces secteurs de production comptent maintenant au nombre des produits admissibles, de façon rétroactive, depuis l'année de participation 2014.

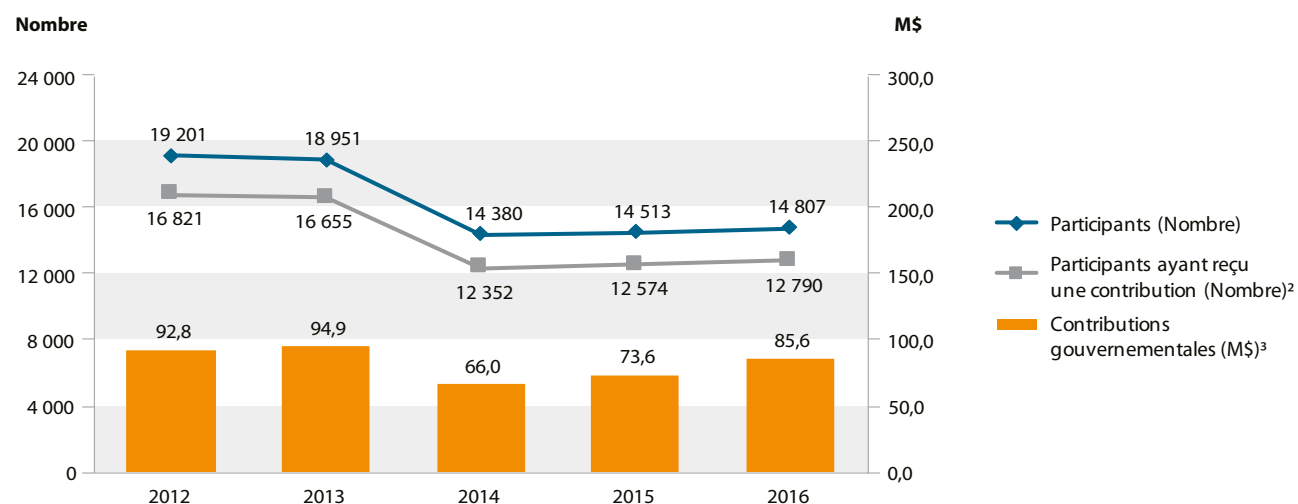
Agri-Québec est un programme d'autogestion des risques qui permet aux participants de faire annuellement un dépôt dans un compte et de recevoir, en contrepartie, une contribution équivalente de La Financière agricole. Le dépôt maximal autorisé admissible à une contrepartie correspond à 3,2% des VNA agricoles et à 3,9% des VNA aquacoles pour la première tranche de VNA inférieure à 1,5 million de dollars. Au-delà de ce seuil, le pourcentage de contribution diminue graduellement. Les entreprises agricoles, dont le revenu est de moins de 100 000 dollars, bénéficient d'une contribution additionnelle de 1% de leurs VNA.

À compter de l'année de participation 2017, pour les entreprises en transition vers un mode de production biologique, le taux de contribution gouvernementale passe de 3,2 % à 7,2 % pour les VNA inférieures à 100 000 dollars et de 3,2 % à 5,2 % pour la portion comprise entre 100 000 dollars et 1,5 million de dollars. Cette bonification fait suite à une recommandation du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec.

Le solde des comptes des participants s'élève à 209,7 millions de dollars au 31 mars 2018. La contribution gouvernementale d'Agri-Québec pour l'année de participation 2017 est estimée à 81,2 millions de dollars.

GRAPHIQUE 18

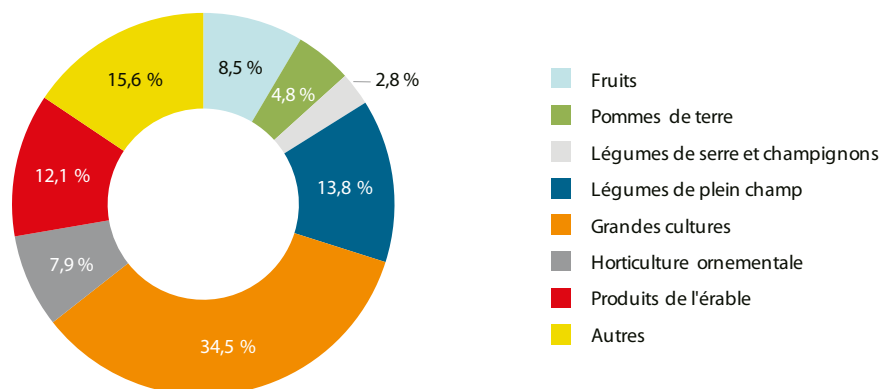
Statistiques du programme Agri-Québec¹ pour les années de participation 2012 à 2016



1. Les contributions gouvernementales relatives aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation. Les données présentées pour chacune des années ont été révisées pour tenir compte de l'évolution du traitement des dossiers.
2. Depuis l'année 2014, les secteurs couverts par l'ASRA ne sont plus admissibles au Programme Agri-Québec. En 2016, le programme a été modifié afin de permettre l'admissibilité rétroactive des secteurs du maïs-grain, du soya et des pommes de terre à compter de l'année de participation 2014 à la suite du choix exercé par les producteurs visés d'opter pour les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus en remplacement de l'ASRA.
3. Certains participants peuvent ne pas recevoir de contribution si la valeur de leurs ventes nettes ajustées est inférieure au montant minimal prescrit par le programme.

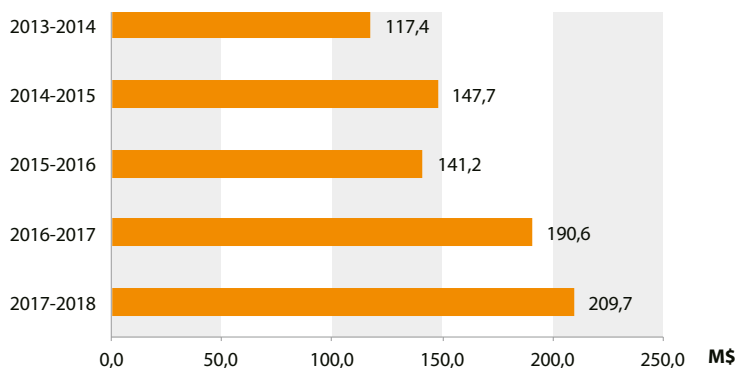
GRAPHIQUE 19

Répartition des contributions gouvernementales du programme Agri-Québec pour l'année de participation 2016



GRAPHIQUE 20

Solde des comptes des participants au programme Agri-Québec pour les cinq derniers exercices financiers



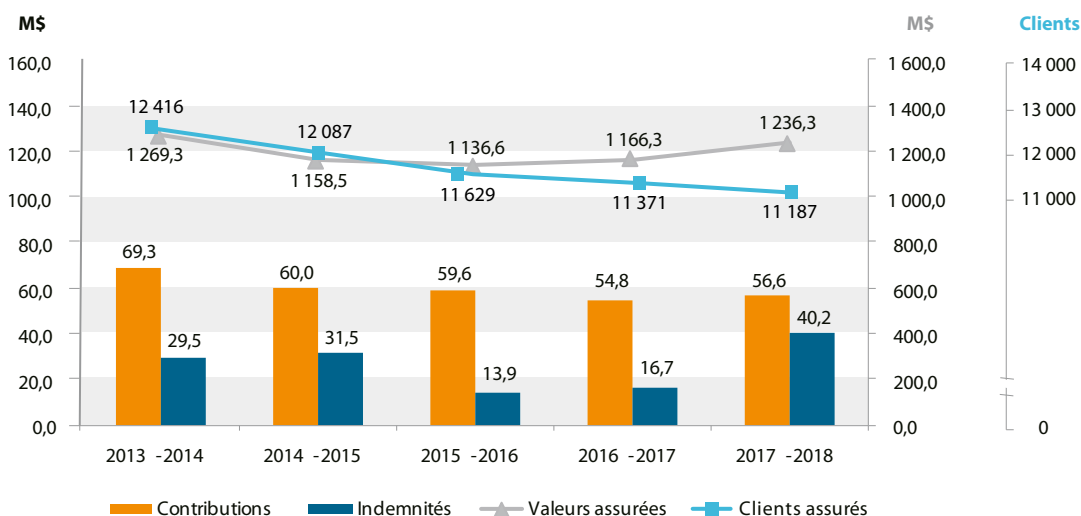
Assurance récolte

Le programme d'assurance récolte (ASREC) couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, les entreprises agricoles peuvent souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime est payée à 40 % par le producteur et à 60 % par le gouvernement du Canada et La Financière agricole.

Pour l'année d'assurance 2017, 11 187 entreprises ont adhéré à l'ASREC. Elles ont assuré des superficies totalisant plus de 1,1 million d'hectares et, en acériculture, près de 16,3 millions d'entailles, le tout représentant des valeurs assurées de plus de 1,2 milliard de dollars. Les contributions, pour l'année financière 2017-2018, ont totalisé 56,6 millions de dollars, dont 22,4 millions proviennent des adhérents. La Financière agricole prévoit verser des indemnités s'élevant à près de 40,2 millions de dollars (excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune), dont 11,6 millions de dollars aux entreprises de céréales, maïs-grain et protéagineuses et 10,3 millions pour les entreprises de fourrages, dont près de 9,5 millions de dollars aux adhérents des protections d'assurance récolte du foin. Par ailleurs, de ces 40,2 millions de dollars, 11,4 millions ont été versés pour les dommages causés par la grêle.

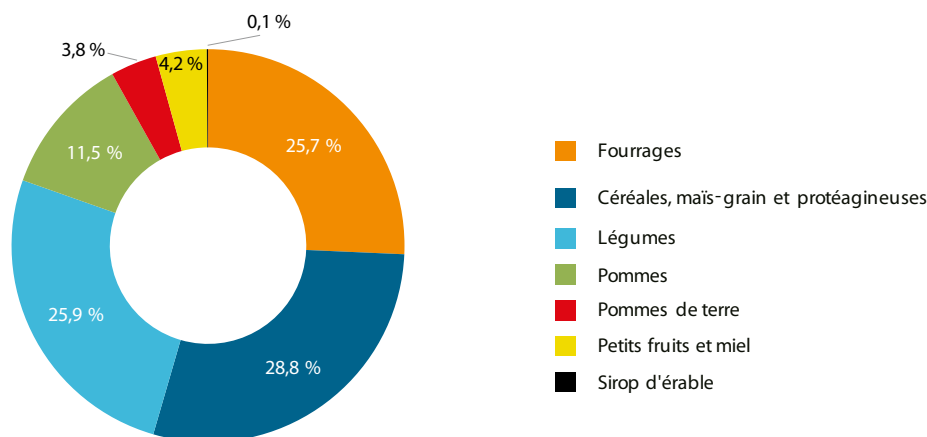
GRAPHIQUE 21

Bilan des clients assurés, des valeurs assurées, des contributions et des indemnités en assurance récolte pour les cinq derniers exercices financiers (excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune)



GRAPHIQUE 22

Répartition des indemnités en assurance récolte pour l'exercice financier 2017-2018 (excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune)



La Financière agricole a poursuivi d'importants travaux visant à moderniser le programme ASREC. Cette démarche, amorcée en 2014, vise à actualiser les méthodes et les protections existantes, à développer de nouvelles protections et à optimiser les processus administratifs entourant notamment l'admissibilité, la cueillette des rendements et l'indemnisation.

En 2017-2018, La Financière agricole a développé deux nouvelles protections disponibles à partir de l'année d'assurance 2018, l'une pour les camerises et l'autre pour les cultures émergentes (lin, chanvre, seigle, gourgane sèche, féverole). Dans ce dernier cas, il s'agit d'une nouvelle approche basée sur une évaluation des pertes à partir de cultures de référence, soit l'orge, l'avoine et le blé. Cette approche permet d'offrir une protection d'assurance récolte à des productions pour lesquelles les données historiques disponibles sont insuffisantes pour calculer tous les paramètres d'assurance, comme c'est le cas pour les cultures émergentes.

Par ailleurs, La Financière agricole offre maintenant un prix unitaire spécifique à la production de foin sous gestion biologique. Ce prix correspond à 1,5 fois le prix unitaire du foin produit selon une régie conventionnelle. Outre le foin, La Financière agricole offre des prix spécifiques à la production biologique aux secteurs des grains (avoine, blé, canola, maïs-grain, orge, pois secs, soya), du sirop d'érable, des canneberges, des pommes, des légumes de transformation (brocoli, haricots, maïs sucré, pois), des cultures maraîchères (carotte, chou, chou-fleur) et des cultures émergentes (lin, seigle, gourgane sèche, féverole, chanvre).

La Financière agricole a revu sa méthodologie de calcul des taux de prime. Cette révision, qui s'appuie sur les recommandations d'actuaire, était rendue nécessaire en raison de l'accumulation d'un important excédent au Fonds d'assurance récolte généré par les conditions climatiques favorables des dernières années. À la suite de cette révision, les taux de prime pour l'année d'assurance 2018 ont diminué de 25 % en moyenne.

De plus, La Financière agricole a entrepris, en 2017-2018, une révision de la méthode de calcul des prix unitaires et de la méthode de calcul des rendements probables. Ces travaux, qui se poursuivront au cours du prochain exercice, ont permis de mettre à jour la méthode de calcul des rendements probables du sirop d'érable et des bleuets nains semi-cultivés, lesquels présentent une augmentation de 11 %. De même, plusieurs prix unitaires ont été mis à jour et ceux-ci ont augmenté dans plusieurs secteurs, dont les bleuets nains semi-cultivés (30 %), les cultures maraîchères (jusqu'à 24 % selon les cultures), le soya (14 %), le sirop d'érable (10 %), le maïs-grain (8 %), les fourrages (7 %) et les canneberges (4 %).

En ce qui a trait aux processus administratifs, La Financière agricole a mis en œuvre, en 2017-2018, la déclaration obligatoire des rendements réels pour le secteur des grains. Cette déclaration s'étendra à tous les secteurs à compter de l'année d'assurance 2018. Cette démarche vise à obtenir un historique de données réelles le plus complet possible, ce qui permettra d'offrir aux producteurs agricoles un rendement probable qui reflète davantage leur capacité de production. De plus, La Financière agricole a entamé, en 2017-2018, la mise en œuvre du paiement accéléré des indemnités sur la base des déclarations de rendements.

Par ailleurs, en 2017-2018, La Financière agricole a pris la décision d'offrir un rabais de contribution de 25 % aux exploitants qualifiés à une subvention à la relève agricole, pour un montant maximum de 2 500 dollars par année. Ce rabais, qui sera offert à compter de l'année d'assurance 2019, s'appliquera pendant trois années consécutives à l'intérieur d'une période de cinq ans suivant la date de qualification à la subvention. Les années d'application du rabais seront au choix du producteur.

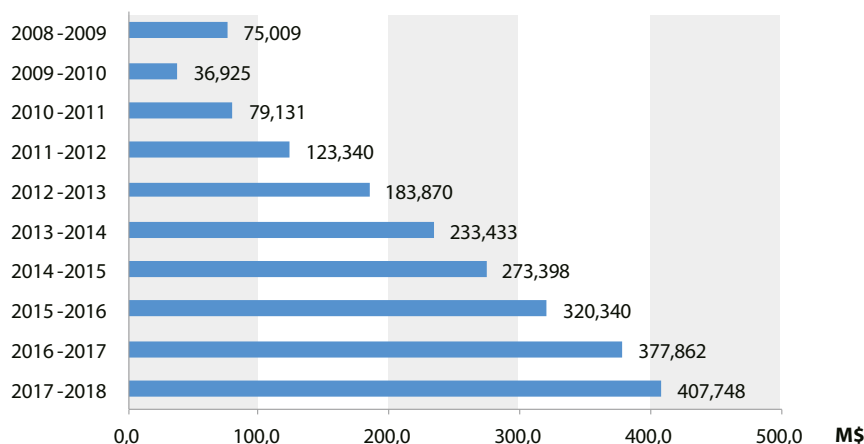
État du Fonds d'assurance récolte

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents, du gouvernement du Canada et de La Financière agricole à même l'enveloppe confiée par le gouvernement du Québec, ainsi que des revenus de placement. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer les indemnités auxquelles les adhérents ont droit.

Au 31 mars 2018, le fonds présentait un avoir de 407,7 millions de dollars, soit une augmentation de 29,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE 23

Fonds d'assurance récolte de 2008-2009 à 2017-2018



Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune

Les dommages causés par la sauvagine sont admissibles à une indemnisation dans le cadre du Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune. Au mois d'avril 2016, La Financière agricole a adopté un programme d'aide complémentaire à ce plan qui prévoit une indemnité complémentaire de 10% de baisse de rendement calculée. Cette aide supplémentaire est versée directement par La Financière agricole et non par le Fonds d'assurance récolte. Ainsi, en 2017-2018, les indemnités pour les dommages causés par la sauvagine ont totalisé près de 1,4 million de dollars, dont 135 298 dollars ont été versés en indemnités complémentaires.

Programme de fonds d'urgence relatif à la Diarrhée épidémique porcine (DEP), au Delta coronavirus porcin (DCVP) et au Senecavirus A (SVA) au Québec

Ce programme vise à permettre à La Financière agricole d'aider la filière porcine à contrôler et éliminer la propagation de la DEP et du DCVP, d'aider les entreprises affectées à assumer certains frais supplémentaires requis pour contrer ce virus et de restreindre les conséquences financières relatives à cette infection. Au mois d'octobre 2017, une nouvelle maladie émergente, le Senecavirus A (SVA), a été ajoutée à titre de maladie visée par le programme. Mentionnons qu'aucun nouveau foyer d'infection nécessitant une intervention du programme n'a été détecté depuis le mois de mai 2015.

Mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière

Au mois de février 2015, La Financière agricole a mis en place le Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière afin de protéger les revenus des entreprises agricoles dont les terres, situées à l'embouchure du bassin versant de la baie de Lavallière, font l'objet d'inondations récurrentes. Pour bénéficier d'une aide, l'entreprise devait s'engager à ce que les superficies admissibles soient laissées en jachère ou soient cultivées en foin pour une période de trois ans. Pour les 114 hectares inscrits au programme, La Financière agricole a versé un montant total de 165 064 dollars au cours des trois années d'application. Le programme a pris fin comme prévu au mois de février 2018.

Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait

Le conseil d'administration de La Financière agricole a approuvé au printemps 2017, la mise en place du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait. Le programme comporte deux volets et vise à appuyer financièrement les entreprises de veaux de lait au cours de la période de transition qui suit le retrait de l'admissibilité de ce secteur au programme ASRA. Le premier volet offre une aide forfaitaire aux entreprises indépendantes sur la base de leur volume de veaux commercialisés en 2017 et en 2018. Au cours de l'exercice financier 2017-2018, La Financière agricole a versé un montant de 399 762 dollars aux entreprises admissibles à l'égard des veaux abattus en 2017.

Le deuxième volet du programme vise à appuyer financièrement le développement d'outils collectifs de gestion ainsi que la mise en place de mesures de biosécurité réalisés sous la supervision des Producteurs de bovins du Québec. En 2017-2018, La Financière agricole a accordé une aide financière de 600 229 dollars afin de permettre la réalisation de six projets répondant à ces objectifs.

Programme de soutien au secteur de la pomme de terre

La Financière agricole a adopté, le 11 mai 2017, le Programme de soutien au secteur de la pomme de terre afin d'appuyer financièrement les producteurs de pommes de terre dans la réalisation de projets de recherche et de transfert technologique visant à développer et expérimenter des pratiques agricoles rentables et compatibles avec les enjeux liés à la gestion des ennemis des cultures, notamment à l'égard de la réduction de l'utilisation des pesticides.

En vertu de ce Programme, La Financière agricole peut verser une aide équivalente au montant investi par les entreprises agricoles du secteur aux mêmes fins, jusqu'à un maximum de 150 000 dollars par année pendant cinq ans. L'aide est versée au Fonds de promotion, publicité, recherche, développement et formation administré par les Producteurs de pommes de terre du Québec. Cette aide est destinée à appuyer le programme de recherche collaborative du Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec. Un premier versement de 150 000 dollars a été effectué au cours de l'exercice 2017-2018.

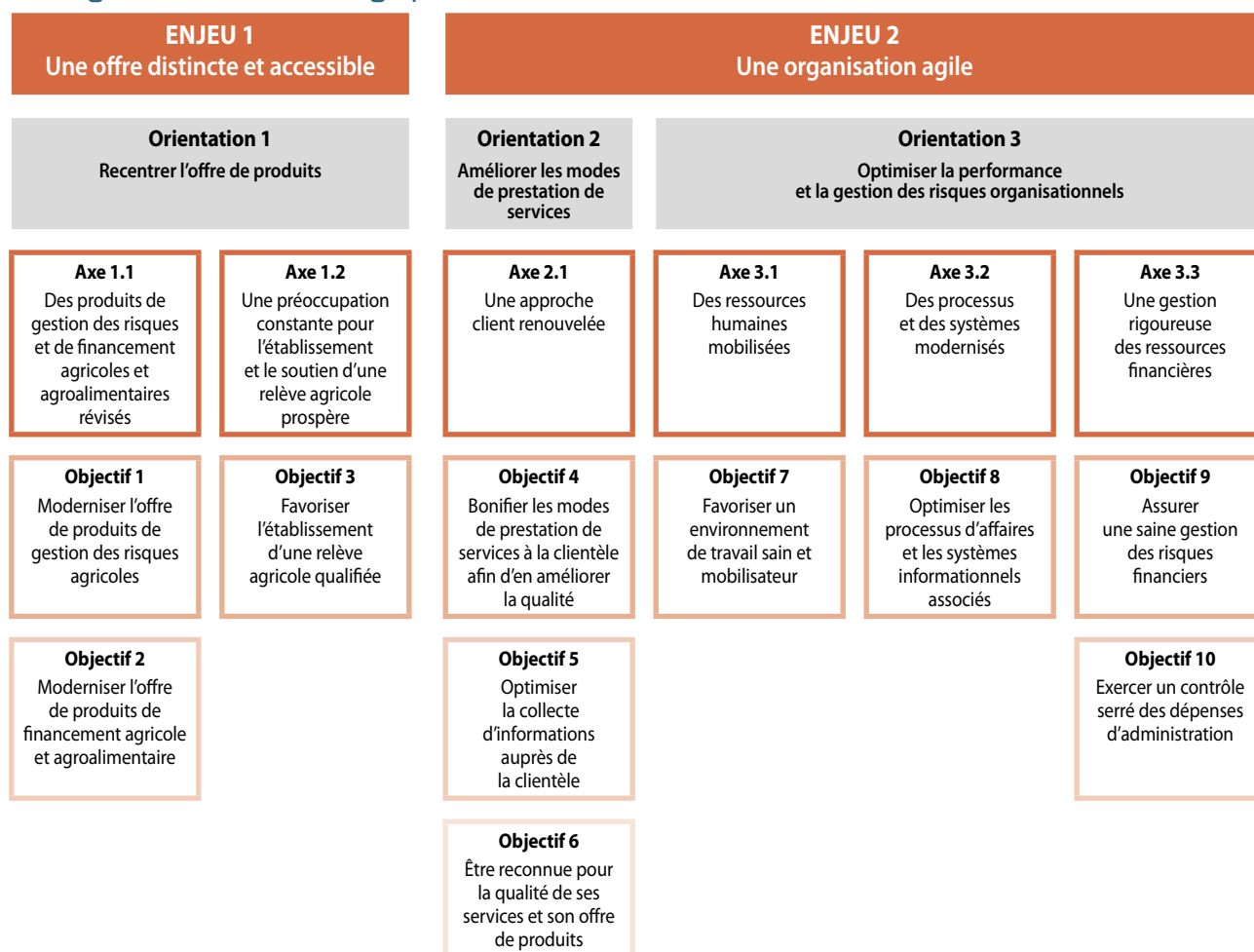
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS 2017-2018

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018


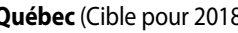
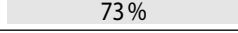

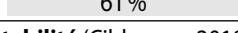
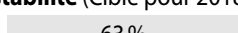
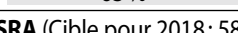
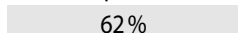
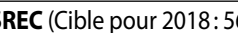
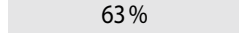


Pour réaliser pleinement sa mission de soutien et de promotion du développement du secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole propose, dans son Plan stratégique 2015-2018, des orientations tournées vers sa clientèle afin de mettre en œuvre la vision de l'organisation, soit de relever le défi de l'efficacité et être reconnue pour la qualité de ses services et son appui au développement durable des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. De plus, ce plan vise les aspects les plus significatifs de la mission de l'organisation. Le Plan stratégique 2015-2018 de La Financière agricole a été approuvé par le gouvernement du Québec au mois d'avril 2016. La Financière agricole suit l'évolution de sa performance et mesure l'atteinte de ses objectifs stratégiques à l'aide d'indicateurs d'effet-impact.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole, la section qui suit présente tout d'abord un abrégé du Plan stratégique 2015-2018 et rappelle brièvement la nature de ses engagements stratégiques. Une synthèse des résultats au 31 mars 2018 est ensuite présentée et met en évidence le degré d'atteinte des indicateurs et des cibles associés à chacun des objectifs stratégiques. Puisqu'il s'agit de la dernière année du Plan stratégique 2015-2018, cette synthèse constitue le bilan au terme des trois années couvertes par celui-ci.

Abrégé du Plan stratégique 2015-2018



Synthèse des résultats du Plan stratégique 2015-2018¹

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
Objectif 1 : Moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles.							
<p>INDICATEUR: Mise en œuvre des recommandations, retenues par le gouvernement, du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture.</p> <p>CIBLE: 100 % des recommandations retenues mises en œuvre d'ici le mois de mars 2018.</p>	100%	100%	100%	X			49
<p>INDICATEUR: Montant des valeurs assurées à la suite de la mise en œuvre du Plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018.</p> <p>CIBLE: Augmentation de 10 % d'ici le mois de mars 2018 des valeurs assurées en assurance récolte sur la base des résultats de l'année d'assurance 2015.</p>	Valeurs assurées 2015: 1 136,6 M\$ L'augmentation des valeurs assurées sera mesurée à compter de 2016-2017.	Valeurs assurées 2016: 1 166,3 M\$ Augmentation de 2,6 % entre 2015 et 2016	Valeurs assurées 2017: 1 236,3 M\$ Augmentation de 8,8 % entre 2015 et 2017. * Les valeurs assurées préliminaires de 2018 s'élèvent à 1 452,7 M\$, ce qui représente une augmentation de 27,8 % par rapport à l'année 2015.		X		50
<p>INDICATEUR: Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles.</p> <p>CIBLE: Augmentation de 10 % d'ici le mois de mars 2018 pour chacun des programmes de gestion des risques agricoles sur la base des résultats du sondage de l'année 2015.</p>	<p>Agri-investissement (Cible pour 2018: 66%)</p> <p>59%  72%  75%</p> <hr/> <p>Agri-Québec (Cible pour 2018: 63%)</p> <p>58%  73%  73%</p> <hr/> <p>Agri-Québec Plus (Cible pour 2018: 62%)</p> <p>56%  61%  67%</p> <hr/> <p>Agri-stabilité (Cible pour 2018: 58%)</p> <p>55%  63%  65%</p> <hr/> <p>ASRA (Cible pour 2018: 58%)</p> <p>53%  62%  63%</p> <hr/> <p>ASREC (Cible pour 2018: 56%)</p> <p>51%  63%  60%</p>			X		51	

1. Signification des catégories:

Atteint: plus de 95 % de la cible est atteinte.

Atteint en partie: 75 % à 95 % de la cible est atteint.

Non atteint: Moins de 75 % de la cible est atteint.

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
Objectif 2 : Moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire.							
INDICATEUR : Adoption d'orientations organisationnelles visant la modernisation du modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire. CIBLE : Mars 2018	Non débuté	L'analyse menant à l'élaboration d'orientations en financement est terminée.	Les orientations organisationnelles ont été adoptées au mois de mai 2017.	X			52
INDICATEUR : Financement accordé annuellement aux entreprises agricoles : a) ayant reçu une subvention au démarrage b) œuvrant dans des productions émergentes et biologiques c) œuvrant en agroalimentaire CIBLE : 275 M\$ ¹ en 2017-2018	192,4 M\$ (160 M\$ en 2015)	275,7 M\$	273,1 M\$	X			52
INDICATEUR : Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement. CIBLE : Augmentation de 10 % d'ici le mois de mars 2018 pour chacun des programmes de financement sur la base des résultats du sondage de 2015.	Financement de l'agriculture (Cible pour 2018 : 72%)			X			53
	65 %	87 %	84 %				
	Appui financier à la relève agricole						
	Subvention au démarrage (Cible pour 2018 : 65%)						
	58 %	84 %	72 %				
	Subvention à l'établissement (Cible pour 2018 : 65%)						
56 %	83 %	80 %					
Appui à la diversification et au développement régional (Cible pour 2018 : 59%)							
53 %	75 %	85 %					
Appui au développement des entreprises agricoles du Québec²							
Non mesuré	83 %	85 %					

1. La cible initiale prévue au Plan stratégique 2015-2018 prévoyait une augmentation de 160 M\$, en 2015, à 185 M\$, en 2018. Elle a été ajustée à 200 M\$ pour 2016-2017 et à 275 M\$ pour 2017-2018.
2. Ce programme a été créé le 12 février 2016. Le taux de satisfaction de ce nouveau programme a été mesuré pour la première fois au 31 mars 2017. La cible de 10% d'augmentation par rapport à 2015 ne s'applique donc pas ici.

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
Objectif 2 : Moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire. (suite)							
<p>INDICATEUR: Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc. pour soutenir le secteur agroalimentaire et nombre d'emplois créés ou maintenus.</p> <p>CIBLE: 2,5 M\$ investis et 200 emplois créés ou maintenus en moyenne annuellement d'ici le 31 mars 2018 (1 M\$ et 140 emplois en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015).</p>	2,8 M\$ investis 489 emplois créés ou maintenus	1,5 M\$ investis 368 emplois créés ou maintenus	1,1 M\$ investis 365 emplois créés ou maintenus		X		54
Objectif 3 : Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée.							
<p>INDICATEUR: Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage.</p> <p>CIBLE: 425 jeunes annuellement (415 jeunes en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015).</p>	398 jeunes	478 jeunes	454 jeunes	X			55
<p>INDICATEUR: Jeunes ayant reçu une subvention et dont l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans.</p> <p>CIBLE: Maintien d'un taux d'au moins 85 % annuellement d'ici le mois de mars 2018.</p>	91 %	91 %	89 %	X			55
Objectif 4 : Bonifier les modes de prestation de services à la clientèle afin d'en améliorer la qualité.							
<p>INDICATEUR: Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle.</p> <p>CIBLE: Augmentation de 74 % en 2015 à 85 % en 2018</p>	78 %	83 %	80 %			X	56
Objectif 5 : Optimiser la collecte d'informations auprès de la clientèle.							
<p>INDICATEUR: Clientèle bénéficiant d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre.</p> <p>CIBLE: 20 % d'ici le mois de mars 2018</p>	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017.	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017.	Non applicable Au 31 mars 2018, ce pourcentage ne peut être mesuré. Celui-ci pourra être mesuré après la fin de la période de transmission des données 2017, laquelle se termine le 31 décembre 2018.			Non applicable	57

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
Objectif 6 : Être reconnue pour la qualité de ses services et son offre de produits.							
INDICATEUR : Taux de satisfaction générale de la clientèle. CIBLE : Augmentation de 77 % en 2015 à 85 % en 2018.	81 %	87 %	85 %	X			57
Objectif 7 : Favoriser un environnement de travail sain et mobilisateur.							
INDICATEUR : Taux de mobilisation des employés. CIBLE : Augmentation de 5 % du taux de mobilisation de 2015 à 2018.	Taux de mobilisation 2015 : 76 % L'augmentation de ce taux sera mesurée en 2017-2018.	L'augmentation de ce taux sera mesurée en 2017-2018. Cible pour 2018 : 80 %	Augmentation de 4 % entre 2015 et 2017. Taux de mobilisation 2017 : 79 %		X		58
INDICATEUR : Nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité. CIBLE : Inférieur à 15 % au nombre moyen de jours d'absence de la fonction publique.	Inférieur de 41,8 % au nombre moyen de jours d'absence au sein de la fonction publique.	Inférieur de 41,1 % au nombre moyen de jours d'absence au sein de la fonction publique.	Inférieur de 22,6 % au nombre moyen de jours d'absence au sein de la fonction publique.	X			59
Objectif 8 : Optimiser les processus d'affaires et les systèmes informationnels associés.							
INDICATEUR : Réduction du délai de traitement des processus optimisés. CIBLE : 20 % au terme de l'optimisation des processus ciblés.	Traitement des demandes de garanties de prêts : réduction du délai de 30 % Traitement des dossiers liés aux programmes AGRI : réduction du délai de 60 %	Gestion des changements aux infrastructures technologiques : réduction du délai de 77,6 % Établissement des paramètres en ASREC : réduction du délai de 57,5 % Traitement des demandes de requêtes : réduction du délai de 68,8 %	2 projets en cours	X			59

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
Objectif 9 : Assurer une saine gestion des risques financiers.							
INDICATEUR : Risques financiers priorités ayant fait l'objet de mesures de contrôle. CIBLE : 100 % ¹ Bilan annuel des mesures de contrôle.	L'exercice d'identification des risques organisationnels majeurs, préalable à la mesure de cet indicateur, est toujours en cours.	100 % Bilan des mesures de contrôle à renforcer.	Atteint au 31 mars 2017.	X			60
INDICATEUR : Mise en place d'une réserve pour des programmes d'assurance et de protection du revenu agricole. CIBLE : 317 M \$ d'ici le mois de mars 2018.	170 M \$	La réserve de 317 M \$ est entièrement capitalisée.	Atteint au 31 mars 2017.	X			60
Objectif 10 : Exercer un contrôle serré des dépenses d'administration.							
INDICATEUR : Coût de revient par client des principaux programmes (ASRA, ASREC, AGRI et Financement). CIBLE : Diminution annuelle de 0,5 % et plus par rapport à l'année précédente.	Variation du coût de revient par client par rapport à l'année précédente					X	61
	Agri-investissement :						
	+7,81 %	+4,99 %	-12,47 %				
	ASREC :						
	-11,23 %	+3,76 %	+17,56 %				
	ASRA :						
	+0,35 %	-9,79 %	+10,94 %				
	Agri-stabilité :						
	-11,70 %	+0,23 %	-13,04 %				
Agri-Québec :							
-6,85 % ²	-9,89 %	-11,79 %					
Agri-Québec Plus :							
-5,16 % ²	-15,78 %	-45,98 %					
Financement :							
-1,23 %	+5,76 %	+5,52 %					

1. La cible initiale était de 100% annuellement. Elle a été ajustée à 100%.
2. Comparaison de la variation du coût de revient global du programme par rapport à l'année précédente plutôt que la variation du coût de revient par client, et ce, en raison des changements apportés aux modalités de programmes rendant inadmissibles les clients sous ASRA. Par conséquent, l'ajustement dans l'exercice 2015-2016 du nombre de clients Agri-Québec et Agri-Québec Plus rend non représentatif le résultat de la variation du coût de revient par client. La donnée devient comparable au terme de l'exercice 2016-2017.

Résultats détaillés et appréciation de la performance à l'égard des engagements stratégiques

À l'échéance du Plan stratégique 2015-2018, 12 des 18 indicateurs sont atteints, trois sont atteints en partie, deux sont non atteints et un seul indicateur est non mesurable au 31 mars 2018, cependant l'action correspondante est en voie de réalisation. Notons par ailleurs que le degré d'atteinte de chacune des cibles a été évalué afin d'estimer un pourcentage global de réalisation. Ainsi, 92 % des cibles ont été atteintes. La Financière agricole peut donc conclure que sa performance concernant l'atteinte des objectifs de son plan stratégique est très satisfaisante pour les trois années de mise en œuvre de son Plan stratégique 2015-2018.

La section suivante présente les résultats détaillés et l'appréciation de la performance de l'organisation en ce qui concerne chacune des orientations stratégiques. Ces résultats décrivent les travaux effectués au cours de la dernière année, soit 2017-2018, mais également l'ensemble des travaux pour toute la durée du Plan stratégique 2015-2018.

Bilan final au 31 mars 2018

ENJEU 1

UNE OFFRE DISTINCTE ET ACCESSIBLE

ORIENTATION 1 : Recentrer l'offre de produits

Les trois objectifs stratégiques identifiés à l'égard de l'orientation 1 « Recentrer l'offre de produits » sont pour la plupart réalisés. En effet, sept des neuf cibles stratégiques ont été atteintes et deux le sont en partie.

Il est notamment intéressant de mentionner que des travaux de modernisation des programmes de gestion des risques agricoles ont été réalisés. Plusieurs des recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture ont été réalisées. Quant à celles retenues par le gouvernement ou le conseil d'administration de La Financière agricole, celles-ci ont entièrement été mises en œuvre.

La Financière agricole a bonifié son offre de produits de gestion des risques en assurance récolte, notamment, en ajoutant de nouvelles protections ainsi qu'en actualisant celles existantes. Des efforts importants visant la modernisation de l'assurance récolte ont été déployés par l'organisation au cours de la période couverte par le Plan stratégique 2015-2018. Une augmentation de 8,8 % des valeurs assurées à la suite de la mise en œuvre du Plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018 est constatée. Quant aux orientations organisationnelles visant la modernisation du modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire, elles ont été adoptées par le conseil d'administration au mois de mai 2017, respectant ainsi la cible. Les objectifs inhérents à cette modernisation sont d'adapter le niveau d'intervention aux besoins de la clientèle, de continuer d'exercer une gestion rigoureuse des activités de crédit et d'augmenter l'efficacité opérationnelle.

La Financière agricole a également une préoccupation constante pour l'établissement et le soutien d'une relève agricole prospère. Ainsi, pour l'année 2017-2018, La Financière agricole a autorisé des garanties de prêts de 273,1 M\$ à des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou agroalimentaires. Bien que ce montant soit légèrement inférieur à la cible de 275 M\$ au 31 mars 2018, il représente un résultat important puisqu'il dépasse les cibles établies antérieurement de 185 M\$ et 200 M\$.

En ce qui concerne le nombre de subventions à l'établissement et au démarrage accordé en 2017-2018, les résultats obtenus ont permis à La Financière agricole d'atteindre la cible annuelle révisée de 425 à 450 pour l'année 2017-2018 et d'atteindre la cible au terme du plan stratégique. De plus, 89 % des entreprises qualifiées par des jeunes et ayant reçu une subvention en 2014-2015, soit 393 des 443 entreprises, œuvrent toujours en agriculture en 2016-2017. Ce résultat est un des éléments démontrant que l'approche de financement responsable de La Financière agricole, qui prend notamment en compte les perspectives de rentabilité des entreprises, permet d'appuyer efficacement les jeunes de la relève.

Par ailleurs, les taux de satisfaction de l'ensemble des programmes d'assurance et de protection du revenu ainsi que de financement ont connu une augmentation de plus de 10 % entre 2015 et 2018, permettant ainsi d'atteindre et même de dépasser la cible établie au Plan stratégique 2015-2018.

Capital Financière agricole inc. (CFAI) a autorisé, entre le 1^{er} avril et le 31 mars 2018, près de 1,1 M\$ en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire, ce qui a permis de créer ou maintenir 365 emplois. Au cours des trois dernières années, CFAI a investi, en moyenne annuellement, 1,8 M\$ en créant et maintenant 407 emplois. Ainsi, les emplois créés ou maintenus par les investissements effectués ont largement dépassé la cible de 200 emplois. Cependant, la cible de 2,5 M\$ investis en

moyenne annuellement n'a pas été atteinte, car la demande pour les produits de CFAI est limitée, notamment à cause d'une forte concurrence pour l'offre de capital de risque, de même que du financement à terme offert à faible coût.

Au terme de son Plan stratégique 2015-2018, les résultats obtenus sont donc très satisfaisants et les actions réalisées ont permis à La Financière agricole de réaliser sa première orientation stratégique visant à recentrer l'offre de produits.

Axe d'intervention : 1.1

Des produits de gestion des risques et de financement agricoles et agroalimentaires révisés

Objectif 1 : Moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles	
Indicateur 1	Mise en œuvre des recommandations, retenues par le gouvernement, du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture.
Cible	100 % des recommandations retenues mises en œuvre d'ici le mois de mars 2018
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Le Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec (GTSRAQ) a déposé son rapport au mois de décembre 2014, lequel comporte 31 pistes de solution proposées, dont 21 concernent La Financière agricole. Parmi ces 21 pistes, huit ont été retenues par le gouvernement. Au cours de la période 2017-2018, aucune autre recommandation n'a été retenue par le gouvernement.</p> <p>Au 31 mars 2018, 100% des recommandations retenues par le gouvernement ont été mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausser le taux de couverture de la marge de référence de 80 % à 85 % au programme Agri-Québec Plus; • Ajouter un mécanisme de redressement des marges de référence au programme Agri-Québec Plus; • Augmenter de 3 % à 3,2% le taux de contribution au programme Agri-Québec; • Augmenter de 3,6 % à 3,9% le taux de contribution gouvernementale au programme Agri-Québec pour le secteur de l'aquaculture; • Augmenter le taux de contribution au programme Agri-Québec pour prendre en compte les caractéristiques régionales, sectorielles et les entreprises de petite taille; • Éviter les chevauchements entre les programmes (arrimage); • Mettre en place un programme général d'appui au développement des entreprises agricoles; • Constituer une réserve budgétaire de 317 M \$ afin de contrer les risques exceptionnels en assurance, en protection du revenu. <p>Par ailleurs, La Financière agricole a entrepris des travaux à l'égard de priorités identifiées par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, afin de simplifier les processus administratifs relatifs aux programmes de sécurité du revenu. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre depuis le mois de juin 2015 pour alléger les formalités administratives à remplir par la clientèle, pour simplifier les programmes et les communications destinées à la clientèle ainsi que pour optimiser le traitement des dossiers. Au cours de la dernière année, des efforts ont été investis dans des travaux d'optimisation du processus de révision, conception et de mise en œuvre des programmes selon l'approche <i>Lean</i>. La Financière agricole a mis à jour le Plan de simplification des communications écrites destinées à la clientèle à l'automne 2017 et poursuivra sa mise en œuvre au cours de la prochaine année.</p> <p>D'autre part, en ce qui concerne les autres priorités du ministre, des travaux de révision et de développement de nouvelles couvertures d'assurance récolte ont été réalisés, notamment pour le biologique, les cultures émergentes, les camerises, le sirop d'érable et le bleuets. Enfin, concernant l'opportunité d'offrir aux entreprises de petite taille un programme alternatif en remplacement de l'ensemble des programmes de gestion des risques, des rencontres de consultation se sont tenues au cours du printemps 2017 et de l'automne 2017, lesquelles ont permis de réorienter les travaux qui se poursuivront au cours de la prochaine année.</p> <p>La Financière agricole a également effectué des travaux d'analyse à l'égard de dix autres pistes de solution la concernant. Pour l'une de ces pistes (n° 7) une analyse a été effectuée, mais celle-ci n'a pas été retenue par son conseil d'administration. Deux autres sont en attente de décision (n° 8 et 19), deux sont considérées comme réalisées (n° 21 et 25) et pour les autres (n° 22, 23, 24, 28 et 31), les travaux se poursuivent en continu ou sont en cours d'analyse.</p>

Objectif 1 : Moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles

Indicateur 2	Montant des valeurs assurées à la suite de la mise en œuvre du Plan de modernisation de l'assurance récolte 2014-2018.
Cible	Augmentation de 10% d'ici le mois de mars 2018 des valeurs assurées en assurance récolte sur la base des résultats de l'année d'assurance 2015.
Résultat	<p>Atteint en partie</p> <p>Le résultat fait état d'une augmentation de 8,8% des valeurs totales assurées pour l'année d'assurance 2017. Toutefois, tout indique que la hausse des valeurs totales assurées devrait se poursuivre au cours de la prochaine année puisque les données préliminaires des valeurs totales assurées pour l'année 2018 s'élèvent à 1 452,7 M\$, soit une hausse additionnelle de 17,5% par rapport à l'année 2017 et donc à une hausse potentielle de 27,8% par rapport à l'année 2015.</p>
Résultats détaillés	<p>Pour l'année d'assurance 2017, les valeurs totales assurées à l'assurance récolte sont de 1 236,3 M\$, alors qu'elles étaient de 1 136,6 M\$ en 2015, ce qui représente une augmentation de 8,8%.</p> <p>Rappelons que les valeurs totales assurées au Programme d'assurance récolte sont passées de 1 136,6 M\$ en 2015 à 1 166,3 M\$ en 2016 puis à 1 236,3 M\$ en 2017, ce qui correspond à des hausses successives de 2,6% et de 8,8%.</p> <p>L'augmentation des valeurs assurées est principalement attribuable aux efforts importants visant la modernisation du Programme d'assurance récolte qui ont été déployés par La Financière agricole entre 2015 et 2018, dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Ajout de nouvelles protections, dont celles des cultures émergentes et de la camerise ainsi qu'une protection spécifique pour les plants de fraises Fondation destinés à l'exportation aux États-Unis;• Mise à jour et modernisation de protections, dont celles des fraises à jours neutres, fraises en plasticulture et en rangs nattés, cultures maraîchères, foin, canneberges, canneberges biologiques, grains biologiques et de niche, sirop d'érable biologique et légumes de transformation biologiques;• Ajout d'une option de garantie de 88% pour le maïs-grain, le soya et le soya de semence;• Majoration et adoption des prix unitaires des grains biologiques;• Offre d'un prix unitaire différencié pour le foin produit sous régie biologique;• Actualisation des rendements probables pour la protection d'assurance récolte sirop d'érable et actualisation des prix unitaires pour le sirop d'érable et les bleuets nains semi-cultivés. <p>Ces efforts se poursuivront au cours des prochaines années et les résultats de ceux-ci se concrétiseront au-delà du Plan stratégique 2015-2018.</p> <p>En effet, la tendance à la hausse des valeurs assurées devrait s'accroître pour l'année d'assurance 2018 puisque selon les données préliminaires, les valeurs assurées sont de 1 452,7 M\$, ce qui correspond à une hausse potentielle de 27,8% par rapport à l'année 2015.</p>

Objectif 1 : Moderniser l'offre de produits de gestion des risques agricoles

Indicateur 3	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de gestion des risques agricoles.		
Cible	Augmentation de 10 % d'ici le mois de mars 2018 pour chacun des programmes de gestion des risques agricoles sur la base des résultats du sondage de l'année 2015.		
Résultat	Atteint		
Résultats détaillés	<p>Les taux de satisfaction 2018 à l'égard des programmes en assurances et protection du revenu sont¹:</p> <table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>a) Programme Agri-investissement : 75 %, soit une augmentation de 25 %</p> <p>Résultat en 2017 : 72 % Résultat en 2016 : 59 % Résultat en 2015 : 60 % Cible pour 2018 : 66 %</p> <p>b) Programme Agri-Québec : 73 %, soit une augmentation de 28 %</p> <p>Résultat en 2017 : 73 % Résultat en 2016 : 58 % Résultat en 2015 : 57 % Cible pour 2018 : 63 %</p> <p>c) Programme Agri-Québec Plus : 67 %, soit une augmentation de 20 %</p> <p>Résultat en 2017 : 61 % Résultat en 2016 : 56 % Résultat en 2015 : non mesuré Cible pour 2018 : 62 %</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>d) Programme Agri-stabilité : 65 %, soit une augmentation de 23 %</p> <p>Résultat en 2017 : 63 % Résultat en 2016 : 55 % Résultat en 2015 : 53 % Cible pour 2018 : 58 %</p> <p>e) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) : 63 % soit une augmentation de 19 %</p> <p>Résultat en 2017 : 62 % Résultat en 2016 : 53 % Résultat en 2015 : 53 % Cible pour 2018 : 58 %</p> <p>f) Programme d'assurance récolte (ASREC) : 60 %, soit une augmentation de 18 %</p> <p>Résultat en 2017 : 63 % Résultat en 2016 : 51 % Résultat en 2015 : 51 % Cible pour 2018 : 56 %</p> </td> </tr> </table> <p>Les taux de satisfaction de l'ensemble des programmes d'assurance ont connu une augmentation de plus de 10 % entre 2015 et 2018, permettant ainsi d'atteindre et même de dépasser la cible établie au Plan stratégique 2015-2018.</p> <p>Les récentes bonifications apportées aux programmes ASREC, Agri-Québec et Agri-Québec Plus de même que la campagne d'information qui a eu lieu dans la foulée du choix offert dans certains secteurs entre la protection du programme ASRA ou la participation à Agri-Québec pourraient avoir favorisé une amélioration de la perception de la clientèle à leur égard. Par ailleurs, La Financière agricole a entrepris différentes actions en faveur de la satisfaction de sa clientèle au cours des dernières années. Parmi ces mesures, on trouve notamment celles visant la simplification des communications et l'amélioration de l'accès à l'information en ligne, notamment par la refonte du site Web de La Financière agricole en 2015-2016. En outre, afin d'améliorer sa compréhension des causes d'insatisfaction, trois sondages électroniques et trois groupes de discussion auprès d'un échantillon de producteurs participant aux programmes ASRA, ASREC et AGRI ont été réalisés à l'hiver et au printemps 2017. À la suite de ces consultations, un plan d'action sur la satisfaction de la clientèle a été élaboré. Les travaux de mise en œuvre de ce plan se poursuivront afin d'améliorer la compréhension et la perception des programmes ASRA, ASREC et AGRI.</p>	<p>a) Programme Agri-investissement : 75 %, soit une augmentation de 25 %</p> <p>Résultat en 2017 : 72 % Résultat en 2016 : 59 % Résultat en 2015 : 60 % Cible pour 2018 : 66 %</p> <p>b) Programme Agri-Québec : 73 %, soit une augmentation de 28 %</p> <p>Résultat en 2017 : 73 % Résultat en 2016 : 58 % Résultat en 2015 : 57 % Cible pour 2018 : 63 %</p> <p>c) Programme Agri-Québec Plus : 67 %, soit une augmentation de 20 %</p> <p>Résultat en 2017 : 61 % Résultat en 2016 : 56 % Résultat en 2015 : non mesuré Cible pour 2018 : 62 %</p>	<p>d) Programme Agri-stabilité : 65 %, soit une augmentation de 23 %</p> <p>Résultat en 2017 : 63 % Résultat en 2016 : 55 % Résultat en 2015 : 53 % Cible pour 2018 : 58 %</p> <p>e) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) : 63 % soit une augmentation de 19 %</p> <p>Résultat en 2017 : 62 % Résultat en 2016 : 53 % Résultat en 2015 : 53 % Cible pour 2018 : 58 %</p> <p>f) Programme d'assurance récolte (ASREC) : 60 %, soit une augmentation de 18 %</p> <p>Résultat en 2017 : 63 % Résultat en 2016 : 51 % Résultat en 2015 : 51 % Cible pour 2018 : 56 %</p>
<p>a) Programme Agri-investissement : 75 %, soit une augmentation de 25 %</p> <p>Résultat en 2017 : 72 % Résultat en 2016 : 59 % Résultat en 2015 : 60 % Cible pour 2018 : 66 %</p> <p>b) Programme Agri-Québec : 73 %, soit une augmentation de 28 %</p> <p>Résultat en 2017 : 73 % Résultat en 2016 : 58 % Résultat en 2015 : 57 % Cible pour 2018 : 63 %</p> <p>c) Programme Agri-Québec Plus : 67 %, soit une augmentation de 20 %</p> <p>Résultat en 2017 : 61 % Résultat en 2016 : 56 % Résultat en 2015 : non mesuré Cible pour 2018 : 62 %</p>	<p>d) Programme Agri-stabilité : 65 %, soit une augmentation de 23 %</p> <p>Résultat en 2017 : 63 % Résultat en 2016 : 55 % Résultat en 2015 : 53 % Cible pour 2018 : 58 %</p> <p>e) Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) : 63 % soit une augmentation de 19 %</p> <p>Résultat en 2017 : 62 % Résultat en 2016 : 53 % Résultat en 2015 : 53 % Cible pour 2018 : 58 %</p> <p>f) Programme d'assurance récolte (ASREC) : 60 %, soit une augmentation de 18 %</p> <p>Résultat en 2017 : 63 % Résultat en 2016 : 51 % Résultat en 2015 : 51 % Cible pour 2018 : 56 %</p>		

1. Mentionnons que les questionnaires 2017 et 2018 ont été modifiés par rapport aux éditions précédentes. En effet, par le passé, tous les producteurs sondés indiquaient un niveau de satisfaction à l'égard de chacun des programmes, qu'ils en soient clients ou non. Pour la première fois en 2017, la satisfaction à l'égard de chaque programme a été évaluée uniquement pour ceux qui y ont adhéré. Cette modification permet de retirer un biais dans les résultats.

Objectif 2: Moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire

Indicateur 1	Adoption d'orientations organisationnelles visant la modernisation du modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire.
Cible	Mars 2018
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Les orientations organisationnelles visant la modernisation du modèle d'affaires en matière de financement agricole et agroalimentaire ont été adoptées par le conseil d'administration au mois de mai 2017.</p> <p>Les objectifs inhérents à cette révision sont d'adapter le niveau d'intervention aux besoins de la clientèle, de continuer d'exercer une gestion rigoureuse des activités de crédit et d'augmenter l'efficacité opérationnelle. Par conséquent, les orientations organisationnelles consistent notamment à augmenter la limite actuelle d'engagements financiers, de simplifier la démarche d'affaires avec les clients et de réaliser une refonte des systèmes d'information en financement.</p> <p>Une évaluation d'opportunité a débuté au cours de l'automne 2017 afin d'identifier les besoins d'affaires et d'évaluer les coûts et bénéfices de la mise en œuvre du changement.</p> <p>La réalisation d'un dossier de présentation stratégique (DPS) portant sur la révision du modèle d'affaires a été amorcée à l'automne 2017.</p>

Indicateur 2	<p>Financement accordé annuellement aux entreprises agricoles:</p> <p>a) ayant reçu une subvention au démarrage;</p> <p>b) œuvrant dans des productions émergentes et biologiques;</p> <p>c) œuvrant en agroalimentaire.</p>												
Cible	275 M\$ ¹ en 2017-2018												
Résultat	Atteint												
Résultats détaillés	<p>Pour l'année 2017-2018, La Financière agricole a autorisé des garanties de prêts de 273,1 M\$ à des entreprises agricoles ayant reçu une subvention au démarrage au cours des cinq dernières années ou œuvrant dans des secteurs agricoles émergents, biologiques ou agroalimentaire.</p> <p>Bien que ce montant soit légèrement inférieur à la cible de 275 M\$ établie pour l'année 2017-2018, il représente un résultat important puisqu'il dépasse les cibles établies antérieurement de 160 M\$ et 200 M\$. La diminution peut s'expliquer par une légère baisse de la demande de financement pour ces projets.</p> <p><i>Résultats cumulatifs:</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Résultats (M\$)</th> <th>Cible au 31 mars 2018 (M\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015-2016</td> <td>192,4</td> <td>160,0</td> </tr> <tr> <td>2016-2017</td> <td>275,7</td> <td>200,0</td> </tr> <tr> <td>2017-2018</td> <td>273,1</td> <td>275,0</td> </tr> </tbody> </table> <p>La cible a été révisée chaque année afin de suivre l'augmentation importante de la demande du financement pour ce groupe d'entreprises. Dans l'ensemble, les programmes de La Financière agricole ont permis de soutenir efficacement les entreprises dans les productions émergentes ou biologiques, en démarrage ainsi que les entreprises en transformation.</p>	Année	Résultats (M\$)	Cible au 31 mars 2018 (M\$)	2015-2016	192,4	160,0	2016-2017	275,7	200,0	2017-2018	273,1	275,0
Année	Résultats (M\$)	Cible au 31 mars 2018 (M\$)											
2015-2016	192,4	160,0											
2016-2017	275,7	200,0											
2017-2018	273,1	275,0											

1. La cible initiale du Plan stratégique 2015-2018 prévoyait une augmentation de 160 M\$, en 2015, à 185 M\$, en 2018. Elle a été ajustée à 200 M\$ pour l'année 2016-2017 et à 275 M\$ en 2017-2018.

Objectif 2 : Moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire

Indicateur 3	Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement.
Cible	Augmentation de 10 % d'ici le mois de mars 2018 pour chacun des programmes de financement sur la base des résultats du sondage de l'année 2015.
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Les résultats et l'évolution des taux de satisfaction à l'égard des programmes de financement sont les suivants¹ :</p> <p>a) Financement de l'agriculture : 84 %, soit une augmentation de 29 %</p> <p>Résultat en 2017 : 87 % Résultat en 2016 : 65 % Résultat en 2015 : 65 % Cible pour 2018 : 72 %</p> <p>b) Appui financier à la relève agricole :</p> <ul style="list-style-type: none">• Subvention au démarrage : 72 %, soit une augmentation de 22 % Résultat en 2017 : 84 % Résultat en 2016 : 58 % Résultat en 2015 : 59 % Cible pour 2018 : 65 %• Subvention à l'établissement : 80 %, soit une augmentation de 36 % Résultat en 2017 : 83 % Résultat en 2016 : 56 % Résultat en 2015 : 59 % Cible pour 2018 : 65 % <p>c) Appui à la diversification et au développement régional : 85 %, soit une augmentation de 57 %</p> <p>Résultat en 2017 : 75 % Résultat en 2016 : 53 % Résultat en 2015 : 54 % Cible pour 2018 : 59 %</p> <p>d) Appui au développement des entreprises agricoles du Québec : 85 %</p> <p>Résultat en 2017 : 83 % (Les années 2015 et 2016 ne s'appliquent pas puisque le programme est entré en vigueur au mois de février 2016)</p> <p>Tous les programmes de financement ont connu une augmentation de plus de 10 % entre 2015 et 2018, permettant ainsi d'atteindre ou dépasser la cible établie au Plan stratégique 2015-2018. Les travaux de bonification des différents programmes ont permis de maintenir et d'améliorer les taux de satisfaction. Par exemple, depuis le 1^{er} avril 2016, le versement des subventions s'effectue en un versement plutôt qu'en deux paiements étalés sur deux années financières. Également, des assouplissements au Programme d'appui financier à la relève agricole ont été apportés, ce qui explique en partie les excellents résultats. Toutefois, en 2018, il est possible que l'effet de la bonification se soit atténué pour les subventions au démarrage.</p>

1. Mentionnons que les questionnaires 2017 et 2018 ont été modifiés par rapport aux éditions précédentes. En effet, par le passé, tous les producteurs sondés indiquaient un niveau de satisfaction à l'égard de chacun des programmes, qu'ils en soient clients ou non. Pour la première fois en 2017, la satisfaction à l'égard de chaque programme a été évaluée uniquement pour ceux qui y ont adhéré. Cette modification permet de retirer un biais dans les résultats.

Objectif 2 : Moderniser l'offre de produits de financement agricole et agroalimentaire

Indicateur 4	Montant investi en capital de risque par Capital Financière agricole inc. pour soutenir le secteur agroalimentaire et nombre d'emplois créés ou maintenus.
Cible	2,5 M\$ investis et 200 emplois créés ou maintenus en moyenne annuellement d'ici le 31 mars 2018 (1 M\$ et 140 emplois en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015)
Résultat	Atteint en partie
Résultats détaillés	<p>Entre le 1^{er} avril et le 31 mars 2018, CFAI a autorisé près de 1,1 M\$ en capital de risque pour soutenir le secteur agroalimentaire, ce qui a permis de créer ou maintenir 365 emplois.</p> <p>Au cours des trois dernières années, CFAI a investi, en moyenne annuellement, 1,8 M\$ tout en créant et maintenant 407 emplois. Ainsi, le niveau d'investissements moyen visé de 2,5 M\$ n'a pas été atteint. Toutefois, les emplois créés ou maintenus par les investissements effectués ont largement dépassé la cible de 200 emplois.</p> <p>La demande pour les produits de CFAI est limitée, notamment à cause d'une forte concurrence pour l'offre de capital de risque, de même que du financement à terme offert à faible coût. L'opérationnalisation et la mise à jour du plan de développement des affaires adopté en 2016 se poursuivent avec une intensification des activités dans les régions où se retrouve la majorité des entreprises de transformation alimentaire.</p>

Axe d'intervention : 1.2

Une préoccupation constante pour l'établissement et le soutien d'une relève agricole prospère

Objectif 3 : Favoriser l'établissement d'une relève agricole qualifiée

Indicateur 1	Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention à l'établissement ou au démarrage.
Cible	425 jeunes annuellement ¹ (415 jeunes en moyenne entre 2012-2013 et 2014-2015)
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Nombre de jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention :</p> <p>Résultat en 2018: 454 jeunes Résultat en 2017: 478 jeunes Résultat en 2016: 398 jeunes</p> <p>a) Subvention à l'établissement</p> <p>Résultat en 2018: 284 jeunes Résultat en 2017: 284 jeunes Résultat en 2016: 268 jeunes</p> <p>b) Subvention au démarrage</p> <p>Résultat en 2018: 170 jeunes Résultat en 2017: 194 jeunes Résultat en 2016: 130 jeunes</p> <p>Le nombre de subventions à l'établissement accordées en 2017-2018 est demeuré aussi élevé qu'en 2016-2017. Quant au nombre de subventions au démarrage, celui-ci a été moindre que le nombre atteint l'année précédente. Néanmoins, les résultats obtenus ont permis à La Financière agricole d'atteindre la cible annuelle révisée de 425 à 450 pour l'année 2017-2018 et d'atteindre la cible au terme du plan stratégique.</p>

1. Cible révisée à 450 pour l'année 2017-2018.

Indicateur 2	Jeunes ayant reçu une subvention et dont l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans.
Cible	Maintien d'un taux d'au moins 85 % annuellement d'ici le mois de mars 2018
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Pour 89 % des entreprises qualifiées par des jeunes et ayant reçu une subvention en 2014-2015 (393 des 443 entreprises), elles œuvrent toujours en agriculture après trois ans. Ce taux est supérieur à la cible établie et est comparable aux résultats obtenus en 2015-2016 et 2016-2017, soit 91 %.</p> <p>Pour l'exercice 2017-2018, la cible de 85 % est atteinte, même dépassée. Les entreprises qualifiées qui ont bénéficié d'une subvention au démarrage ou à l'établissement en 2015-2016 font encore partie de la clientèle de La Financière agricole au 31 mars 2018 dans une proportion de 89 %. Cependant, il est possible que les 11 % qui ne sont plus clients de La Financière agricole au 31 mars 2018 soient toujours en agriculture.</p> <p>Ce résultat est un des éléments démontrant que l'approche de financement responsable de La Financière agricole qui prend notamment en compte les perspectives de rentabilité des entreprises permet d'appuyer efficacement les jeunes de la relève.</p>

ENJEU 2

UNE ORGANISATION AGILE

Orientation 2 : Améliorer les modes de prestation de services

Des trois objectifs stratégiques identifiés à l'égard de l'orientation 2 «Améliorer les modes de prestation de services», un objectif stratégique est atteint, un n'a pas été atteint et un objectif stratégique est non mesurable au 31 mars 2018, l'action correspondante étant en voie de réalisation.

Le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle est de 80 % comparativement à 74 %, en 2015. Malgré que le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle ait connu une bonne progression (six points de pourcentage entre 2015 et 2018), celui-ci n'a pas permis à La Financière agricole d'atteindre la cible de 85 % en 2018. Un plan d'action visant à améliorer la satisfaction à la clientèle a été élaboré et déposé au comité de services à la clientèle du conseil d'administration au mois de février 2018.

Le taux de satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole obtient un résultat de 85 % comparativement à 87 % en 2017, à 81 % en 2016 et à 77 % en 2015. L'augmentation de huit points de pourcentage entre 2015 et 2018 a permis à La Financière agricole d'atteindre la cible de 85 % en 2018.

Par ailleurs, d'importants travaux visant la mise en place de la collecte unifiée des données financières permettant de réduire la quantité d'informations à transmettre par la clientèle ont été réalisés entre 2015 et 2018. Le nouvel outil de saisie de la collecte unifiée a été mis à la disposition des utilisateurs le 31 octobre 2017. Le pourcentage global de la clientèle bénéficiant d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre à la suite de la réalisation de ce projet ne peut pas être mesuré au 31 mars 2018. Le pourcentage global pourra être mesuré après la fin de la période de transmission des données 2017, laquelle se termine le 31 décembre 2018.

Les efforts investis entre 2015 et 2018 ont donc permis à La Financière agricole d'améliorer ses modes de prestation de services et la satisfaction de la clientèle.

Axe d'intervention : 2.1

Une approche client renouvelée

Objectif 4 : Bonifier les modes de prestation de services à la clientèle afin d'en améliorer la qualité

Indicateur 1	Taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle.
Cible	Augmentation de 74 % en 2015 à 85 % en 2018
Résultat	Non atteint
Résultats détaillés	<p>Le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle est de 80 % comparativement à 83 % en 2017, à 78 % en 2016 et à 74 % en 2015.</p> <p>L'augmentation du taux de satisfaction générale entre 2015 et 2018 peut s'expliquer, entre autres, par les faits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'attitude courtoise des conseillers a enregistré une hausse puisque 92 % des répondants rapportent être satisfaits alors qu'en 2015, cette proportion était de 91 %.• La capacité des conseillers à s'adresser aux clients dans un langage facile à comprendre s'est améliorée puisque 92 % des clients se disent satisfaits comparativement à 90 %, en 2015.• La satisfaction portant sur la compétence du personnel a enregistré une augmentation 3 points de pourcentage puisqu'elle est passée de 84 % en 2015 à 87 % en 2018. <p>Malgré que le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle ait connu une bonne progression (six points de pourcentage entre 2015 et 2018), celle-ci n'a pas permis à La Financière agricole d'atteindre la cible de 85 % en 2018.</p> <p>Un plan d'action visant à améliorer la satisfaction à la clientèle a été élaboré et déposé au Comité de services à la clientèle au mois de février 2018. Des actions spécifiques ont été identifiées afin de tenir compte des résultats concernant la satisfaction de la clientèle. Des actions sont prévues en continu et d'autres au printemps et à l'été 2018.</p>

Objectif 5 : Optimiser la collecte d'informations auprès de la clientèle

Indicateur 1	Clientèle bénéficiant d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre.
Cible	20 % d'ici mars 2018
Résultat	Non applicable Ne peut être mesuré au 31 mars 2018, car les données complètes ne sont pas disponibles.
Résultats détaillés	<p>Le projet de « Collecte unifiée de données financières » visait à permettre aux clients, devant transmettre à la fois leurs données financières pour des programmes AGRI et pour des programmes en financement, de transmettre leurs données en une seule étape. Le nouvel outil de saisie de la collecte unifiée a été mis à la disposition des utilisateurs pour la transmission unique des données financières le 31 octobre 2017.</p> <p>Au 31 mars 2018, le pourcentage global de la clientèle bénéficiant d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre à la suite de la réalisation de ce projet ne peut être mesuré. Celui-ci pourra être mesuré après la fin de la période de transmission des données 2017, laquelle se termine le 31 décembre 2018.</p> <p>Pour l'année de participation 2017, plus de 21 000 lettres de demande de transmission des données financières ont été envoyées à la clientèle. Au 31 mars 2018, 1 039 clients ont transmis leur déclaration de données financières 2017 par le biais du nouvel outil de saisie pour la collecte unifiée. Parmi ceux-ci, 447 participaient à des programmes AGRI et de financement agricole et ont bénéficié de la réduction de la quantité d'informations à transmettre. En effet, ils ont transmis, en une seule fois, leurs données pour ces programmes. Sans la collecte unifiée des données, 1 486 déclarations auraient été nécessaires. Ainsi, le taux préliminaire de la clientèle ayant bénéficié d'une réduction de la quantité d'informations à transmettre est de 30 %. Lorsque toutes les déclarations de données financières 2017 seront reçues, le taux final pourra être établi et l'impact global de l'optimisation de la collecte sera alors apprécié.</p> <p>L'optimisation du processus de collecte des données permet de réduire la quantité d'informations à transmettre et améliore la prestation de services de La Financière agricole.</p>

Objectif 6 : Être reconnue pour la qualité de ses services et son offre de produits

Indicateur 1	Taux de satisfaction générale de la clientèle.
Cible	Augmentation de 77 % en 2015 à 85 % en 2018
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Le taux de satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole obtient un résultat de 85 % comparativement à 87 % en 2017, à 81 % en 2016 et à 77 % en 2015.</p> <p>L'augmentation de huit points de pourcentage entre 2015 et 2018 a permis à La Financière agricole d'atteindre la cible de 85 % en 2018.</p> <p>L'augmentation du taux de satisfaction générale entre 2015 et 2018 peut s'expliquer, entre autres, par les faits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le service à la clientèle enregistre une augmentation de la satisfaction cette année puisque 80 % des répondants rapportent être satisfaits alors qu'en 2015, cette proportion était de 74 %.• Les services en ligne obtiennent également une très bonne performance puisque 79 % des clients sondés se disent satisfaits comparativement à 73 %, en 2015.• L'éventail de programmes est jugé satisfaisant par 70 % de la clientèle comparativement à 67 % en 2015.

Orientation 3 : Optimiser la performance et la gestion des risques organisationnels

Les quatre objectifs stratégiques identifiés à l'égard de l'orientation 3 « Optimiser la performance et la gestion des risques organisationnels » sont pour la plupart réalisés. Quatre des six cibles stratégiques ont été atteintes, une a été atteinte en partie et une seule n'a pas été atteinte.

En matière de ressources humaines, le taux de mobilisation des employés de La Financière agricole est passé de 76 % en 2015 à 79 % en 2017. Il s'agit d'une hausse de 3,95 %. Malgré que la cible d'augmentation de 5 % ne soit pas entièrement atteinte, les résultats démontrent une amélioration de la mobilisation des employés. Ces résultats nous permettent de constater que les efforts investis par les employés et l'organisation au cours des trois dernières années ont eu des effets concrets sur la mobilisation.

Par ailleurs, La Financière agricole se positionne avantageusement à l'égard des journées d'absence pour des raisons de maladie ou d'invalidité, comparativement à l'ensemble de la fonction publique, ce qui constitue un indicateur pertinent à considérer relativement à la mobilisation des employés. Pour l'année 2017-2018, le nombre moyen de jours d'absence a été de 11,3 pour La Financière agricole et de 14,6 pour la fonction publique. Pour une troisième année consécutive, La Financière agricole a atteint sa cible puisqu'elle dispose d'un nombre moyen de jours d'absence inférieur de 22,6 % à celui de la fonction publique. En effet, en 2015-2016 et en 2016-2017, le nombre moyen de jours d'absence avait été inférieur respectivement de 41,8 % et de 41,1 % à celui de la fonction publique.

L'organisation a procédé à l'optimisation de plusieurs de ses processus d'affaires. Une réduction du délai de traitement d'au moins 20 % a été observée à la suite de l'optimisation de cinq processus permettant ainsi d'atteindre la cible. À cette fin, La Financière agricole utilise la démarche *Lean management*.

La Financière agricole a également priorisé et documenté deux risques financiers majeurs. Ainsi, 100 % des mesures de contrôle à renforcer concernant le risque lié à la fluctuation du prix des denrées agricoles et celui lié à la fluctuation significative du taux de change en dollar canadien ont été implantées au cours de l'année 2016-2017. L'une des mesures prioritaires identifiées consistait à mettre en place une réserve de 317 millions de dollars pour les programmes d'assurance et de protection du revenu agricole. Au 31 mars 2017, cette réserve était entièrement capitalisée, soit un an plus tôt que l'échéance prévue au plan stratégique. La capitalisation de cette réserve permettra de couvrir, sur une période de trois ans, 93 % des scénarios défavorables liés à plusieurs programmes de gestion des risques.

Entre 2017 et 2018, la diminution du coût par client dépasse la cible de diminution annuelle de 0,5 % pour quatre programmes, soit les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Par ailleurs, trois programmes ont enregistré une diminution de leur coût de revient supérieure à la cible annuelle de 0,5 % en 2015-2016 et trois en 2016-2017. Toutefois, la diminution annuelle de 0,5 % n'a pas été atteinte pour l'ensemble des programmes.

L'ensemble des travaux réalisés entre 2015 et 2018 a ainsi permis à La Financière agricole de réaliser sa troisième orientation stratégique visant l'optimisation de sa performance et la gestion de ses risques organisationnels.

Axe d'intervention : 3.1

Des ressources humaines mobilisées

Objectif 7 : Favoriser un environnement de travail sain et mobilisateur

Indicateur 1	Taux de mobilisation des employés.
Cible	Augmentation de 5 % du taux de mobilisation de 2015 à 2018
Résultat	Atteint en partie
Résultats détaillés	<p>Le taux de mobilisation des employés de La Financière agricole est passé de 76 % en 2015 à 79 % en 2017. Il s'agit d'une hausse de 3,95 %. Malgré que la cible d'augmentation de 5 % ne soit pas entièrement atteinte, les résultats démontrent une amélioration de la mobilisation des employés laquelle permet à l'organisation de se positionner à un point de pourcentage du taux visé de 80 %.</p> <p>Ces résultats nous permettent de constater que les efforts investis par les employés et l'organisation au cours des deux dernières années ont eu des effets concrets sur la mobilisation.</p> <p>À cet égard, un plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes a été mis en œuvre entre 2016 et 2018. Au 31 mars 2018, ce sont 98 % des activités planifiées au plan qui ont été réalisées. Les principaux axes retenus dans le plan d'action étaient liés aux communications, à la reconnaissance, à l'organisation du travail et au climat de travail.</p> <p>Un nouveau plan d'action organisationnel de la mobilisation 2018-2020 sera élaboré afin de poursuivre les efforts d'amélioration de l'organisation à l'égard de la mobilisation et de consolider les points forts relevés.</p>

Objectif 7 : Favoriser un environnement de travail sain et mobilisateur

Indicateur 2	Nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité.
Cible	Inférieur de 15 % au nombre moyen de jours d'absence de la fonction publique
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Les données au 31 mars 2018 indiquent, pour l'année 2017-2018, un nombre moyen de jours d'absence de 11,3 pour La Financière agricole et de 14,6 pour la fonction publique.</p> <p>Pour une troisième année consécutive, La Financière agricole a atteint sa cible puisqu'elle dispose d'un nombre moyen de jours d'absence inférieur de 22,6 % à celui de la fonction publique.</p> <p>En 2015-2016 et en 2016-2017, le nombre moyen de jours d'absence avait été inférieur respectivement de 41,8 % et de 41,1 % à celui de la fonction publique.</p>

Axe d'intervention : 3.2

Des processus et des systèmes modernisés

Objectif 8 : Optimiser les processus d'affaires et les systèmes informationnels associés

Indicateur 1	Réduction du délai de traitement des processus optimisés.
Cible	20 % au terme de l'optimisation des processus ciblés
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Une réduction du délai de traitement a été observée à la suite de l'optimisation de cinq processus :</p> <p>Gestion des changements aux infrastructures technologiques :</p> <p>Le délai de traitement pour effectuer l'installation de nouveaux serveurs à La Financière agricole a diminué de 77,6 % comparativement au délai observé avant l'optimisation du processus.</p> <p>Établissement des paramètres en ASREC :</p> <p>L'établissement des paramètres en ASREC démontre une réduction du délai de traitement de 57,5 % comparativement au délai observé avant l'optimisation du processus.</p> <p>Traitement des demandes de requête :</p> <p>Le processus optimisé de traitement des demandes de requête a été implanté au mois de mars 2016. Le délai de traitement moyen a diminué de 68,8 % comparativement au délai observé avant l'optimisation du processus.</p> <p>Demande de garantie de prêt :</p> <p>Le délai de traitement moyen entre la réception de la demande du client et l'émission du certificat de garantie de prêt a diminué de 30 % comparativement au délai observé avant l'optimisation du processus.</p> <p>Traitement des dossiers AGRI :</p> <p>Le délai de traitement moyen des dossiers AGRI entre l'attribution du dossier à l'analyste et l'autorisation du dossier s'est amélioré de 59,9 % comparativement au délai observé avant l'optimisation du processus.</p> <p>La cible de réduction de 20 % du délai de traitement des processus a donc été atteinte.</p> <p>Par ailleurs, au 31 mars 2018, deux projets d'optimisation sont en cours. Ces projets d'optimisation concernent le processus de conception lié au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques et le processus de révision, de conception et de mise en œuvre des programmes d'assurance et de financement.</p>

Axe d'intervention : 3.3

Une gestion rigoureuse des ressources financières

Objectif 9 : Assurer une saine gestion des risques financiers

Indicateur 1	Risques financiers priorités ayant fait l'objet de mesures de contrôle.
Cible	<ul style="list-style-type: none">• 100 % annuellement¹• Bilan annuel des mesures de contrôle
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>100 % des mesures de contrôle à renforcer concernant le risque lié à la fluctuation du prix des denrées agricoles et celui lié à la fluctuation significative du taux de change en dollar canadien ont été implantées au cours de l'année 2016-2017.</p> <p>Le suivi de ces risques financiers a mené La Financière agricole à réaliser une analyse portant sur les possibilités et les contraintes d'avoir recours aux contrats à terme et à capitaliser pleinement une réserve d'un montant de 317 M \$ pour les programmes ASRA et AGRI afin de couvrir 93 % des scénarios défavorables.</p> <p>Les mesures de contrôles et les décisions découlant de l'analyse réalisée sont toujours pertinentes. Une veille constante de ces risques est effectuée. Aucune mesure de contrôle additionnelle n'a été mise en place au cours de l'exercice concernant ces deux risques.</p> <p>Par ailleurs, afin d'assurer en continu une saine gestion des risques financiers et de tenir compte de l'évolution du contexte économique, La Financière agricole a procédé, au cours de l'exercice 2017-2018, à la mise à jour de ses risques financiers.</p> <p>De cet exercice, trois risques financiers majeurs ont été identifiés et priorités par l'organisation, soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• le risque aux négociations internationales visant la signature d'accords de libre-échange (ALÉNA);• le risque à une allocation budgétaire insuffisante pour réaliser les objectifs stratégiques;• le risque à une hausse du taux d'intérêt. <p>Ceux-ci ont fait l'objet d'une documentation et la mise en place des mesures de contrôle pour ces risques est en cours. À ce jour, une analyse sur les impacts financiers relatifs à la situation géopolitique liée à l'ALÉNA et une analyse sur les dépenses administratives d'une mauvaise année en ASREC ont été réalisées.</p>

1. Cible révisée pour 100 %.

Indicateur 2	Mise en place d'une réserve pour les programmes d'assurance et de protection du revenu agricole.
Cible	317 M \$ d'ici mars 2018
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2017, la réserve de 317 M \$ était entièrement capitalisée, soit un an plus tôt que l'échéance prévue au plan stratégique en raison, notamment, de la conjoncture économique agricole favorable et de la disponibilité de liquidités provenant des excédents annuels générés par La Financière agricole au cours des dernières années.</p> <p>La capitalisation de cette réserve permettra de couvrir, sur une période de trois ans, 93 % des scénarios défavorables liés à l'ASRA et aux programmes Agri stabilité, Agri investissement, Agri Québec et Agri Québec Plus.</p>

Objectif 10 : Exercer un contrôle serré des dépenses d'administration

Indicateur 1	Coût de revient par client des principaux programmes (ASRA, ASREC, AGRI et financement).
Cible	Diminution annuelle de 0,5 % et plus par rapport à l'année précédente
Résultat	Non atteint

Résultats détaillés Les diminutions de coût de revient par client pour les principaux programmes au cours de la période 2015-2018 sont les suivantes :

	2017-2018 (%)	2016-2017(%)	2015-2016 (%)
ASRA	+10,94	-9,79	+0,35
ASREC** :	+17,56	+3,76	-11,23
Agri-stabilité :	-13,04	+0,23	-11,70
Agri-investissement :	-12,47	+4,99	+7,81
Agri-Québec :	-11,79	-9,89	-6,85 *
Agri-Québec Plus :	-45,98	-15,78	-5,16 *
Financement :	+5,52	+5,76	-1,23

Pour l'année 2017-2018, la diminution du coût par client dépasse la cible de diminution annuelle de 0,5 % pour quatre programmes, soit les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. Par ailleurs, trois programmes ont enregistré une diminution de leur coût de revient supérieure à la cible annuelle de 0,5 % en 2015-2016 et trois programmes en 2016-2017. Toutefois, comme la diminution annuelle de 0,5 % n'a pas été atteinte pour l'ensemble des programmes, la cible n'est pas atteinte. Le coût de revient des programmes varie en fonction des frais d'administration attribuables à chacun d'eux et du nombre de clients. À cet égard, comme plusieurs changements ont eu lieu dans les programmes d'assurance à la fin de 2016-2017, une importante variation du nombre de clients a été observée pour certains programmes. Ainsi, la variation du coût de revient en 2017-2018 pour le programme ASRA s'explique par la diminution du nombre de clients, laquelle est notamment attribuable au retrait de certaines productions au programme ASRA (maïs-grain, soya et pommes de terre). Par ailleurs, les producteurs de maïs-grain, de soya et de pommes de terre ont choisi d'être couverts par les programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, causant ainsi une hausse du nombre de clients et une variation à la baisse du coût de revient pour ces programmes.

Pour ce qui est du programme ASREC, le coût de revient a passablement augmenté (plus de 17,56 % par rapport à l'année précédente). La hausse du coût de revient s'explique principalement par l'augmentation des frais administratifs (plus de 15,78 %) par rapport à cette même année. L'augmentation des frais administratifs, quant à elle, est notamment attribuable à la hausse des avis de dommages à la suite des épisodes de sécheresse, d'inondations et de grêle dans certaines régions du Québec.

(*) Comparaison de la variation du coût de revient global du programme par rapport à l'année précédente plutôt que la variation du coût de revient par client, et ce, en raison des changements apportés aux modalités de programme rendant inadmissibles les clients sous ASRA. Par conséquent, l'ajustement dans l'exercice 2015-2016 du nombre de clients Agri-Québec et Agri-Québec Plus rend non représentatif le résultat de la variation du coût de revient par client. La donnée devient comparable au terme de l'exercice 2016-2017.

(**) Inclut le Plan d'indemnisation pour les dommages causés par la faune.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018

L'année 2017-2018 conclut la réalisation des 24 actions du Plan d'action de développement durable de l'organisation. La mise en œuvre de ce plan d'action a contribué à répondre à sept des huit orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, soit les orientations suivantes :

Orientation gouvernementale 1 :

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Orientation gouvernementale 2 :

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Orientation gouvernementale 3 :

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Orientation gouvernementale 4 :

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Orientation gouvernementale 5 :

Améliorer par la prévention la santé de la population

Orientation gouvernementale 6 :

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Orientation gouvernementale 8 :

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Note: La Financière agricole ne contribue pas à l'orientation gouvernementale 7, «Soutenir la mobilité durable», car celle-ci concerne moins la mission de l'organisation.

En plus de répondre à la Stratégie gouvernementale de développement durable, le Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole lui a permis de poursuivre sa mission auprès du secteur agricole et agroalimentaire tout en demeurant un citoyen corporatif engagé. Les actions priorisées ont contribué à renforcer la gouvernance en développement durable au sein de l'organisation et à aider les entreprises agricoles dans la transition vers une économie verte et responsable. Ce plan d'action a contribué aux principaux éléments suivants :

- La prise en compte des principes de développement durable;
- Le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables;
- Le maintien et la conservation des écosystèmes et de la biodiversité;
- La gestion écoresponsable;
- L'action communautaire;
- L'Agenda 21 de la culture du Québec.

Afin de dégager une vision globale de la performance de La Financière agricole à l'égard de ses engagements en matière de développement durable, une synthèse des résultats au 31 mars 2018 est présentée ci-après et met en évidence le degré d'atteinte des indicateurs et des cibles associés à chacune des actions du Plan d'action de développement durable 2015-2018.

Synthèse des résultats du Plan d'action de développement durable 2015-2018¹

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 :							
Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique							
Action 1 : Développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables							
INDICATEUR : Implantation de la solution CIBLE : Mars 2018	Analyse préliminaire en cours	Travaux d'analyse préliminaire terminés. Travaux de conception et réalisation en cours. Taux d'avancement évalué à 35 %.	Travaux d'analyse et de conception terminés. Consolidation des communications écrites dans le système en cours de réalisation. Taux d'avancement évalué à 54 %.			X	70
INDICATEUR : Bilan de l'implantation et des gains écoresponsables CIBLE : Annuellement	Des travaux préalables visant à maximiser les gains écoresponsables ont été réalisés.	Les travaux visant à maximiser les gains écoresponsables se poursuivent et des avancées notables sont observées.	Les travaux visant à maximiser les gains écoresponsables se poursuivent et des avancées notables sont observées.			X	70
INDICATEUR : Pourcentage des communications écrites transmises en version électronique à la clientèle CIBLE : 25 % des documents transmis exclusivement de façon électronique d'ici 2018	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017-2018.	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017-2018.	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible au mois de décembre 2018.			X	71
Action 2 : Réduire la consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de La Financière agricole							
INDICATEUR : Niveau de consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de la flotte de véhicules de La Financière agricole CIBLE : Inférieur à la moyenne des cinq années précédentes	Le niveau de consommation unitaire de carburant se situe au même niveau que la moyenne des cinq années précédentes, soit 8,3 litres équivalents/100 km.	Le niveau de consommation unitaire de carburant se situe à 8,2 litres équivalents/100 km. Ce niveau est légèrement inférieur à la moyenne des cinq années précédentes, soit 8,3 litres équivalents/100 km.	Le niveau de consommation unitaire de carburant se situe à 7,9 litres équivalents/100 km. Ce niveau est légèrement inférieur à la moyenne des cinq années précédentes, soit 8,3 litres équivalents/100 km.	X			72

1. Signification des catégories:
Atteint : plus de 95 % de la cible est atteint.
Atteint en partie : 75 % à 95 % de la cible est atteint.
Non atteint : Moins de 75 % de la cible est atteint.

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
Action 3 : Réaliser des actions pour sensibiliser les employés au transport collectif et actif.							
INDICATEUR : Nombre d'activités de sensibilisation réalisées CIBLE : Une activité par année	Une activité réalisée	Une activité réalisée	Une activité réalisée	X			73
INDICATEUR : Taux de participation des employés à l'activité de sensibilisation CIBLE : 10%	13%	10%	10%	X			73
Action 4 : Intégrer des considérations écoresponsables dans la mise en œuvre du projet de développement informationnel « Collecte unifiée de données financières » visant l'harmonisation des données financières requises à la gestion des programmes AGRI et du financement agricole.							
INDICATEUR : Bilan des considérations écoresponsables intégrées au projet CIBLE : Annuellement	Deux considérations écoresponsables ont été identifiées.	Deux actions écoresponsables ont été réalisées.	Deux actions écoresponsables ont été réalisées.	X			74
INDICATEUR : Pourcentage des déclarations reçues électroniquement CIBLE : Augmentation de 75 % à 98 % entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2018	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible en 2017.	Il est planifié d'implanter la solution permettant d'atteindre cette cible pour l'année de participation 2017.	Il sera possible de mesurer le pourcentage de déclarations reçues électroniquement à la fin de la période de transmission des données 2017, soit au mois de décembre 2018.		Non applicable		75
Action 5 : Bonifier l'image écoresponsable de La Financière agricole auprès de la clientèle et du public afin de démontrer davantage son engagement en matière de développement durable.							
INDICATEUR : Nombre d'activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables CIBLE : 2 activités annuellement	Quatre activités réalisées	Cinq activités réalisées	Six activités réalisées	X			76
Action 6 : Mettre en œuvre la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation.							
INDICATEUR : Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable CIBLE : 100 % annuellement à partir du 1 ^{er} septembre 2015	100%	100%	100%	X			77

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
Action 7 : Mettre en place des outils de gestion permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un dépistage et d'une prise en compte des principes de développement durable.							
INDICATEUR : Bilan de la mise en place d'outils CIBLE : Annuellement	Deux outils mis en place	Trois outils mis en place	Un outil mis en place.	X			78
Action 8 : Réaliser une consultation directement auprès des clients visés par les programmes de La Financière agricole.							
INDICATEUR : Nombre de consultations réalisées CIBLE : Une consultation par année	Une consultation réalisée auprès des producteurs de canneberges.	Six consultations réalisées, dont une auprès des producteurs de camerises.	Une consultation réalisée auprès des producteurs de bleuets en corymbe.	X			79
INDICATEUR : Pourcentage de la clientèle concernée sollicitée CIBLE : Au moins 10%	44%	12% des producteurs de camerises. Pour les autres consultations, le taux de participation n'a pas été calculé, car l'organisation visait davantage à rencontrer un nombre restreint de participants, afin que ceux-ci puissent exprimer de façon plus précise les motifs de leur insatisfaction.	17%	X			79
Action 9 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des personnes (gestion du changement et des communications) à l'égard de la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable.							
INDICATEUR : Adoption du plan d'accompagnement CIBLE : Juin 2015	Réalisé	Atteint au 31 mars 2016	Atteint au 31 mars 2016	X			80
INDICATEUR : État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'accompagnement CIBLE : 100% d'ici mars 2018	79%	93%	100%	X			80
Action 10 : Réaliser les interventions prévues au Programme d'appui financier à la relève agricole dans l'ensemble des régions administratives à caractère agricole du Québec, afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux.							
INDICATEUR : Interventions dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec CIBLE : 100% des régions	100%	100%	100%	X			81

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2:							
Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable							
Action 11 : Participer à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, notamment afin de contribuer au chantier portant sur le financement écoresponsable.							
INDICATEUR: Nombre d'interventions visant le partage d'expertise de La Financière agricole CIBLE: Au moins une intervention annuellement	Une intervention réalisée	Trois interventions réalisées	Trois interventions réalisées	X			82
Action 12 : Bonifier le Concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i> de La Financière agricole afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.							
INDICATEUR: Révision et bonification de la grille d'évaluation des candidats CIBLE: Mars 2017	Non débuté	Réalisé	Réalisé	X			83
INDICATEUR: Dépôt d'une analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères d'évaluation sont liés au développement durable CIBLE: Mars 2017	Non débuté	Réalisé	Réalisé	X			83
Action 13 : Offrir des protections d'assurance et des appuis financiers adaptés à l'agriculture biologique.							
INDICATEUR: Mise en œuvre de l'adaptation de protections d'assurance récolte à l'agriculture biologique CIBLE: Mars 2016	Réalisé Quatre protections en ASREC ont été adaptées: sirop d'érable, grains (avoine, blé d'alimentation, canola, épeautre, maïs-grain, orge et soya, etc.), canneberges et légumes de transformation (maïs sucré, pois et haricots).	Atteint au 31 mars 2016 La Financière agricole offre désormais des prix unitaires adaptés à la régie biologique dans plusieurs secteurs: grains, sirop d'érable, canneberges, maraîcher, légumes de transformation.	Atteint au 31 mars 2016 La Financière agricole a poursuivi la bonification de son offre en intégrant des prix unitaires biologiques pour le foin, les brocolis et choux-fleurs de transformation et les cultures émergentes.	X			84
INDICATEUR: Nombre de projets de conversion à l'agriculture biologique financés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional CIBLE: 5 par année	15 projets	27 projets	29 projets	X			84

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
Action 14 : Évaluer l'opportunité de considérer à un niveau supérieur les formations reconnues en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole.							
INDICATEUR : Réalisation de l'évaluation d'opportunité CIBLE : Mars 2017	Travaux préalables réalisés	Réalisé	Réalisé	X			85
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 : Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité							
Action 15 : Assurer le respect de la mesure d'écoconditionnalité portant sur le bilan de phosphore, prévue aux programmes de La Financière agricole, par les entreprises agricoles.							
INDICATEUR : Pourcentage des entreprises agricoles clientes de La Financière agricole ayant un bilan de phosphore en équilibre CIBLE : 99 % annuellement	100 %	100 %	100 %	X			86
Action 16 : Actualiser les guides des normes culturelles reconnues par La Financière agricole dans son Programme d'assurance récolte pour tenir compte de l'évolution des pratiques agroenvironnementales.							
INDICATEUR : Publication des guides actualisés CIBLE : Mars 2018	Deux guides actualisés : pommes de terre et céréales, maïs-grain et oléagineux	Actualisation et fusion des guides des normes reconnues par La Financière agricole en matière de pratiques culturelles.	Les normes relatives aux cultures émergentes ont été intégrées au Guide des normes.	X			87
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 : Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques							
Action 17 : Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.							
INDICATEUR : Nombre d'actions réalisées CIBLE : Au moins une annuellement	Quatre actions réalisées	Cinq actions réalisées	Quatre actions réalisées	X			88
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population							
Action 18 : Élaborer un cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou d'autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations.							
INDICATEUR : Mise en place du cadre normatif CIBLE : Septembre 2017	Comité de travail créé	En cours	Cadre normatif adopté au mois de novembre 2017		X		89

	Résultat au 31 mars 2016	Résultat au 31 mars 2017	Résultat au 31 mars 2018	Atteint	Atteint en partie	Non atteint	Référence (page)
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6:							
Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités							
Action 19: Mettre en place une directive visant le signalement de situations problématiques en matière d'aménagement du territoire auprès des autorités compétentes.							
INDICATEUR: Adoption de la directive CIBLE: Mars 2017	Non débuté	Travaux débutés	Directive adoptée au mois de décembre 2017		X		90
Action 20: Participer à des consultations régionales sur les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) organisées par les municipalités régionales de comté (MRC).							
INDICATEUR: Taux de participation aux sollicitations des MRC CIBLE: 100%	69%	80%	75%		X		91
Action 21: Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole.							
INDICATEUR: Participation dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec CIBLE: 100% des régions	100%	100%	100%	X			91
Action 22: Contribuer au déploiement au Québec de l'outil de gestion des risques Agrométéo visant à appuyer la prise de décision des entreprises agricoles.							
INDICATEUR: État de situation sur la contribution de La Financière agricole CIBLE: Mars 2016	Réalisé	Atteint au 31 mars 2016	Atteint au 31 mars 2016	X			92
Action 23: Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte ».							
INDICATEUR: Dépôt du plan d'action CIBLE: Novembre 2016	Non débuté	Plan d'action déposé au mois de décembre 2016	Mise en œuvre du plan d'action en cours		X		93
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8:							
Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre							
Action 24: Analyser l'opportunité pour La Financière agricole de s'impliquer à l'égard du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effets de serre du Québec, les pratiques des entreprises agricoles pouvant faire l'objet de crédits compensatoires.							
INDICATEUR: Dépôt de l'analyse d'opportunité CIBLE: Mars 2018	Non débuté	Analyse d'opportunité en cours	Réalisé	X			94

Résultats détaillés et appréciation de la performance à l'égard du Plan d'action de développement durable 2015-2018

À l'échéance du Plan d'action de développement durable 2015-2018, 22 des 24 actions prévues ont été réalisées. Plus exactement, parmi les 32 indicateurs visant à mesurer l'atteinte de ces actions, 24 sont atteints, quatre sont atteints en partie, trois sont non atteints et un ne peut être mesuré au 31 mars 2018 (non applicable). Notons par ailleurs que le degré d'atteinte de chacune des cibles a été évalué afin d'estimer un pourcentage global de réalisation. Ce pourcentage de réalisation s'élève à 90 %. La Financière agricole peut donc conclure que sa performance concernant l'atteinte de ses engagements en matière de développement durable est très satisfaisante.

La section suivante présente les résultats détaillés et l'appréciation de la performance relativement à chacune des orientations de la stratégie gouvernementale de développement durable. Ces résultats décrivent les travaux effectués au cours de la dernière année soit 2017-2018, mais également l'ensemble des travaux pour toute la durée du plan d'action de développement durable.

Bilan final au 31 mars 2018

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Pour contribuer à l'orientation gouvernementale 1, La Financière agricole avait identifié dix actions. Neuf d'entre elles sont entièrement réalisées. Elles consistent à favoriser des pratiques écoresponsables au sein de l'organisation telles que la réduction de la consommation unitaire de carburant de la flotte de véhicules ou la réalisation d'activités pour sensibiliser les employés au transport collectif et actif. Des considérations écoresponsables ont également été intégrées dans la mise en œuvre de projets de développement informationnel comme celui de la « Collecte unifiée de données financières ». De plus, l'organisation a réalisé plusieurs activités de communications visant la diffusion d'initiatives écoresponsables auprès de sa clientèle et du public afin de démontrer son engagement en matière de développement durable.

Parmi les actions mises de l'avant, la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers organisationnels structurants est digne de mention. Depuis le mois de septembre 2015, tous les dossiers structurants identifiés par l'organisation ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte de principes de développement durable. Pour s'assurer que les dossiers structurants soient bien identifiés, l'organisation a élaboré ou adapté six outils de gestion. L'élaboration de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable est le fruit des efforts concertés de plusieurs intervenants. Sa mise en œuvre se poursuivra au cours des prochaines années et pourra éventuellement viser la bonification des exercices de prise en compte des principes de développement durable.

Par ailleurs, La Financière agricole a réalisé huit consultations directement auprès de sa clientèle depuis l'année 2015, notamment pour l'établissement de nouvelles protections en assurance récolte ainsi que pour apporter des améliorations à des programmes déjà existants. L'organisation a ainsi favorisé l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de certains de ses programmes.

Enfin, La Financière agricole a réalisé annuellement des interventions auprès de la relève agricole dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux. Cette action a permis de contribuer à l'Agenda 21 de la culture du Québec, lequel vise à renforcer les liens entre la culture et les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable.

La seule action que l'organisation n'a pas entièrement réalisée à l'intérieur des délais du plan d'action de développement durable est celle qui consistait à développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables. Le degré d'avancement du projet est de 54 %, et il est prévu que la solution soit disponible au mois de décembre 2018.

Objectif gouvernemental 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Action 1 : Développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables	
Indicateur 1	Implantation de la solution.
Cible	Mars 2018
Résultat	Non atteint
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2018, la solution de gestion documentaire n'est pas implantée et le taux d'avancement global du projet est évalué à 54%, comparativement à 35% au 31 mars 2017.</p> <p>À ce jour, l'ensemble des travaux d'analyse préliminaire et de conception est terminé. Aussi, les travaux préalables visant à faciliter l'activation du service «Inscription au zéro papier», notamment ceux concernant l'amélioration de la gestion des accès, sont terminés.</p> <p>Les travaux d'analyse préliminaire ont permis de constater que certains documents, dont ceux de nature monétaire et ceux du secteur du financement, ne sont pas pris en charge par le système supportant les communications écrites aux clients (SCEC). C'est ce système qui gèrera, au terme du projet, l'envoi des documents selon l'option choisie par le client. Ainsi, la portée du projet a été révisée au cours de l'exercice et des travaux pour consolider l'ensemble des communications écrites dans le système SCEC ont donc été entrepris.</p> <p>Il est prévu que la solution de gestion documentaire «Inscription au zéro papier» soit disponible au mois de décembre 2018.</p>
<hr/>	
Indicateur 2	Bilan de l'implantation et des gains écoresponsables.
Cible	Annuellement
Résultat	Non atteint
Résultats détaillés	<p>Rappelons que l'implantation de la solution de gestion documentaire nécessite des travaux préalables en vue de maximiser les gains écoresponsables visés par le projet. Ces travaux visent notamment à augmenter le nombre de clients ayant accès à la boîte postale électronique, à augmenter le nombre de documents modèles disponibles en format électronique et à hausser la proportion des documents transmis à la clientèle en format électronique par la voie de la boîte postale.</p> <p>Au 31 mars 2018 :</p> <p>Le nombre de dossiers clients en ligne ayant accès à la boîte postale électronique a augmenté de 11,7% par rapport à l'année précédente, portant le nombre de dossiers à 10 465, comparativement à 9 365 en 2016-2017 et à 8 655 en 2015-2016.</p> <p>313 documents sont disponibles électroniquement comparativement à 334 l'année précédente et 278 en 2015-2016. Cette diminution observée en 2017-2018 s'explique par les efforts de l'organisation pour simplifier et réduire les communications écrites transmises à la clientèle.</p> <p>Le pourcentage des documents transmis à la clientèle en format électronique dans la boîte postale électronique s'élève à 91% comparativement à 85% l'année précédente et 71% en 2015-2016.</p> <p>Ces avancées permettront, lors de l'implantation de la solution au mois de décembre 2018, de maximiser les gains écoresponsables, notamment par une économie de papier, de coûts relatifs à l'impression et aux envois postaux.</p> <p>Cette solution contribuera à réduire l'empreinte environnementale des activités de La Financière agricole, et ainsi, à renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique.</p>

Action 1 : Développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables	
Indicateur 3	Pourcentage des communications écrites transmises en version électronique à la clientèle.
Cible	25% des documents transmis exclusivement de façon électronique d'ici 2018
Résultat	Non atteint
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2018, la solution de gestion documentaire n'est toujours pas implantée. Le pourcentage des documents transmis exclusivement de façon électronique sera mesuré lorsque la solution sera opérationnelle.</p> <p>Le constat réalisé lors de l'analyse préliminaire concernant le fait que certains documents ne sont pas pris en charge par le système supportant les communications écrites aux clients (SCEC) retarde l'implantation du service « Inscription au zéro papier » au mois de décembre 2018, et par conséquent, l'objectif d'atteindre 25% des documents transmis exclusivement de façon électronique d'ici le 31 mars 2018 ne peut être atteint.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 2	Activités courantes de gestion administrative
Résultat visé SGDD # 1	Réalisation, par 95% des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux activités courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.
Autres objectifs associés	Aucun

Action 2 : Réduire la consommation utilitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de La Financière agricole

Indicateur 1	Niveau de consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de la flotte de véhicules de La Financière agricole.
Cible	Inférieure à la moyenne des cinq années précédentes
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Le niveau de consommation unitaire de carburant de La Financière agricole pour l'année 2017-2018 s'élève à 7,9 litres équivalents/100 km comparativement à 8,2 litres équivalents/100 km en 2016-2017 et à 8,3 litres équivalents/100 km en 2015-2016.</p> <p>Tout comme pour l'année 2016-2017, le niveau de consommation atteint en 2017-2018 est inférieur à la moyenne des cinq années précédentes laquelle s'établit à 8,3 litres équivalents/100 km.</p> <p>Ainsi, La Financière agricole a atteint les cibles annuelles de réduction pour les années 2016-2017 et 2017-2018. En ce qui a trait à l'année 2015-2016, le niveau de consommation unitaire de carburant se situait au même niveau que la moyenne des cinq années précédentes.</p> <p>L'atteinte de ces résultats a été possible, notamment grâce à l'acquisition de deux véhicules hybrides rechargeables au cours de l'année. Un troisième véhicule hybride rechargeable s'ajoutera à la flotte au cours du prochain exercice financier et contribuera ainsi à poursuivre la diminution du niveau de consommation moyen des véhicules de La Financière agricole.</p> <p>Les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre de La Financière agricole contribueront aux résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable, soit de réduire de 9%, d'ici l'année 2020, les émissions des gaz à effet de serre des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 2	Transport et déplacements des employés
Résultat visé SGDD # 2	Réduction, d'ici l'année 2020, de 9% des émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010.
Autres objectifs associés	Aucun

Action 3 : Réaliser des actions pour sensibiliser les employés au transport collectif et actif

Indicateur 1	Nombre d'activités de sensibilisation réalisées.
Cible	Une activité par année
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Une activité principale et quatre activités secondaires de sensibilisation ont été réalisées.</p> <p>Activité principale :</p> <p>La Financière agricole a participé, pour une troisième année consécutive, au «<i>Défi sans auto solo</i>» tenu le 20 septembre 2017 et dont l'objectif est de mettre en lumière les multiples bénéfices du transport collectif et actif. Selon les données fournies par Mobili-T – le Centre de gestion des déplacements de Québec, les employés de La Financière agricole ont parcouru 3 407 kilomètres en adoptant un mode de transport collectif et actif. Ils ont ainsi permis d'épargner 495 kg de gaz à effet de serre. Entre 2015 et 2018, ce sont 1 391 kg de gaz à effet de serre que les employés de La Financière agricole ont permis d'épargner.</p> <p>Activités secondaires :</p> <p>Un abri à vélo, sécuritaire et permettant de loger les vélos à l'abri des intempéries, a été mis à la disposition des employés au mois de mai 2017. Cette initiative de La Financière agricole constitue un incitatif supplémentaire pour les employés désirant convertir leurs habitudes de déplacement à un mode de transport actif.</p> <p>Un atelier de mise au point et d'entretien des vélos a été tenu au mois de mai 2017 afin d'inciter les employés à utiliser leur vélo pour venir au travail.</p> <p>La Financière agricole a participé au concours «<i>Organisations amies des cyclistes</i>» qui a pour but de faire connaître les initiatives en faveur du vélo mises de l'avant par des entreprises, des institutions et des organismes de la région. Les initiatives réalisées par La Financière agricole au cours de l'année lui ont permis d'obtenir la deuxième place.</p> <p>Une publication présentant les bienfaits et les impacts environnementaux de l'utilisation du transport à vélo par rapport au véhicule a été diffusée aux employés au mois de juin 2017.</p> <p>De façon cumulative, depuis l'année 2015, sept activités de sensibilisation visant à utiliser les modes de transport collectifs et actifs ont été réalisées auprès des employés contribuant ainsi à la réalisation d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs comme cela est visé par la stratégie gouvernementale.</p>

Indicateur 2	Taux de participation des employés à l'activité de sensibilisation.
Cible	10%
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>10% des employés ont participé à l'activité principale de sensibilisation «<i>Défi sans auto solo</i>».</p> <p>Dans le cadre de ce défi, entre les années 2015 et 2018, le taux des automobilistes ayant délaissé l'auto solo au profit d'un mode de transport durable a connu une nette progression passant de 40,5% à 55,7%, soit 34 automobilistes.</p> <p>Pour une troisième année consécutive, la cible est atteinte et le taux de participation se maintient.</p> <p>Le taux de participation à chacune des activités secondaires de sensibilisation n'a pas été calculé. Toutefois, l'initiative de La Financière agricole à l'égard de l'abri à vélos est un succès, puisque celui-ci est régulièrement utilisé par les employés au cours de la saison estivale.</p>

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 2	Transport et déplacements des employés
Résultat visé SGDD # 3	Réalisation, par 90% des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.
Autres objectifs associés	Aucun

Action 4 : Intégrer des considérations écoresponsables dans la mise en œuvre du projet de développement informationnel « Collecte unifiée de données financières » visant l'harmonisation des données financières requises à la gestion des programmes AGRI et du financement agricole

Indicateur 1	Bilan des considérations écoresponsables intégrées au projet.
Cible	Annuellement
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Un exercice de prise en compte des principes de développement durable portant sur le projet de « Collecte unifiée de données financières » a été réalisé au mois de février 2014 et a permis d'identifier deux pistes de bonification faisant état de considérations écoresponsables.</p> <p>La première piste de bonification visait à réduire la consommation de papier associée à la mise en œuvre du projet. La deuxième piste faisait référence à des moyens de formation permettant de limiter les déplacements et à la réduction de la documentation sur support papier qui sera remise dans le cadre des formations prévues lors de l'implantation du projet.</p> <p>Au cours de l'exercice, des actions écoresponsables relativement à ces deux pistes de bonification ont été réalisées lors du déploiement de l'outil de saisie de la collecte unifiée:</p> <p>le guide de déclaration des données financières a été rendu disponible en version électronique seulement par l'entremise du site Web de l'organisation;</p> <p>la campagne de formation des préparateurs accrédités sur la collecte unifiée s'est déroulée du mois d'octobre au mois de décembre 2017. Plus de 17 villes ont été visitées afin de former 597 préparateurs accrédités. Dans un souci de limiter l'émission de gaz à effet de serre, les deux formateurs ont fait une tournée de formation dans des villes stratégiques afin de limiter le déplacement des participants. Aussi, les dates de formation ont été regroupées par région de façon à diminuer les déplacements. Par ailleurs, les véhicules hybrides de l'organisation ont été utilisés lors de ces déplacements;</p> <p>le document de formation a été transmis en version électronique par l'entremise d'un courriel aux participants afin de diminuer la documentation sur support papier remise dans le cadre de ces formations. Ce choix a permis à La Financière agricole de réduire ses impressions d'un peu plus de 39 000 pages.</p> <p>Ces actions s'ajoutent aux actions réalisées l'an dernier. Ces actions visaient aussi la réduction de la consommation de papier ainsi que les déplacements et les gaz à effet de serre. Elles ont permis d'économiser 15 108 enveloppes et d'éviter le déplacement d'une trentaine de personnes en provenance de plusieurs régions extérieures à la région de Québec. Ces actions ont contribué à au moins deux des résultats visés par la stratégie gouvernementale qui sont de mettre en œuvre des actions écoresponsables dans les activités courantes de gestion des ressources matérielles et résiduelles en plus de favoriser la réduction des déplacements.</p>

Action 4 : Intégrer des considérations écoresponsables dans la mise en œuvre du projet de développement informationnel « Collecte unifiée de données financières » visant l'harmonisation des données financières requises à la gestion des programmes AGRI et du financement agricole

Indicateur 2	Pourcentage des déclarations reçues électroniquement.
Cible	Augmentation de 75 % à 98 % entre le 1 ^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2018
Résultat	Non applicable
Résultats détaillés	<p>Le nouvel outil de saisie de la collecte unifiée a été mis à la disposition des utilisateurs pour la transmission unique des données financières au mois d'octobre 2017.</p> <p>Au 31 mars 2018, le pourcentage des déclarations reçues électroniquement pour l'année de participation 2017 ne peut être mesuré. Celui-ci pourra être mesuré après la fin de la période de transmission des données 2017, laquelle se termine le 31 décembre 2018.</p> <p>Plus de 21 000 lettres de demande de transmission des données financières 2017 ont été envoyées à la clientèle. À ce jour, 100 % des 1 039 déclarations qui ont été transmises par les utilisateurs l'ont été par le biais de l'outil de saisie de la collecte unifiée des données financières. Il est prévu qu'une trousse permettant la transmission des données sur support papier soit disponible au cours de l'été 2018. Dès lors, il sera possible de calculer le pourcentage réel de déclarations reçues électroniquement, puisque c'est à partir de ce moment que les utilisateurs auront la possibilité de choisir leur mode de transmission des données.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable
Domaine d'intervention 4	Technologie de l'information et des communications
Résultat visé SGDD # 6	Mise en œuvre, par 70 % des ministères et organismes, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques
Autres résultats visés # 1 et # 3	<p># 1 : Réalisation, par 95 % des ministères et organismes, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles.</p> <p># 3 : Réalisation, par 90 % des ministères et organismes, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.</p>
Autres objectifs associés	Aucun

Action 5 : Bonifier l'image écoresponsable de La Financière agricole auprès de la clientèle et du public afin de démontrer davantage son engagement en matière de développement durable

Indicateur 1	Nombre d'activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables.
Cible	Deux activités annuellement
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Six activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables auprès de la clientèle ont été réalisées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La première activité de communication visait à faire connaître les actions de l'organisation pour promouvoir l'utilisation du vélo par ses employés. Cette activité s'est déroulée durant le mois de mai dans le cadre de la campagne du mois du vélo. • La deuxième activité de communication concernait un projet initié par un groupe d'employés de La Financière agricole et qui consistait en la création d'un potager communautaire au siège social de l'organisation. L'objectif du projet était de produire des légumes pour l'organisme lévisien La Chaudronnée qui développe et assure la tenue d'activités alternatives en sécurité alimentaire. Les messages diffusés dans le cadre de l'activité portaient sur la mise en place du potager, les récoltes de légumes et les dons faits à La Chaudronnée. • La troisième activité visait à informer la clientèle des mesures mises en place dans les programmes d'assurances de La Financière agricole pour favoriser l'utilisation des semences non traitées aux néonicotinoïdes. • La communication suivante soulignait la participation de La Financière agricole au projet de recherche Miléos qui vise à développer un modèle prévisionnel pour réduire l'utilisation des fongicides dans la culture de la pomme de terre. • La cinquième activité de communication concernait les efforts de La Financière agricole pour favoriser des pratiques culturelles durables auprès de sa clientèle et faisait la promotion sur les réseaux sociaux de sa nouvelle protection d'assurance récolte pour le foin biologique. • Quant à la dernière activité de communication, elle concernait la journée de récolte de légumes à la ferme maraîchère des Moissonneurs solidaires à laquelle une vingtaine de personnes de l'organisation (employés et leur famille) ont participé bénévolement au bénéfice de réseau Moisson. Ces six activités de communication s'ajoutent aux quatre autres diffusées en 2015-2016 et aux cinq autres en 2016-2017. Par ailleurs depuis l'année 2015-2016, La Financière agricole a diffusé sur les médias sociaux 23 communications présentant des initiatives écoresponsables d'autres organisations. Ainsi, La Financière agricole a contribué à la réalisation d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables comme cela est ciblé par la stratégie gouvernementale.
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 1	Contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés en matière de gestion écoresponsable.
Domaine d'intervention 5	Communications gouvernementales et organisation d'événements
Résultat visé SGDD # 7	Réalisation, par 50% des ministères et organismes, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables
Autres objectifs associés	Liée à l'une des actions recommandées à l'Annexe 3 de la SGDD: créer une image organisationnelle écoresponsable sur les sites Web et les autres moyens de communication publique.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Action 6 : Mettre en œuvre la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation	
Indicateur 1	Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable.
Cible	100% annuellement à partir du 1 ^{er} septembre 2015
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Pour la période, 100% des dossiers structurants (9 dossiers) déposés au comité de direction et au conseil d'administration ont fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD). Les pistes de bonification identifiées lors de ces exercices de PCPDD ont également été présentées au comité de direction et au conseil d'administration.</p> <p>Depuis la mise en œuvre de la politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable au mois de septembre 2015, tous les dossiers structurants identifiés par l'organisation ont fait l'objet d'un exercice de PCPDD. Il s'agit au total de 37 dossiers présentés au comité de direction ou au conseil d'administration. La démarche de PCPDD adoptée par La Financière agricole lui permet de mener une analyse plus complète des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ses projets structurants et contribue à renforcer la prise en compte des principes de développement durable comme cela est prévu dans la Loi sur le développement durable.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 2	Contribuer à renforcer la prise en compte des principes de développement durable.
Résultat visé SGDD # 10	Mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes
Autres objectifs associés	Aucun

Action 7 : Mettre en place des outils de gestion permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un dépistage et d'une prise en compte des principes de développement durable

Indicateur 1	Bilan de la mise en place d'outils.
Cible	Annuellement
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Au cours de l'exercice, un outil a été mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) a été intégrée au cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives dans les cas d'épizooties. Il s'agit d'un processus élaboré par l'organisation pour instaurer rapidement des mesures visant à compenser les pertes que les entreprises agricoles pourraient subir en cas de maladies épidémiques affectant les cultures ou les élevages. La PCPDD constitue une des étapes de ce cadre. L'intégration de la PCPDD à cet outil de gestion permet à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un dépistage et d'une PCPDD. <p>Depuis l'année 2015, l'organisation a mis en place six outils qui lui permettent de bien dépister les dossiers structurants devant faire l'objet d'une PCPDD.</p> <p>Par ailleurs, les gabarits des documents déposés au comité de direction et au conseil d'administration adaptés en 2015-2016 afin d'y ajouter des informations utiles au suivi des exercices de PCPDD ont été améliorés au cours de l'exercice. Une section est dorénavant prévue sur la fiche exécutive pour inscrire une justification lorsqu'un dossier n'a pas fait l'objet d'une PCPDD. Cette justification devient nécessaire pour un dossier non structurant déposé pour décision au comité de direction et au conseil d'administration. Le registre de suivi des exercices de PCPDD a aussi été adapté en ce sens.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 10	Mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes.
Autres objectifs associés	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales

Action 8 : Réaliser une consultation directement auprès des clients visés par les programmes de La Financière agricole	
Indicateur 1	Nombre de consultations réalisées.
Cible	Une consultation par année
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Au mois de novembre 2017, La Financière agricole a réalisé une consultation directement auprès des producteurs de bleuets en corymbe du Québec. Cette consultation avait pour but de sonder leur intérêt en ce qui a trait à l'établissement d'une nouvelle protection en assurance récolte pour leur production. Une invitation à participer à un sondage Web a donc été envoyée, par courriel, à 257 producteurs. 79 d'entre eux ont répondu au sondage.</p> <p>Depuis l'année 2015, l'organisation a effectué huit consultations directement auprès de sa clientèle. À la suite de ces consultations, deux protections en assurance récolte ont été ajoutées au programme, soit la canneberge et la camerise, et plusieurs améliorations aux programmes déjà existants ont été apportées.</p> <p>Ainsi, pour chacune des années du plan d'action de développement durable, l'organisation a atteint la cible établie et a contribué au résultat visé de la stratégie gouvernementale qui consiste à encourager et faciliter la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des ministères et organismes.</p>
Indicateur 2	Pourcentage de la clientèle concernée sollicitée.
Cible	Au moins 10%
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>17% des producteurs de bleuets en corymbe du Québec ont répondu au sondage de La Financière agricole visant à sonder leur intérêt en ce qui a trait à l'établissement d'une nouvelle protection en assurance récolte.</p> <p>L'organisation a atteint sa cible puisque chacune des consultations réalisées depuis les trois dernières années a permis de rejoindre au moins 10% de la clientèle concernée par les programmes de La Financière agricole avec un taux de consultation de 44% en 2015-2016, 12% en 2016-2017 et 17% en 2017-2018.</p> <p>La consultation directe de la clientèle concernée permet à l'organisation de s'assurer que les programmes mis en place ou mis à jour répondent aux besoins de celle-ci.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 15	Accroître l'utilisation de moyens qui encouragent et facilitent la consultation et la participation des citoyens et des parties prenantes dans le cadre des travaux des ministres et organismes.
Autres objectifs associés	Cette action contribue également à l'objectif 6.3 de la SGDD « Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités ».

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action 9 : Élaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des personnes (gestion du changement et des communications) à l'égard de la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable

Indicateur 1	Adoption du plan d'accompagnement.
Cible	Juin 2015
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	Le Plan d'accompagnement des personnes à l'égard de la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable a été adopté par le comité de direction au mois d'avril 2015.

Indicateur 2	État d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'accompagnement.
Cible	100 % d'ici le mois de mars 2018
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Au 31 mars 2018, 100 % des actions prévues au plan d'accompagnement sont réalisées.</p> <p>Les 14 actions du plan avaient pour objectif d'assurer la mise en œuvre de la politique de prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) au sein de l'organisation. Des activités de sensibilisation au développement durable ont notamment été réalisées auprès du personnel. Des ateliers de formation sur la PCPDD ont été présentés aux employés susceptibles d'être impliqués dans les dossiers structurants de l'organisation tels que l'élaboration ou la mise à jour de programmes et de politiques.</p> <p>Ces activités ont permis à ces employés de développer leurs connaissances et leurs compétences en matière de développement durable. Elles ont également contribué au développement de l'expertise de l'organisation en matière de PCPDD. À ce jour, 23 % du personnel a reçu une formation structurée sur la PCPDD.</p> <p>Par ailleurs, La Financière agricole a partagé avec d'autres organisations gouvernementales ses outils et ses expériences en lien avec la PCPDD.</p> <p>L'organisation a donc atteint la cible qu'elle s'était fixée pour cette action contribuant ainsi au développement des connaissances en matière de développement durable dans l'administration publique.</p>

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Résultat visé SGDD # 16	Formation sur les pratiques en matière de développement durable.
Autres objectifs associés	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Action 10: Réaliser les interventions prévues au Programme d'appui financier à la relève agricole dans l'ensemble des régions administratives à caractère agricole du Québec afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux

Indicateur 1	Interventions dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec.
Cible	100% des régions
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Au cours de l'année 2017-2018, dans chacune des régions administratives à caractère agricole, au moins une intervention a été réalisée dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole.</p> <p>En plus des interventions réalisées dans les 13 régions administratives à caractère agricole, les régions non agricoles comme Montréal et la Côte-Nord ont également vu se réaliser des interventions dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole.</p> <p>Au terme du Plan d'action de développement durable 2015-2018, La Financière agricole a atteint la cible annuelle de réaliser au moins une intervention dans chacune des régions administratives dites agricoles pendant les trois années. Généralement, c'est dans les régions de la Montérégie et de la Chaudière-Appalaches que le nombre d'interventions est le plus élevé annuellement.</p> <p>De plus, chaque année, des interventions, dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole, sont également réalisées dans les régions administratives à caractère non agricoles.</p> <p>En appuyant les jeunes de la relève agricole de différentes régions du Québec, La Financière agricole a participé à mettre en valeur l'identité et le patrimoine agricole, de même que la diversification économique et contribué ainsi à l'Agenda 21 de la culture du Québec.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 3	Mettre en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD relativement à l'Agenda 21 de la culture du Québec
Résultat visé SGDD	Sans objet
Autres objectifs associés	<p>Contribution aux objectifs suivants de l'Agenda 21 de la culture du Québec :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.15. Valoriser la culture en tant que réservoir de pratiques, de savoir-faire et de traditions qui contribuent à protéger et à stimuler la diversité biologique et culturelle. Intégrer la réflexion sur le territoire et l'environnement à toute démarche culturelle.16. Reconnaître et valoriser l'expression artistique et les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Les quatre actions identifiées par La Financière agricole afin de contribuer à l'orientation gouvernementale 2 ont toutes été réalisées. Par ces actions, La Financière agricole a apporté une contribution au développement d'une économie plus respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

La Financière agricole a bonifié son concours *Tournez-vous vers l'excellence!* afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables. Ce concours vise à mettre en lumière les aptitudes de jeunes de la relève agricole. Des critères liés au développement durable ont été intégrés à la grille d'évaluation des candidats pour l'édition 2018. De plus, La Financière agricole offrira une nouvelle bourse en développement durable de 1 500 dollars au participant ayant reçu le meilleur pointage au chapitre du développement durable.

Mentionnons également l'élargissement de l'offre de produits adaptée à l'agriculture biologique. Depuis l'année 2016, La Financière agricole offre, à l'intérieur de plusieurs protections d'assurance récolte, des prix unitaires spécifiques à la production biologique. Le programme Agri-Québec a également été bonifié pour aider les entreprises en transition vers un mode de production biologique. De plus, La Financière agricole a soutenu la conversion à l'agriculture biologique de plus de 70 entreprises agricoles dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional. À cet égard, l'organisation a largement dépassé sa cible.

Par ailleurs, l'organisation a participé annuellement aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD) afin de contribuer au chantier sur le financement écoresponsable.

Ces actions mises en place par La Financière agricole ont donc contribué à encourager les entreprises agricoles à adopter des modes de production écoresponsable.

Objectif gouvernemental 2.1

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Action 11 : Participer à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, notamment afin de contribuer au chantier portant sur le financement écoresponsable

Indicateur 1 Nombre d'interventions visant le partage d'expertise de La Financière agricole.

Cible Au moins une intervention annuellement

Résultat Atteint

Résultats détaillés Au cours de la dernière année, La Financière agricole a participé à trois rencontres de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD) :

- Une première rencontre le 20 octobre 2017 qui visait le lancement des activités de la TACEDD pour la prochaine année.
- Une deuxième rencontre le 1^{er} février 2018 avait pour but de constituer un groupe de travail sur le financement responsable, d'en établir le mandat et de planifier les travaux à entreprendre. À la suite de cette rencontre, La Financière agricole s'est impliquée dans les premiers travaux du groupe qui consistaient à dresser la liste de tous les programmes gouvernementaux et d'identifier les critères d'admissibilité écoresponsables.
- La dernière rencontre annuelle a eu lieu le 7 février 2018 et concernait le développement des compétences en développement durable des conseillers qui interviennent auprès des entreprises. Il est prévu que La Financière agricole participe également aux prochains travaux de ce groupe qui se poursuivront au mois d'avril.

Les sept participations de La Financière agricole aux travaux de la TACEDD réalisées au cours des trois dernières années (une en 2015-2016, trois en 2016-2017 et trois en 2017-2018) permettent de mettre en commun les ressources et l'expertise de l'organisation et d'appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables par les entreprises. Tout particulièrement, en s'impliquant dans les travaux sur le financement écoresponsable qui se poursuivront au cours des prochaines années, La Financière agricole vise la mise en commun de son expertise avec d'autres organisations afin de contribuer aux réflexions du Plan gouvernemental d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020.

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 4	Mettre en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger.
Résultat visé SGDD	Sans objet
Autres objectifs associés	Cette action est liée à l'axe 1 a) «Mettre en commun l'expertise en participant aux activités organisées par la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable» du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises.

Action 12: Bonifier le Concours *Tournez-vous vers l'excellence!* de La Financière agricole afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

Indicateur 1	Révision et bonification de la grille d'évaluation des candidats.
Cible	Mars 2017
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>La grille d'évaluation des candidats pour le Concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i> a été révisée et bonifiée au mois de mars 2017 afin de considérer davantage les principes de développement durable et faciliter leur analyse.</p> <p>La grille révisée permettra notamment à La Financière agricole, dès l'édition 2018 de son concours, de reconnaître davantage les participants qui se démarquent à l'égard des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.</p>

Indicateur 2	Dépôt d'une analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères d'évaluation sont liés au développement durable.
Cible	Mars 2017
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Une analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères d'évaluation sont liés au développement durable a été déposée et approuvée par le comité de direction au mois de mars 2017. Ainsi, pour l'édition 2018 du concours <i>Tournez-vous vers l'excellence!</i>, La Financière agricole offrira une nouvelle bourse en développement durable de 1 500 dollars au participant ayant reçu le meilleur pointage au chapitre du développement durable.</p> <p>En encourageant et en appuyant les participants ayant un modèle d'affaires plus vert et plus responsable, La Financière agricole contribue à l'atteinte de l'objectif gouvernemental 2.1 en appuyant le développement de pratiques innovatrices à l'égard du développement durable dans le secteur agricole.</p>

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Activité incontournable 4	Mettre en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger.
Résultat visé SGDD	Sans objet
Autres objectifs associés	Cette action est liée à l'axe 2 d) «Intégrer dans les mesures d'aide financière et technique des critères pour inciter les entreprises à adopter une démarche de développement durable» du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Objectif gouvernemental 2.2

Appuyer le développement de filières vertes et de biens et services écoresponsables produits au Québec

Action 13 : Offrir des protections d'assurance et des appuis financiers adaptés à l'agriculture biologique	
Indicateur 1	Mise en œuvre de l'adaptation de protections d'assurance récolte à l'agriculture biologique.
Cible	Mars 2016
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>La cible a été atteinte en date du 31 mars 2016 alors que quatre protections d'assurance récolte ont été modifiées afin d'offrir des prix unitaires biologiques. Ces protections sont le sirop d'érable, les canneberges, les grains (avoine, blé, canola, maïs-grain, orge, pois secs, soya) ainsi que les légumes de transformation.</p> <p>Depuis, La Financière agricole a poursuivi la bonification de son offre de protection d'assurance récolte adaptée à la régie biologique en offrant des prix unitaires biologiques aux producteurs de foin, de brocolis et de choux-fleurs de transformation et des cultures émergentes et a révisé les prix unitaires de toutes les cultures du secteur des grains biologiques en majorant de 20 % à 50 % les prix unitaires offerts par rapport à ceux établis pour les protections traditionnelles.</p> <p>Par ailleurs, outre le Programme d'assurance récolte, La Financière agricole a également bonifié le programme Agri-Québec pour les entreprises en transition vers un mode de production biologique. Pour ces entreprises, le taux de contribution gouvernementale à Agri-Québec est passé de 3,2 % à 7,2 % pour les ventes nettes ajustées inférieures à 100 000 dollars et de 3,2 % à 5,2 % pour la portion comprise entre 100 000 dollars et 1,5 million de dollars. Cette bonification est entrée en vigueur en 2017.</p> <p>Ces modifications apportées aux programmes de La Financière répondent au résultat visé par la stratégie gouvernementale qui prévoit que les ministères et organismes doivent adopter des mesures pour soutenir le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres, produites au Québec.</p>
<hr/>	
Indicateur 2	Nombre de projets de conversion à l'agriculture biologique financés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional.
Cible	Cinq par année
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, 29 projets de conversion à l'agriculture biologique ont été autorisés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional. Ceux-ci s'ajoutent aux 27 projets de l'année 2016-2017 et aux 15 projets de la période 2015-2016.</p> <p>La cible de financer cinq projets de conversion à l'agriculture biologique par année a été atteinte pour chacune des années du plan d'action de développement durable.</p> <p>Cette cible a été dépassée chaque année notamment en raison de l'effet de la Stratégie de croissance du secteur biologique mise en place à l'été 2015 par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le Programme d'appui à la diversification et au développement régional fait d'ailleurs partie de cette stratégie. De plus, ce programme contribue au développement des filières vertes et à la commercialisation des technologies propres produites au Québec.</p>
<hr/>	
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 22	Adoption de mesures pour soutenir la recherche et l'innovation, le développement des filières vertes et la commercialisation des technologies propres, produites au Québec.
Autres objectifs associés	<p>Cette action est liée à l'axe 3 f) « Faciliter la mise en marché des produits écoresponsables et favoriser la consommation responsable » du Plan d'accompagnement-conseil des entreprises.</p> <p>Cette action contribue également à l'objectif 2.3 de la SGDD « Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable ».</p>

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

Objectif gouvernemental 2.4

Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

Action 14: Évaluer l'opportunité de considérer à un niveau supérieur les formations reconnues en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole

Indicateur 1	Réalisation de l'évaluation d'opportunité.
Cible	Mars 2017
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>L'évaluation d'opportunité a été réalisée conformément à ce qui était prévu, soit au mois de mars 2017.</p> <p>Cette évaluation d'opportunité démontre qu'il est difficilement envisageable de valoriser les compétences en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole puisque la notion du développement durable s'intègre déjà de manière inhérente aux programmes de formation en agriculture et que les maisons d'enseignement n'offrent pas de profil spécifique au développement durable dans leurs programmes en agronomie.</p> <p>Ainsi, à la lumière de ces conclusions, il ne sera pas possible pour La Financière agricole de contribuer à l'objectif gouvernemental 2.4.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 28	Développement des compétences liées aux filières vertes, au développement durable et le placement de la main-d'œuvre.
Autres objectifs associés	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

La Financière agricole a réalisé les deux actions pour lesquelles elle s'était engagée afin de contribuer à l'orientation gouvernementale 3. Ces deux actions ont incité les entreprises agricoles à utiliser les ressources naturelles de façon plus efficiente et à conserver les écosystèmes et les services écologiques, notamment par une utilisation plus responsable des terres agricoles.

Il est notamment intéressant de mentionner que 100 % des entreprises clientes de La Financière agricole disposent d'un bilan de phosphore conforme. Le suivi de cette mesure environnementale permet une gestion des ressources naturelles plus écoresponsable, tout en assurant un soutien à la vitalité économique du secteur agricole. De plus, afin d'encourager l'utilisation par les entreprises agricoles de pratiques agroenvironnementales, l'organisation a actualisé le guide des normes culturelles reconnues dans le cadre de son Programme d'assurance récolte.

Objectif gouvernemental 3.1

Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité

Action 15: Assurer le respect de la mesure d'écoconditionnalité portant sur le bilan de phosphore, prévue aux programmes de La Financière agricole, par les entreprises agricoles	
Indicateur 1	Pourcentage des entreprises agricoles clientes de La Financière agricole ayant un bilan de phosphore en équilibre.
Cible	99 % annuellement
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Pour une troisième année consécutive, près de 100 % des entreprises clientes de La Financière agricole disposent d'un bilan de phosphore conforme. Plus précisément, de 2015 à 2018, seulement huit entreprises clientes étaient non conformes, soit cinq en 2015, une en 2016 et deux en 2017 sur plus de 24 000 entreprises clientes.</p> <p>Dans l'application de la plupart des programmes qu'elle administre, La Financière agricole, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, tient compte du respect des conditions, en matière de bilan de phosphore, énoncées dans le Règlement sur les exploitations agricoles. Ainsi, les bénéfices des programmes (dépôt, paiement, compensations ou indemnités, subventions) d'une entreprise qui ne respecte pas ces conditions sont réduits ou suspendus, selon le programme, le temps que l'entreprise se conforme.</p> <p>Le suivi de cette mesure environnementale encourage une gestion des ressources naturelles plus écoresponsable, tout en assurant un soutien à la vitalité économique du secteur agricole.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 33	Adoption de pratiques et de modes de gestion responsable des ressources naturelles respectueuse des écosystèmes.
Autres objectifs associés	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Objectif gouvernemental 3.2

Conservier et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

Action 16: Actualiser les guides des normes culturelles reconnues par La Financière agricole dans son Programme d'assurance récolte pour tenir compte de l'évolution des pratiques agroenvironnementales

Indicateur 1	Publication des guides actualisés.
Cible	Mars 2018
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Au mois de janvier 2016, les Guides des normes reconnues par La Financière agricole en matière de pratiques culturelles pour les pommes de terre et les céréales, maïs-grain et oléagineux ont intégré deux nouvelles pratiques agroenvironnementales, l'une portant sur l'agriculture biologique, et l'autre sur les néonicotinoïdes. Depuis, ces guides ont été fusionnés en un seul guide et les normes relatives aux cultures émergentes, soit le seigle, le lin, le chanvre, la féverole et la gourgane sèche, ont été intégrées. Le guide est publié annuellement sur le site Web de La Financière agricole.</p> <p>Les producteurs agricoles qui adhèrent au Programme d'assurance récolte pour ces productions s'engagent à cultiver selon un plan de culture en accord avec les normes spécifiées dans ce guide. Certaines de ces normes sont obligatoires, alors que d'autres sont recommandées.</p> <p>Les pratiques et les normes culturelles étant en constante évolution et pouvant avoir des impacts importants sur l'environnement en milieu agricole, La Financière agricole actualise en continu les pratiques culturelles incluses dans ces guides afin d'inciter les entreprises agricoles à adopter les meilleures pratiques agroenvironnementales.</p> <p>Considérant que deux pratiques agroenvironnementales ont été intégrées au guide en 2016, la cible est atteinte.</p>

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Résultat visé SGDD # 35	D'ici l'année 2020, le développement ou la modification de dix mesures pour contribuer à la mise en œuvre des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique ¹ , et ce faisant, aux Objectifs d'Aichi ² .
Autres objectifs associés	Contribution à l'orientation gouvernementale 4 en matière de diversité biologique «Favoriser la prise en compte de la diversité biologique par les entreprises».

1 Les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique ont été adoptées par le gouvernement du Québec en 2013 pour répondre aux Objectifs d'Aichi.

2 Adopté en 2010 par la communauté internationale, le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 contient vingt objectifs communément appelés «Objectifs d'Aichi». Les Objectifs d'Aichi constituent les plus récentes cibles de la communauté internationale en matière de conservation de la biodiversité. Ces objectifs servent de toile de fond au Québec à l'égard de la conservation de la diversité biologique sur son territoire.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

La Financière agricole a appuyé plusieurs activités qui favorisent l'inclusion sociale et la réduction des inégalités. Cet appui s'est traduit par le versement d'aides financières à des organismes communautaires agricoles et par la participation des employés de l'organisation à des activités de bénévolat. Au total, La Financière agricole a réalisé treize actions visant à améliorer la qualité de vie des personnes dans le besoin. Toutes ces activités ont contribué à la réalisation de l'action que La Financière agricole avait identifiée afin de contribuer à l'objectif gouvernemental 4.

Objectif gouvernemental 4.2

Appuyer et mettre en valeur les activités de l'action communautaire et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Action 17: Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	
Indicateur 1	Nombre d'actions réalisées.
Cible	Au moins une annuellement
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Quatre actions ont été réalisées</p> <ul style="list-style-type: none">• Le 14 octobre 2017, près de 20 personnes ont participé à une activité sur la ferme maraîchère des Moissonneurs Solidaires. Lors de cette journée, les employés et leur famille ont récolté bénévolement des légumes destinés aux banques alimentaires du Québec. Environ 50 000 livres de carottes ont été récoltés. Cela correspond à 200 000 portions de légumes frais qui ont été acheminés aux banques alimentaires du réseau Moisson.• La Financière agricole a appuyé l'aménagement d'un potager de légumes d'environ 15 m² à son siège social. Cette initiative d'employés bénévoles a permis de remettre, durant 19 semaines, un panier de légumes hebdomadaire à l'organisme communautaire La Chaudronnée de Lévis qui œuvre en sécurité alimentaire.• L'organisation a versé pour une troisième année consécutive une aide financière à l'organisme Au cœur des familles agricoles qui œuvre à créer un réseau d'entraide au sein du milieu agricole.• Les Moissonneurs Solidaires ont également reçu une contribution financière de la part de l'organisation pour une troisième année. <p>Depuis l'année 2015, par ses actions et celles de ses employés, La Financière agricole a non seulement réalisé, chaque année, au moins quatre actions visant à appuyer des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale, mais elle a globalement contribué à fournir 386 000 portions de légumes frais aux banques alimentaires et à remettre 19 paniers de légumes. Quant à son soutien financier, il aura été renouvelé chaque année auprès de deux organismes d'aide liés au milieu agricole.</p> <p>La Financière agricole a atteint sa cible à l'égard de cette action et a contribué à l'objectif gouvernemental qui vise à appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 39	Renforcement de l'appui et de la promotion des interventions des organismes communautaires et d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
Autres objectifs associés	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

Pour contribuer à l'orientation 5 de la stratégie gouvernementale de développement durable, La Financière agricole a élaboré un cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives et curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou d'autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations. Ce cadre d'intervention permettra à l'organisation d'intervenir plus rapidement, de limiter les pertes financières des entreprises agricoles ainsi que les impacts sur la santé de la population en cas d'une infection transmissible à l'homme. Cette initiative contribuera à circonscrire et atténuer les effets potentiels d'événements tels que les épizooties, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la société.

Objectif gouvernemental 5.2

Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Action 18: Élaborer un cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou d'autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations

Indicateur 1	Mise en place du cadre normatif.
Cible	Septembre 2017
Résultat	Atteint en partie Le cadre a été élaboré et mis en place avec un léger retard par rapport à l'échéancier de départ, c'est pourquoi la cible est atteinte en partie.
Résultats détaillés	<p>Le cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations a été adopté par les autorités de La Financière agricole au mois de novembre 2017 et mis en place au mois de février 2018.</p> <p>Le comité de travail multidisciplinaire a réalisé les travaux visant à identifier et à documenter les composantes du cadre normatif. Ces deux étapes du plan de travail ont été franchies respectivement au mois d'octobre 2016 et mars 2017.</p> <p>Par l'application des programmes qu'elle administre, La Financière agricole peut intervenir pour compenser les pertes économiques causées par les maladies qui affectent les animaux d'élevage. Elle peut également mettre en place des mesures de prévention ou d'appui aux investissements réalisés par les entreprises pour instaurer des mesures de biosécurité préventives.</p> <p>Avec la mise en place d'un cadre d'intervention qui définit les étapes et le type d'interventions préconisé par La Financière agricole (préventif, financier, indemnitaire), l'organisation sera en mesure d'intervenir plus rapidement, de limiter les pertes financières des agriculteurs ainsi que les impacts sur la santé de la population en cas d'une infection transmissible à l'homme. Il s'agit d'une mesure destinée à atténuer et gérer de façon optimale les risques associés à l'activité humaine. Elle répond à un des résultats visés de la stratégie gouvernementale de développement durable, soit celui de mettre en place des mesures pour gérer de façon optimale les risques pour les personnes associées à l'activité humaine.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 44	Mesures et actions destinées à atténuer ou à gérer de façon optimale les risques pour les personnes qui sont associées à l'activité humaine.
Autres objectifs associés	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

La Financière agricole a réalisé plusieurs actions afin de contribuer à l'orientation gouvernementale 6. L'organisation a notamment participé à des initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole dans toutes les régions administratives à caractère agricole du Québec. Elle a contribué au déploiement provincial de l'outil de gestion des risques « Agrométéo ». De plus, elle a élaboré un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec : défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte ». L'organisation s'est aussi dotée d'une procédure de signalement de situations non conformes contrevenant à des lois, règlements et normes en matière de bien-être animal et d'environnement. Celle-ci a été développée en concertation avec d'autres ministères dans un souci de cohérence gouvernementale. Ces actions contribuent au développement du secteur agricole et agroalimentaire et à l'adaptation de ce secteur aux changements climatiques, tout en soutenant le dynamisme des collectivités régionales.

Objectif gouvernemental 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

Action 19: Mettre en place une directive visant le signalement de situations problématiques en matière d'aménagement du territoire auprès des autorités compétentes	
Indicateur 1	Adoption de la directive.
Cible	Mars 2017
Résultat	Atteint en partie La procédure a été adoptée, mais l'échéancier de départ a dû être reporté. C'est pourquoi la cible est atteinte en partie. Plusieurs facteurs expliquent le report de l'échéancier, dont particulièrement les consultations de différents ministères ainsi que les réflexions entamées par l'organisation sur ses interventions actuelles visant à encourager les bonnes pratiques agricoles et agroenvironnementales à caractère durable.
Résultats détaillés	La Procédure de signalement de situations non conformes a été déposée et adoptée par le comité de direction le 18 décembre 2017. De plus, elle a été présentée au Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles (CGERHI) et au conseil d'administration respectivement au mois de janvier 2018 et février 2018. La procédure de signalement sera en vigueur à compter du 1 ^{er} avril 2018. Les situations problématiques ayant été identifiées par La Financière agricole, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont, en premier lieu, les cas de cruauté envers les animaux, de mauvaise disposition des carcasses et les cas évidents de non-respect au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) en matière de stockage des déjections animales et d'accès des animaux aux cours d'eau. Les situations touchant notamment l'interdiction d'augmenter les superficies en culture et la culture dans les bandes riveraines devront faire l'objet d'analyses supplémentaires en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Cette action contribue au résultat de la stratégie gouvernementale qui vise la création et la diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 48	Création et diffusion d'outils favorisant la mise en œuvre de pratiques de développement durable en aménagement du territoire.
Autres objectifs associés	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif gouvernemental 6.2

Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Action 20 : Participer à des consultations régionales sur les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) organisées par les municipalités régionales de comté (MRC)

Indicateur 1	Taux de participation aux sollicitations des MRC.
Cible	100%
Résultat	Atteint en partie
Résultats détaillés	<p>La Financière agricole a participé à 12 rencontres parmi les 16 invitations reçues. Ainsi, le taux de participation pour l'année 2017-2018 a été de 75 % comparativement à 80 % en 2016-2017 et à 69 % en 2015-2016.</p> <p>Au terme du plan d'action de développement durable, La Financière agricole a participé à 29 rencontres dans plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) et maintenu un taux moyen de participation de 75 % aux consultations régionales sur les Plans de développement de la zone agricole (PDZA). Cependant, à cause de conflits d'horaire, de non-disponibilité de représentants de La Financière agricole ou de mauvaises conditions routières en période hivernale, il n'a pas été possible de respecter l'engagement de participer à toutes les consultations organisées.</p> <p>En participant à des consultations sur les PDZA, La Financière agricole renforce son soutien au dynamisme économique et social des régions agricoles du Québec. Elle met à profit son expertise afin d'échanger avec d'autres acteurs régionaux sur la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture en contribuant à l'objectif gouvernemental qui vise la mise en œuvre de mesures qui soutiennent le développement socioéconomique.</p>

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Résultat visé SGDD # 49	Mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.
Autres objectifs associés	Cette action contribue également à l'objectif 6.3 de la SGDD « Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités ».

Action 21 : Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole

Indicateur 1	Participation dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec.
Cible	100% des régions
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>Au cours de l'année, 42 participations se sont déroulées auprès d'organismes ou de comités répartis dans 100 % des régions administratives à caractère agricole. Celles-ci s'ajoutent aux 41 participations de 2015-2016 et aux 44 participations de 2016-2017.</p> <p>Ainsi, pour une troisième année consécutive, la cible est atteinte.</p> <p>La participation de La Financière agricole aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole est significative. La Financière agricole démontre son engagement par sa présence dans toutes les régions administratives à caractère agricole du Québec. L'organisation participe au développement du secteur agricole et agroalimentaire, et contribue par cette initiative au résultat visé de la stratégie gouvernementale relatif au soutien socioéconomique des collectivités.</p>

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Résultat visé SGDD # 49	Mise en œuvre de mesures et de programmes qui soutiennent le développement socioéconomique des collectivités dans une perspective de développement durable.
Autres objectifs associés	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif gouvernemental 6.4

Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

Action 22 : Contribuer au déploiement au Québec de l'outil de gestion des risques « Agrométéo » visant à appuyer la prise de décision des entreprises agricoles

Indicateur 1 État de situation de la contribution de La Financière agricole.

Cible Mars 2016

Résultat Atteint

Résultats détaillés Au cours de la période 2015-2018, La Financière agricole a contribué au déploiement de l'outil de gestion des risques « Agrométéo » au Québec auprès des producteurs et des intervenants du secteur agricole.

La contribution de La Financière agricole a consisté à collaborer avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à la rédaction d'une demande de financement déposée auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), au mois de juin 2015.

Cette demande a donné lieu à une entente de contribution entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, laquelle a été signée par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au mois de novembre 2015.

La contribution financière de La Financière agricole combinée à celle du MAPAQ, d'un montant de 1,2 M \$ sur un total de 3,1 M \$, a permis d'acquérir et d'installer un réseau de stations météorologiques automatiques sur le territoire agricole québécois. Au 31 mars 2016, l'acquisition et l'installation de stations prévues au projet étaient complétées. Depuis, les données météorologiques collectées par ces stations sont accessibles en tout temps par l'intermédiaire du site Internet www.agrometeo.org.

La Financière agricole a également participé aux travaux du comité de mise en œuvre de l'outil « Agrométéo », qui consiste principalement à veiller au bon déroulement du projet, et a pris en charge l'administration de celui-ci.

En ce qui a trait à l'objectif gouvernemental en développement durable qui vise notamment le transfert de connaissances et d'outils qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques, l'objectif de déploiement de l'outil de gestion des risques « Agrométéo » au Québec consiste principalement à rehausser la capacité des entreprises agricoles à gérer les risques directs et indirects propres au secteur agricole. Cet outil vise à fournir des informations climatiques adaptées qui révèlent l'impact du climat actuel et du climat futur sur les systèmes agricoles et permet de mieux orienter les activités du secteur. Il permet donc d'appuyer la prise de décision des entreprises agricoles en vue d'une adaptation aux changements climatiques.

Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Résultat visé SGDD # 51 Contribution au transfert de connaissances et d'outils qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques

Autres objectifs associés Aucun

Action 23: Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte »

Indicateur 1	Dépôt du plan d'action.
Cible	Novembre 2016
Résultat	Atteint en partie Le plan d'action a été élaboré et déposé aux autorités de La Financière agricole quelques jours seulement après la date prévue. C'est pourquoi la cible est atteinte en partie.
Résultats détaillés	<p>Le plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte » a été déposé au mois de décembre 2016.</p> <p>En 2017-2018, les travaux de mise en œuvre du plan se sont poursuivis. Les travaux ont permis d'obtenir des résultats préliminaires sur trois des quatre actions prévues, soit sur l'évaluation de l'étendue des aires de cultures, l'historique des dates de semis et de récoltes et l'évaluation des pratiques culturales en matière de gestion des fauches.</p> <p>À la lumière de ces travaux, il y a lieu de croire que les outils de gestion du Programme d'assurance récolte (ASREC) ont besoin d'adaptation pour répondre aux défis et enjeux résultant des changements climatiques.</p> <p>Les travaux effectués à ce jour nécessitent, dans certains cas, d'être approfondis ou d'être complétés ou encore de recevoir l'aval d'une organisation externe, notamment d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada (AAC). Par ailleurs, des analyses sont en cours sur certaines recommandations proposées.</p> <p>Ainsi, pour répondre adéquatement aux objectifs de chacune des actions du plan d'action, l'échéancier initial a été revu. Il est maintenant prévu que toutes les actions soient complétées au mois de mars 2019.</p> <p>En ce qui a trait à l'objectif gouvernemental en développement durable qui vise notamment le transfert de connaissances soutenant l'adaptation aux changements climatiques, l'objectif d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'action quant à l'impact des changements climatiques sur le Programme d'assurance récolte consiste principalement à transférer des connaissances issues des façons de faire de La Financière agricole, soit à travers son Programme d'assurance récolte, ses procédures et ses communications, le cas échéant.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 51	Contribution au transfert de connaissances et d'outils qui soutiennent l'adaptation aux changements climatiques.
Autres objectifs associés	Aucun

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Pour répondre à l'orientation gouvernementale 8 de la stratégie, La Financière agricole a analysé l'opportunité de s'impliquer à l'égard du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec (SPEDE). Les conclusions de cette analyse ont conduit La Financière agricole à la décision de ne pas s'impliquer dans le SPEDE. Néanmoins, elles ont permis de mettre en lumière les opportunités offertes par les différents programmes de l'organisation, tant en assurance qu'en financement, pour appuyer les entreprises qui souhaitent améliorer leur efficacité énergétique et réduire leur émission de gaz à effet de serre.

Objectif gouvernemental 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique

Action 24 : Analyser l'opportunité pour La Financière agricole de s'impliquer à l'égard du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, les pratiques des entreprises agricoles pouvant faire l'objet de crédits compensatoires

Indicateur 1	Dépôt de l'analyse d'opportunité.
Cible	Mars 2018
Résultat	Atteint
Résultats détaillés	<p>L'analyse d'opportunité a été déposée au conseil d'administration au mois de décembre 2017.</p> <p>Considérant qu'actuellement le fonctionnement et les incitatifs pour les agriculteurs québécois ne sont pas économiquement favorables, les conclusions de l'analyse d'opportunité ont conduit La Financière agricole à la décision de ne pas s'impliquer directement, pour le moment, à l'égard du Système québécois de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) de gaz à effet de serre. À l'heure actuelle, les coûts annuels de vérification liés aux projets sont élevés et la taille familiale des entreprises québécoises ne permet pas de mettre en place des projets suffisamment volumineux pour être intéressants économiquement et rentables en vertu des protocoles actuels.</p> <p>Toutefois, il est important de rappeler que les différents programmes offerts par La Financière agricole, tant en assurance qu'en financement, peuvent appuyer les entreprises qui souhaitent améliorer leur efficacité énergétique ainsi que réduire leur émission de gaz à effet de serre, sans nécessairement s'impliquer dans le SPEDE.</p>
Liens avec les objectifs et les résultats visés de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).	
Résultat visé SGDD # 61	Instauration de mesures et réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique.
Autres objectifs associés	Aucun

DÉCLARATION DE SERVICES ET SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Déclaration de services à la clientèle

La Financière agricole place la qualité de ses services au cœur de ses priorités et déploie divers moyens pour réaliser sa mission auprès de la clientèle agricole et de ses partenaires.

Près de 220 conseillers sont disponibles pour répondre aux besoins de la clientèle. La majorité des clients utilisent le téléphone, la poste et l'Internet pour obtenir de l'information sur l'offre de service. Au besoin, les employés de La Financière agricole se déplacent chez le client. Reconnus pour la qualité de leur expertise et de leurs services, ils proposent des solutions concrètes et adaptées à la réalité de chaque entreprise.

La [Déclaration de services à la clientèle](#) a été bonifiée afin d'y inclure des objectifs de performance de traitement. (Jointe en Annexe 3).

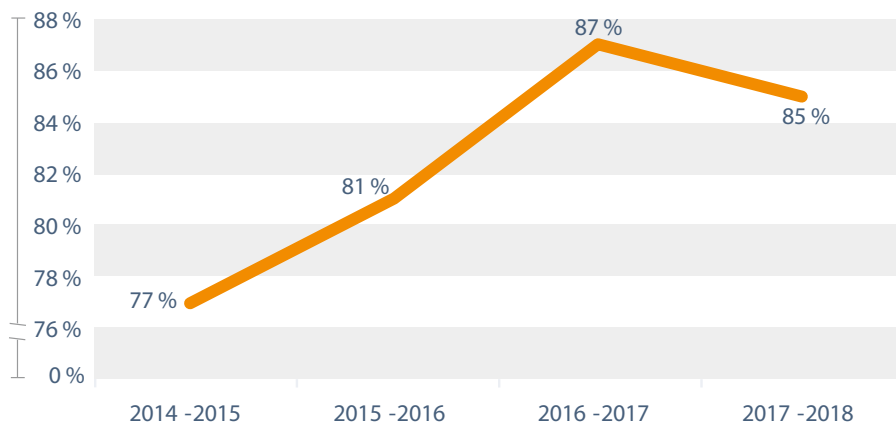
Au cours de l'année, une analyse des impacts et des coûts reliés à une reddition de comptes mesurable pour la Déclaration de services à la clientèle a été réalisée. Les travaux se poursuivent afin d'informatiser la production des indicateurs de performance ciblés en visant la réalisation d'une première compilation à l'automne 2018.

Satisfaction de la clientèle

Le taux de satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole est de 85% comparativement à 87% en 2017, à 81% en 2016 et à 77% en 2015. L'augmentation de huit points de pourcentage entre 2015 et 2018 a permis à La Financière agricole d'atteindre la cible de 85% en 2018.

GRAPHIQUE 24

Évolution du pourcentage de satisfaction générale à l'égard de La Financière agricole

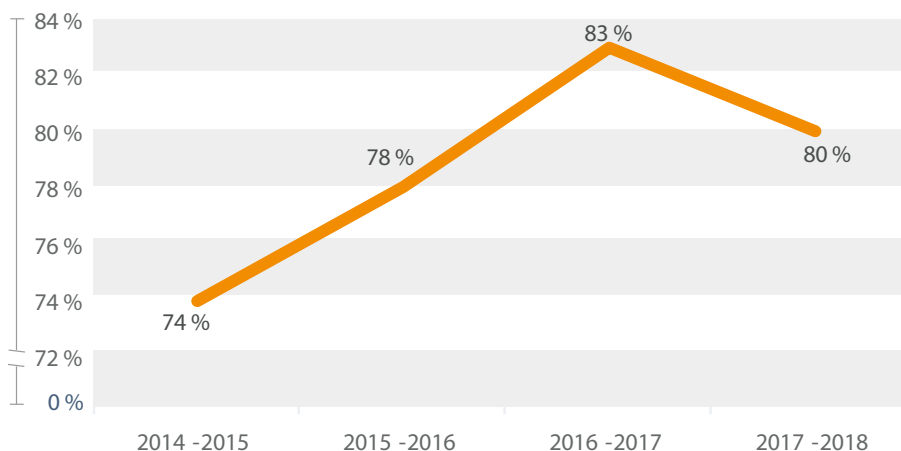


Encore cette année, le travail du personnel des centres de services représente une grande force organisationnelle. Il se démarque par de hauts taux de satisfaction, soit de 85% et plus, relativement aux sept aspects évalués par les répondants (87% et plus en 2017). Les services en ligne obtiennent également une bonne performance puisque 79% des répondants s'en disent satisfaits (79% en 2017).

En ce qui concerne le taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle, celui-ci a connu une bonne progression entre 2015 et 2018. Néanmoins, il est passé de 83%, en 2017, à 80%, en 2018. Cette diminution du taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle peut s'expliquer, entre autres, par le nombre élevé de documents que la clientèle reçoit et les délais de traitement des demandes.

GRAPHIQUE 25

Évolution du pourcentage de satisfaction à l'égard du service à la clientèle



On constate une variation du taux de satisfaction à l'égard du service à la clientèle pour les éléments suivants : l'appréciation de l'attitude courtoise des conseillers qui représente une légère baisse (92 % comparativement à 94 % en 2017) ainsi que leur capacité à s'adresser aux clients dans un langage facile à comprendre (92 % comparativement à 93 % en 2017). Aussi, depuis l'an dernier, la satisfaction portant sur la compétence du personnel a enregistré une légère diminution de deux points de pourcentage (89 % en 2017 et 87 % en 2018). Cependant, ces résultats demeurent au-delà de 85 % pour les sept critères évalués.

Consultation de la clientèle à l'égard des programmes

La Financière agricole est soucieuse de livrer des services de qualité et vise à améliorer continuellement sa prestation de services, tel que cela est prévu aux orientations du Plan stratégique 2015-2018. Pour connaître le niveau de satisfaction des clients à l'égard de deux de ses services, à savoir le traitement des avis de dommages et le traitement des demandes de subvention à la relève, les clients ont été invités à remplir un court sondage par voie électronique ou par la poste. L'objectif est d'obtenir rapidement une rétroaction à l'égard du service dispensé par les employés du réseau régional, sans toutefois rechercher une représentativité du type de clients sondés. Cette démarche s'inscrit dans la planification des sondages auprès de la clientèle pour l'année 2017-2018 et permet d'obtenir des indicateurs précieux pour améliorer, d'année en année, la qualité des services rendus à la clientèle. La compilation des résultats 2017 permet de dresser un portrait positif de la qualité des services octroyés par le personnel du réseau régional.

Les conseillers en assurances ont transmis un sondage de rétroaction aux clients ayant déclaré un avis de dommages (avec ou sans indemnité). Ainsi, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, 2 049 clients ont signifié un avis de dommages et il y a eu 1 101 sondages envoyés aux clients. Des 1 101 sondages transmis, près de 162 sondages ont été retournés, ce qui équivaut à un taux de participation de 15 %. Le degré de satisfaction à l'égard du traitement des avis de dommages par les conseillers atteint 92 %, soit une hausse de deux points de pourcentage par rapport à la compilation des résultats de l'année 2016. L'appréciation globale des services de La Financière agricole s'élève à 91 % selon ce sondage.

De même, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, un sondage a été envoyé aux 513 clients ayant fait une demande de subvention au démarrage ou à l'établissement. Ces derniers ont retourné 73 sondages de rétroaction complétés, ce qui équivaut à un taux de participation de 14 %. Le degré de satisfaction à l'égard du traitement des subventions à la relève par les conseillers atteint 91 %, soit une baisse de sept points de pourcentage comparativement à la compilation de résultats obtenus en 2016. Pour ce sondage, l'appréciation globale des services de La Financière agricole s'élève à 92 %. Les résultats du sondage ont été portés à la connaissance de tous.

Gestion des plaintes

La Politique sur la gestion des plaintes permet, d'une part, d'offrir à sa clientèle et à ses partenaires la possibilité d'exprimer leur insatisfaction et, d'autre part, de soutenir la qualité de ses services en leur offrant une écoute attentive, tout en détectant les possibilités d'amélioration. La Financière agricole s'engage d'ailleurs à traiter toutes les plaintes dans un délai maximal de vingt jours ouvrables.

Aux fins de l'application de la politique, une plainte est l'expression orale ou écrite d'une insatisfaction formulée par un client qui s'estime lésé ou qui allègue avoir subi un inconvénient à la suite d'un événement, d'une situation, d'un acte ou d'une omission à l'égard de la prestation du service dispensée par la société ou de l'administration des produits offerts par cette dernière.

En 2017-2018, La Financière agricole a traité 88 plaintes, comparativement à 44 en 2016-2017. Ces plaintes ont été signifiées de façon individuelle, à l'exception d'une plainte collective regroupant cinq clients, ce qui porte le nombre total de plaintes reçues à 92. Des 88 plaintes enregistrées, 89,8 % ont été traitées à l'intérieur du délai de vingt jours ouvrables prévu dans la politique, comparativement à 95,4 % lors de l'exercice financier 2016-2017.

TABLEAU 3
Répartition des plaintes par catégorie

Objet visé par les plaintes	2017-2018 (Nombre)	2017-2018 (%)	2016-2017 (Nombre)	2016-2017 (%)	2015-2016 (Nombre)	2015-2016 (%)
Programme d'assurance récolte: système collectif et système individuel	71	80,7	15	34,1	5	21,7
Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec	2	2,3	11	25,0	7	30,4
Programmes de financement agricole et forestier	3	3,4	3	6,8	1	4,4
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	3	3,4	6	13,6	6	26,1
Processus administratif	-	-	1	2,3	2	8,7
Service à la clientèle	9	10,2	8	18,2	2	8,7
Total	88	100	44	100	23	100

GESTION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 mars 2018, La Financière agricole comptait 578 employés, en excluant les étudiants et les stagiaires, ce qui constitue une hausse de 14 personnes comparativement à la même date l'an dernier. Entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018, elle a utilisé 556 équivalents à temps complet (ETC), comparativement à 550 pour l'exercice précédent. Ainsi, la cible de 572 ETC du Secrétariat du Conseil du trésor a été respectée.

TABLEAU 4
Répartition de l'effectif par secteur et catégorie d'emploi¹

Secteur	Personnel d'encadrement	Professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total au 31 mars 2018	Total au 31 mars 2017	Écart entre 2018 et 2017
Siège social	21	204	76	301	276	25
Réseau régional	14	123	140	277	288	-11 ²
Total	35	327	216	578	564	14

1. Effectif en poste au 31 mars 2018: nombre de personnes occupant un poste permanent, occasionnel et saisonnier, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.
2. La diminution du nombre d'effectifs dans le réseau régional peut s'expliquer, entre autres, par le fait que des postes qui étaient vacants au 31 mars 2018 ont été comblés au début de l'année 2018-2019.

TABLEAU 5
Heures rémunérées par secteur

Secteur	Nombre d'heures rémunérées 2016-2017	Nombre d'heures rémunérées 2017-2018	Écart
Siège social	510 074	513 699	3 625
Réseau régional	494 047	501 912	7 865
Total en heures rémunérées¹	1 004 121	1 015 611	11 490
Total en ETC transposés ²	550	556	6

1. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en heure supplémentaire par le personnel permanent et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants. Les heures rémunérées en temps supplémentaire et les heures rémunérées pour les employés en préretraite ont toutes été imputées au siège social.
2. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

TABLEAU 6**Heures rémunérées par région administrative et catégorie d'emploi 2017-2018**

Région administrative ¹	Personnel d'encadrement	Professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total
Bas-Saint-Laurent	3 640	27 736	26 559	57 935
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 715	10 304	15 052	27 071
Mauricie	1 820	9 064	12 877	23 761
Estrie	1 820	18 710	19 152	39 682
Outaouais	1 820	7 280	11 507	20 607
Abitibi-Témiscamingue	1 820	7 627	10 383	19 830
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	1 813	3 643	5 456
Chaudière-Appalaches ²	40 915	391 140	174 856	606 911
Lanaudière	1 820	11 976	11 669	25 465
Laurentides	-	6 302	8 948	15 250
Montérégie	5 460	49 456	68 194	123 110
Centre-du-Québec	1 820	19 699	29 014	50 533
Total des heures rémunérées	62 650	561 107	391 854	1 015 611³

1. Les régions administratives suivantes ne comptent aucun ETC : Capitale-Nationale, Montréal, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Laval.

2. Incluant les employés du siège social.

3. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures effectuées en heure supplémentaire par le personnel permanent et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

TABLEAU 7**Répartition de l'effectif en heures rémunérées**

Catégorie d'emploi	Nombre d'heures travaillées	Nombre d'heures supplémentaires ¹	Total des heures rémunérées	Total en ETC transposés	Nombre d'employés au 31 mars 2018
Personnel d'encadrement	62 650	-	62 650	34	35
Personnel professionnel	559 322	1 785	561 107	307	327
Personnel de bureau et technicien	391 681	173	391 854	215	216
Total en heures	1 013 653	1 958	1 015 611		
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3)	555	1	556		
Étudiants et stagiaires ²	14 345	-	14 345	8	10

1. Les heures supplémentaires peuvent être payées ou, à la demande de l'employé, être compensées.

2. Les étudiants et stagiaires ne sont pas inclus dans le contrôle des effectifs du Secrétariat du Conseil du trésor.

Gestion de l'expertise

La gestion de l'expertise est une préoccupation constante à La Financière agricole. En fonction des risques identifiés, diverses mesures ont été mises en place. Pensons notamment à la mise en œuvre du Plan de développement des ressources humaines (PDRH) qui accorde une place de choix aux activités de développement des compétences en agriculture, en financement et en assurance. Ce PDRH a contribué à faire progresser le nombre moyen de jours de formation par personne à 2,7 en 2017-2018, comparativement 2,1 en 2016-2017. La participation des nouveaux gestionnaires au Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader de la fonction publique québécoise, une formation obligatoire, explique que cette catégorie de personnel ait bénéficié de 5,8 jours de formation cette année.

Le développement des compétences représente un levier à la mobilisation des employés et à la performance organisationnelle. C'est pourquoi, en 2017-2018, 1,4% de la masse salariale a été investie en formation, en considérant uniquement les activités admissibles au sens de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre D-8.3). Ce pourcentage atteint 1,8% lorsque toutes les activités de développement sont comptabilisées. Globalement, ce sont les activités permettant de développer les compétences du personnel en agriculture, en financement et en assurance qui ont été priorisées puisqu'elles sont liées directement à la mission de l'organisation.

TABLEAU 8

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité en 2017-2018¹

Champ d'activité	Année financière 2017-2018 (%)
Favoriser le développement des compétences en agriculture, en assurance et en financement	31,7
Acquérir de nouvelles connaissances en communication, en bureautique et en informatique	21,9
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	19,7
Autres formations (ex. : formations juridiques, comptabilité, vérification interne, etc.)	10,7
Optimiser les processus à l'aide du <i>Lean Management</i>	9,9
Préparation à la retraite	3,2
Sensibilisation à l'éthique et à la déontologie (lobbyisme et actes répréhensibles)	1,5
Promouvoir la santé et la sécurité	0,8
Prise en compte des principes de développement durable	0,6

1. La répartition des dépenses est calculée sur le total des investissements en formation.

TABLEAU 9

Évolution des dépenses de formation

	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Proportion de la masse salariale (%)	1,2	1,3	1,8
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,1	2,1	2,7
Somme allouée par personne (\$)¹	737	821	1 156

1. Incluant les salaires.

TABLEAU 10**Nombre moyen de jours de formation selon les catégories d'emploi**

Catégorie d'emploi	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	2,9	3,3	5,8
Professionnels, avocats et notaires	2,2	2,3	2,9
Techniciens et personnel de bureau	1,4	1,4	1,8

Planification de la main-d'œuvre

Mouvement du personnel

En 2017-2018, l'organisation a connu 18 départs à la retraite comparativement à 35 l'année précédente. Le taux de départ volontaire, qui est composé de départs à la retraite, de mutations, de promotions hors de l'organisation et de démissions, a diminué de 2,6 points de pourcentage pour se situer à 6,9% en 2017-2018. Ce résultat s'explique essentiellement par la diminution du nombre de départs à la retraite. Ce sont 82 personnes qui ont été embauchées en 2017-2018, comparativement à 52 l'année précédente. De ce nombre, 33 sont des étudiants ou des stagiaires, ce qui constitue un bassin de relève intéressant.

TABLEAU 11**Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi**

Catégorie d'emploi	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Cadres et conseillers en gestion des ressources humaines	2	1	2
Professionnels, avocats et notaires	13	21	7
Techniciens et personnel de bureau	15	13	9
Total	30	35	18

TABLEAU 12**Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier**

Taux de départ	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Taux de départ volontaire (%)	6,6	9,5	6,9

Mobilisation du personnel

À la suite du sondage sur la mobilisation des employés effectué en 2015, La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action organisationnel qui vise notamment l'amélioration des communications au sein de l'organisation, la sensibilisation en matière de reconnaissance ainsi que l'amélioration de l'organisation et du climat de travail. Puisque les principaux leviers à la mobilisation se retrouvent près des employés, dans leur quotidien, chaque unité administrative s'est également dotée d'un plan sectoriel de mobilisation de façon à mettre en œuvre des actions mobilisatrices propres à chaque équipe. Les actions choisies visent essentiellement à améliorer le fonctionnement au sein de l'équipe ou les relations entre les membres.

Ces actions ont été porteuses, puisque le résultat de la dernière mesure de la mobilisation effectuée en 2017 a permis de constater une progression du taux de mobilisation, le faisant passer de 76% en 2015 à 79%.

La mobilisation des employés, leur bien-être au travail, leur santé et leur sécurité se reflètent sur l'assiduité au travail. Le nombre moyen de jours d'absence en maladie et en invalidité de 11,3 pour l'organisation, comparativement à 14,6 pour l'ensemble de la fonction publique, démontre la bonne performance organisationnelle à cet égard.

Accès à l'égalité en emploi

La Financière agricole est soucieuse de respecter les exigences gouvernementales en matière d'égalité en emploi. À cet effet, trois membres de groupes cibles ont été représentés pour les 15 embauches du personnel permanent réalisées en 2017-2018. En contrepartie, la représentativité des membres de groupes cibles est demeurée stable au sein de l'organisation depuis les dernières années. Quant aux femmes, les résultats confirment qu'elles sont bien représentées au sein de La Financière agricole. Les tableaux suivants font état des résultats en matière d'égalité en emploi.

TABLEAU 13

Nombre total de personnes embauchées, selon les catégories d'emploi, au cours de la période 2017-2018¹

	Permanent ²	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	15	34	18	15	82
Nombre d'employés en place au 31 mars 2018	540	36	8	2	586

1. Au 31 mars 2018, l'organisation comptait deux employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.
2. Ces données excluent les 11 nominations temporaires nommées en vertu du 44-48 (employé occasionnel ayant accumulé quarante-quatre (44) mois d'ancienneté au cours des quarante-huit (48) mois précédant immédiatement la date de signature de la convention collective).

TABLEAU 14

Embauche des membres de groupes cibles en 2017-2018¹

Catégorie d'emploi	Nombre total de personnes embauchées	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Permanent ²	15	2	-	-	1	3	20,0
Occasionnel	34	2	-	-	1	3	8,8
Étudiant	18	-	-	-	-	-	-
Stagiaire	15	1	-	-	-	1	6,7

1. Au 31 mars 2018, l'organisation comptait deux employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.
2. Ces données excluent les 11 nominations temporaires nommées en vertu du 44-48.

TABLEAU 15

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi¹

Année financière	Permanent ² (%)	Occasionnel (%)	Étudiant (%)	Stagiaire (%)
2015-2016	14,3	5,3	-	-
2016-2017	-	4	17	-
2017-2018	20,0	8,8	-	6,7

1. Au 31 mars 2018, l'organisation comptait deux employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.
2. Ces données excluent les 11 nominations temporaires nommées en vertu du 44-48.

TABLEAU 16

Évolution de la représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2016	Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total en 2016 (%)	Nombre au 31 mars 2017	Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total en 2017 (%)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de représentativité par rapport à l'effectif permanent total en 2018 (%)
Communauté culturelle	11	2,0	10	2,0	16	3,0
Autochtone	3	0,6	3	0,6	2	0,4
Anglophone	5	0,9	3	0,6	3	0,6
Personne handicapée	7	1,3	7	1,4	8	1,5

TABLEAU 17

Représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif permanent

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total
	Nombre (%)	Nombre (% ¹)	Nombre (% ²)	Nombre (% ³)
Communauté culturelle	- (-)	13 (4,3)	3 (1,5)	16 (3,0)
Autochtone	- (-)	2 (0,7)	- (-)	2 (0,4)
Anglophone	- (-)	1 (0,3)	2 (1,0)	3 (0,6)
Personne handicapée	- (-)	4 (1,3)	4 (2,0)	8 (1,5)

1. Nombre de professionnels du groupe cible/nombre total de professionnels permanents.
2. Nombre de techniciens et personnels de bureau membre du groupe cible/nombre total de techniciens et de personnels de bureau permanents.
3. Nombre total d'employés membres du groupe/nombre total d'employés permanents.

TABLEAU 18

Embauche des femmes par statut d'emploi en 2017-2018¹

	Permanent ²	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	15	34	18	15	82
Nombre de femmes embauchées	10	24	12	8	54
Taux d'embauche de femmes (%)	66,7	70,6	66,7	53,3	65,9

1. Au 31 mars 2018, l'organisation comptait deux employés saisonniers qui sont exclus de ce tableau.
2. Ces données excluent les 11 nominations temporaires nommées en vertu du 44-48.

TABLEAU 19**Représentativité des femmes dans l'effectif permanent en 2017-2018**

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Technicien et personnel de bureau	Total
Effectif total (hommes et femmes)	35	304	201	540
Femmes	10	172	136	318
Taux de représentativité des femmes (%)	28,6	56,6	67,7	58,9

RESSOURCES FINANCIÈRES

Cadre financier

Pour l'exercice 2017-2018, le gouvernement du Québec a accordé une contribution de 430,6 millions de dollars à La Financière agricole, une diminution de 7,3 millions de dollars par rapport à l'année précédente. À ce montant s'ajoute la contribution de 0,7 million de dollars du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la gestion du Règlement sur le Programme de financement forestier. Finalement, une contribution de 4,3 millions de dollars provient du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour la part du gouvernement du Québec relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017.

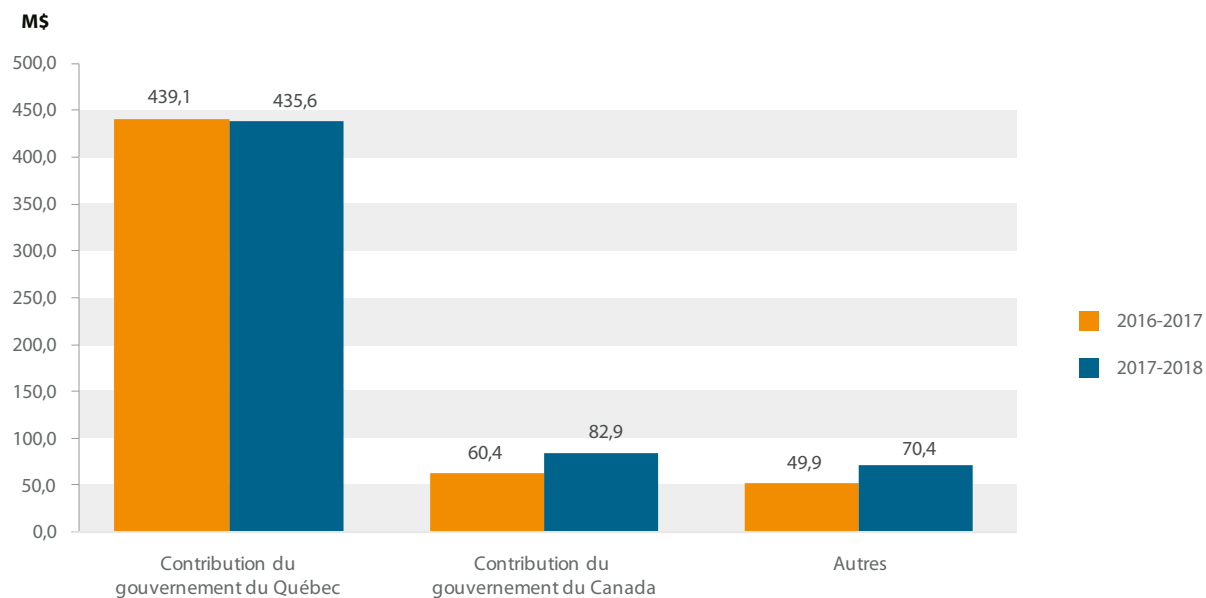
La Financière agricole reçoit également des contributions provenant du gouvernement du Canada pour l'administration des programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés, établis en vertu de l'Accord-cadre Cultivons l'avenir 2, dont le Québec est signataire. Ces contributions s'élèvent à 82,9 millions de dollars pour l'exercice 2017-2018, soit 22,5 millions de dollars de plus comparativement à 2016-2017.

Les autres revenus sont principalement les revenus de placement, les revenus de droits administratifs et les contributions des participants au programme Agri-stabilité. De plus, au cours des deux derniers exercices, La Financière agricole a reçu du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles des montants représentant les deux tiers des excédents cumulés des secteurs ayant pris la décision de se retirer de la couverture du Fonds. Pour l'année 2017-2018, un montant de 38 M\$ provient des secteurs de production Maïs-grain et Soya alors que pour l'année 2016-2017, le revenu constaté est de 13,5 M\$ et provient de la distribution des excédents cumulés des fonds Veaux de lait et Pommes de terre.

L'effet combiné d'un contexte économique favorable en agriculture, d'une gestion efficace des programmes et d'un contrôle rigoureux du budget a eu un impact positif sur la situation financière de l'organisation. Pour l'exercice financier 2017-2018, l'excédent des revenus sur les charges est de 175,9 millions de dollars.

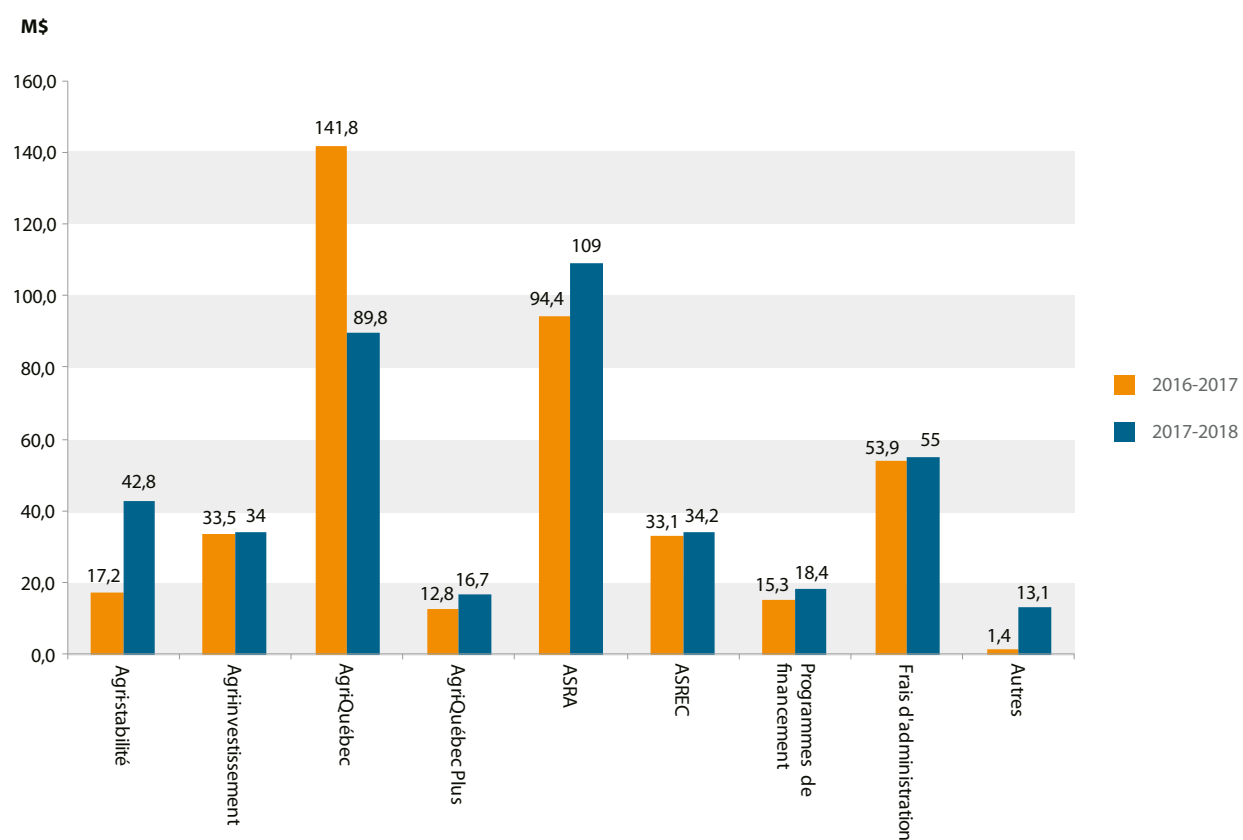
GRAPHIQUE 26

Sources de revenus en 2016-2017 et 2017-2018



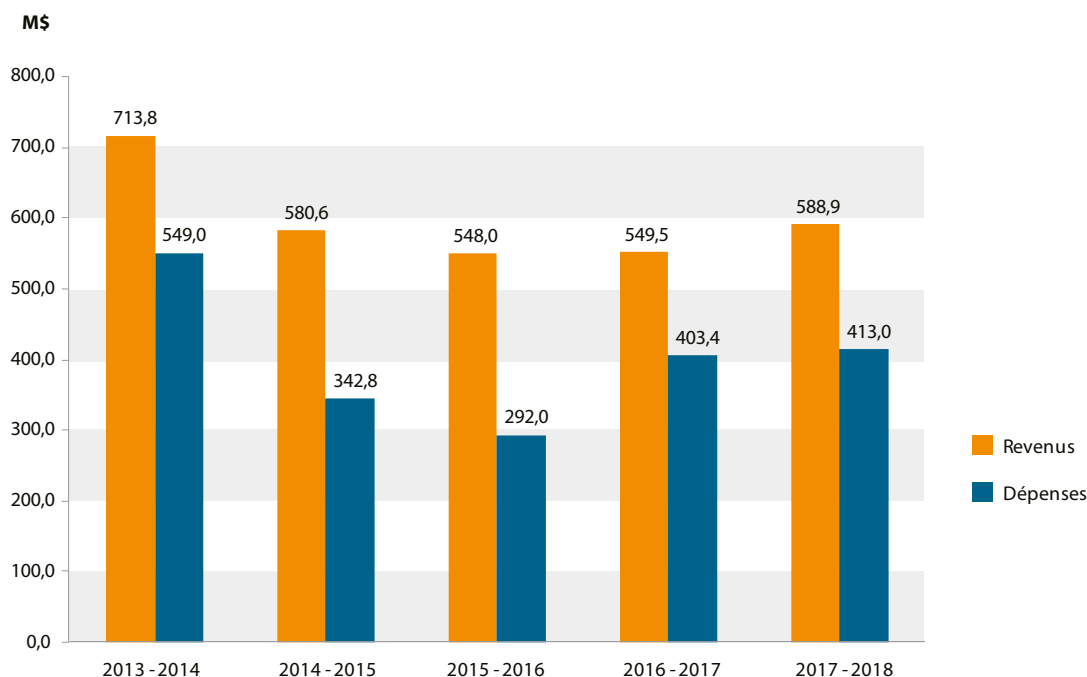
GRAPHIQUE 27

Répartition des ressources financières en 2016-2017 et 2017-2018



GRAPHIQUE 28

Historique des revenus et dépenses



La Financière agricole détient une réserve de 317 millions de dollars pour gérer les risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus. La société détient également une réserve de 100 millions de dollars lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées advenant un contexte économique difficile. Le niveau maximum autorisé des réserves est atteint et les sommes sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte. Les contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole sont déposées directement dans les fonds fiduciaires.

Dépenses administratives

Pour l'exercice financier 2017-2018, La Financière agricole disposait de crédits budgétaires de 57,2 millions de dollars pour les dépenses administratives. Le tableau ci-dessous démontre que l'organisation a été en mesure de respecter ses crédits budgétaires.

TABLEAU 20

Évolution des dépenses administratives avant consolidation

Nature des dépenses	Crédits budgétaires ¹ (M \$)	Dépenses réelles (M \$)		Écart ² (M \$)	Variation ³ (%)
	2017-2018	2017-2018	2016-2017		
Masse salariale	45,8	42,8	41,9	0,9	2,15
Dépenses de fonctionnement	11,4	9,3	9,3	0	0
Total	57,2	52,1	51,2	0,9	1,76

1. Crédits budgétaires autorisés par le gouvernement.
2. Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.
3. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

L'augmentation des dépenses administratives est attribuable principalement aux indexations salariales. En ce qui concerne la dépense liée au fonctionnement, celle-ci demeure comparable à l'année précédente. Ainsi, le niveau des dépenses globales de l'exercice 2017-2018 résulte du contrôle serré des dépenses administratives ainsi qu'à l'optimisation des processus.

État des placements et des emprunts

Les rendements réalisés au cours de l'exercice financier sur les placements à long terme détenus à la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été supérieurs à leur rendement espéré. En effet, le portefeuille du Compte dédié affiche un rendement de 5,9 %, ce qui le place au-dessus de son rendement espéré qui s'établit à 4,7 %. Le portefeuille de la réserve pour le programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (Réserve) affiche, quant à lui, un rendement de 2,83 %, par rapport à son rendement espéré qui s'établit à 2,5 %, alors que le portefeuille du Fonds ASREC affiche un rendement de 4,21 %, le plaçant ainsi au-dessus de son rendement espéré qui s'établit à 3,6 %.

Le rendement réalisé par la gestion active des placements à court terme se situe à 1,2 % pour l'ensemble des portefeuilles sous la gestion de La Financière agricole. Ce rendement est supérieur de 29 points de base à l'objectif de valeur ajoutée établi dans la Politique générale de placement et de financement. Le portefeuille moyen à court terme sous gestion a été de 536,2 millions de dollars et les revenus d'intérêts générés ont été de 7,2 millions de dollars.

La Financière agricole dispose d'un régime d'emprunts à court terme auprès d'institutions financières autorisé par le gouvernement du Québec. En vertu du décret daté du 28 juin 2017, La Financière agricole peut contracter des emprunts à court terme d'un montant autorisé de 205,0 millions de dollars jusqu'au 30 juin 2018.

Le taux moyen de financement des emprunts à court terme au cours de l'exercice financier 2017-2018 s'est établi à 1,2 %. Ce taux est inférieur de 17 points de base par rapport à l'objectif dans la Politique générale de placement et de financement et a ainsi permis de réduire de 670 273 dollars les charges d'intérêts supportées par La Financière agricole au cours de l'exercice.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les ressources informationnelles contribuent à offrir une prestation de services de qualité et d'assurer l'efficacité de l'organisation. Chaque année, La Financière agricole consacre des efforts importants à l'entretien et à l'évolution de ses actifs informationnels. En parallèle, des systèmes sont développés ou adaptés afin de soutenir les opérations et l'évolution des programmes destinés à la clientèle.

Infrastructures et sécurité

La sécurité de l'information demeure une préoccupation constante de l'organisation, et les mesures adoptées à ce chapitre sont constamment actualisées. Ainsi, au cours du dernier exercice, La Financière agricole a poursuivi l'élaboration de son processus de vérification des vulnérabilités internes et externes et elle a procédé au remplacement de ses pare-feu.

L'infrastructure technologique est maintenue à niveau pour soutenir les opérations et les systèmes de mission. À ce titre, les équipements de télécommunication des bureaux régionaux ont été complètement renouvelés. Les liens de communication entre le siège social et les bureaux régionaux ont été améliorés afin de faciliter et d'accélérer les échanges de données en plus de permettre une réduction des coûts associés à ce service.

Le taux moyen de disponibilité de l'ensemble des services et de l'infrastructure réseau s'est maintenu au même niveau que l'an passé, soit à 99,7 %.

Architecture d'entreprise

L'architecture d'entreprise est une démarche visant à traduire la stratégie et la vision d'affaires de l'organisation. Elle permet de concevoir, communiquer et de bonifier le modèle d'affaire qui décrit l'état futur de l'organisation. Cette planification permet de tirer le meilleur parti possible des ressources informationnelles en tant que levier de transformation organisationnelle.

Cette démarche importante pour les développeurs, les conseillers d'affaires ou les gestionnaires permet de :

- Répondre aux exigences liées à la saine gestion des ressources informationnelles et à la nécessité de posséder un plan d'ensemble connu et partagé par tous les intervenants ;
- Positionner et encadrer les projets en ressources informationnelles avec une vision claire et partagée en matière de prestation de services et d'utilisation des ressources ;
- Définir les principes d'encadrement des projets, les modèles à partir desquels construire les systèmes d'information, les normes, les règles et les standards ;
- Anticiper les occasions de partage, de mise en commun et de réutilisation.

Dans ce contexte, La Financière agricole s'est dotée d'une architecture d'entreprise pour soutenir la modernisation de l'ensemble de sa prestation de services et contrer la désuétude de ses actifs informationnels. Les principes directeurs de cette architecture sont basés sur une approche client. La mise en œuvre du plan découlant de l'architecture d'entreprise va nécessiter la réalisation de plusieurs projets d'envergure au cours des prochaines années. Parmi les travaux réalisés en 2017-2018, mentionnons :

- La finalisation de l'évaluation d'opportunité et le démarrage d'une analyse préliminaire portant sur la mise en place d'outils de gestion des relations avec la clientèle ;
- Le démarrage d'une évaluation d'opportunité portant sur la révision du modèle d'affaires en financement.

Par ailleurs, afin de bien se préparer à relever les défis à venir, La Financière agricole a amorcé une réflexion concernant la gouvernance et l'organisation des ressources informationnelles.

Développement des solutions d'affaires

Au cours de l'année 2017-2018, la majorité des ressources informationnelles (82 %) ont été investies dans des activités récurrentes afin d'assurer l'entretien, l'évolution et l'opération quotidienne des systèmes d'information. La capacité restante a été investie dans les projets prioritaires qui suivent :

- Collecte unifiée de données financières ;
- Délai supplémentaire pour effectuer le dépôt au compte Agri-Québec ;
- Améliorations des fonctionnalités de la boîte postale électronique ;
- Déclaration obligatoire des rendements réels pour indemnisation ;
- Nouvelles mesures adaptées à la relève agricole ;
- Nouvelle protection – Cultures émergentes ;
- Gestion des relations avec la clientèle.

Ces projets ont été mis en œuvre pour soutenir les orientations définies dans le plan stratégique de La Financière agricole, plus particulièrement, recentrer l'offre de produits et améliorer les modes de prestation de services. En outre, de nouvelles fonctionnalités ont été livrées dans les systèmes existants afin d'améliorer le soutien aux processus de l'organisation.

Des travaux de développement informatique non prévus ont également été réalisés en cours d'année, notamment pour l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par des épisodes exceptionnels de grêle en 2017.

Le tableau ci-après présente les principaux projets en ressources informationnelles de même que leur état d'avancement au 31 mars 2018 et les ressources qui leur ont été affectées.

TABLEAU 21

Liste et état d'avancement et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles en 2017-2018

Liste des projets	Coût en ressources humaines prévues (000 \$) ¹	Coût en ressources humaines utilisées (000 \$) ¹	Coût en ressources financières prévues (000 \$) ²	Coût en ressources financières utilisées (000 \$) ²	État d'avancement au 31 mars 2018 ³	Explication sommaire des écarts
Collecte unifiée de données financières	396,3	332,9	285,0	273,1	100%	Respect du budget Respect de l'échéancier
Amélioration des fonctionnalités du système de collecte unifiée de données financières (analyse préliminaire)	-	60,2	-	13,8	18%	Analyse et priorisation des travaux de consolidation à la suite de la livraison du projet de Collecte unifiée de données financières.
Délai supplémentaire pour effectuer le dépôt au compte Agri-Québec	110,1	108,3	-	-	100%	Respect du budget Respect de l'échéancier
Amélioration des fonctionnalités de la boîte postale électronique (réalisation)	205,6	153,4	100,0	15,5	65%	Les travaux de réalisation ont débuté plus tard que prévu et le recours aux ressources externes a été moins important.
Finalisation de l'intégration des documents dans le système de communications écrites à la clientèle (réalisation)	-	6,2	-	2,7	8%	Travaux prérequis au déploiement des fonctionnalités de la boîte postale électronique.
Déclaration obligatoire des rendements réels pour indemnisation (analyse préliminaire)	159,2	87,3	27,0	15,5	32%	Report des travaux de réalisation afin de limiter les efforts de modifications aux systèmes.
Nouvelle protection – Cultures émergentes (réalisation)	-	26,7	-	-	23%	Travaux non planifiés.

Liste des projets	Coût en ressources humaines prévues (000 \$) ¹	Coût en ressources humaines utilisées (000 \$) ¹	Coût en ressources financières prévues (000 \$) ²	Coût en ressources financières utilisées (000 \$) ²	État d'avancement au 31 mars 2018 ³	Explication sommaire des écarts
Nouvelles mesures adaptées à la relève agricole (réalisation)	39,4	113,8	-	-	53%	Devancement des travaux et regroupement des nouvelles mesures dans un même projet.
Intégration de la nouvelle solution en géomatique (analyse préliminaire)	35,1	100,0	-	-	16%	Sous-estimation des efforts pour l'analyse préliminaire.
Gestion des relations avec la clientèle (analyse préliminaire)	143,7	121,9	200,0	93,0	10%	Travaux d'analyse préliminaire décalés.

1. Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

2. Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions, la location de biens et les frais connexes.

3. Le pourcentage d'avancement d'un projet à la phase de réalisation correspond à l'ensemble des investissements réalisés depuis le début du projet (incluant la phase d'analyse préliminaire) par rapport au budget total prévu. Le pourcentage d'avancement d'un projet à la phase d'analyse préliminaire correspond à l'avancement des travaux de cette phase seulement.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles

La Financière agricole avait prévu un montant d'un peu plus de 10 millions de dollars en ressources informationnelles. L'exercice financier s'est conclu par des dépenses réelles d'un peu plus de 8,6 millions de dollars, soit 86% du budget. Les écarts s'expliquent par des postes vacants et le décalage de projets de développement. De plus, certaines priorités ont été revues au cours de l'année, notamment pour tenir compte de la capacité organisationnelle. À cet égard, les sommes consenties aux contrats de services professionnels sont inférieures de 0,8 million de dollars à ce qui était prévu.

TABLEAU 22

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'année 2017-2018

Catégorie d'activité	Capitalisables prévus (000 \$) (investissements)	Capitalisables réels (000 \$) (investissements)	Non capitalisables prévus (000 \$) (dépenses)	Non capitalisables réels (000 \$) (dépenses)	Explication sommaire des écarts
Activité d'encadrement	-	-	903,3	654,6	Le recours à la sous-traitance a été moins important que prévu pour les travaux liés à l'architecture d'entreprise.
Activité de continuité	207,0	234,6	7 001,2	6 185,2	Le recours à la sous-traitance a été moins important que prévu. L'acquisition de certains biens a été devancée.
Projet	1 926,3	1 550,0	-	-	Cet écart s'explique principalement par le décalage de projets de développement.
Total	2 133,3	1 784,6	7 904,5	6 839,8	

Prestation électronique de services

La Financière agricole, toujours soucieuse d'offrir des services à la hauteur des attentes de sa clientèle, a ajouté de nouvelles fonctionnalités à son portefeuille de services électroniques. Cette année, trois nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées.

TABLEAU 23

Nouveaux services électroniques implantés en 2017-2018

Fonctionnalités	Impact
Collecte unifiée des données financières	Permet aux clients et aux préparateurs accrédités de transmettre électroniquement, en une seule déclaration, les données nécessaires aux programmes d'assurance et de protection du revenu et de financement auxquels souscrit un client.
Téléchargement des données pour les entreprises du secteur Ovin	Les utilisateurs de l'outil « ComparO » peuvent maintenant télécharger leurs données Agri-stabilité à des fins de rapport de performance.
Service de récupération des informations d'authentification	Un utilisateur des services électroniques peut récupérer en toute sécurité et de façon autonome son mot de passe ou son code d'utilisateur.

TABLEAU 24**Statistiques d'utilisation des services en ligne**

	2016-2017	2017-2018	Variation
Nombre de dossiers en ligne consultés	13 641 (56,4%)	13 764 (57,1%)	0,9%
Nombre de dossiers en ligne consultés par un propriétaire participant	5 655 (23,4%)	6 072 (25,2%)	7,4%

Bien que le nombre de dossiers consultés soit relativement constant au cours des dernières années, une augmentation de 7,4% du nombre de consultations par les propriétaires participants est constatée. Ainsi, la révision du processus d'inscription, dont l'un des objectifs était de faciliter l'inscription des propriétaires participants, porte ses fruits.

Le volet informatif du site Web de La Financière agricole est un outil important pour la diffusion de l'information et la communication avec les clients et partenaires. C'est pourquoi des efforts soutenus sont consacrés à la mise à jour des informations qu'il contient. Au cours de l'année, un nouvel outil de compilation des visites sur le site Web a été mis en place. Seules les données du dernier trimestre sont disponibles. Ainsi, au cours du dernier trimestre de 2017-2018, le site Web de La Financière agricole a reçu plus de 100 000 visites, une augmentation de plus de 8% par rapport à la même période l'année précédente. Parmi les pages les plus visitées, on retrouve celles portant sur les appuis financiers à la relève agricole, les statistiques liées à l'assurance stabilisation et la salle de presse. Année après année, la portion des visites faites à partir d'appareils mobiles augmente. Pour le dernier trimestre de 2017-2018, 17% des visites ont été faites à partir d'un appareil mobile, alors que pour l'année 2016-2017, le taux s'élevait à 13%. Cette augmentation d'achalandage démontre que l'investissement fait en prenant le virage de la mobilité a été bénéfique pour les clients.

OPTIMISATION DES PROCESSUS

La Financière agricole a opté pour la mise en place d'une culture d'amélioration continue dans ses pratiques de gestion. Afin de favoriser la mise en place de cette culture, une formation au fondement du *Lean management* a été suivie par près de 90% des ressources de l'organisation. Une formation portant sur les techniques de résolution de problèmes en gestion de processus, et adaptée au contexte de La Financière agricole, a également été donnée afin d'accroître l'expertise des gestionnaires et de certains professionnels dans ce domaine. Des personnes ont été identifiées dans chaque unité administrative afin de faciliter la réalisation de projets d'optimisation et d'amélioration continue. Par ces actions, La Financière agricole désire mettre en place les conditions gagnantes pour assurer l'optimisation de ses processus organisationnels, au bénéfice de sa clientèle.

Cette année, deux projets d'optimisation d'envergure ont été amorcés et se poursuivront en 2018-2019, soit :

1. Le processus de conception lié au développement et à l'amélioration des systèmes informatiques;
2. Le processus de révision, de conception et de mise en œuvre des programmes d'assurance et de financement.

AUTRES PRATIQUES DE GESTION

MESURES D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ ET DE LA PERFORMANCE

Étalonnage

En vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), La Financière agricole doit adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires. Le conseil d'administration de La Financière agricole a adopté au mois de juin 2016 une approche d'étalonnage en deux volets. Le premier volet fait appel à l'utilisation du service d'accompagnement du Mouvement québécois de la qualité (MQQ) permettant un balisage avec d'autres organisations publiques québécoises. Le deuxième volet vise une comparaison d'indicateurs liés à la gestion des programmes de La Financière agricole. Les travaux liés à ces deux volets ont été réalisés au cours de la dernière année et une synthèse est présentée ci-après. Par ailleurs, l'organisation a également réalisé une autoévaluation de l'intégration du développement durable et s'est étalonnée avec d'autres organisations avant-gardistes à cet égard. Les résultats sont également présentés dans la présente section.

Volet 1 : Accompagnement du Mouvement québécois de la qualité

Afin d'adopter une perspective élargie d'évaluation de la performance, La Financière agricole a mandaté le MQQ pour que celui-ci pose un diagnostic de sa performance.

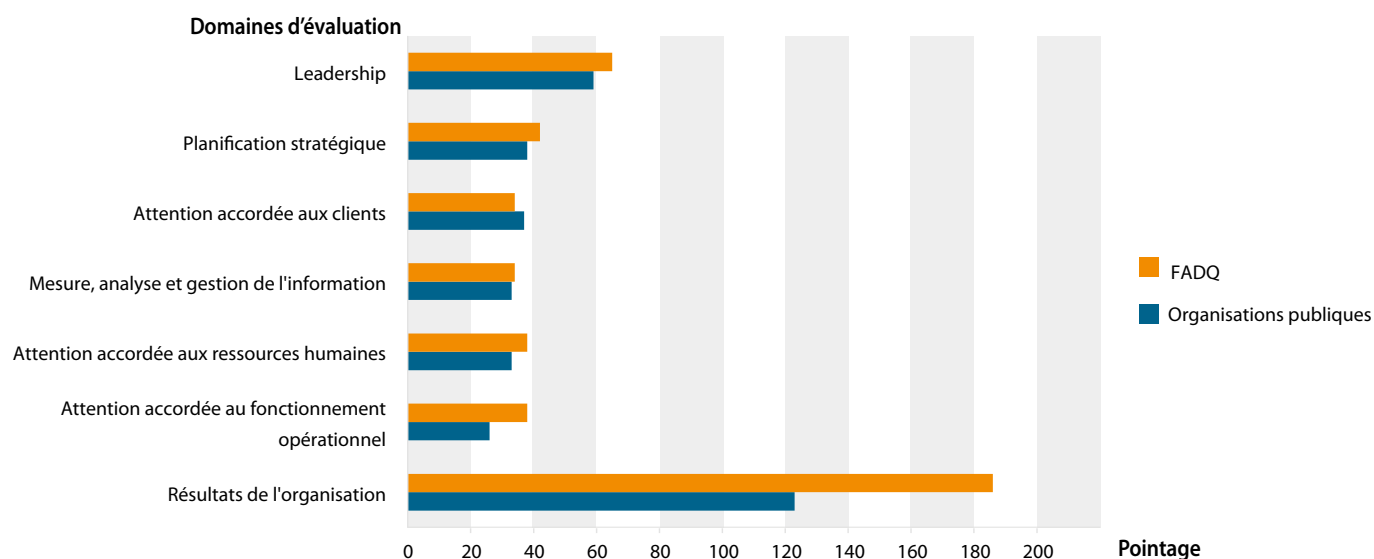
Ce diagnostic considère les pratiques et les principes de gestion issus d'organisations performantes. Il a en outre permis de réaliser un étalonnage avec des organisations de secteurs d'activité différents, mais ayant des processus similaires, grâce à la mesure et à la comparaison d'un indice global de performance organisationnelle basé sur sept grands domaines d'évaluation :

1. Le leadership;
2. La planification stratégique;
3. L'attention accordée aux clients;
4. La mesure, l'analyse et la gestion de l'information;
5. L'attention accordée aux ressources humaines;
6. L'attention accordée au fonctionnement de l'organisation;
7. Les résultats de l'organisation.

Cet exercice a révélé que La Financière agricole offre une meilleure performance que la moyenne des organisations publiques sur six des sept critères d'évaluation. Dans l'ensemble, le pointage de La Financière agricole est de 437, alors que la moyenne des organisations publiques est de 350 points. Le rapport du MQQ a été déposé au conseil d'administration au mois de mai 2017.

GRAPHIQUE 29

Comparaison du pointage obtenu par La Financière agricole avec le pointage moyen des autres organismes publics ayant bénéficié d'un service d'accompagnement du MQQ



Volet 2 : Comparaison d'indicateurs liés à la gestion des programmes

Étude de performance comparée 2017-2018

L'Étude de performance comparée 2017-2018, confiée à l'Observatoire de l'administration publique de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), a été déposée au conseil d'administration au mois de mars 2018. Cette étude réfère aux données disponibles auprès des organisations participantes pour les années financières de 2012-2013 à 2015-2016.

Les onze indicateurs identifiés par le conseil d'administration pour l'Étude de performance comparée 2017-2018 sont les suivants :

1. Taux global de satisfaction de la clientèle;
2. Taux de couverture du marché en Assurance récolte (ASREC);
3. Taux de couverture du marché à Agri-stabilité;
4. Taux de couverture du marché en financement;
5. Coût de revient par client en ASREC;
6. Coût de revient par client à Agri-stabilité;
7. Coût de revient par client en financement;
8. Délai de traitement d'un dossier en ASREC;
9. Délai de traitement d'un dossier à Agri-stabilité;
10. Délai de traitement d'un dossier en financement;
11. Taux de perte sur les garanties de prêts.

L'Étude de performance comparée 2017-2018 fait la synthèse et l'analyse de l'information recueillie auprès de cinq organisations ayant des mandats similaires à La Financière agricole dans le domaine agricole. L'étude porte sur quatre organisations d'autres provinces canadiennes et une organisation fédérale comparable à La Financière agricole.

Le tableau suivant présente les résultats de La Financière agricole pour chacun des indicateurs et chacune des quatre années à l'étude, comparativement au résultat moyen des organisations pour lesquelles une comparaison était possible. Il présente aussi le rang moyen de La Financière agricole par rapport aux autres organisations étudiées.

TABLEAU 25

Résultats et rang de La Financière agricole (FADQ) comparativement à la moyenne des organisations étudiées, pour chacun des indicateurs mesurés au cours des quatre années à l'étude, soit de 2012-2013 à 2015-2016

Indicateur	2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016		Moyenne		Rang
	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ	Moy.	FADQ
1) Taux global de satisfaction de la clientèle (%) ¹	83	80	s. o.	76	77	74	81	77	80	79	s. o. ²
2) Taux de couverture du marché en ASREC (%) ³	68	65	65	66	62	65	60	64	64	65	3/4 ⁴
3) Taux de couverture du marché à Agri-stabilité (%) ⁵	59	46	56	43	55	40	53	37	55	40	1/4
4) Taux de couverture du marché en financement (%)	40	28	39	27	37	26	36	26	38	27	1/4
5) Coût de revient par client en ASREC (\$) ⁶	1 127	1 503	1 173	1 575	1 134	1 671	1 006	1 702	1 110	1 613	1/4
6) Coût de revient par client à Agri-stabilité (\$) ⁶	422	916	454	932	457	990	404	1 034	434	968	1/4
7) Coût de revient par client en financement (\$) ⁷	1 632	3 800	1 736	4 146	1 685	3 913	1 664	4 089	1 679	3 987	1/4
8) Délai de traitement d'un dossier en ASREC (jours) ⁸	27	29	25	20	24	22	21	16	24	21	3/4
9) Délai de traitement d'un dossier à Agri-stabilité (%) ⁹	80	66	70	62	54	63	49	62	63	65	3/4
10) Délai de traitement d'un dossier en financement (jours)	11	14	10	14	9	12	9	14	10	14	1/3
11) Taux de perte sur les garanties de prêts (%) ¹⁰	0,28	0,39	0,14	0,42	0,10	0,13	0,01	0,12	0,13	0,27	1/4

1. Les moyennes des organisations excluent l'organisme fédéral et certaines autres provinces selon les données disponibles.
2. Le rang moyen n'est pas calculé, car la disponibilité des données est très variable d'une année à l'autre selon les organisations. Par exemple, elles sont disponibles pour trois années sur quatre à La Financière agricole et pour une seule année dans trois autres provinces.
3. Taux de couverture basé sur la valeur marchande (en %). Taux global (incluant les cultures fourragères).
4. Un taux de couverture basé sur les unités de production a également fait l'objet d'une comparaison dans sept secteurs de production. Sur une telle base, La Financière agricole présente le meilleur taux de couverture dans quatre secteurs (grain, plantes fourragères, pommes et miel) et le deuxième meilleur résultat dans les trois autres secteurs (légumes de champs, pommes de terre et petits fruits).
5. Le taux de couverture correspond au nombre d'exploitations agricoles participantes sur le nombre total d'exploitations agricoles du marché.
6. Le coût de revient ASREC exclut le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.
7. La moyenne des organisations inclut l'organisme fédéral.
8. La moyenne des organisations représente la conversion en jours civils qui tient compte uniquement des fins de semaine (ajout de deux jours) et non des journées fériées.
9. Pourcentage des dossiers traités en 75 jours ou moins.
10. Incluant les prêts directs.

La Financière agricole se compare avantageusement aux autres organisations participantes pour la majorité des indicateurs étudiés. Toutefois, certaines données sont plus difficiles à comparer, notamment en raison de structures de gestion et de modèles d'affaires différents. Par exemple, contrairement aux autres organisations, La Financière agricole est la seule à n'offrir que des garanties de prêt.

En ce qui concerne le taux de satisfaction de la clientèle, les résultats de La Financière agricole se situent au-dessus de la moyenne des organisations pour lesquelles il a été possible d'obtenir des données. Il en est de même pour l'ensemble des indicateurs retenus en financement.

Pour Agri-stabilité, les résultats de La Financière agricole concernant le taux de couverture du marché et le coût de revient par client sont meilleurs que la moyenne des autres organisations. Les résultats pour le délai de traitement (proportion des dossiers Agri-stabilité traités en 75 jours ou moins) peuvent s'expliquer par la mise en place du programme Agri-Québec Plus, dont le traitement des dossiers se fait en même temps qu'Agri-stabilité.

En ce qui a trait au Programme d'assurance récolte (ASREC), les résultats de La Financière agricole concernant le coût de revient par client sont meilleurs que la moyenne des autres organisations. Le délai de traitement des dossiers ASREC de La Financière agricole a diminué de 22 % au cours de la période étudiée, passant de 27 à 21 jours. Le taux de couverture du marché en pourcentage de la valeur marchande se compare à la moyenne des organisations étudiées avec respectivement 64 % et 65 %.

Plan d'action découlant de l'Étude de performance comparée 2015

L'amélioration continue étant au cœur de ses préoccupations, La Financière agricole s'est dotée d'un plan d'action découlant de son étude de performance comparée 2015. Il vise deux objectifs principaux :

- L'amélioration de sa performance ;
- La réévaluation de son approche concernant sa démarche d'étalonnage afin de lui permettre d'obtenir un portrait plus complet et utile de sa performance.

À noter que le commissaire au développement durable a procédé à une vérification de l'optimisation des ressources concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de La Financière agricole. Le rapport a été publié au printemps 2015. Le plan d'action de l'organisation tient compte des recommandations et commentaires émis par le commissaire.

Voici les principaux résultats obtenus au 31 mars 2018, dernière année du plan d'action.

1. Actions visant l'amélioration de la performance de La Financière agricole

Actions proposées	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2018
1) Réaliser des analyses complémentaires sur certains aspects couverts dans l'étude de performance comparée 2015 à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu.	Automne 2015	Réalisée au 31 mars 2016. Dix analyses complémentaires réalisées au 31 mars 2016 et aucune nouvelle analyse réalisée depuis.
2) Réaliser des analyses complémentaires sur certains aspects couverts dans l'étude de performance comparée 2015 à l'égard des programmes de financement.	Automne 2015	Réalisée au 31 mars 2016. Une analyse complémentaire a été réalisée au 31 mars 2016 et deux en 2016-2017. Aucune nouvelle analyse réalisée en 2017-2018.
3) Évaluer la possibilité de mettre en œuvre des pistes d'amélioration dans les programmes d'assurance et de protection du revenu à la lumière des analyses complémentaires réalisées.	Printemps 2017	Réalisée au 31 mars 2017. Parmi les analyses complémentaires réalisées, trois d'entre elles ont permis d'identifier quatre pistes d'amélioration.
4) Évaluer la possibilité de mettre en œuvre des pistes d'amélioration dans les programmes de financement à la lumière des analyses complémentaires réalisées.	Printemps 2017	Réalisée au 31 mars 2017. Les trois analyses complémentaires réalisées depuis l'année 2015 n'ont pas conduit à des pistes de bonification.
5) Mettre en œuvre, s'il y a lieu, les pistes d'amélioration identifiées dans les programmes d'assurance et de protection du revenu.	Mars 2018	Réalisée au 31 mars 2018. Parmi les quatre pistes potentielles d'amélioration identifiées à la suite des analyses complémentaires, trois ont été mises en œuvre au 31 mars 2017. Par ailleurs, en ce qui concerne la quatrième piste d'amélioration identifiée, soit celle relative à l'analyse des protections d'assurance contre les pertes dues à la grêle en Alberta, une analyse supplémentaire a été réalisée en 2017-2018 quant à l'opportunité d'introduire des mutualités distinctes à l'intérieur de certaines protections ASREC offertes au Québec si les taux de perte diffèrent significativement d'une région à l'autre ou entre les régions centrales et périphériques. À cet égard, l'analyse comparative entre les taux de perte historiques des protections ASREC du maïs-grain et du soya entre les régions périphériques et les régions centrales a démontré que les taux de perte sont plus élevés dans les régions périphériques, révélant ainsi qu'il est plus risqué de produire du maïs-grain et du soya dans ces régions comparativement aux régions centrales. Toutefois, cette analyse a démontré que les taux de prime sont très fortement corrélés aux taux de perte et reflètent adéquatement le niveau de risque observé. Par conséquent, il n'est pas jugé opportun d'offrir deux mutualités distinctes.
6) Mettre en œuvre, s'il y a lieu, les pistes d'amélioration identifiées dans les programmes de financement.	Mars 2018	Non applicable. Les trois analyses complémentaires réalisées depuis l'année 2015 n'ont pas conduit à des pistes de bonification.

Actions proposées	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2018
7) Mesurer et publier, dans le rapport annuel de gestion, les indicateurs déterminés dans l'étude de performance comparée 2015 afin de voir l'évolution de la performance de La Financière agricole.	Annuellement	Réalisée depuis l'année 2015-2016.
8) Déposer les analyses et la documentation pertinentes à la réalisation des actions décrites ci-dessus au conseil d'administration, afin de s'assurer que ce dernier soit sollicité sur une base régulière et qu'il puisse statuer sur les mesures et les pratiques à mettre en place afin d'améliorer la performance de La Financière agricole.	Au fur et à mesure de la réalisation des actions décrites ci-dessus	Réalisée au 31 mars 2017. Les analyses complémentaires réalisées à l'égard des programmes d'assurance et de protection du revenu ainsi qu'à l'égard des programmes de financement ont toutes été déposées au conseil d'administration en temps opportun.

2. Actions visant la réévaluation de l'approche de La Financière agricole concernant sa démarche d'étalonnage

Actions proposées	Échéanciers	Résultats au 31 mars 2018
9) Identifier et documenter d'autres options d'étalonnage qui permettraient d'obtenir un portrait plus complet et utile de la performance de La Financière agricole.	Printemps 2016	Réalisée au 31 mars 2016. Trois options d'étalonnage ont été documentées au printemps 2016.
10) Soumettre des options d'étalonnage au conseil d'administration et, le cas échéant, des propositions d'indicateurs et d'organisations à des fins comparatives.	Printemps 2017	Réalisée au 31 mars 2017. Les trois options d'étalonnage ont été présentées au conseil d'administration au mois de juin 2016. Une option d'étalonnage hybride faisant appel à l'utilisation du service d'accompagnement du MQQ et à la comparaison plus restreinte d'indicateurs liés à la gestion des programmes de l'organisation a été approuvée.
11) Mettre en œuvre l'option d'étalonnage retenue par l'organisation.	Hiver 2018	Réalisée au 31 mars 2018. L'option d'étalonnage retenue a été mise en œuvre. La démarche d'accompagnement avec le MQQ a été déposée au conseil d'administration au mois de mai 2017. La comparaison plus restreinte d'indicateurs liés à la gestion des programmes de l'organisation a été réalisée avec l'École nationale de l'administration publique. Le rapport final a été déposé au conseil d'administration au mois de mars 2018.
12) Soumettre le rapport final de l'exercice d'étalonnage au conseil d'administration.	Mars 2018	Voir le résultat de l'action 11.
13) Présenter régulièrement au conseil d'administration l'état d'avancement des travaux visant la réévaluation de l'approche de La Financière agricole concernant sa démarche d'étalonnage.	Au fur et à mesure de l'évolution des travaux	Réalisée au 31 mars 2018. Au mois de mai 2017, un suivi a été réalisé auprès du conseil d'administration concernant les indicateurs et les organisations retenues pour la comparaison restreinte d'indicateurs liés à la gestion de l'organisation. Aussi, les rapports finaux concernant la démarche d'étalonnage ont été déposés au conseil d'administration aux mois de mai 2017 et mars 2018.

Autoévaluation de l'intégration du développement durable

La Financière agricole a procédé à l'autoévaluation de l'intégration du développement durable à partir de la norme BNQ 21000. Cette autoévaluation a permis de dresser un portrait de l'avancement du développement durable au sein de l'organisation et d'identifier des moyens afin de s'engager davantage dans cette démarche. Cet outil propose des grilles d'autoévaluation qui se divisent en quatre thématiques : transversale, sociale, économique et environnementale. Chacune de ces thématiques contient de cinq à six enjeux, pour un total de 21 enjeux. Chaque enjeu se décline en cinq niveaux de maturité, soit :

- Niveau 1 : peu ou pas concerné ;
- Niveau 2 : réactif ;
- Niveau 3 : accommodant ;
- Niveau 4 : proactif ;
- Niveau 5 : générateur.

Quatre autres organisations ont accepté de partager leurs résultats. Comparativement à ces organisations, La Financière agricole se positionne exactement sur la moyenne avec un pointage global de 3,0 pour les 21 enjeux évalués, celui des autres organisations variant de 2,7 à 3,4.

Indicateurs significatifs de l'organisation

La Financière agricole s'est dotée de mesures d'évaluation afin de pouvoir assurer le suivi de son efficacité, de sa performance et de l'utilisation de ses ressources. Ces mesures sont incluses pour la plupart dans le tableau de bord de gestion de l'organisation.

Le tableau de bord de gestion a été revu au cours de la dernière année afin de clarifier et de réduire le nombre d'indicateurs mesurés, ainsi que pour définir davantage d'indicateurs de performance. Cette révision, réalisée avec le comité de vérification, a été approuvée par le conseil d'administration en septembre 2017. Elle a permis aux administrateurs de dégager une vision plus globale et intégrée de l'efficacité et de la performance de l'organisation. Les indicateurs ont été identifiés en fonction des quatre critères d'appréciation de la performance de la Commission de l'administration publique.

Le tableau suivant présente 27 indicateurs significatifs afin d'évaluer l'efficacité et la performance de l'organisation pour les années 2015-2016 à 2017-2018. Il inclut de l'étalonnage avec d'autres organisations lorsque cela est disponible.

TABLEAU 26
Évolution des indicateurs significatifs de La Financière agricole

Indicateur	Étalonnage	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Suivi des indicateurs significatifs liés à la mission				
Financement				
1) Prêts autorisés (M \$)	–	1 295,7	1 412,5	1 487,2
2) Taux de perte (%)	0,27	0,01	0,02	0,01
3) Taux de couverture (%)	27 ¹	36	33	34
4) Financement accordé aux entreprises agricoles (M \$)* :	–	192,4	275,7	273,1
a) ayant reçu une subvention au démarrage				
b) œuvrant dans des productions émergentes et biologiques				
c) œuvrant en agroalimentaire				
5) Jeunes ayant qualifié une entreprise pour l'obtention d'une subvention (nombre)*	–	398	478	454
6) Jeunes ayant reçu une subvention dont l'entreprise œuvre toujours en agriculture après trois ans (%)*	–	91	91	89
7) Appui à la relève (M \$)	–	10	11,6	11,5
Développement durable				
8) Niveau d'intégration (BNQ 21000)	3/5 ²	n/a	n/a	3/5
Assurance et protection du revenu				
9) Augmentation des valeurs assurées en ASREC (%)*	–	–	2,6	8,8
10) Taux de couverture en ASREC (%)	65 ¹	60	59	59 ****
11) Taux de couverture en ASRA (%)	–	90	89	89 ****
12) Taux de couverture en Agri-stabilité (%)**	55 ³	79	80	79
13) Taux de couverture en Agri-Québec Plus (%)	–	75	73	85
14) Taux de couverture en Agri-investissement (%)	88 ³	93	96	94
15) Taux de couverture en Agri-Québec (%)	–	89	95	96

Indicateur	Étalonnage	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Suivi des indicateurs significatifs liés au service à la clientèle				
Délai de traitements				
16) Agri-stabilité (% des dossiers traités en 75 jours ou moins)	–	48,5	67,5	88,3
17) ASREC (jours)	21 ¹	21	22	22
18) Financement (jours)	14 ¹	9	13	18
Taux de satisfaction				
19) Général (%)*	79 ¹	81	87	85
20) À l'égard du service (%)*	–	78	83	80
Suivi des indicateurs significatifs liés à la gestion des ressources				
21) Coût de revient par client/Financement (\$)*	2 420 ¹⁻⁵	1 664	1 760	1 857
22) Coût de revient par client/ASREC (\$)***	1613 ¹	1 006	1 046	1 237
23) Coût de revient par client/ASRA (\$)*	–	601	542	602
24) Coût de revient par client/Agri-stabilité (\$)*	968 ¹	404	405	352
25) Coût de revient par client/Agri-investissement (\$)*	–	101	106	93
26) Coût de revient par client/Agri-Québec (\$)*	–	163	147	129
27) Nombre moyen de jours d'absence en maladie et invalidité*	14,6 ⁴	8,5	8,6	11,3 ⁶

* Indicateurs significatifs liés au Plan stratégique 2015-2018.

** Le taux de couverture en Agri-stabilité correspond aux recettes agricoles des participants sur les recettes agricoles totales du marché.

*** Coût de revient ASREC excluant le Plan d'indemnisation des dommages causés par la faune.

**** Donnée préliminaire établie à partir des données du marché disponibles.

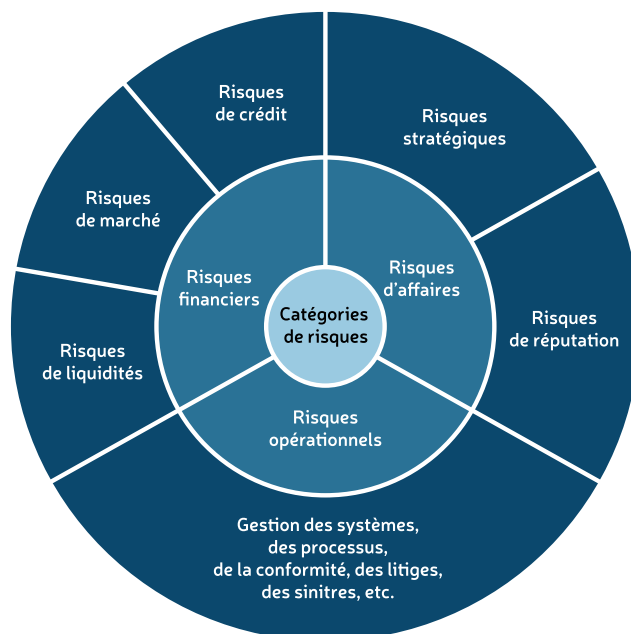
1. Moyenne des organisations de l'Étude de performance comparée 2017-2018, pour les années 2012-2013 à 2015-2016.
2. Moyenne des quatre organisations ayant accepté de partager leurs résultats à l'égard de la norme BNQ 21000.
3. Moyenne des organisations canadiennes pour l'année de participation 2014.
4. Nombre moyen de jours d'absence en maladie et invalidité de la fonction publique pour l'année 2017-2018.
5. Moyenne des organisations excluant l'organisme fédéral.
6. Le nombre moyen de jours d'absence en maladie est plus élevé en 2017-2018 en raison du nombre plus élevé de dossiers par rapport aux deux années précédentes.

GESTION DES RISQUES

En 2016-2017, sept risques organisationnels majeurs ont été priorisés par l'organisation. Par la suite, afin d'atténuer ces risques, des mesures de contrôle additionnelles ont été identifiées et mises en œuvre. Une reddition de comptes auprès des administrateurs a été présentée à cet effet en novembre 2017.

Par la suite, une mise à jour des risques organisationnels majeurs a été réalisée pour 2016-2017 en tenant compte des priorités déterminées dans le Plan stratégique 2015-2018. Cet exercice a tenu compte des principales catégories de risques identifiées par l'organisation, du contexte organisationnel, des mesures de contrôle mises en place et de la reddition de comptes effectuée sur les risques priorisés l'année précédente.

Catégories de risques organisationnels



Ainsi, 17 risques organisationnels ont été identifiés. Pour chacun de ces risques, les étapes suivantes ont été réalisées: évaluation du risque inhérent, identification des mesures de contrôle en place, évaluation du risque résiduel et choix d'intervention. Les risques organisationnels ont ensuite été soumis au comité de vérification et au conseil d'administration au mois de novembre 2017 et ont été approuvés au mois de février 2018. Ainsi, six risques ont été priorisés et documentés. Par la suite, afin d'atténuer ces risques, des mesures de contrôle additionnelles ont été identifiées et sont en cours de mise en œuvre.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'OPTIMISATION DES RESSOURCES DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Commissaire au développement durable a publié un rapport de vérification de l'optimisation des ressources concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de La Financière agricole le 3 juin 2015. La mise en œuvre de ce plan d'action s'échelonne de 2015 à 2018. La Financière agricole s'est ainsi inscrite dans une démarche d'amélioration continue de son efficacité et de sa performance organisationnelle. La démarche se poursuivra au-delà du plan d'action.

Voici les principaux résultats obtenus au 31 mars 2018, dernière année du plan d'action, en fonction des recommandations émises par le Commissaire au développement durable.

Recommandation	Résultat au 31 mars 2018
<p>1) Réviser et déterminer les indicateurs les plus pertinents pour évaluer son efficacité et sa performance, dont des indicateurs d'effets-impacts.</p>	<p>Réalisé au 31 mars 2018. En complément des actions réalisées depuis l'année 2015-2016, le tableau de bord de gestion a été revu au cours de la dernière année afin de clarifier et de réduire le nombre d'indicateurs mesurés, ainsi que pour définir davantage d'indicateurs d'effets-impacts. Cette révision s'est faite avec le comité de vérification et a été approuvée par le conseil d'administration au mois de septembre 2017. Cette révision a aussi permis aux administrateurs de dégager une vision plus globale et intégrée de l'efficacité et de la performance.</p>
<p>2) S'assurer que les cibles visent l'amélioration de sa performance et mettre en perspective les résultats liés aux indicateurs en présentant leur évolution dans le temps.</p>	<p>Réalisé au 31 mars 2018. Le tableau de bord de gestion révisé au cours de la dernière année présente les résultats de chacun des indicateurs sur une période de trois ans afin que les administrateurs puissent suivre l'évolution des résultats. Certaines cibles ont été intégrées afin de faciliter le suivi de la performance et de mieux évaluer l'efficacité de l'organisation.</p>
<p>3) Poursuivre les démarches visant à cibler des entreprises comparables et à obtenir leur collaboration lors de l'exercice d'étalonnage, ce qui inclut des échanges sur leurs pratiques de gestion respectives.</p>	<p>Réalisé au 31 mars 2017.</p>
<p>4) S'assurer d'impliquer le conseil d'administration et ses comités au moment opportun et sur une base régulière afin qu'ils statuent sur les indicateurs à privilégier pour l'exercice d'étalonnage.</p>	<p>Réalisé au 31 mars 2018. Le conseil d'administration a statué sur les indicateurs à privilégier pour l'exercice d'étalonnage lié à la gestion des programmes de l'organisation au mois de mai 2017. Les résultats de l'étude de performance comparée 2017 ont été présentés au comité de vérification et au conseil d'administration au cours du mois de mars 2018.</p>
<p>5) S'assurer que l'information transmise au conseil d'administration est mise en contexte et est synthétisée afin qu'il puisse avoir une vision intégrée des résultats et apprécier l'efficacité et la performance de la société.</p>	<p>Réalisé au 31 mars 2017.</p>
<p>6) S'assurer que l'information publiée dans le rapport annuel d'activités permet d'apprécier, de façon intégrée, tous les aspects importants de son efficacité et de sa performance, ce qui inclut la comparaison avec des entreprises similaires.</p>	<p>Réalisé au 31 mars 2016.</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

En vertu de sa loi constitutive, La Financière agricole est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres nommés par le gouvernement. Au 31 mars 2018, le conseil comptait quatorze membres. Huit de ces membres, incluant le président du conseil, se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ces membres sont choisis parmi les personnes désignées par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont également membres du conseil d'administration.

Les pouvoirs du conseil d'administration s'exercent sur deux fronts. D'une part, le conseil d'administration établit les priorités relativement aux produits et services à offrir aux entreprises du secteur agricole et agroalimentaire, élabore les orientations à cet égard, adopte des programmes pour leur mise en application et administre tout autre programme qu'une loi ou que le gouvernement lui confie. Le conseil adopte le plan stratégique de la société; le plan d'exploitation; la planification triennale et la programmation annuelle des activités en ressources informationnelles; les états financiers de la société et des fonds qu'elle administre; le rapport annuel; le budget annuel de la société; le plan d'action de développement durable; les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance; le régime d'emprunts à court terme; la Politique de placement et de financement; les délégations d'autorité; et les différentes politiques d'encadrement.

D'autre part, le conseil d'administration est doté d'un pouvoir de surveillance. Il examine la gestion de la société et fait un suivi rigoureux du point de vue de la performance, de la gestion des risques, de l'utilisation optimale des ressources et de la saine gestion financière. Il s'assure de la mise en place de contrôles adéquats dont il évalue périodiquement l'efficacité. Ultimement, le conseil est responsable des décisions de la société auprès du gouvernement. Il veille à l'intégrité de la gestion de la société et se porte garant des informations qui sont déposées par le ministre devant l'Assemblée nationale.

Le conseil d'administration est également responsable d'offrir une expertise dans les dossiers d'importance de la société. En effet, les membres du conseil d'administration sont choisis pour leurs compétences individuelles, mais aussi pour la connaissance qu'ils ont de l'environnement externe dans lequel évolue la société. Le conseil doit, de plus, se soumettre à des principes d'autorégulation. À partir de critères qu'il a préalablement approuvés, il doit évaluer, annuellement, son fonctionnement et sa propre performance ainsi que celle de ses comités et de ses membres. Ses administrateurs sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de La Financière agricole du Québec.

En vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, le conseil d'administration doit constituer des comités pour le soutenir dans ses responsabilités. Un comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles et un comité de vérification ont été formés en fonction des règles applicables quant à leur composition. Le conseil a également mis en place un comité des services à la clientèle. Le conseil s'assure que ces comités sont composés d'administrateurs disposant de la combinaison adéquate d'expérience et d'expertise pour permettre aux comités d'assumer pleinement leurs fonctions.

Au cours de l'exercice 2017-2018, les administrateurs ont tenu sept séances régulières. Outre l'exercice de ses responsabilités statutaires, le conseil d'administration s'est attardé de façon particulière aux sujets suivants :

- Rapport indépendant sur l'application de la loi constitutive de la société (revue de mandat);
- Étude de performance comparée 2017;
- Cadre de gouvernance;
- Gouvernance des technologies de l'information;
- Planification de la relève des dirigeants;
- Sondage sur la mobilisation des personnes 2017;
- Révision du modèle d'affaires en financement;
- Suivi des recommandations de la Commission d'administration publique;
- Suivi des recommandations des rapports de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP), du Mouvement québécois de la qualité (MQQ) et de BDO Canada;
- Révision du tableau de bord corporatif;
- Approbation de nouvelles protections en assurance récolte;
- Approbation des bonifications des mesures d'aide pour la relève agricole;
- Enjeux liés au Partenariat canadien pour l'agriculture 2018-2023;
- Actualisation de la couverture d'assurance en assurance stabilisation des revenus agricoles pour certains produits;
- Sondage 2017 sur la satisfaction de la clientèle.

Le tableau suivant permet d'apprécier les forces générales du conseil d'administration et sa diversité :

TABLEAU 27

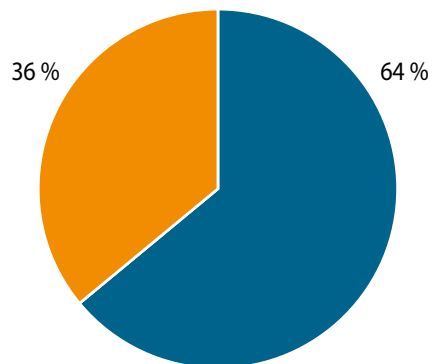
Compétences principales des membres du conseil d'administration, parité homme-femme et tranche d'âge

Nom de l'administrateur														
	Martin Caron	Martin Cartier	Bernard Deshaies	Ernest Desrosiers	Marc Dion	Danielle Ferron	Alain Gagnon	Jacynthe Gagnon	Marthe Lacroix	Gilles Lavoie	Pascale Mongrain	Mirella Piscuneri	Charles- Félix Ross	Claude Viel
Compétences														
Actuariat (volet assurances)							✓		✓*					
Administration	✓	✓*	✓*	✓*	✓				✓	✓*	✓	✓	✓	✓
Agriculture et agroalimentaire	✓*	✓*		✓*	✓*		✓*	✓*		✓*			✓*	✓*
Comptabilité			✓								✓*	✓*		✓
Développement économique des régions	✓				✓			✓					✓	✓
Financement	✓	✓	✓*	✓	✓		✓*					✓*		
Gestion des risques organisationnels		✓	✓		✓	✓	✓		✓*	✓			✓	
Gouvernance	✓*			✓		✓		✓*	✓	✓	✓*	✓	✓*	✓*
Juridique						✓*					✓			
Responsabilité sociale et environnementale		✓										✓		
Ressources humaines		✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Services à la clientèle	✓		✓			✓	✓	✓				✓		
Organisation publique				✓	✓*					✓	✓	✓		
Technologie de l'information									✓					

* Principale

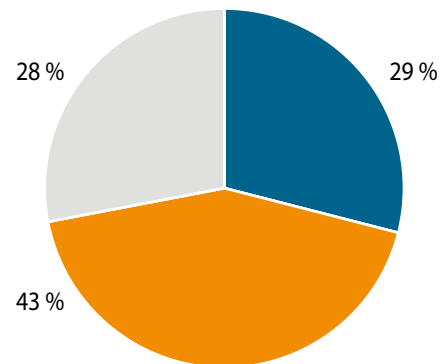
Nom de l'administrateur														
	Martin Caron	Martin Cartier	Bernard Deshaies	Ernest Desrosiers	Marc Dion	Danielle Ferron	Alain Gagnon	Jacynthe Gagnon	Marthe Lacroix	Gilles Lavoie	Pascale Mongrain	Mirella Pisciueneri	Charles-Félix Ross	Claude Viel
En poste depuis														
0 à 4 ans	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓		✓
5 à 8 ans								✓						
9 à 12 ans										✓			✓	
Région administrative														
01 - Bas-Saint-Laurent														✓
03 - Capitale-Nationale				✓	✓		✓	✓	✓					
04 - Mauricie	✓													
07 - Outaouais										✓				
08 - Abitibi-Témiscamingue			✓											
13 - Laval												✓		
16 - Montérégie		✓				✓					✓		✓	

Parité homme-femme



■ Homme ■ Femme

Tranches d'âge



■ 40-50 ans ■ 50-60 ans ■ 60 ans et plus

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2018



Alain Gagnon

Président du conseil d'administration

Nommé le 8 novembre 2017

Mandat de cinq ans prenant fin le 7 novembre 2022

Membre indépendant

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉ

Alain Gagnon est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal et d'un baccalauréat en sciences agronomiques de l'Université Laval. Il fait actuellement des études au Collège des administrateurs de sociétés et il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Monsieur Gagnon a œuvré au sein du Mouvement Desjardins entre l'année 2011 et 2017 comme vice-président marché agricole et agroalimentaire. Auparavant, il a occupé les postes de vice-président approvisionnement et logistique chez Exceldor Coopérative avicole et de vice-président marché du Québec chez Financement agricole Canada. Entre 1988 et 2000, à la Banque Royale du Canada, il a successivement occupé les postes de directeur de comptes agricoles, directeur marketing agricole, directeur de services agricoles et directeur principal de comptes agroalimentaires. Monsieur Gagnon a de plus siégé à divers conseils d'industries, notamment le Conseil de la transformation alimentaire (CTAQ), Bioentreprise Corporation et l'Association de nutrition animale du Canada (ANAC). Il siège au conseil d'administration de Moisson Québec depuis l'année 2006 et assume la présidence de ce conseil depuis l'année 2011.



Ernest Desrosiers

Nommé le 26 avril 2017

Mandat de cinq ans prenant fin le 25 avril 2022

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Ernest Desrosiers est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées (agroéconomie), d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval, diplômé du Programme canadien de leadership en agriculture de l'Université de Saskatchewan et administrateur de sociétés certifié. C'est en 1978, à la coopérative agroalimentaire Purdel, qu'il a amorcé sa carrière en devenant directeur de l'approvisionnement à la ferme. De 1985 à 1989, il a été directeur général à la Société coopérative agricole des Appalaches avant de poursuivre son parcours professionnel dans le secteur agricole et agroalimentaire à La Coop fédérée. Au cours de ces 17 années, il a successivement occupé les postes de directeur de la planification, de directeur général de la division de l'agrofourniture Coop-Sonic et de chef de l'exploitation. Par la suite, monsieur Desrosiers a été nommé sous-ministre associé et directeur général de Transformation Alimentaire Québec, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Il a exercé cette fonction de 2006 à 2010, soit jusqu'à sa nomination à titre de vice-président au financement de La Financière agricole, puis comme président-directeur général. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec.

Autres conseils d'administration auxquels siège l'administrateur :

- Capital Financière agricole inc. (CFAI)
- Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) – jusqu'au 17 mai 2017
- Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)
- Financière agricole - Développement international (FADQDI)



Marc Dion

Sous-ministre depuis le 1^{er} mars 2017

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

Marc Dion est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en géographie de l'Université Laval. Recruté à la fin de ses études par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), son parcours l'a mené à l'exercice de diverses fonctions, jusqu'au poste de sous-ministre. Ainsi, de 1976 à 1994, il a été conseiller, adjoint principal de deux sous-ministres, chef de service et directeur. Nommé par la suite sous-ministre adjoint, il a entre autres assumé la responsabilité de la Direction générale des politiques agricoles, celle des affaires économiques, scientifiques et technologiques, de même que celle de l'innovation et de la formation. Sous-ministre de 2008 à 2011, monsieur Dion a effectué un retour dans cette fonction en 2017, après six années comme consultant en pratique privée. Il cumule plus de trente-cinq ans d'expérience au sein de l'appareil public québécois, ayant occupé des postes clés au sein du MAPAQ, auxquels s'ajoute sa nomination à la présidence de la Société de financement agricole de 1999 à 2001.



Martin Caron

Nommé le 6 décembre 2017

Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021

1^{er} VICE-PRÉSIDENT – UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Martin Caron est formé en comptabilité agricole, reproduction animale et en matière de plans agro-environnementaux de fertilisation. Tôt dans sa jeunesse, il a acquis son savoir-faire en agriculture en travaillant sur la ferme familiale. Il est actuellement copropriétaire d'une ferme laitière, céréalière et forestière. Avant d'occuper ses fonctions actuelles de premier vice-président de l'UPA, il a été président de la Fédération régionale de l'UPA de la Mauricie. Engagé dans son milieu, il a dirigé plusieurs organisations à titre de président, notamment le Centre d'insémination artificielle du Québec et l'entreprise spécialisée en génétique SEMEX Canada. Par ailleurs, son implication dans le syndicalisme agricole date de plus de 30 ans.



Martin Cartier

Nommé le 7 juillet 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 6 juillet 2019

Membre indépendant

ASSOCIÉ ET DIRECTEUR MONDIAL – CONSTRUCTION HATCH

Bachelier en génie mécanique et titulaire d'un certificat en administration de l'Université Laval, Martin Cartier détient également un certificat en gestion et leadership de l'Université du Texas, à Austin. Depuis l'année 2013, il assume la fonction de directeur mondial de la construction chez Hatch, dont il est l'un des associés. Son diplôme d'ingénieur en main et après un bref passage chez CIMA+, monsieur Cartier a commencé sa carrière dans cette entreprise en 1996 et en a gravi les échelons professionnels. Ainsi, au fil des ans, il a successivement occupé les postes de directeur de construction, de directeur d'ingénierie, de directeur de projets et de directeur régional pour Constructions Montréal, et par la suite pour Constructions Amérique du Nord, avant d'être promu au poste actuel. Monsieur Cartier est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.



Bernard Deshaies

Renommé le 28 février 2018

Mandat de quatre ans prenant fin le 27 février 2022

Membre indépendant

ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉ

Bernard Deshaies est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires. Actionnaire de l'entreprise Ben Deshaies inc. entre 1973 et 1992, il y a occupé les postes d'analyste et programmeur des systèmes informatiques, de responsable des comptes clients spéciaux, responsable des achats, de directeur financier et directeur général. Député fédéral du comté d'Abitibi entre 1993 et 1997, il a par la suite été propriétaire du supermarché Bernard Deshaies inc. (Provigo) entre 1998 et 2004. En 2010-2011, il est devenu directeur général de la Société des fêtes du 100^e anniversaire de la Ville d'Amos. Depuis l'année 2007, il est mentor pour le programme de mentorat de la Société d'aide au développement des collectivités Harricana (Amos) et membre du conseil d'administration de Vélo MRC Abitibi. Lauréat du 1^{er} prix provincial du concours du MAPAQ pour son implication, l'achat régional et la qualité de salubrité et l'hygiène alimentaire en 2002, monsieur Deshaies s'est beaucoup impliqué au cours des années dans sa région. Il est président régional de l'Abitibi-Témiscamingue du RÉSEAU M qui fait du mentorat d'affaires bénévole auprès de jeunes entrepreneurs afin de les aider à développer leur expertise.



Danielle Ferron, Ad.E

Nommée le 20 avril 2016

Mandat de quatre ans prenant fin le 19 avril 2020

Membre indépendant

AVOCATE ASSOCIÉE – LANGLOIS AVOCATS

Bachelière en droit de l'Université de Montréal, Danielle Ferron est membre du Barreau du Québec. Elle a commencé sa pratique du droit en 1993 et a œuvré dans divers cabinets. Depuis l'année 2011, elle est associée principale du secteur litige au sein du bureau Langlois Avocats à Montréal. Elle œuvre principalement dans le domaine du litige civil et commercial, en droit bancaire et dans les dossiers de fraude et de cybercriminalité. Elle est par ailleurs reconnue pour son expérience dans les recours extraordinaires, telles les injonctions et les ordonnances Anton Piller, Mareva et Norwich, pour lesquels elle est coauteure d'un ouvrage de doctrine. Elle possède également de l'expérience en insolvabilité et restructuration dans les domaines de l'assurance et du droit des technologies. M^e Ferron est régulièrement appelée à agir comme avocate superviseure indépendante, ainsi qu'à titre d'amie de la Cour (*amicus curiae*). Depuis le 1^{er} janvier 2018, elle préside le conseil d'administration de Langlois Avocats et est membre de son comité exécutif. De plus, elle est secrétaire du conseil d'administration de la Fondation Marie-Vincent et membre de son comité de gouvernance.



Jacynthe Gagnon

Renommée le 27 mai 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019

PRÉSIDENTE – FÉDÉRATION DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

Jacynthe Gagnon préside la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Capitale-Nationale-Côte-Nord depuis 1991. Elle est productrice et copropriétaire de la Ferme Pilote inc., située dans Charlevoix. Entre 1997 et 2009, elle a été présidente du Conseil de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le développement de la région de Québec. Madame Gagnon siège au conseil d'administration des organisations suivantes : Conseil général de l'Union des producteurs agricoles (UPA), réseau Agriconseils de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord, Conseil régional des partenaires du marché du travail de la région de la Capitale-Nationale (Emploi-Québec) et Club agroenvironnement Rive-Nord, Plan de financement de l'UPA, Contrat d'affiliation des syndicats et Fédérations régionales, Agrotourisme, Vérification de l'UPA et Sécurité du revenu.



Marthe Lacroix

Nommée le 6 décembre 2017

Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021

Membre indépendant

VICE-PRÉSIDENTE EXÉCUTIVE, AFFAIRES FINANCIÈRES, IMMOBILIÈRES ET GESTION DES RISQUES – LA CAPITALE GROUPE FINANCIER

Administratrice de société certifiée et bachelière en actuariat de l'Université Laval, Marthe Lacroix a amorcé sa carrière en 1981 au sein du Groupe Desjardins assurances générales, où elle travaillait comme actuaire. C'est en 1987 qu'elle a fait son entrée à La Capitale assurances générales, d'abord comme directrice actuariat, puis comme vice-présidente actuariat, normes, inspection et qualité des affaires, et ensuite à titre de vice-présidente actuariat corporatif. En 2009, elle a migré vers La Capitale Groupe financier. Elle y a assumé les responsabilités de vice-présidente, vérification interne, intégration et mesure des risques, puis de vice-présidente exécutive, secteur des affaires financières, immobilières et infrastructures technologiques et secteur des affaires financières, immobilières et gestion des risques. Madame Lacroix est membre *fellow* de l'Institut canadien des actuaires et de la *Casualty Actuarial Society*.



Gilles Lavoie

Renommé le 7 juillet 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 6 juillet 2019

Membre indépendant

EX-DIRECTEUR GÉNÉRAL PRINCIPAL – AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

Titulaire d'un baccalauréat *ès arts* de l'Université Laval et diplômé en sciences économiques de l'Université de Montréal, Gilles Lavoie a amorcé sa carrière en 1972 au ministère de l'Agriculture du Québec. Il a contribué à la mise en place du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. De 1980 à 1982, il a travaillé à titre de conseiller commercial à la Mission du Canada auprès de la communauté économique européenne. Entre 1982 et 2006, il a poursuivi son parcours au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Il y a rempli les fonctions de directeur général, tant aux programmes d'aide financière qu'aux services à l'industrie agricole, avant d'occuper le poste de directeur général principal. En 1986, monsieur Lavoie a été nommé président de l'Office de stabilisation des prix agricoles et de l'Office des produits agricoles, responsabilités qu'il a assumées respectivement jusqu'en 1991 et 1993. Il siège également aux conseils d'administration de Fondation Marco Depestre Ottawa et de l'Association québécoise pour l'avancement des Nations-Unies (AQANU), section Outaouais.



Pascale Mongrain

Nommée le 20 avril 2016

Mandat de quatre ans prenant fin le 19 avril 2020

Membre indépendant

DIRECTRICE GÉNÉRALE – FACULTÉ DE MÉDECINE – UNIVERSITÉ MCGILL

Pascale Mongrain est diplômée en droit de l'Université de Montréal et en administration des affaires de l'Université McGill; elle est membre du Barreau du Québec et de l'Ordre des comptables professionnels agréés. Par sa carrière riche et variée dans les domaines de la vérification, du droit, de la fiscalité et de la gestion, elle a acquis une expérience considérable en gouvernance, gestion financière, gestion des ressources humaines et gestion des infrastructures immobilières au sein de grandes organisations. De 1995 à 2008, elle a travaillé successivement chez Raymond Chabot Grant Thornton, à la Financière des Professionnels et à l'Association de planification fiscale et financière du Québec. Madame Mongrain a ensuite œuvré dans différents postes de haut niveau au sein de cabinets ministériels du gouvernement du Québec. Depuis l'année 2012, elle agit à titre de directrice générale de la Faculté de médecine de l'Université McGill. Elle siège également au conseil d'administration et au comité de gouvernance du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre.



Mirella Pisciuneri

Nommée le 27 mai 2015

Mandat de quatre ans prenant fin le 26 mai 2019

Membre indépendant

ASSOCIÉE – RICHTER GROUPE-CONSEIL INC.

Mirella Pisciuneri, CPA, CA est associée chez Richter. Elle est une spécialiste en consultation et en réorganisation de sociétés publiques comme privées. Au cours de sa carrière, elle a piloté de nombreux mandats en matière de revue des opérations ainsi que de restructuration formelle, informelle et opérationnelle. Madame Pisciuneri agit comme conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises et d'institutions financières dans le cadre de situations critiques pour leur organisation.



Charles-Félix Ross

Renommé le 6 décembre 2017

Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021

DIRECTEUR GÉNÉRAL – UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Charles-Félix Ross détient une maîtrise en économie rurale de l'Université Cornell et un baccalauréat en agroéconomie de l'Université Laval. Il est membre de l'Ordre des agronomes du Québec. Entre 1993 et 1997, il a assumé la fonction d'économiste à la Direction des recherches et des politiques agricoles à l'Union des producteurs agricoles (UPA). Par la suite, il a occupé le poste de directeur général à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec. De l'année 2009, au mois de mars 2016, il a occupé le poste de directeur général adjoint à l'UPA. Depuis le mois d'avril 2016, il en est le directeur général. Il siège aussi au conseil d'administration de l'Institut de recherche en économie contemporaine.



Claude Viel

Nommé le 6 décembre 2017

Mandat de quatre ans prenant fin le 5 décembre 2021

PRÉSIDENT – LES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC

Claude Viel est producteur de veaux d'embouche et producteur laitier. Il est copropriétaire de la Ferme Ladrière inc. depuis 1984. Il a occupé plusieurs fonctions au sein de différentes entreprises, notamment chez Abitibi Price, Sometal Atlantic et Bombardier transport et motoneige. Grâce à sa vaste connaissance de l'agriculture, il a été élu président des Producteurs de bovins du Bas-Saint-Laurent en 1994, et il assume depuis l'année 2010 la présidence des Producteurs de bovins du Québec, qui regroupe les productrices et producteurs de bœufs et de veaux du Québec. À ce titre, il œuvre au développement de l'industrie et à la relance de la production bovine. Il siège également au Conseil général de l'Union des producteurs agricoles.

Un poste vacant

Membre nommé parmi les personnes désignées par l'Union des producteurs agricoles.

TABLEAU 28
Assiduité des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités pour l'année 2017-2018

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
Gagnon, Alain Président du conseil d'administration : nommé le 8 novembre 2017 Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles : nommé le 15 décembre 2017 Membre du comité des services à la clientèle : nommé le 15 décembre 2017 Président du comité exécutif	3/3		3/3 ¹	3/3	2/2
Desrosiers, Ernest^{2,3} Président-directeur général Membre du comité exécutif	7/7		7/7	9/9	2/2
Cartier, Martin⁴	6/7			7/7 ⁵	0/1
Deshaies, Bernard Membre du comité de vérification	7/7		7/7		
Dion, Marc	7/7				
Ferron, Danielle Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	7/7			9/9	
Gagnon, Jacynthe Membre du comité des services à la clientèle	7/7				3/3
Lavoie, Gilles Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	7/7			9/9	
Mongrain, Pascale Présidente du comité de vérification Membre du comité exécutif	7/7		7/7		
Pisciuneri, Mirella	7/7				
Ross, Charles-Félix	6/7		4/7 À titre d'invité		

Membres	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de vérification	Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	Comité des services à la clientèle
NOUVEAUX MEMBRES					
Caron, Martin Nommé le 6 décembre 2017 Président du comité des services à la clientèle : nommé le 15 décembre 2017 Membre du comité exécutif	3/3				2/2
Lacroix, Marthe Nommée le 6 décembre 2017 Membre du comité de vérification : nommée le 15 décembre 2017	3/3		2/2		
Viel, Claude Nommé le 6 décembre 2017	3/3		2/2 À titre d'invité		
MEMBRES SORTANTS					
Boissonneault, David A démissionné le 9 juin 2017 Remplacé par monsieur Claude Viel	1/1				
Lalancette, Michèle Nommée le 6 décembre 2017 A démissionné le 21 mars 2018 Membre du comité des services à la clientèle	2/2				1/1
Lemieux, Pierre Membre du comité des services à la clientèle Remplacé par monsieur Martin Caron	3/4				1/1
Overbeek, Christian Membre du comité des services à la clientèle Remplacé par madame Michèle Lalancette	3/4			2/6 À titre d'invité	1/1
Total des séances tenues :	7	0	7	9	3

1. Le président du conseil d'administration peut participer à toute séance d'un comité.
2. Le président-directeur général peut être invité aux séances de tous les comités.
3. Nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général le 26 avril 2017.
4. Monsieur Martin Cartier était vice-président du conseil d'administration jusqu'au 15 décembre 2017 et en a assumé la présidence jusqu'au 7 novembre 2017.
5. Monsieur Martin Cartier a été président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles jusqu'au 2 décembre 2017.

TAUX GLOBAL DE PARTICIPATION : 95,6%

Rémunération des administrateurs de la société au 31 mars 2018

Le gouvernement a établi la rémunération à laquelle les administrateurs indépendants ont droit¹.

Présidence du conseil d'administration	
Rémunération annuelle	18 110 \$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités	849 \$
Membre du conseil	
Rémunération annuelle	9 055 \$
Montant par présence aux séances du conseil et des comités	566 \$
Présidence d'un comité	
Rémunération annuelle additionnelle	3 396 \$

Membres	Rémunération au 31 mars 2018
Alain Gagnon Président du conseil d'administration Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles	5 281,46 \$
Pascale Mongrain Vice-présidente du conseil d'administration Présidente du comité de vérification	2 223,59 \$
Martin Cartier	1 359,86 \$
Bernard Deshaies	1 925,86 \$
Danielle Ferron	1 925,86 \$
Marthe Lacroix	1 642,86 \$
Gilles Lavoie	1 925,86 \$
Mirella Pisciueneri	1 359,86 \$
Total	17 645,21 \$

1. Décret 174-2018 du 28 février 2018.

RAPPORTS DES COMITÉS

Comité de vérification

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances du comité à l'initiative du président.

Le comité assume plusieurs mandats, notamment :

- veiller à ce que les exigences propres à une saine gestion, incluant les exigences financières des lois, règlements ou politiques de la société, soient respectées ;
- s'assurer de la mise en place de mécanismes de contrôle interne applicables, entre autres, aux états financiers et à la gestion des risques ;
- examiner et recommander l'approbation du budget annuel et des états financiers par le conseil d'administration ;
- examiner toute question à caractère opérationnel ou comportant une incidence budgétaire nécessitant l'approbation du conseil d'administration ;
- approuver le plan annuel de vérification interne et évaluer la gestion des activités de la Direction de la vérification interne pour les travaux et mandats de vérification.

Le comité entretient aussi des rapports directs avec le Vérificateur général du Québec pour s'assurer de l'intégrité de l'information présentée dans les états financiers de la société et des fonds qu'elle administre.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité de vérification a tenu sept séances au cours de l'exercice financier 2017-2018. À chacune des séances, une période à huis clos a lieu en l'absence de la direction.

Le comité fait rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités après chaque séance.

Au cours de la période 2017-2018, le comité a consacré des efforts importants à la gestion des risques financiers et organisationnels et au suivi des indicateurs de performance de l'organisation.

Volets budgétaire et financier

Le comité s'est penché sur la proposition budgétaire 2018-2019 de la société et en a recommandé l'approbation par le conseil d'administration, tout en assurant un suivi budgétaire périodique. Il a pris connaissance des résultats des travaux du Vérificateur général sur le processus de prévisions budgétaires de la société dans le contexte de la publication du rapport préélectoral du ministère des Finances, et s'est penché sur les recommandations à y donner.

Dans le cadre de ses travaux, le comité a été amené à évaluer les incidences budgétaires découlant des nouveaux programmes de la société et des modifications proposées à ses programmes existants, incluant les bonifications apportées aux mesures d'aide à la relève agricole en financement et en assurance et protection du revenu pour en faire la recommandation au conseil d'administration. Les programmes examinés par le comité sont les suivants :

- Programme d'assurance récolte ;
- Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles ;
- Programme Agri-Québec ;
- Programme d'appui financier à la relève agricole ;
- Programme d'appui à la diversification et au développement régional ;
- Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec ;
- Programme de soutien au secteur de la pomme de terre ;
- Programme de fonds d'urgence relatif à la diarrhée épidémique porcine (DEP), au Delta coronavirus porcin (DCVP) et au Senecavirus A (SVA) au Québec ;
- Programme d'aide complémentaire au plan d'indemnisation des dommages causés par la faune (sauvagine).

Il a recommandé les modifications de concordance qui en découlent au Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec (RLRQ chapitre L-0.1, r. 1). Enfin, il s'est penché sur le mandat confié à la société dans le cadre de l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises affectées par des épisodes exceptionnels de grêle en 2017.

Le comité a proposé des ajustements à la méthodologie de tarification en ASREC pour accélérer la prise en compte du constat climatique favorable et du surplus du fonds d'assurance. Il a été saisi de la mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation et l'adaptation de l'assurance récolte.

Il a reçu les résultats des études de coûts de production réalisées par le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) pour les produits Agneaux et Pommes. Dans le secteur porcin, il s'est penché sur le rapport du CECPA concernant les entreprises de grande taille et l'établissement de la population admissible en vue de la prochaine étude de coûts de production.

Il a recommandé le renouvellement de l'ouverture de crédit pour le financement à l'avance à l'entaille en acériculture.

Après avoir pris connaissance du plan d'audit du Vérificateur général, les membres du comité ont analysé les états financiers consolidés audités de la société et des fonds fiduciaires qu'elle administre au 31 mars 2018 et a recommandé leur approbation au conseil d'administration. Chacune des rencontres avec les représentants du Vérificateur général a été complétée par un huis clos et le comité a assuré le suivi des recommandations de ces derniers. À cette occasion, le comité s'est assuré de la mise en place d'un contrôle annuel sur la répartition des intérêts, par production, dans les comptes du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

Le renouvellement du régime d'emprunts à court terme de La Financière agricole a fait l'objet du suivi approprié.

Enfin, le comité a analysé la stratégie de placement de la société et les propositions de portefeuilles de référence afférentes et a recommandé les ajustements requis à la Politique générale de placement et de financement au conseil d'administration.

Gestion des risques

Le comité de vérification a poursuivi ses travaux sur la démarche de gestion des risques organisationnels. Il a effectué la mise à jour des risques majeurs à prioriser. Il a examiné la documentation liée à ces risques majeurs et s'est assuré de la mise en place de mesures de contrôle ou d'atténuation de ces risques avant de les soumettre au conseil d'administration. L'actualisation des risques à prioriser sur une base annuelle a été intégrée à la démarche que le comité a recommandée de dissocier de l'exercice financier. Le comité a également demandé qu'un éclairage additionnel sur la sécurité des actifs informationnels soit présenté au comité responsable du volet des ressources informationnelles.

Le comité a de plus été saisi des enjeux en gestion des risques liés à la nouvelle entente fédérale-provinciale-territoriale *Partenariat canadien pour l'agriculture* qui entrait en vigueur le 1^{er} avril 2018.

Le comité s'est aussi penché sur la révision du modèle d'affaires en financement. Il a proposé la hausse de la limite d'engagements financiers au conseil d'administration et a examiné le plan de travail visant à définir l'intérêt de la société envers la prise de risque. De plus, il a soumis au conseil d'administration des modifications au Cadre de délégation en financement agricole et forestier après avoir évalué leurs impacts sur le niveau de risque lié aux activités de financement.

Il a été saisi du bilan de la vérification de la conformité en financement pour les dossiers agricoles et forestiers à risque élevé et a pris connaissance du cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives dans les cas d'épizooties.

Le comité a ainsi réalisé le suivi des principaux risques ayant une incidence sur la performance de la société.

Suivi des indicateurs de performance

Le comité a poursuivi la révision amorcée du tableau de bord corporatif en retirant des indicateurs liés à la gestion et en introduisant de nouveaux indicateurs significatifs permettant d'évaluer la performance de la société au regard des activités couvrant l'ensemble de sa mission, de ses ressources, de ses services à la clientèle et de l'atteinte des objectifs prévus à son Plan stratégique 2015-2018 et au Plan d'action de développement durable 2015-2018.

De plus, le comité a recommandé au conseil d'administration les indicateurs et les organismes ciblés pour la réalisation de la démarche d'étalonnage liée à l'étude de performance comparée de 2017.

Le suivi du tableau de bord a permis d'avoir une vision globale de la performance de l'organisation et d'émettre, dans le cadre de ses travaux, des commentaires et des avis en ce qui concerne l'évaluation de la performance de la société.

Vérification interne

Le comité a approuvé le plan d'audit 2017-2018 de vérification interne et a effectué le suivi de l'ensemble des travaux de vérification réalisés, tant à l'interne qu'à l'externe. Il a examiné le rapport d'activités annuel en vérification interne et a formulé des propositions sur les opportunités d'amélioration des travaux de vérification. Il a également recommandé des ajustements à la politique de vérification interne.

Enfin, le comité a été informé d'une proposition de positionnement concernant la pratique d'évaluation de programme à la société.

Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles

MANDAT DU COMITÉ

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles est formé de trois membres indépendants du conseil d'administration. Il est actuellement présidé par le président du conseil d'administration. Un autre administrateur peut également être invité aux séances à l'initiative du président.

Le comité a plusieurs mandats, notamment :

- veiller à l'application des principes de gouvernance prévus par la loi constitutive de la société et par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, (RLRQ chapitre G-1.02), et ce, en collaboration avec les membres du conseil d'administration et de la direction de La Financière agricole ;
- superviser les fonctions stratégiques du conseil d'administration ;
- proposer les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société et assurer un suivi à cet égard ;
- procéder à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et lui faire rapport ;
- veiller à l'application du Règlement intérieur de La Financière agricole du Québec ;
- exercer un suivi en matière de ressources humaines et de relève des dirigeants ;
- apprécier les grandes stratégies d'investissement des technologies de l'information ;
- analyser la programmation en ressources informationnelles de la société de même que tout projet en ressources informationnelles nécessitant l'approbation du conseil d'administration.

RAPPORT DU COMITÉ

En 2017-2018, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles a tenu neuf séances. À chacune des séances, une période à huis clos a lieu en l'absence de la direction. Aussi, il fait rapport au conseil d'administration de l'ensemble de ses activités après chaque séance.

Au cours de cette période, il a poursuivi ses travaux sur les dossiers liés notamment à la gouvernance, à la performance et à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation et aux technologies de l'information. Le volet relève des dirigeants a également sollicité ses membres.

Gouvernance

Le comité a recensé l'ensemble des recommandations publiées dans les différents rapports produits sur la performance organisationnelle afin d'en assurer le suivi et a été saisi de l'inventaire des principaux dossiers corporatifs et chantiers en cours.

Un cadre de gouvernance présentant les principaux mécanismes de gouvernance en place et situant le rôle et les responsabilités des instances décisionnelles a été élaboré et soumis à l'approbation du conseil. L'arrivée de nouveaux membres au conseil d'administration a amené le comité à revoir la composition de tous les comités pour recommandation au conseil. Des bonifications au Programme d'accueil et d'intégration des membres ont été recommandées au conseil de même qu'un Programme de formation continue à l'intention des administrateurs. Le comité a aussi mis à jour le profil de compétence et d'expérience des administrateurs et proposé une grille permettant d'identifier les expertises clés recherchées par le conseil et celles détenues par les membres actuels.

De plus, il a renforcé le processus d'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs. De fait, il a proposé des évaluations spécifiques pour le fonctionnement et la performance des comités, de leurs membres et de la présidence du conseil d'administration. Après avoir pris connaissance des résultats de l'évaluation 2017 et identifié des pistes d'amélioration, le comité a recommandé le remaniement des ordres du jour du conseil de façon à permettre aux comités de jouer pleinement leur rôle.

Performance et objectifs stratégiques

La société doit adopter, tous les trois ans, des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance, incluant l'étalonnage avec des organisations similaires. Le comité s'est penché sur les résultats des travaux liés à cette démarche, soit le rapport réalisé par le Mouvement québécois de la qualité au moyen de l'outil QUALImètre et l'Étude de performance comparée 2017 réalisée par l'Observatoire de l'administration publique de l'ÉNA. Il s'est assuré de la priorisation des pistes d'amélioration et de l'élaboration d'un plan pour la mise en œuvre des principales recommandations de ces rapports.

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la société a réalisé sa revue de mandat. Le comité a été associé à la planification des travaux et en a assuré un suivi à mi-parcours. Le projet de rapport produit par une firme externe lui a été soumis pour commentaires avant son dépôt au conseil.

Le comité a également été mis au fait des propositions concernant la révision du modèle d'affaires de la société en financement.

Le comité a aussi examiné le projet de Plan d'exploitation 2017-2018 et en a recommandé l'approbation au conseil. Il s'est penché sur l'état de l'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2015-2018, a reçu le bilan des résultats, à mi-année, du Plan d'action de développement durable 2015-2018 et du Plan d'exploitation 2016-2017 et a apprécié le degré d'atteinte des cibles respectives prévues à ces plans. La synthèse des résultats de l'autoévaluation de l'intégration du développement durable au sein de l'organisation lui a été présentée ainsi que l'étalonnage avec d'autres organisations.

Le suivi de la mise en œuvre de la recommandation formulée par la Commission de l'administration publique concernant les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société a été assuré.

Le comité a été informé d'une proposition de positionnement concernant la pratique d'évaluation de programmes de la société.

Le comité a aussi été saisi d'initiatives mises en place au cours de l'exercice financier pour répondre à des obligations découlant du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2018 :

- le Plan d'action 2017-2019 pour favoriser les bonnes pratiques agricoles, le bien-être animal et la production de biens et services environnementaux ;
- et la Procédure de signalement des situations non conformes pour des pratiques susceptibles de contrevenir à des lois administrées par les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et celui du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Enfin, les travaux du comité dans ces différents dossiers lui ont permis d'apprécier la performance de la société.

Ressources informationnelles

Les ressources informationnelles ont fait l'objet d'un suivi soutenu par le comité. Ce dernier s'est assuré que le plan de travail lié à la refonte des systèmes informatiques de mission pour contrer leur désuétude anticipée suit son cours. Il a examiné la programmation annuelle en ressources informationnelles ainsi que les projets informatiques nécessitant une approbation et en a fait la recommandation au conseil d'administration. Il a de plus sollicité un éclairage sur la sécurité des actifs informationnels et a apprécié les méthodes d'estimation des coûts des projets informatiques en lien avec les bonnes pratiques. Enfin, il a initié une démarche visant à optimiser la gouvernance des technologies de l'information.

Ressources humaines et relève

Le comité a assuré un suivi particulier sur le volet des ressources humaines. Après avoir actualisé le profil de compétence des vice-présidents, le comité a participé activement au processus de sélection de candidatures à des postes de vice-présidents et a fait la proposition de candidats au conseil d'administration pour recommandation au gouvernement.

Après avoir pris connaissance du bilan du plan d'action organisationnel de la mobilisation des personnes 2016-2018, le comité a examiné les résultats du sondage sur la mobilisation 2017.

Il s'est préoccupé de la mise en place de mesures visant à assurer un bassin de relève de gestion et à réduire les risques associés à la perte d'expertise pour les postes-clés. Un plan de développement des ressources humaines visant spécifiquement le développement du personnel lui a été présenté et la démarche d'évaluation de rendement des employés a fait l'objet de propositions de bonifications en ce qui a trait à son application.

De plus, il s'est informé de nouveaux outils visant à répondre à des obligations légales, soit la procédure établie au regard de la Loi favorisant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, (RLRQ, chapitre D-11.1) de même que du Cadre de gestion en matière de prévention et de gestion de l'incivilité, les situations de conflit et de harcèlement psychologique en milieu de travail.

Comité des services à la clientèle

MANDAT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle est composé de trois membres représentant l'Union des producteurs agricoles et d'un membre indépendant du conseil d'administration.

Ce comité assure le suivi des orientations de la société en matière de services à la clientèle. Il analyse les normes, politiques et directives concernant les services à la clientèle et les orientations qui les sous-tendent. Il évalue l'engagement de services à la clientèle et le soumet au conseil pour adoption. Il examine périodiquement le taux de satisfaction de la clientèle et propose les améliorations à apporter aux services dispensés aux clients. Il se préoccupe de la qualité et du coût des services à la clientèle. Il prend connaissance du rapport d'activités produit sur le traitement des plaintes et les demandes de révision et propose, au besoin, les améliorations à y apporter.

RAPPORT DU COMITÉ

Le comité des services à la clientèle a tenu trois rencontres au cours de la dernière année. À chacune des séances, une période à huis clos a lieu en l'absence de la direction. Le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration après chaque séance.

Engagement de services à la clientèle et suivi de la performance

Le comité a été consulté sur le projet de déclaration de services à la clientèle qui a été bonifié par l'intégration de cibles de performance en matière de délais pour les services rendus.

Il a également été sensibilisé à l'approche client et à l'offre de service de la société ainsi qu'à la gestion et aux mécanismes de suivi des opérations du réseau régional permettant d'apprécier la performance de la société au regard de l'engagement des services à la clientèle.

Sondages sur la satisfaction de la clientèle et amélioration des services

Les membres du comité ont été interpellés quant aux sondages portant sur la satisfaction de la clientèle.

- Ils ont été informés de la planification des sondages auprès de la clientèle pour l'année 2017-2018.
- Ils ont analysé les résultats du sondage de 2017 et ont pris connaissance des enjeux qui se dégagent des commentaires formulés par les répondants. Ils ont examiné le questionnaire élaboré pour le sondage 2018 et ont formulé des propositions de modifications pour l'édition 2019.
- Ils se sont penchés sur les résultats des sondages de rétroaction sur les services rendus à la clientèle à l'égard d'éléments précis ainsi que sur les résultats des sondages particuliers et des groupes de discussion portant sur la satisfaction de la clientèle à l'égard des programmes de financement agricole, d'assurance et de protection du revenu.
- Ils ont examiné les plans d'action sur la satisfaction de la clientèle et sur les programmes élaborés à partir des résultats de l'ensemble des sondages et ont proposé des actions spécifiques visant à augmenter le niveau de satisfaction de la clientèle.

Le comité a pu ainsi apprécier la performance de l'organisation en matière de satisfaction de la clientèle.

Il a de plus assuré un suivi sur plusieurs dossiers en lien avec l'amélioration des services à la clientèle et a proposé des pistes d'amélioration à ces services :

- L'exécution du Plan d'action sur la simplification des communications écrites destinées à la clientèle, relativement à l'objectif d'amélioration des modes de prestation de services à la clientèle prévue au Plan stratégique 2015-2018 de la société. Il a aussi pris connaissance du Plan stratégique de communication 2017-2018 visant, notamment, à vulgariser et accroître la compréhension des programmes auprès de la clientèle.
- Les améliorations apportées à la prestation électronique de services pour le dossier client afin de permettre à la clientèle d'effectuer ses transactions en ligne et les mesures à mettre en place afin d'augmenter le taux d'adhésion au dépôt direct.
- L'implantation de la collecte unifiée des données financières de la clientèle et l'état d'avancement du projet d'implantation d'un progiciel de gestion de la relation client visant à assurer une gestion intégrée de ces données.

Plusieurs projets ou réalisations lui ont été présentés :

- Les bilans des campagnes d'appels automatisés et de la campagne d'adhésion à l'assurance récolte et d'information 2017. Le comité s'est d'ailleurs particulièrement attardé au taux de couverture de certaines productions agricoles.
- Les bonifications apportées aux mesures d'aide à la relève agricole en assurance et protection du revenu et en financement.
- Le projet de révision du modèle d'affaires en financement.
- Un portrait de la clientèle en financement 2015.

Les membres du comité ont été appelés à examiner :

- Les modalités de gestion administrative du programme Agri-stabilité au Québec en comparaison avec celles des autres administrations canadiennes ayant le mandat de gérer ce programme.
- Les rapports synthèses annuels sur l'application de la Politique sur le traitement des plaintes et l'application de la Politique sur les demandes de révision.

Enfin, la nouvelle image corporative de La Financière agricole a été présentée au comité.

COMITÉ DE DIRECTION

Le président-directeur général est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il est responsable de l'administration de la société, qu'il dirige de façon à s'assurer de l'atteinte des objectifs dans le respect des lois et des mandats qui lui sont confiés.

Il est appuyé dans ses fonctions par une équipe de direction composée de cinq personnes, soit quatre vice-présidents et vice-présidente et de la secrétaire générale.

Cette équipe effectue, notamment, en comité, une première analyse des dossiers qui doivent être présentés au conseil d'administration. Cet examen permet d'orienter les discussions vers les priorités et, le cas échéant, d'obtenir des précisions sur certains éléments des dossiers destinés au conseil d'administration et à ses comités.

Le comité de direction tient ses réunions sur une base bimensuelle.



Renée Saint-Hilaire (secrétaire générale), Jean-François Brouard (vice-président aux assurances et à la protection du revenu), Ernest Desrosiers (président-directeur général), Richard Laroche¹, Sylvie Grondin² et André Picard³ (vice-président au financement).

1. Monsieur Richard Laroche était directeur général de l'administration avant d'être nommé vice-président de La Financière agricole du Québec le 26 février 2018, avec entrée en fonction le 2 avril 2018 comme vice-président à la clientèle.
2. Madame Sylvie Grondin a été vice-présidente à la clientèle jusqu'au 25 mars 2018.
3. Monsieur André Picard a été nommé le 29 novembre 2017, date de son entrée en fonction.

Rémunération des principaux dirigeants

Comme l'exige la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02), le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par La Financière agricole à ses principaux dirigeants au cours de l'année se terminant le 31 mars 2018.

TABLEAU 29

Liste des dirigeants et leur rémunération

Administrateur	Fonction	Rémunération en 2017-2018 (\$)
Desrosiers, Ernest	Président-directeur général	198 872
Grondin, Sylvie ¹	Vice-présidente à la clientèle	186 186
Brouard, Jean-François	Vice-président aux assurances et à la protection du revenu	160 342
Émond, Jean-Pierre	Directeur des affaires juridiques	153 623
Laroche, Richard ²	Vice-président, Direction générale de l'administration	137 304

1. Madame Sylvie Grondin a été vice-présidente à la clientèle jusqu'au 25 mars 2018. Elle a été par la suite administratrice d'État.
2. Monsieur Richard Laroche a occupé la fonction de vice-président de La Financière agricole à partir du 26 février 2018, jusqu'à la fin de l'année financière.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc., filiale d'investissement de La Financière agricole, est une société par actions qui soutient, sous forme de capital de risque, des projets favorisant le développement des secteurs agricole et agroalimentaire.

Ses actions sont détenues à 90,1 % par La Financière agricole et à 9,9 % par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ).

Capital Financière agricole inc. est gérée par un conseil d'administration composé de neuf administrateurs désignés par La Financière agricole, dont deux administrateurs sont désignés après entente avec l'Union des producteurs agricoles du Québec et un administrateur est désigné par le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ). Au 31 mars 2018, le conseil d'administration comptait huit membres.

Tous les projets d'investissement soumis à Capital Financière agricole inc. sont analysés par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, le conseil d'administration a procédé à une révision en profondeur de son code d'éthique et de déontologie afin de prendre en compte la modernisation des principes de gouvernance et de clarifier les rôles et responsabilités des administrateurs en fonction des nouveaux principes. Cette refonte a permis de préciser et d'éclaircir les devoirs et fonctions des administrateurs, qui s'articulent autour des devoirs de diligence et de loyauté, ainsi que leurs obligations pendant et après la fin de leur mandat. Les règles de confidentialité requises pour assurer le bon fonctionnement du conseil d'administration ont aussi été précisées.

Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc.

LISTE DES MEMBRES



Ernest Desrosiers

Président du conseil d'administration
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec



Isabelle Bouffard

Directrice des Recherches
et politiques agricoles
Union des producteurs agricoles



Martin Caron¹

Premier vice-président
Union des producteurs agricoles



Jacques Desmeules²

Administrateur de société



Louise Leblanc³

Sous-ministre adjointe à la formation
bioalimentaire
– Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation du Québec



André Picard^{2,3}

Vice-président au financement
La Financière agricole du Québec



Johanne Tanguay

Gestionnaire-conseil



Benoît Tétrault²

Directeur de portefeuille
agroalimentaire Fonds
de solidarité FTQ



Murielle Joncas⁴

Directrice générale
par intérim
Capital Financière
agricole inc.



Renée Saint-Hilaire

Secrétaire du conseil

UN POSTE VACANT

1. Monsieur Caron a été nommé membre du conseil d'administration de Capital Financière agricole inc. le 8 février 2018 à la suite de la démission de monsieur Pierre Lemieux le 27 novembre 2017.
2. Membre du comité de vérification.
3. Madame Leblanc et monsieur Picard ont été nommés membre du conseil d'administration de Capital Financière agricole inc. le 12 mai 2017.
4. Madame Joncas a été nommée directrice générale par intérim de Capital Financière agricole inc. le 22 juin 2017.

APPLICATION D'AUTRES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

Le Code de déontologie et la Procédure concernant la déclaration d'intérêts des employés de La Financière agricole définissent les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans l'exercice de ses fonctions. Un comité consultatif en matière d'éthique et de déontologie assure un suivi régulier des déclarations d'intérêts produites par les employés, et ce, de façon à éviter toute situation où un employé aurait des intérêts personnels qui pourraient l'emporter sur l'intérêt public envers lequel il exerce ses fonctions.

L'organisation est également assujettie au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet, par l'entremise de la Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel (logiciel collaboratif) et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. De plus, elle assure une vigie étroite de cette utilisation. Différentes activités de sensibilisation sont réalisées annuellement pour assurer le maintien d'une saine culture éthique au sein de l'organisation.

POLITIQUE GOUVERNEMENTALE SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

La Financière agricole peut accorder une aide financière dans le cadre des programmes qu'elle adopte et pour lesquels elle en détermine les conditions et les limites d'application ou dans le cadre de ceux qu'elle administre en application de sa loi constitutive. Malgré l'absence d'acte réglementaire au sein de La Financière agricole, la volonté gouvernementale de poursuivre les efforts de simplification des formalités administratives pour les entreprises demeure une préoccupation importante dans l'élaboration et l'application de ses programmes.

Actions entreprises et résultats obtenus relativement à l'allégement administratif

ASSOUPLISSEMENT DES EXIGENCES

En 2016-2017, La Financière agricole prenait la décision d'alléger le processus de déclaration des dommages à l'assurance récolte. Ce nouveau processus permet aux producteurs agricoles de transmettre leurs rendements sur la base d'une déclaration sans la nécessité de transmettre des pièces justificatives, de procéder à un échantillonnage ou d'effectuer un décompte physique à la ferme. Les pièces justificatives sont requises seulement sur demande. Ce processus allégé a été mis en application pour la première fois en 2017-2018.

COLLECTE UNIFIÉE DES DONNÉES FINANCIÈRES

Au cours de l'année 2017-2018, La Financière agricole a poursuivi la réalisation du projet de collecte unifiée des données financières. Depuis le 31 octobre 2017, le nouvel outil de saisie pour la collecte unifiée des données financières est disponible pour les clients et leurs mandataires pour l'année de participation 2017. Du mois d'octobre à décembre 2017, une série de formations a été planifiée et offerte aux préparateurs accrédités de données financières et au personnel de l'organisation. Près de 600 personnes ont assisté à l'une des 17 formations offertes à travers le Québec.

La collecte de données financières de la clientèle permet de recueillir, de gérer et aussi de rendre disponibles ces données afin de répondre aux besoins de l'ensemble des unités administratives de La Financière agricole.

Cette nouvelle façon de faire permet de transmettre électroniquement les données nécessaires telles que les unités productives, les inventaires, les revenus et dépenses, le bilan ainsi qu'une image des états financiers nécessaires pour les programmes AGRI et de financement, et ce, en une seule déclaration. Elle permet également d'éliminer le travail administratif relié à la réception et la saisie des informations reçues sous forme papier.

De ce fait, par l'optimisation du processus de collecte, la réduction du nombre d'envois de demandes d'information auprès de la clientèle de la part de La Financière agricole vient respecter, en tout point, les orientations stratégiques puisqu'elle améliore la prestation de services, tout en diminuant le nombre de demandes d'informations effectuées auprès de la clientèle.

ADHÉSION AU DÉPÔT DIRECT

À partir du mois de décembre 2017, une stratégie a été élaborée pour augmenter l'adhésion au dépôt direct puisque l'organisation a la volonté d'améliorer et d'accentuer les transactions électroniques avec sa clientèle. L'adhésion à ce service est rapide et fonctionnelle pour la clientèle. Une campagne publicitaire a été effectuée par le biais du dossier en ligne, sur le site Internet et sur la page Facebook de l'organisation. De plus, une formation a été donnée auprès du personnel en contact direct avec la clientèle. L'objectif était d'atteindre un taux d'adhésion de 60 % au 31 mars 2018, le résultat obtenu est de 57 %. D'autres actions de la stratégie sont en évaluation et seront déployées au cours de l'exercice 2018-2019.

SIMPLIFICATION DES COMMUNICATIONS À LA CLIENTÈLE

La Financière agricole s'est engagée, au cours des dernières années, dans un important projet de simplification visant une cohérence accrue et une diminution du volume des communications écrites de même qu'une bonification de leur contenu.

Les principaux objectifs inscrits au plan d'action de simplification des communications écrites destinées à la clientèle sont les suivants:

- Simplifier en révisant et vulgarisant l'ensemble des communications écrites;
- Uniformiser la présentation des documents;
- Réduire le volume de correspondance postale en optimisant l'utilisation des services électroniques.

Un important projet visant la réduction du volume de correspondance postale est en cours, soit « Inscription au Zéro Papier », pour les utilisateurs du dossier en ligne. Ce projet permettra aux clients de recevoir leur correspondance uniquement par le biais de la boîte postale de leur dossier en ligne. Les clients peuvent également choisir de recevoir des avis de cotisation en ligne s'ils effectuent tous leurs paiements à partir des services en ligne de leur institution financière ou à partir de leur compte AGRI. Une fois inscrits, afin de faciliter la gestion de la correspondance reçue, les clients sont avisés par courriel, à raison d'une fois par jour, du dépôt de nouveaux documents dans leur boîte postale. Les prochaines étapes consistent à poursuivre les efforts de simplification en continu au cours de l'année 2018-2019.

SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES ET DES FORMULAIRES

La Financière agricole a révisé le processus d'inscription du responsable du dossier en ligne d'une entreprise agricole en permettant à son actionnaire ou son propriétaire de se désigner à ce titre simplement en s'identifiant auprès du service de soutien de la prestation électronique de services. La révision a également permis de réduire le nombre de situations pour lesquelles des documents sont exigés.

Moyens technologiques et systèmes mis en place susceptibles d'alléger le fardeau administratif des entreprises

La Financière agricole améliore d'année en année sa prestation électronique de services. Une étude comparative a d'ailleurs été menée entre la prestation électronique de services de La Financière agricole et celle d'une organisation canadienne similaire. Les résultats de l'analyse montrent que la prestation électronique de services et le dossier en ligne se comparent avantageusement. Les courriels et l'utilisation de messages textes de notification pourraient être pertinents à évaluer pour informer davantage la clientèle.

Régulièrement, des fonctionnalités sont ajoutées ou des modes de fonctionnement sont bonifiés afin que la clientèle puisse effectuer des transactions en ligne évitant ainsi des délais, l'utilisation de formulaires ou des démarches plus élaborées.

Afin de faciliter la consultation du dossier en ligne, depuis le 17 octobre 2017, tous les utilisateurs de ce service sont appelés à mettre à jour leur profil et à répondre à des questions secrètes afin de pouvoir réinitialiser leur mot de passe et récupérer leur code d'utilisateur en toute sécurité et de façon autonome.

De plus, au mois de mars 2018, une nouvelle fonctionnalité a été ajoutée dans le dossier en ligne pour les clients du secteur ovin. Ils peuvent maintenant télécharger leurs données Agri-stabilité à des fins de rapport de performance. Ils n'ont qu'à recopier leurs données téléchargées dans l'outil Web ComparO, géré par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Le client peut ainsi comparer tant les critères techniques, tels que les agnelages, la mortalité, les catégories d'agneaux vendus ou le temps de travail, que les performances économiques et financières de son entreprise, notamment la marge bénéficiaire dégagée ou encore l'endettement.

Autres mesures permettant de réduire le fardeau administratif des entreprises

La Financière agricole vise à simplifier la démarche d'affaires pour les clients ainsi que les processus administratifs pour le personnel.

Elle a entrepris une démarche *Lean* visant l'optimisation du processus de révision, de conception et de mise en œuvre des programmes. Ces travaux, qui se poursuivront en 2018-2019, ont pour objectif de réduire les délais de 20% et les efforts de 10% pour leur mise en place.

À l'été 2017, à la suite de la finalisation de l'évaluation d'opportunité, débutait l'analyse préliminaire du projet de Gestion de la Relation Client (GRC). Elle constitue une stratégie, un processus d'entreprise et un ensemble d'outils et de techniques destinés à capter, traiter, analyser les informations relatives aux clients.

À l'automne 2017, La Financière a entamé officiellement les analyses devant conduire à la révision de son modèle d'affaires en financement, et ultérieurement, à la refonte des systèmes concernés.

Enfin, La Financière agricole a entrepris, en concertation avec d'autres ministères, des travaux visant à simplifier la gestion administrative de la mesure d'écoconditionnalité relative au bilan phosphore.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Comme tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec, La Financière agricole se doit de répondre aux exigences de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Pour s'y conformer davantage, La Financière agricole a poursuivi en 2017-2018 la mise à jour de sa politique linguistique. Elle est dans l'attente d'un avis de l'Office québécois de la langue française à ce sujet.

En plus de sa politique linguistique, La Financière agricole dispose d'une Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français. C'est un mandataire et un comité permanent qui veillent à l'application de ces deux politiques et de leurs mises à jour.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

En 2017-2018, La Financière agricole a reçu 435 demandes d'accès à des documents ou à des renseignements personnels. 94,5% de celles-ci ont été traitées dans les délais impartis par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) ci-après nommée «Loi sur l'accès». C'est 164 demandes de plus que l'an passé.

TABLEAU 30

Nombre total de demandes reçues	435
---------------------------------	-----

TABLEAU 31

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière		
	Demandes d'accès		Rectification (Nombre)
	Documents administratifs (Nombre)	Renseignements personnels (Nombre)	
0 à 20 jours	15	396	-
21 à 30 jours	5	11	-
31 jours et plus	1	6	-
Total	21	413	-

TABLEAU 32

Nombre de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			Dispositions de la Loi invoquées
	Demandes d'accès		Rectification (Nombre)	
	Documents administratifs (Nombre)	Renseignements personnels (Nombre)		
Acceptée (entièrement)	16	412	-	-
Partiellement acceptée	-	-	-	-
Refusée (entièrement)	4	1	-	15, 37(2), 54 et 56
Autres	1	-	-	48

TABLEAU 33

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Aucune
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	Aucun

Enfin, conformément à l'article 67.3 de la Loi sur l'accès, La Financière agricole tient un registre de communication de renseignements divulgués à des tiers lorsque l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS À DES TIERS

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, La Financière agricole s'est vu confier, par le gouvernement du Québec, l'administration et la gestion de l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par des épisodes exceptionnels de grêle en 2017, par l'entremise d'Agri-relance prévu à l'Accord-cadre Cultivons l'avenir 2 (décret 1037-2017 du 25 octobre 2017).

À titre d'administrateur de l'Initiative Canada-Québec, La Financière agricole a informé, par écrit, les participants qu'elle communiquera au MAPAQ, sans leur consentement, tel que le permet l'article 67.2 de la Loi sur l'accès, l'ensemble des renseignements personnels et confidentiels recueillis et générés par le traitement de leur demande d'aide financière. Ces renseignements concernent l'identification complète du demandeur, la superficie totale affectée, leur valeur admissible, le niveau d'intensité des dommages et les montants versés par culture.

Également, les participants ont été avisés qu'il était possible que le MAPAQ partage l'information, les données ainsi que les rapports de vérification et d'évaluation portant sur l'Initiative Canada-Québec avec Agriculture et Agroalimentaire Canada puisque ce ministère est une partie prenante de cette dernière. Le partage de ces informations se fait sous réserve des lois applicables en matière de protection des renseignements personnels et de protection de la vie privée.

Par ailleurs, le MAPAQ a confié à La Financière agricole le mandat d'appliquer, en son nom, le Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique. Dans le cadre de ce mandat, le MAPAQ et La Financière agricole doivent échanger des renseignements concernant une clientèle commune, dont les renseignements personnels et confidentiels nécessaires à la prestation de services requis pour la réalisation du mandat, au suivi des projets bénéficiant d'une aide financière du programme de soutien et de leurs retombées, à la reddition de comptes relative à ce programme et à la saine gestion de celui-ci. La communication de ces renseignements est encadrée par une entente signée le 10 novembre 2017 par le ministre du MAPAQ et La Financière agricole, laquelle entente est permise en vertu de l'article 67.2 de la Loi sur l'accès.

La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, sans le consentement de la personne concernée, selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication de renseignements personnels.

TABLEAU 34

Liste des ententes de communication de renseignements

Organisme	Justification
Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec	Aux fins de l'application du Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises auprès de l'Association des producteurs de fraises et de framboises du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 182), édicté en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1).
Les Producteurs de bovins du Québec	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit Bouvillons et bovins d'abattage afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables.
	Aux fins de la transmission de données des producteurs de veaux de grain, pour déterminer le nombre de veaux assurables.
	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux d'embouche et Veaux de grain.
Les Producteurs de pommes de terre du Québec	Communication de renseignements détenus par La Financière agricole aux producteurs afin que ceux-ci obtiennent les informations nécessaires à l'application du plan conjoint et des différents règlements édictés en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1).
Les Éleveurs de porcs du Québec	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les Éleveurs de porcs du Québec transmettent les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs, d'une part, et celles relatives aux déclarations du nombre et du lieu de naissance des porcelets entrés en atelier de finition, d'autre part.
Les Producteurs de pommes du Québec	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises.
Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	Dans le cadre du mandat qui a été confié au centre d'études par La Financière agricole de réaliser des études de coûts de production.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agri-Traçabilité Québec	Permettre au ministre d'exercer les fonctions qui lui sont dévolues en matière de santé animale, notamment par la Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42) et son Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux (RLRQ, chapitre P-42, r.7), et d'assurer la fiabilité du système d'identification à l'égard des bovins d'engraissement et des ovins. Permettre à La Financière agricole de déterminer la période de possession des animaux requise par l'administration du Programme ASRA dans les produits Veaux d'embouche et Agneaux, ainsi que pour la gestion des identifiants pour tous les produits bovins et ovins.
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Permettre au ministre d'obtenir des renseignements personnels et confidentiels des exploitations agricoles détenus par La Financière agricole afin de favoriser une plus grande coordination des actions et l'adoption de processus de travail performants, soit l'allègement des demandes de renseignements auprès des exploitations agricoles, et ainsi réduire la duplication administrative résultant des diverses obligations législatives et réglementaires auxquelles les parties sont assujetties.

Organisme	Justification
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (suite)	Permettre l'échange des renseignements concernant une clientèle commune, dont des renseignements personnels et confidentiels nécessaires à la prestation des services requis pour la réalisation du mandat, au suivi des projets bénéficiant d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien au financement des investissements en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique et de leurs retombées, à la reddition de comptes relative au Programme de soutien et à la saine gestion de celui-ci.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) voulant que La Financière agricole doive communiquer, à la demande du ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles.
Statistique Canada	Dans le cadre de l'application du paragraphe 3 de l'article 171 de la Loi sur l'accès, la société doit communiquer des renseignements exigés par un organisme ayant le pouvoir de contraindre à leur communication. À cet effet, Statistique Canada prévoit se servir des données afin de préciser quelles entreprises exercent des activités agricoles dans le Registre des entreprises de Statistique Canada, ainsi qu'à des fins de validation des données. Elles peuvent également être utilisées pour enrichir ou remplacer les données fournies par les répondants.

LE CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE

Dans le cadre de l'administration du programme ASRA, La Financière agricole a confié au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA) le mandat de réaliser les études de coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles couverts par le programme ASRA selon le calendrier convenu pour la révision des études de coûts de production.

La Financière agricole permet au CECPA de réaliser son mandat directement ou par impartition. Au cours de l'exercice 2017-2018, le CECPA a réalisé une étude sur le coût de production des produits ASRA Agneaux et Pommes. Comme cela est prévu à la méthodologie, ces deux études sur le coût de production ont fait l'objet d'un audit de conformité réalisé par un mandataire privé. Ainsi, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants :

- Les fichiers de renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle des produits Agneaux et Pommes comme il est décrit à l'Annexe 2 de la convention du 28 mars 2013 ;
- Les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude.

DIVULGATION DES ACTES RÉPRÉHENSIBLES

En vertu des articles 18 et 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, les organismes publics doivent élaborer une procédure permettant d'encadrer et de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et doivent en rendre compte dans leur rapport annuel. Au cours de l'année, La Financière agricole a élaboré et communiqué sa procédure à l'ensemble de ses employés. Elle a également mis en place une ligne de signalement externe à l'organisation afin de faciliter la divulgation. Depuis sa mise en place, aucune divulgation n'a été adressée.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Reddition de comptes sur la tarification 2017-2018

Conformément à la Politique de financement des services publics, La Financière agricole doit rendre compte de la tarification de ses biens et services. En 2017-2018, les revenus de tarification représentent 10% du coût total des frais d'administration des programmes, ce qui est comparable au taux de 11 % de l'année 2016-2017.

TABLEAU 35

Frais exigibles dans le cadre du recouvrement d'une partie des coûts administratifs selon la Politique de tarification de La Financière agricole

Biens et services tarifés	2017-2018					2016-2017
	Revenus de tarification (000 \$)	Coût des biens et services (coût de revient) (000 \$)	Méthode de fixation	Dernière révision tarifaire	Mode d'indexation	Revenus de tarification (000 \$)
Programme de financement	2 748	23 073	4	Avril 2016	1	2 507
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	638	4 803	4	Avril 2010	1	673
Programme Agri-stabilité	817	5 166	2	2	2	827
Programme Agri-Québec	813	1 914	4	Mars 2015	1	1 255
Autres tarifs ³	401	–	4 / 5	Avril 2010	1	457
Total des revenus de tarification relatifs aux coûts d'administration des programmes	5 417					5 719

1. Tarifs indexés annuellement au 1^{er} avril en appliquant, à leur valeur de l'année précédente, le taux d'indexation annuel du régime d'imposition des particuliers établi en vertu de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3).
2. Tarif fixé par un accord entre les paliers de gouvernement fédéral, provincial et territorial qui établissent le programme.
3. Concernent divers tarifs s'appliquant à toute la clientèle sans distinction relative à un programme en particulier.
4. Décision administrative et analyse du coût de revient.
5. Comparable avec le marché ou les autres gouvernements.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) prévoit que La Financière agricole doit faire état des contrats de services octroyés dans son rapport annuel.

TABLEAU 36

Contrats de services dont la dépense est de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

Contrats	Nombre	Valeur (\$)
Contrats de services avec une personne physique ¹	-	-
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	9	1 467 450
Total des contrats de services	9	1 467 450

1. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

2. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.



ANNEXE 1

Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec

PRÉAMBULE

La Financière agricole du Québec (la « société »), instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1), est un organisme du gouvernement. Elle est assujettie à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02).

La société a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois.

Le conseil d'administration de la société est composé de quinze membres :

- Le président du conseil qui doit se qualifier comme membre indépendant;
- Le président-directeur général qui en est membre d'office;
- Le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec qui en est membre d'office;
- Douze autres membres :
 - Cinq nommés parmi les personnes désignées par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (RLRQ, chapitre P-28), à savoir l'Union des producteurs agricoles (le « groupe d'intérêt »),
 - Sept membres qui doivent se qualifier comme indépendants.

Le conseil d'administration exerce ses responsabilités en donnant la primauté au respect de l'intérêt public, à une gouvernance inspirant la confiance du public envers les institutions gouvernementales et à la réalisation de la mission de la société. Dans son action, il s'appuie sur les valeurs éthiques qui guident la société et qui sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

Ayant la qualité d'administrateur public au sens de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30), les membres du conseil d'administration de la société doivent, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (RLRQ, chapitre M-30, r. 1), se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement.

Le présent code édicte des obligations déontologiques qui lient les membres du conseil d'administration de la société. Il tient compte des particularités inhérentes au mode de composition du conseil d'administration prévu dans la Loi sur La Financière agricole du Québec et reconnaît le besoin de certains de ses membres liés au groupe d'intérêt de le consulter et de lui faire rapport dans la limite de la confidentialité requise pour le bon fonctionnement du conseil d'administration.

SECTION I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le préambule fait partie intégrante du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole (le « Code »).
2. Le Code s'applique aux membres du conseil d'administration de La Financière agricole (les « administrateurs »), que ceux-ci soient qualifiés de membres indépendants ou non.
Il n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur lié au groupe d'intérêt de présenter la position de ce groupe et de la défendre, dans le respect des dispositions du présent Code.
3. Le Code a pour objet de préserver et de renforcer la confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la société, de favoriser une saine gestion de cette dernière et de responsabiliser les administrateurs.
4. En plus des dispositions du Code, l'administrateur est tenu de respecter les principes d'éthique et les règles déontologiques prévus au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics reproduits en annexe.
En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En outre, l'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

5. Aux fins d'application du Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
6. L'administrateur a le devoir de prendre connaissance du Code, du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ainsi que des politiques, des directives et des règles fixées par la société, de s'y conformer et d'en promouvoir le respect.

SECTION II – DEVOIR DE PRUDENCE ET DE DILIGENCE

7. Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur fait preuve de prudence et de diligence en se conformant aux obligations édictées dans la présente section.
8. L'administrateur participe activement aux discussions et contribue efficacement aux délibérations du conseil d'administration afin de servir adéquatement les intérêts de la société et de sa clientèle. Il met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de la société.
Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, l'administrateur révèle au conseil tout renseignement ou fait lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision à prendre ou une action à poser.
9. L'administrateur consacre le temps nécessaire pour acquérir une connaissance de la mission et du fonctionnement de la société, de ses enjeux, des risques qui y sont associés ainsi que des défis à relever. Il met le temps et l'attention requis à la maîtrise des dossiers soumis au conseil d'administration.
L'administrateur se tient informé du contexte environnemental, économique, social et politique dans lequel la société évolue et exécute sa mission.
10. L'administrateur fait preuve d'assiduité aux séances du conseil d'administration et de ses comités.
11. L'administrateur s'assure de posséder l'information suffisante avant de prendre une décision et prend celle-ci sur la base des informations et des éléments dont il a connaissance.
12. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, l'administrateur s'assure que celle-ci respectera l'ensemble des règles et politiques applicables à la société, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
13. L'administrateur s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les discussions qui ont eu lieu et les décisions prises.

SECTION III – DEVOIR DE LOYAUTÉ

14. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur agit avec loyauté envers la société et la mission qu'elle exécute.
15. L'administrateur a comme principal objectif l'intérêt de la société et ses décisions sont orientées sur la mission de la société et ses objectifs.
16. L'administrateur exerce un jugement objectif sur la conduite des affaires de la société en toute indépendance d'esprit. Il prend ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane ou incompatible avec la mission, la vision et les intérêts de la société afin de préserver l'intégrité et l'impartialité de cette dernière.
17. L'administrateur observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

Réserve

18. L'administrateur fait preuve de réserve en tout temps sur les affaires de la société. Il s'abstient également de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission et les décisions de la société ou de nature à ternir sa réputation.
19. Avec les tiers, l'administrateur s'abstient notamment de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité, celle du conseil d'administration ou celle de ses collègues.
20. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la société et le sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec doivent faire preuve de réserve dans la manifestation de leurs opinions politiques partisans.

Confidentialité

21. L'administrateur est tenu à la discrétion quant à toute information dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et au respect du caractère confidentiel de l'information reçue.
22. L'administrateur ne peut pas non plus utiliser l'information confidentielle à son avantage personnel, ni à celui d'autres personnes, physiques ou morales, ni à celui du groupe d'intérêt.
23. Les obligations prévues aux articles 21 et 22 n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié au groupe d'intérêt de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.
24. Les délibérations du conseil d'administration, les positions défendues par les administrateurs ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Il en est de même des procès-verbaux.
25. L'administrateur a la responsabilité de prendre des mesures de sécurité visant à protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a accès et doit notamment :
 - Éviter toute discussion pouvant révéler des informations confidentielles ;
 - Prendre des mesures appropriées pour assurer la protection matérielle des documents ;
 - Ne pas communiquer à une personne autre qu'un administrateur un document du conseil d'administration, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable de la société ;
 - Se départir de façon sécuritaire de tout document confidentiel du conseil d'administration qui n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat ;
 - Remettre, à la cessation de son mandat, sa tablette électronique ainsi que tout équipement détenu concernant le conseil d'administration au Secrétariat général.
26. L'administrateur s'assure en tout temps de ne communiquer que des renseignements reposant sur des faits véridiques.
27. Le président du conseil d'administration, le président-directeur général ou une autre personne que ce dernier autorise à agir à ce titre sont les seules personnes pouvant agir comme porte-parole officiel de la société.
28. Dans le cas où un administrateur s'adresse aux médias concernant les affaires de la société, il indique qu'il n'agit pas à titre de porte-parole de la société et s'assure de ne pas critiquer publiquement la société, la conduite de ses affaires, le conseil d'administration ou ses administrateurs et de ne pas attaquer publiquement ses décisions.

SECTION IV – RESPECT

29. L'administrateur doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel de la société, la clientèle de celle-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.
30. L'administrateur évite, dans l'exercice de ses fonctions et la prise de ses décisions, toute forme de discrimination.

SECTION V – HONNÊTETÉ, IMPARTIALITÉ ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

31. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.
32. L'administrateur doit éviter, directement ou indirectement, de se placer dans une situation de conflit entre ses intérêts personnels et les obligations liées à la réalisation de son mandat. Il doit aussi éviter directement ou indirectement de se placer dans une situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité à s'acquitter de ses devoirs avec honnêteté et impartialité.

L'administrateur qui croit se trouver dans une telle situation peut consulter le président du conseil d'administration afin de déterminer si tel est le cas.

33. Lorsqu'il constate qu'il se trouve dans une situation visée au premier alinéa de l'article 32, l'administrateur doit la divulguer immédiatement au président du conseil d'administration et y remédier sans tarder. Il doit en outre, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit de plus se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil visée, du retrait d'un administrateur de la séance et de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

- 34.** Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.
- 35.** Pour qu'il y ait conflit d'intérêts, il suffit d'une situation de conflit potentiel, d'une possibilité réelle, fondée sur des liens logiques, que l'intérêt personnel soit préféré à l'intérêt de la société. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la société. Le risque que cela se produise est suffisant pour créer le conflit, puisqu'il peut mettre en cause la crédibilité de l'organisation.
- 36.** Les situations suivantes peuvent notamment constituer des conflits d'intérêts :
- Avoir directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration ;
 - Avoir directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de la société ;
 - Obtenir ou être sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision de la société ;
 - Avoir une réclamation litigieuse contre la société ;
 - Se laisser influencer par des considérations extérieures telles que la possibilité d'une nomination ou des perspectives d'offres d'emploi.
- 37.** L'administrateur doit, notamment, éviter de se trouver dans une situation où lui, son conjoint ou un enfant de l'un ou de l'autre puisse indûment tirer profit, directement ou indirectement, d'un contrat conclu pour la société ou influencer la prise de décision de celle-ci.
- 38.** Un administrateur ne doit pas offrir ni dispenser, sur une base contractuelle, un service-conseil ou d'autres services à la société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou son conjoint détient des intérêts.
- 39.** L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit, notamment par succession ou donation, et ce, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Admissibilité aux programmes

- 40.** Sous réserve de l'article 41, l'administrateur est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.
- 41.** L'administrateur nommé à la suite d'une désignation par l'Union des producteurs agricoles, conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, peut le faire si l'aide demandée ou la participation satisfont aux exigences suivantes :
- L'administrateur en cause ne participe ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société concernant cette aide ou cette participation ;
 - L'aide est accordée ou la participation s'effectue selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

Utilisation des biens et des ressources de la société à des fins personnelles

- 42.** L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la société avec les siens et ne peut pas utiliser les biens et les ressources humaines, financières ou informationnelles de la société au-delà de ce qui est autorisé par celle-ci ni au profit de tiers.

Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages

- 43.** Sous réserve de l'article 44, l'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accepter ou solliciter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages, que ce soit de la société ou d'un tiers. Il ne peut pas non plus accepter, directement ou indirectement, de traitements de faveur ou de prix préférentiels d'un fournisseur existant ou éventuel de la société.

- 44.** L'administrateur peut accepter des cadeaux, des marques d'hospitalité ou d'autres avantages, seulement s'ils répondent aux critères suivants :
- Ils découlent d'activités ou d'événements liés à la réalisation de son mandat ;
 - Ils ne compromettent pas, ni ne semblent compromettre, son objectivité, son intégrité ou son impartialité ni celles de la société ou de toute autre personne et, dans tous les cas, sont d'usage et d'une valeur modeste. S'ils ne sont pas d'usage et d'une valeur modeste, l'administrateur doit en aviser le président du conseil d'administration et les remettre au président-directeur général de la société pour qu'il en dispose.

SECTION VI – OBLIGATIONS POSTÉRIEURES AU MANDAT

- 45.** Après avoir cessé d'être administrateur, ce dernier doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la confidentialité de l'information à laquelle il a eu accès durant son mandat.
- 46.** L'administrateur ne peut pas agir de manière à tirer un avantage indu de sa charge antérieure. Il ne peut pas non plus donner à quiconque des conseils fondés sur des renseignements qui ne sont pas accessibles au public et qu'il a obtenus pendant qu'il siégeait au conseil d'administration concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat, à l'exception du groupe d'intérêt auquel il est lié.
- 47.** Il est également interdit à l'administrateur, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la société est partie et à propos de laquelle il détient de l'information qui n'est pas accessible au public.
- 48.** Les administrateurs en fonction ne peuvent pas traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'article précédent, avec l'administrateur qui y est visé, dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.
- 49.** Les articles 47 et 48 n'ont pas pour effet d'empêcher un administrateur sortant lié au groupe d'intérêt de traiter avec un administrateur membre d'office du conseil d'administration, dans la mesure où il agit au nom du groupe d'intérêt.

SECTION VII – MODALITÉS D'APPLICATION

Déclaration d'intérêt

- 50.** Lorsqu'un administrateur entre en fonction à la société, il doit remplir le formulaire « Déclaration faite conformément à l'article 50 du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec » et le remettre au président du conseil d'administration. Dans ce formulaire, il est notamment requis :
- de fournir les renseignements sur tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur ;
 - d'indiquer si lui-même, son conjoint ou un enfant de l'un ou de l'autre participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu ;
 - de signer une déclaration stipulant que l'administrateur a lu et compris le Code et qu'il s'y conformera.
- 51.** Un administrateur doit également déclarer, en cours d'année et dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration en transmettant un avis par écrit au président du conseil d'administration.
- 52.** Lorsque la déclaration d'intérêt concerne le président du conseil d'administration, elle est remise au Secrétariat général.
- 53.** Au mois d'avril de chaque année, l'administrateur est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information. Il doit également confirmer annuellement qu'aucun changement n'est survenu dans sa situation, le cas échéant.

Signalement

- 54.** Le respect du Code et du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics est une responsabilité partagée par chacun des administrateurs. L'administrateur qui connaît ou qui a un doute raisonnable quant à l'existence d'une situation susceptible de contrevenir au Code ou à ce règlement est invité à le signaler, de façon confidentielle, au président du conseil d'administration, lequel peut en saisir le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles ou le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif. Le signalement doit comporter les informations suivantes :
- L'identité de l'auteur ou des auteurs impliqués;
 - La description de la situation;
 - La date ou la période de la survenance ou de l'émergence de la situation;
 - Une copie de tout document qui soutient le signalement.
- 55.** Lorsque cette situation concerne le président du conseil d'administration, le signalement est adressé au Secrétariat général de la société qui, le cas échéant, le transmet au secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

Défaut de conformité et sanctions

- 56.** Un défaut de conformité à l'une ou l'autre des dispositions du Code ou du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics peut entraîner une sanction qui différera selon la nature, la gravité et la persistance du manquement. À cet effet, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est, conformément à ce règlement, l'autorité compétente pour agir.
- 57.** Lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code ou du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, le président du conseil d'administration entreprend, auprès de l'autorité compétente, les démarches visant l'application du processus disciplinaire applicable en vertu de ce règlement.
- 58.** La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation du mandat.

Surveillance

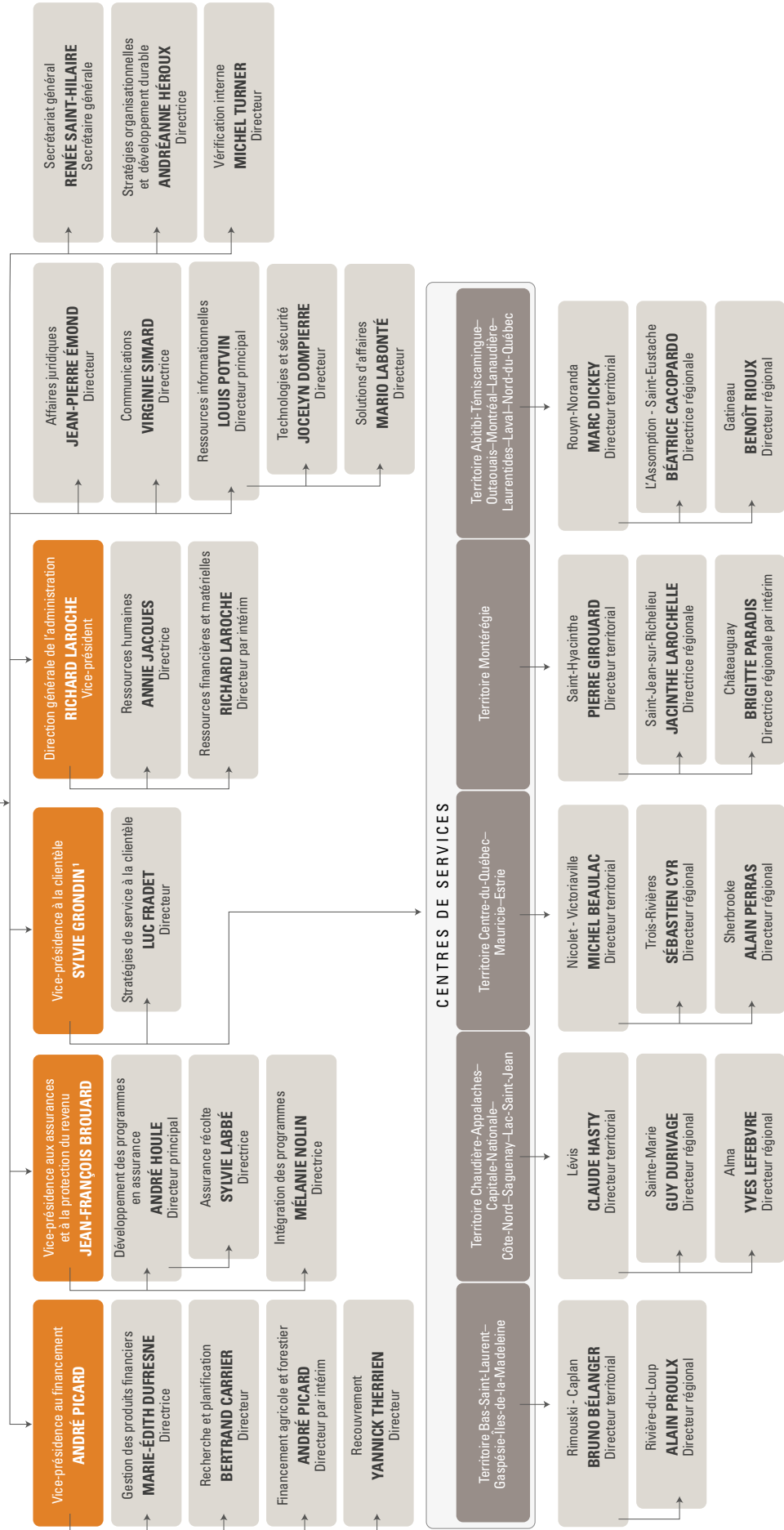
- 59.** Le président du conseil d'administration s'assure du respect, par les administrateurs, des règles de déontologie prévues au présent Code et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

SECTION VIII – DISPOSITIONS FINALES

- 60.** Le président du conseil d'administration traite les déclarations d'intérêt et fournit aux administrateurs qui en font la demande des avis sur ces déclarations ou sur toute autre question de nature éthique ou déontologique. À cette fin, il peut prendre conseil auprès du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles.
- 61.** Lorsque la situation le requiert, en raison, notamment, d'un enjeu concernant la responsabilité ou le bon fonctionnement du conseil, le président en saisit le conseil et l'informe du suivi qu'il entend y apporter.
- 62.** Le Secrétariat général tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations des administrateurs, les divulgations et les attestations qui doivent être transmises en vertu du Code ainsi que les rapports, les décisions et les avis consultatifs en découlant.
- 63.** Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines et informationnelles veille à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise à jour du Code. Il assiste également le président du conseil d'administration et le conseil d'administration concernant l'application du Code.
- 64.** Conformément à l'article 38 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le Code est publié annuellement par la société dans son rapport d'activités.
- 65.** Le présent Code a été adopté par le conseil d'administration à sa séance du 20 mars 2015.
- 66.** Le présent Code entre en vigueur le 1er avril 2015. Il remplace le code adopté par le conseil d'administration le 17 mai 2002, tel que modifié le 16 décembre 2010.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
ERNEST DESROSIERS



1. Madame Sylvie Grondin a été vice-présidente à la clientèle jusqu'au 25 mars 2018. Elle a été par la suite administratrice d'État.

Déclaration de services à la clientèle

DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

NOTRE MISSION

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire.

Elle met ainsi à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance et de financement agricole, qui sont adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Dans la poursuite de sa mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

■ NOS VALEURS

Les valeurs privilégiées par La Financière agricole sont la rigueur, l'équité, l'excellence et le respect.

■ NOTRE APPROCHE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Reconnaître, comprendre et accompagner le client dans une démarche simplifiée pour le développement de son entreprise.

■ NOS ENGAGEMENTS ENVERS VOUS

Qualité des services

Nous nous engageons à :

- vous offrir des produits de financement, d'assurance et de protection du revenu adaptés à l'évolution des besoins des entreprises et de ceux du marché ;
- maintenir une gestion efficace et efficiente de nos programmes, et vous faire profiter au maximum de leurs avantages ;
- traiter votre dossier de manière confidentielle, équitable, uniforme et conforme aux normes en vigueur ;
- vous offrir l'expertise d'un personnel compétent, ayant reçu une formation adéquate et reconnue, qui saura vous guider dans la croissance, la compétitivité et la pérennité de votre entreprise ;
- vous informer des étapes de traitement de vos demandes et respecter les délais convenus.

Courtoisie et professionnalisme du personnel

Nous nous engageons à :

- vous accueillir avec respect et courtoisie, parce que nous reconnaissons l'importance que revêt la dimension humaine dans une relation d'affaires ;
- être à l'écoute de vos besoins, pour être en mesure de vous proposer des solutions concrètes ;
- vous accompagner avec une approche professionnelle, responsable et personnalisée ;
- vous informer des changements et nouveautés concernant nos programmes et services ;
- vous expliquer avec diligence toutes les décisions rendues dans votre dossier.

Simplicité des services

Nous nous engageons à :

- vous communiquer toute l'information pertinente dans un langage clair et facile à comprendre ;
- simplifier les démarches administratives dans le traitement de votre dossier ;
- traiter d'une manière simple, équitable et confidentielle vos insatisfactions et vos demandes de révision de dossier.

Accessibilité des services

Nous nous engageons à :

- vous offrir notre expertise et nos programmes à nos centres de services, tous les jours de la semaine, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ou, au besoin, directement à votre entreprise ;
- en tout temps, rendre disponibles sur notre site Web une information fiable et un accès sécurisé à votre dossier en ligne ;
- faciliter l'accès des personnes handicapées à nos différents services.

Délais de services

Type de service	Cible
Retour d'appel	
Réponse à un courriel	90 % dans un délai de 2 jours
Confirmation d'un rendez-vous	
Indemnisation des protections en assurance récolte (individuelle)	90 % en moins de 30 jours
Dossiers traités lors d'une avance ou d'un paiement final en assurance stabilisation	98 %
Émission de l'avis de calcul des bénéfices du programme (Agri-stabilité et Agri-Québec Plus)	75 % en moins de 75 jours
Transmission de l'avis de dépôt (Agri-investissement et Agri-Québec)	80 % en moins de 45 jours
Émission d'un certificat de garantie de prêt	80 % en moins de 14 jours
Réponse à une demande de subvention	80 % en moins de 20 jours



Soutenir et protéger la croissance

■ VOS RESPONSABILITÉS

Afin de respecter nos engagements, nous comptons sur vous pour :

- nous fournir, dans les délais requis, tous les renseignements et documents nécessaires pour votre adhésion à nos programmes. Ainsi, nous pourrions élaborer un contrat clair et précis ;
- nous informer de tout changement apporté à votre situation ;
- respecter toutes vos obligations en vertu des programmes auxquels vous adhérez ;
- vous renseigner sur la gestion des risques de votre entreprise agricole, par le biais de l'information mise à votre disposition et de l'expertise de nos conseillers.

■ NOS RÉSULTATS SONT PUBLICS

Nous publions chaque année notre rapport annuel de gestion sur notre site Web afin de rendre compte de l'atteinte de nos objectifs. De plus, nous mesurons annuellement la satisfaction de nos clients à l'égard de nos produits et services au moyen d'un sondage.

Nous vous invitons également à nous faire part de vos suggestions et commentaires, car ils nous permettent de bien cerner vos attentes et de mieux orienter nos interventions.

■ POUR NOUS JOINDRE

Par Internet : fadq.qc.ca

Votre dossier en ligne accessible en tout temps

Par téléphone : 1 800 749-3646

■ A nos bureaux

Pour connaître l'adresse de notre siège social ou du centre de services le plus près de chez vous, consultez notre site Web ou composez notre numéro sans frais.



ANNEXE 4

Bureaux de La Financière agricole

SIÈGE SOCIAL

1400, boulevard Guillaume-Couture
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone: 418 838-5602
Télécopieur: 418 833-3871
financiereagricole@fadq.qc.ca
fadq.qc.ca

CENTRES DE SERVICES

Téléphone sans frais:
1 800 749-3646
Traitement des données financières:
1 877 861-2272

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Rouyn-Noranda
53, rue du Terminus Ouest
Bureau 204
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4
Téléphone: 819 763-3759
Télécopieur: 819 763-3617
abitibi@fadq.qc.ca

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Caplan
C. P. 500
34-A, boulevard Perron Ouest
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone: 418 388-2689
Télécopieur: 418 388-2926
caplan@fadq.qc.ca

Rimouski
337, rue Moreault
Bureau 2.10
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone: 418 727-3586
Télécopieur: 418 727-3564
rimouski@fadq.qc.ca

Rivière-du-Loup
125, rue Jacques-Athanase
Bureau 200
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone: 418 867-1264
Télécopieur: 418 867-4126
riviere-du-loup@fadq.qc.ca

Centre-du-Québec

Nicolet
460, boulevard Louis-Fréchette
1^{er} étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone: 819 293-6991
Télécopieur: 819 293-8426
nicolet@fadq.qc.ca

Victoriaville
767, boulevard Pierre-Roux Est
Bureau 102
Victoriaville (Québec) G6T 1S7
Téléphone: 819 758-8239
Télécopieur: 819 752-7950
victoriaville@fadq.qc.ca

Chaudière-Appalaches, Capitale-Nationale et Côte-Nord

Lévis
5410, boulevard Guillaume-Couture
Bureau 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone: 418 833-7575
Télécopieur: 418 835-0587
levis@fadq.qc.ca

Sainte-Marie
Place Mariville
1068, boulevard Vachon Nord
Bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6
Téléphone: 418 386-8084
Télécopieur: 418 386-8092
sainte-marie@fadq.qc.ca

Estrie

Sherbrooke
4260, boulevard Bourque
Bureau 1.20
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3
Téléphone: 819 820-3393
Télécopieur: 819 820-3925
sherbrooke@fadq.qc.ca

Outaouais

Gatineau
999, rue Dollard
Bureau 100
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Téléphone: 819 986-1997
Télécopieur: 819 986-1529
gatineau@fadq.qc.ca

Laurentides, Lanaudière, Laval et Montréal

L'Assomption
C. P. 3250
300, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone: 450 589-2204
Télécopieur: 450 589-9727
assomption@fadq.qc.ca

Saint-Eustache
7, chemin de la Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Téléphone: 450 472-1140
Télécopieur: 450 472-3911
saint-eustache@fadq.qc.ca

Mauricie

Trois-Rivières
5195, boulevard des Forges
Bureau 01
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Téléphone: 819 371-6609
Télécopieur: 819 371-6970
trois-rivieres@fadq.qc.ca

Montérégie

Châteauguay
75, boulevard Saint-Jean-Baptiste
Bureau 220
Châteauguay (Québec) J6J 3H6
Téléphone: 450 691-1346
Télécopieur: 450 692-1304
chateauguay@fadq.qc.ca

Saint-Hyacinthe
3100, boulevard Laframboise
Bureau 204
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone: 450 778-6635
Télécopieur: 450 778-6610
saint-hyacinthe@fadq.qc.ca

Saint-Jean-sur-Richelieu
875, 1^{re} Rue
Saint-Jean-sur-Richelieu
(Québec) J2X 3C7
Téléphone: 450 346-8780
Télécopieur: 450 358-9780
saint-jean@fadq.qc.ca

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Alma
100, avenue Saint-Joseph Sud
Bureau 208
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone: 418 668-2369
Télécopieur: 418 662-2811
alma@fadq.qc.ca



ÉTATS FINANCIERS



TABLE DES MATIÈRES

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Rapport de la direction.....	168
Rapport du comité de vérification.....	169
Rapport de l'auditeur indépendant.....	170
État consolidé des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice.....	172
État consolidé de la situation financière.....	173
État consolidé de la variation des actifs financiers nets.....	174
État consolidé des flux de trésorerie.....	175
Notes complémentaires.....	176

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

Rapport du fiduciaire.....	211
Rapport de l'auditeur indépendant.....	212

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

État du résultat global.....	214
État de la variation du déficit cumulé.....	214
État de la situation financière.....	215
État des flux de trésorerie.....	216

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

État du résultat global.....	217
État de la variation de l'avoir net.....	217
État de la situation financière.....	218
État des flux de trésorerie.....	219

Notes afférentes aux états financiers.....	220
--	-----

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Richard Laroche

Vice-président à la clientèle et
Intérim à la Direction des ressources financières et matérielles

Lévis, le 20 juin 2018

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des normes comptables et d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé l'adoption des états financiers consolidés audités au conseil d'administration.

Pour La Financière agricole du Québec,



Pascale Mongrain
Présidente du comité de vérification

Lévis, le 20 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2018, l'état consolidé des résultats et de l'excédent cumulé, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 20 juin 2018

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	431 318	435 641	439 097
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	77 946	82 895	60 382
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	6 300	3 421	2 169
Droits administratifs	5 315	5 417	5 719
Intérêts – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	2 704	4 019	1 915
Revenus de placement (note 6)	19 788	16 921	23 246
Quote-part dans le résultat net des participations (note 17)	–	(48)	783
Distribution – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 7)		38 009	13 507
Autres revenus	2 805	2 610	2 628
	546 176	588 885	549 446
CHARGE			
Contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	142 551	109 014	94 367
Contribution au Fonds d'assurance récolte	36 089	34 215	33 106
Programme Agri-stabilité (note 8)	44 000	42 820	17 199
Programme Agri-investissement (note 8)	33 600	34 008	33 485
Programme Agri-Québec (note 8)	80 850	89 804	141 755
Programme Agri-Québec Plus (note 8)	19 470	16 659	12 814
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	6 500	4 086	1 035
Programme d'appui financier à la relève agricole	13 200	11 093	11 840
Autres programmes (note 9)	1 392	11 364	158
Provision pour garanties de prêts (note 25)	2 900	3 163	2 455
Frais d'administration (note 10)	59 918	55 054	53 926
Intérêts	1 500	1 713	1 215
Perte de valeur sur placements en billets à terme adossés à des actifs (note 17)	–	–	26
	441 970	412 993	403 381
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	104 206	175 892	146 065
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		482 068	336 003
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 11)		657 960	482 068

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	188 824	93 791
Créances et revenus de placement à recevoir (note 12)	4 830	5 079
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 13)	56	60
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 14)	266 809	209 347
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 435	139
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	89 072	72 578
Prêts et ouverture de crédit (note 16)	40 026	42 293
Placements (note 17)	705 224	641 277
	1 299 276	1 064 564
PASSIFS		
Charges à payer (note 19)	8 032	5 290
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 20)	65 921	64 547
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 21)	209 664	190 600
Revenus reportés (note 22)	51 974	47 364
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	–	552
Dû aux Fonds (note 23)	8 776	12 350
Dettes à long terme (note 24)	30 044	32 055
Provision pour programme Agri-stabilité (note 8)	31 278	18 935
Provision pour programme Agri-investissement (note 8)	35 023	31 276
Provision pour programme Agri-Québec (note 8)	87 555	76 415
Provision pour programme Agri-Québec Plus (note 8)	25 202	15 777
Provision pour garanties de prêts (note 25)	77 085	74 636
Provision pour vacances	4 961	4 731
Provision pour congés de maladie (note 26)	12 477	14 147
	647 992	588 675
ACTIFS FINANCIERS NETS	651 284	475 889
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 27)	6 676	6 179
EXCÉDENT CUMULÉ (note 11)	657 960	482 068

Compte dédié aux garanties de prêts (note 28)

Obligations contractuelles (note 29)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018		2017
	Budget	Réel	Réel
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	475 889	475 889	330 819
Excédent de l'exercice	104 206	175 892	146 065
Variation due aux immobilisations:			
Acquisitions		(1 795)	(2 207)
Produit de disposition d'immobilisations		1	7
Gain sur disposition d'immobilisations		(1)	(7)
Amortissement		1 298	1 212
		(497)	(995)
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	104 206	175 395	145 070
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	580 095	651 284	475 889

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	175 892	146 065
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations	1 298	1 212
Gain sur disposition d'immobilisations	(1)	(7)
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	(354)	(7 822)
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(228)	-
Perte de valeur sur placement en billets à terme adossés à des actifs	-	26
Quote-part dans le résultat net des participations	48	(783)
Variation de la provision pour garanties de prêts	2 449	1 294
	179 104	139 985
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 30)	(19 148)	(23 525)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	159 956	116 460
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	4	1 403
Encaissements de prêts et ouverture de crédit	42 267	42 124
Ouverture de crédit	(40 000)	(39 500)
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	972	77 763
Acquisition de placements	(65 840)	(195 711)
Produit de disposition de placements	1 455	-
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(61 142)	(113 921)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations	(1 771)	(2 252)
Produit de disposition d'immobilisations	1	7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 770)	(2 245)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires	-	(38 974)
Dettes à long terme effectuées	31	16
Dettes à long terme remboursées	(2 042)	(149)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 011)	(39 107)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	95 033	(38 813)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	93 791	132 604
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	188 824	93 791
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	112 192	32 687
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	9	7
Acceptations bancaires	28 718	32 139
Billets à escompte	47 905	28 958
	188 824	93 791

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurances, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

Également, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et des intérêts résultant d'un prêt agricole ou forestier ainsi que de certaines dépenses admises par le programme. En vertu de sa loi, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement (Compte dédié).

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec – Développement international.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec – Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et revenus de placement à recevoir, des montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, des prêts et ouverture de crédit, ainsi que des placements.

Les passifs financiers sont constitués des charges à payer à l'exception des avantages sociaux, des montants dus au gouvernement du Canada et aux Fonds, des dettes à long terme, de la provision pour vacances et enfin de la provision pour garanties de prêts.

REVENUS

a) Contributions des gouvernements

Les contributions des gouvernements sont comptabilisées en totalité lorsqu'elles sont autorisées et que la Société a atteint tous les critères d'admissibilité. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites comme étant des revenus reportés lorsque les stipulations répondent à la définition d'un passif.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme étant des revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsqu'ils sont exigibles ou que le service a été rendu.

CHARGES

a) Contributions et dépenses de programmes

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIFS FINANCIERS

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

b) Prêts et placements

Les prêts sont comptabilisés au coût diminué d'une provision pour pertes, le cas échéant, afin de présenter la valeur de recouvrement nette. Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charge dans les résultats. Les placements sont comptabilisés initialement au coût. Lorsque le placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite et la baisse de valeur est constatée à titre de charge dans les résultats.

c) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion Fira inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

PASSIFS

a) Comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, des contributions et des intérêts versés par la Société, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5%. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PASSIFS (SUITE)

c) Provision pour garanties de prêts (suite)

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars pour lesquels un montant est en arrérages depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garanti, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables de la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

e) Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant ou dans un avenir rapproché.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes, sauf s'ils sont en cours de développement :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Stations météorologiques	10 ans
Développement informatique	entre 5 et 10 ans
Améliorations locatives	entre 1 et 10 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ENTRÉES EN VIGUEUR

Le 1^{er} avril 2017, la Société a adopté de façon prospective les nouvelles normes du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* suivantes : SP 2200 *Information relative aux apparentés*, SP 3420 *Opérations interentités*, SP 3210 *Actifs*, SP 3320 *Actifs éventuels* et SP 3380 *Droits contractuels*.

Normes	Description de la norme
SP 2200	Cette norme définit un apparenté et précise les informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Ces informations sont requises sur les opérations entre apparentés et les relations sous-jacentes pour les opérations conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers.
SP 3420	Cette norme établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.
SP 3210	Cette norme fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000 <i>Fondements conceptuels des états financiers</i> , et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés. Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.
SP 3320	Cette norme définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.
SP 3380	Cette norme définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Incidence de l'adoption de ces nouvelles normes

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et la situation financière de la Société. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec accorde les contributions annuelles en vertu de décrets.

	2018	2017
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :		
Contribution annuelle ⁽¹⁾	430 617	437 860
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017	4 324	–
Contributions afférentes à l'administration des programmes du ministère	–	160
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs :		
Contribution annuelle pour l'administration du Programme de financement forestier	700	1 077
	435 641	439 097

(1) Au 31 mars 2017, la contribution annuelle inclut un montant de 4 702 milliers de dollars pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010 tel que présenté à la note 11.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels *Cultivons l'avenir 2* se terminant au 31 mars 2018. À compter du 1^{er} avril 2018, un nouvel Accord-cadre fédéral-provincial-territorial, le *Partenariat canadien pour l'agriculture*, est entré en vigueur pour une période de cinq ans. La participation au financement des programmes suivants n'est pas modifiée.

	2018	2017
Programme Agri-protection:		
Contribution au programme	20 378	19 740
Contribution à l'administration	8 360	7 221
	28 738	26 961
Programme Agri-stabilité:		
Contribution au programme (note 8)	23 640	9 018
Contribution à l'administration	2 609	3 147
	26 249	12 165
Programme Agri-investissement:		
Contribution au programme (note 8)	20 405	20 091
Contribution à l'administration	1 021	1 165
	21 426	21 256
Programme Agri-relance:		
Contribution relative à l'Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017	6 236	-
Contribution à l'administration	246	-
	6 482	-
	82 895	60 382

6. REVENUS DE PLACEMENT

	2018	2017
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse	10 759	11 207
Revenu d'intérêts:		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 865	1 052
Placements temporaires	2 515	2 406
Prêts et ouverture de crédit	357	210
Billets à terme adossés à des actifs	71	549
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	354	7 822
	16 921	23 246

Les revenus de placement des fonds confiés à la Caisse se détaillent comme suit:

	2018		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement:			
Revenu fixe	2 255	3 299	5 554
Actifs réels	442	-	442
Actions	1 443	1 464	2 907
Autres placements	883	72	955
	5 023	4 835	9 858
Gains à la vente de placements:			
Revenu fixe	24	28	52
Actifs réels	154	-	154
Actions	1 358	912	2 270
Autres placements	(1 580)	-	(1 580)
	(44)	940	896
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général	-	5	5
	4 979	5 780	10 759

6. REVENUS DE PLACEMENT (SUITE)

	2017		
	Compte dédié	Réserve	Total
Revenus nets de placement:			
Revenu fixe	1 741	1 445	3 186
Actifs réels	1 202	–	1 202
Actions	1 426	900	2 326
Autres placements	1 239	291	1 530
	5 608	2 636	8 244
Gains à la vente de placements:			
Revenu fixe	267	22	289
Actifs réels	666	–	666
Actions	1 490	146	1 636
Autres placements	406	(42)	364
	2 829	126	2 955
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général	4	4	8
	8 441	2 766	11 207

7. DISTRIBUTION – FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Au cours de l'exercice, la Société a reçu du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles un montant représentant le deux tiers des excédents cumulés des secteurs de production Maïs-grain et Soya, à la suite de leur décision de se retirer de la couverture du Fonds. Les revenus constatés lors du précédent exercice, proviennent de la distribution des excédents cumulés des fonds Veaux de lait et Pommes de terre.

8. PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT, AGRI-QUÉBEC ET AGRI-QUÉBEC PLUS

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

9. AUTRES PROGRAMMES

	2018	2017
Initiative Canada-Québec d'aide aux entreprises agricoles affectées par les épisodes exceptionnels de grêle en 2017	10 394	-
Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait	638	-
Programme de soutien au secteur de la pomme de terre	150	-
Programme d'aide complémentaire au plan d'indemnisation des dommages causés par la faune	135	106
Programme de mesures incitatives à la production de cultures pérennes à la baie de Lavallière	47	52
	11 364	158

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2018	2017
Traitements et avantages sociaux	44 368	43 140
Loyers	3 549	3 455
Services professionnels et administratifs	2 982	2 789
Transport et communication	2 301	2 625
Fournitures et matériel	385	382
Entretien et réparations	171	323
Amortissement des immobilisations	1 298	1 212
	55 054	53 926

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2018	2017
Programmes de financement agricole et forestier	23 073	22 018
Programme d'assurance récolte	14 114	12 190
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	4 803	5 730
Programme Agri-stabilité	5 166	6 076
Programme Agri-Québec	1 914	2 125
Programme Agri-investissement	1 702	1 947
Programme Agri-Québec Plus	715	945
Autres programmes	515	81
Capital Financière agricole inc.	48	52
Financière agricole du Québec – Développement international	3 004	2 762
	55 054	53 926

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

11. EXCÉDENT CUMULÉ

La Société détient une Réserve pour gérer ses risques relatifs aux obligations financières à l'égard de sa contribution au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et des paiements aux programmes Agri-stabilité, Agri-investissement, Agri-Québec et Agri-Québec Plus (AGRI). Le montant maximum de la Réserve ne peut excéder 317 millions de dollars, montant fixé par le conseil d'administration en fonction de la dernière étude actuarielle.

La Société détient une autre réserve lui permettant de respecter les engagements financiers à l'égard des garanties de prêts accordées. Cette réserve correspond aux sommes détenues dans le Compte dédié diminué de la provision pour garanties de prêts. Le montant maximum de cette réserve ne peut excéder 100 millions de dollars, montant fixé par le conseil d'administration en fonction de la dernière étude actuarielle.

	2018			
	Évolution de l'excédent cumulé des opérations	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	65 068	317 000	100 000	482 068
Excédent de l'exercice	175 892	-	-	175 892
Solde à la fin	240 960	317 000	100 000	657 960

	2017				
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux risques exceptionnels à l'ASRA et aux AGRI	Réserve attribuable aux garanties de prêts	Total
Solde au début	(516 760)	582 719	170 044	100 000	336 003
Répartition des résultats:					
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010:					
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	4 702	-	-	-	4 702
Intérêts	(4 702)	-	-	-	(4 702)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	-	146 065	-	-	146 065
Excédent de l'exercice	-	146 065	-	-	146 065
Montant transféré à la réserve	-	(146 956)	146 956	-	-
	(516 760)	581 828	317 000	100 000	482 068
Montant affecté au remboursement du déficit	516 760	(516 760)	-	-	-
Solde à la fin	-	65 068	317 000	100 000	482 068

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

11. EXCÉDENT CUMULÉ (SUITE)

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants:

	2018	2017
Compte dédié aux garanties de prêts (note 28)	177 085	174 636
Provision pour garanties de prêts (note 25)	(77 085)	(74 636)
	100 000	100 000

12. CRÉANCES ET REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

	2018	2017
Comptes clients	2 881	3 374
Revenus de placement:		
Caisse de dépôt et de placement du Québec	1 013	1 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements temporaires	827	578
Ouverture de crédit	109	82
	1 949	1 705
	4 830	5 079

13. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2018	2017
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire de l'année courante, majorée de la créance de cette même année	56	60

14. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2018	2017
Sans intérêt ni modalité de remboursement	275	194
Portant intérêt à des taux variant entre 1,816 % et 1,921 %, échéants jusqu'au 28 mai 2018 (2017 : 1,13 % à 1,26 %, échus le 27 juin 2017)	266 534	208 160
	266 809	208 354
Distribution à recevoir (note 7)	–	993
	266 809	209 347

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2018	2017
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
En vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir 2</i> relatif au :		
Programme Agri-stabilité	58 056	51 383
Programme Agri-investissement	21 728	20 339
Programme Agri-relance	6 482	–
Programme Agri-protection	2 320	244
Programme Agri-risques	430	544
Autres	56	68
	89 072	72 578

16. PRÊTS ET OUVERTURE DE CRÉDIT

	2018	2017
Ouverture de crédit autorisée de 50 millions de dollars (2017 : 40 millions de dollars), portant intérêt au taux préférentiel diminué de 0,25 %, échéant le 30 juin 2018, garantie par deux hypothèques mobilières (2017 : 2,45 %, échue le 30 juin 2017)	40 000	39 500
Prêts sans intérêt, échus le 31 mars 2017	–	2 747
Prêts portant intérêt au taux de base majoré de 0,5 % et de 5 %, échéants jusqu'en 2022 (2017 : 2,5 % et 8 %, échéants jusqu'en 2022)	26	46
	40 026	42 293

	2018	2017
Solde des prêts et de l'ouverture de crédit dont l'échéance est de		
moins d'un an	40 003	42 262
entre 1 et 5 ans	23	31
	40 026	42 293

Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en avril 2018 et en janvier 2022.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS

	2018		
	affectés	non affectés	total
Acceptations bancaires, à des taux variant entre 1,57 % et 1,64 %, échéants jusqu'au 29 juin 2018	80	80 272	80 352
Billets à escompte à des taux variant entre 0,97 % et 2,25 %, échéants jusqu'au 10 juillet 2018	–	109 376	109 376
Billets à terme adossés à des actifs	–	628	628
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	494 005	248	494 253
Participations	–	20 615	20 615
	494 085	211 139	705 224

	2017		
	affectés	non affectés	total
Acceptations bancaires, à des taux variant entre 0,81 % et 0,95 %, échéants jusqu'au 30 juin 2017	–	77 530	77 530
Billets à escompte à des taux variant entre 0,84 % et 1,00 %, échéants jusqu'au 6 juillet 2017	–	55 273	55 273
Billets à terme adossés à des actifs	–	1 246	1 246
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	486 913	248	487 161
Participations	–	20 067	20 067
	486 913	154 364	641 277

	2018	2017
Les placements sont affectés aux paiements suivants :		
Garanties de prêts (<i>note 1</i>)	177 085	169 913
Contributions à l'ASRA et aux AGRI (<i>note 11</i>)	317 000	317 000
	494 085	486 913

17. PLACEMENTS (SUITE)

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 20 % et viennent à échéance le 15 juillet 2056. Quant aux billets d'actifs inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui est ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents et viennent à échéance le 25 décembre 2037.

La valeur des billets correspond au montant que la direction considère être en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2018 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation qui tient compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités.

	2018		2017	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Véhicules d'actifs-cadres 2				
Catégorie C	551	-	588	-
Actifs inadmissibles	-	-	804	185
Véhicules d'actifs-cadres 3				
Actifs inadmissibles	3 474	628	3 945	1 061
	4 025	628	5 337	1 246

Évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable

	2018		2017	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	5 337	1 246	83 721	71 213
Disposition	(972)	(618)	(77 732)	(69 941)
Radiation	(340)	-	(652)	-
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	(26)
Solde à fin	4 025	628	5 337	1 246

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation sont placés dans deux fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et sont exprimés en unités. Les unités sont remboursables sur préavis de cinq jours ouvrables avant le premier jour du mois suivant, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2018.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS (SUITE)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (SUITE)

	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Compte dédié	177 005	212 629	169 913	199 009
Réserve	317 248	325 532	317 248	322 462
	494 253	538 161	487 161	521 471

PARTICIPATION

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc., dont la mission est de soutenir, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33 % des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou déjà établie. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité, ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles situées au Québec. Au cours de l'exercice, la Société a effectué un investissement dans le fonds de 1 million de dollars (2017 : 1,4 million de dollars) et a reçu 404,4 milliers de dollars en distribution de capital (2017 : 569,3 milliers de dollars).

	2018	2017
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	14 546	14 595
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	6 069	5 472
	20 615	20 067

Informations financières sommaires :

	2018			
	Revenus	Charges	Résultats nets	Quote-part dans le résultat net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	898	952	(54)	(49)
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	512	509	3	1
	1 410	1 461	(51)	(48)

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2018, retraités selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2017, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2018.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS (SUITE)

PARTICIPATION (SUITE)

	2017			
	Revenus	Charges	Résultat net	Quote-part dans le résultat net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	2 016	1 069	947	853
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	385	595	(210)	(70)
	2 401	1 664	737	783

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2017, retraités selon les IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2016, ajustés en fonction des résultats intérimaires du 31 mars 2017.

	2018			2017
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	16 084	217	15 867	15 922
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	18 275	1 286	16 989	15 024
	34 359	1 503	32 856	30 946

(1) Selon les états financiers audités du 31 mars 2018, retraités selon les IFRS.

(2) Selon les états financiers audités du 30 septembre 2017.

18. EMPRUNT TEMPORAIRE

En vertu du décret 651-2017 du gouvernement du Québec, daté du 28 juin 2017, la Société est autorisée à contracter jusqu'au 30 juin 2018, des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 205 millions de dollars (2017 : 203 millions de dollars). Au 31 mars 2018 et 2017, la Société n'avait aucun emprunt temporaire.

Les limites du régime d'emprunt représentent les montants exclusivement réservés aux besoins financiers suivants:

	2018	2017
Fonds fiduciaires	155 000	155 000
Ouverture de crédit	50 000	40 000
Capital Financière agricole inc.	–	8 000
	205 000	203 000

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

19. CHARGES À PAYER

	2018	2017
Traitements	2 225	1 375
Avantages sociaux	661	583
Subvention à l'investissement et contribution au paiement de l'intérêt	2 588	584
Fournisseurs	1 299	1 689
Programme Agri-stabilité	532	180
Programme d'appui financier à la relève agricole	246	601
Autres	481	278
	8 032	5 290

20. COMPTES DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	2018	2017
Solde au début	64 547	64 626
Dépôts des participants	30 709	38 717
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	30 261	38 412
Intérêts versés par La Financière agricole du Québec	408	338
Retraits des participants	(60 004)	(77 546)
Solde à la fin	65 921	64 547

21. COMPTES DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-QUÉBEC

	2018	2017
Solde au début	190 600	141 162
Dépôts des participants	80 170	109 236
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	78 663	108 603
Intérêts versés par La Financière agricole du Québec	1 216	764
Retraits des participants	(140 985)	(169 165)
Solde à la fin	209 664	190 600

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

22. REVENUS REPORTÉS

	2018	2017
Contributions des participants au programme Agri-stabilité		
Solde au début	47 148	41 047
Ajustements de contribution	29	(33)
Contributions versées par les participants	8 053	8 303
Contributions utilisées au paiement du programme	(3 118)	(3 030)
Contributions utilisées provisionnées	(302)	861
Solde à la fin	51 810	47 148
Droits administratifs	21	69
Autres revenus	143	147
	51 974	47 364

23. DÛ AUX FONDS

	2018	2017
Fonds d'assurance récolte:		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	222	2 168
Portant intérêt au taux de 1,573 % échéant le 5 avril 2018 (2017: 1,006% et 1,007%, échéants jusqu'au 15 juin 2017)	6 500	8 000
	6 722	10 168
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 054	2 182
	8 776	12 350

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

24. DETTES À LONG TERME

	2018	2017
Dû au ministère des Finances du Québec :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	100	100
Sans intérêt, remboursable au plus tard le 31 décembre 2021	10 000	10 000
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite	15 369	15 338
Dû au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 129	6 109
Dû au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	65	65
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures, portant intérêt à des taux variant de 2,15 % à 3,33 %, remboursables par versements mensuels variant de 702 \$ à 3 372 \$, échéants jusqu'au 1 ^{er} mars 2027	381	443
	30 044	32 055

Les versements en capital à effectuer au cours des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2019	63
2020	63
2021	34
2022	10 034
2023	35
2024 et suivants	152
Indéterminés	19 663
	30 044

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

25. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2018	2017
Solde au début	74 636	73 342
Débours de garanties	(738)	(1 209)
Recouvrement	24	48
Provision pour garanties de prêts	3 163	2 455
Solde à la fin	77 085	74 636
La provision se répartit comme suit:		
Provision spécifique	6 306	5 201
Provision générale	70 779	69 435
	77 085	74 636

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 5 184 millions de dollars (2017: 4 914,4 millions de dollars) dont 14,4 millions de dollars fait l'objet d'une provision spécifique au 31 mars 2018 (2017: 13,1 millions de dollars).

GARANTIES DE PRÊTS

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit:

	2018		2017	
	Montant utilisé	Montant inutilisé	Montant utilisé	Montant inutilisé
Prêts	5 168 748	460 619	4 895 611	480 993
Ouvertures de crédit	15 272	57 654	18 772	23 357
	5 184 020	518 273	4 914 383	504 350

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit:

	2018	2017
Moins de 5 ans	325 988	345 650
5 ans et plus et moins de 10 ans	1 074 906	1 112 091
10 ans et plus et moins de 15 ans	1 621 718	1 560 443
15 ans et plus et moins de 20 ans	1 751 230	1 618 828
20 ans et plus	410 178	277 371
	5 184 020	4 914 383

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

25. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (SUITE)

GARANTIES DE PRÊTS (SUITE)

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis portent intérêt aux taux suivants :

	2018	2017
Moins de 4 %	4 127 345	3 861 122
de 4 % à 5,99 %	44 022	27 593
6 % et plus	1 618	261
taux variable	1 011 035	1 025 407
	5 184 020	4 914 383

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs à la suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

26. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les membres du personnel de la Société bénéficient d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme actuel permet aux professionnels d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement. Ce droit à l'accumulation cesse lorsque l'employé devient un membre du personnel d'encadrement. Les jours accumulés dans les banques de maladie de ces employés peuvent être monnayés à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ en préretraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Ces employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Depuis avril 2017 pour les fonctionnaires et en vertu de l'entente de principe de mars 2018 pour les professionnels, les employés pourront accumuler annuellement les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils ont droit annuellement, et ce, jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toutes les journées accumulées et excédentaires seront payables l'année suivante et il n'y aura aucune possibilité de les utiliser dans un contexte de départ en préretraite.

En ce qui concerne les banques de journées de maladie accumulés au 31 mars 2018, pour les fonctionnaires et au 31 mars 2019 pour les professionnels, des dispositions transitoires sont prévues afin qu'elles soient épuisées respectivement d'ici le 1^{er} avril 2022 et le 1^{er} avril 2024 soit par une utilisation ou un transfert, sinon elles seront payables à 70 %.

La provision pour congés de maladie ne fait pas l'objet d'une capitalisation distincte pour en assurer le paiement.

	2018	2017
Solde au début	14 147	15 136
Prestations acquises	28	402
Prestations versées	(1 698)	(1 391)
Solde à la fin	12 477	14 147

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

26. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (SUITE)

PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES

La provision pour congés de maladie est estimée en considérant des strates d'âge, actualisées annuellement, et des principales hypothèses suivantes :

Taux d'indexation variant de 3,3 % à 4 % (2017 : 2,55 % à 4,05 %);

Taux d'actualisation variant de 2,10 % à 3,09 % (2017 : 0,94 % à 3,44 %);

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 2 à 33 ans (2017 : 1 à 34 ans).

27. IMMOBILISATIONS

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	967	858	109
Équipement informatique	1 630	1 247	383
Stations météorologiques	608	137	471
Développement informatique	18 543	13 033	5 510
Améliorations locatives	841	638	203
	22 589	15 913	6 676

	2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier et équipement	958	803	155
Équipement informatique	1 423	897	526
Stations météorologiques	608	81	527
Développement informatique	16 993	12 327	4 666
Améliorations locatives	841	536	305
	20 823	14 644	6 179

	2018		2017	
	Acquisitions au coût	Dispositions au coût	Acquisitions au coût	Dispositions au coût
Mobilier et équipement	10	–	9	–
Équipement informatique	235	28	250	115
Stations météorologiques	–	–	46	–
Développement informatique	1 550	–	1 902	–
	1 795	28	2 207	115

Au 31 mars 2018, un montant de 3 951 milliers de dollars (2017 : 3 364 milliers de dollars) en développement informatique n'est pas amorti compte tenu que les travaux sont en cours de réalisation.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

28. COMPTE DÉDIÉ AUX GARANTIES DE PRÊTS

	2018	2017
Solde au début	174 636	173 342
Débours de garanties (note 25)	(738)	(1 209)
Revenus de placement	5 019	8 575
Recouvrement (note 25)	24	48
Produit de disposition de placements en BTAA	13	438
Montant retiré au cours de l'exercice	–	(5 000)
Montant excédentaire ⁽¹⁾	(1 869)	(1 558)
Solde à la fin	177 085	174 636

Le Compte dédié est composé des éléments suivants :

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	426	5 640
Revenus de placement à recevoir	527	641
Acceptations bancaires	996	–
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	177 005	169 913
	178 954	176 194
Montant excédentaire ⁽¹⁾	(1 869)	(1 558)
	177 085	174 636

En plus des revenus de placement du Compte dédié, la capitalisation du compte est assurée par une contribution annuelle de La Financière agricole correspondant à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts, dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent, et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent, tel que prévu à la Politique de capitalisation du Compte dédié. Aux 31 mars 2018 et 2017, les rendements obtenus ayant été supérieurs aux débours de garanties, aucun montant n'a été versé au Compte dédié.

(1) Ce montant représente l'excédent du maximum permis de 100 millions de dollars de la réserve attribuable aux garanties de prêts en vertu de la Politique de capitalisation du Compte dédié. Ce montant est retiré du Compte dédié au début de l'exercice subséquent.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

29. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions imputables aux prochains exercices financiers totalisent 7 269 milliers de dollars (2017: 6 432 milliers de dollars). Le versement de ces montants est conditionnel à la présentation de pièces justificatives qui peut s'effectuer sur une période maximale de cinq ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les engagements à l'égard du Programme d'aide de transition pour le secteur du veau de lait imputables aux prochains exercices financiers totalisent 362 milliers de dollars. Le versement de ces montants est conditionnel à la réalisation d'événements établis selon chacune des ententes signées avec Les Producteurs de bovins du Québec qui peut s'effectuer sur une période maximale de trois ans. Conséquemment, les montants à verser annuellement sont indéterminables.

Les obligations contractuelles relatives aux opérations courantes totalisent 1 206 milliers de dollars (2017: 793 milliers de dollars) et les versements prévus au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

2019	673
2020	308
2021	140
2022	85
	1 206

30. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement:		
Créances et revenus de placement à recevoir	249	(2 100)
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	(57 462)	(105 292)
À recevoir du gouvernement du Québec	(4 296)	150
À recevoir du gouvernement du Canada	(16 494)	2 831
Charges à payer	2 718	(1 351)
Comptes des participants au programme Agri-investissement	1 374	(79)
Comptes des participants au programme Agri-Québec	19 064	49 438
Revenus reportés	4 610	5 904
Dû au gouvernement du Canada	(552)	(228)
Dû aux Fonds	(3 574)	10 894
Provision pour programme Agri-stabilité	12 343	(17 038)
Provision pour programme Agri-investissement	3 747	(4 926)
Provision pour programme Agri-Québec	11 140	33 748
Provision pour programme Agri-Québec Plus	9 425	5 576
Provision pour vacances	230	(63)
Provision pour congés de maladie	(1 670)	(989)
	(19 148)	(23 525)

30. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

	2018	2017
Autres renseignements :		
Intérêts payés	1 704	1 205
Montant relatif à l'acquisition d'immobilisations inclus dans le poste Charges à payer	24	-

31. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2018, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP a diminué de 11,05 % à 10,97 % de la masse salariale admissible et le taux du RRPE et du RRAS, qui fait partie du RRPE, a diminué de 15,03 % à 12,82 %.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 2,97 % au 1^{er} janvier 2018 (4,94 % au 1^{er} janvier 2017) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2018 correspondant à 5,94 % de la masse salariale admissible (9,88 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2017).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 3 652 milliers de dollars (2017 : 3 882 milliers de dollars). Les obligations de celle-ci envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques financiers selon des paramètres précis et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

La Société dispose d'une politique générale de placement et de financement qui régit ses opérations financières. Cette politique traite des opérations liées à la gestion de l'encaisse et des transactions de placement et de financement à court terme. Elle encadre également les activités de placement à plus long terme pour les sommes déposées à la Caisse. Essentiellement, cette politique vise, d'une part, à optimiser les taux de rendement sur les placements tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par la Société, et d'autre part, à minimiser le recours et le coût du financement à court terme, tout en permettant à la Société de respecter ses engagements financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. La Société est exposée principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux créances et revenus de placement à recevoir, aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc., du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des gouvernements du Québec et du Canada, aux prêts et ouverture de crédit ainsi qu'aux placements. Le risque de crédit maximal correspond à leur valeur comptable.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux acceptations bancaires et aux billets à escompte des placements est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard de ses comptes clients et des prêts consentis. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* lui permet d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui lui est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi qu'elle administre. De plus, la gestion des créances des clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

L'ouverture de crédit émise est d'une durée d'un an et elle est remboursée en totalité à la fin du terme. Avant chaque émission, la Société analyse les informations au dossier et les besoins financiers, réduisant ainsi le risque de crédit.

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

La Société est peu exposée au risque de crédit à l'égard des montants à recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des gouvernements du Québec et du Canada, compte tenu des facilités de crédit de chacun.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

La concentration du risque de crédit liée aux comptes clients n'est pas présentée compte tenu que le solde de ceux-ci à la date de clôture est peu significatif.

Les placements de la Société font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de ses portefeuilles de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, les fonds sont indirectement exposés au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ces fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par les fonds particuliers sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un programme ou des dépenses administratives. Les liquidités de la Société sont assurées, notamment par la contribution annuelle du gouvernement du Québec et la contribution du gouvernement fédéral pour l'administration des programmes fédéraux.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités.

Aux 31 mars 2017 et 2018, la Société ne dispose d'aucun crédit bancaire pour ses opérations courantes. L'échéance des charges à payer est de moins de 30 jours. La portion de la dette à long terme remboursable au cours de l'exercice, présentée à la note 24, est non significative sur la gestion des liquidités. Quant aux autres passifs financiers, leur échéance dépend de la date de traitement des dossiers et peuvent s'étendre au-delà du prochain exercice. Au 31 mars 2018, la Société est peu exposée au risque de liquidité compte tenu de ses actifs financiers en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements et ainsi que du versement de 25 % et plus de la contribution annuelle du gouvernement provincial dans les 30 jours suivant le début de l'exercice financier, et enfin, des prêts inter-fonds permis par sa loi.

Concernant les placements à la Caisse, la Société s'assure, au moyen d'analyses et de projections des flux de trésorerie, d'être en mesure d'avoir accès à des liquidités en ayant dans ses portefeuilles de référence des titres facilement convertibles en trésorerie. Les retraits à la Caisse sont effectués le premier jour de chaque mois, conditionnel à un préavis de cinq jours ouvrables. L'analyse du risque de liquidité des fonds particuliers est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net des fonds particuliers du Compte dédié et de la Réserve est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de liquidité. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

La Société est exposée au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tel que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

La politique de placement de la Société encadre la composition des portefeuilles de référence, lesquels correspondent à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Au 31 mars 2018, la composition des portefeuilles de référence des fonds particuliers, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	COMPTE DÉDIÉ			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	50,47 %	43 %	50 %	60 %
Taux	17,31 %	12 %	17 %	24 %
Crédit	19,26 %	13 %	18 %	25 %
Valeurs à court terme	13,9 %	13 %	15 %	20 %
Actifs réels	12,33 %	7 %	13 %	19 %
Immeubles	8,03 %	5 %	8 %	11 %
Infrastructures	4,30 %	2 %	5 %	8 %
Actions	36,58 %	27 %	37 %	44 %
Marchés boursiers	30,37 %	21 %	31 %	38 %
Placements privés	6,21 %	3 %	6 %	9 %
Autres	0,62 %	–	–	1,5 %

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

	RÉSERVE			
	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	80,22 %	70 %	80 %	95 %
Taux	10,58 %	7,5 %	10,50 %	13,5 %
Crédit	9,58 %	6,5 %	9,5 %	12,5 %
Valeurs à court terme	60,06 %	50 %	60 %	70 %
Actions				
Marchés boursiers	19,84 %	5 %	20 %	30 %
Autres	-0,06 %	-	-	-

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % (2017 : 99 %) sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 5 % (2017 : 1 %) des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 3 000 jours d'observation (2017 : 2 500) des facteurs de risque est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

Trois types de mesure du risque sont analysés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif des fonds particuliers sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que les portefeuilles des fonds particuliers subiraient si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes des portefeuilles réels des fonds particuliers pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif des fonds particuliers découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels les fonds particuliers investissent. Ainsi, les fonds particuliers sont exposés aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR des fonds particuliers.

	2018	
	Compte dédié	Réserve
Risque absolu des portefeuilles réels	10,2 %	4,6 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	10,3 %	4,5 %
Risque actif	1,4 %	0,7 %

Étant donné que l'actif net des fonds particuliers sont investis dans des portefeuilles sous-jacents, ces fonds sont indirectement exposés au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers des fonds particuliers est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2018, l'exposition nette aux devises étrangères des portefeuilles réels, incluant les investissements sous-jacents en devise détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net, représente 38 % pour le Compte dédié (2017: 31 %) et de 15 % (2017: 15 %) pour la Réserve.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

32. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêt.

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de la dette à long terme avec la Société québécoise des infrastructures. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction détient ses passifs financiers jusqu'à leur échéance et s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. De plus, elle effectue un suivi rigoureux des réclamations aux gouvernements fédéral et provincial.

La Société est exposée également au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux montants à recevoir de Capital Financière agricole inc. et du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Elle recherche les conditions de placement à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 6,8 millions de dollars (2017 : 6,2 millions de dollars).

33. GESTION DES FONDS FIDUCIAIRES

La Société est fiduciaire du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte. Ces fonds ne sont pas consolidés avec la Société puisqu'ils constituent des patrimoines fiduciaires distincts en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*.

Informations financières sommaires :

	2018			2017
	Actifs	Passifs	Avoir net (déficit cumulé)	Avoir net (déficit cumulé)
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	57 967	303 711	(245 744)	(292 553)
Fonds d'assurance récolte	412 038	4 290	407 748	377 862
	470 005	308 001	162 004	85 309

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2018 (en milliers de dollars)

34. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2018	2017
Société québécoise des infrastructures :		
Loyers	3 429	3 327
Intérêts	13	15
Centre de services partagés du Québec :		
Fournitures et communication	1 159	1 354

De plus, la Société est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la Société. Les principaux dirigeants sont composés du président-directeur général, des membres du conseil d'administration et du comité de direction.

La Société n'a conclu aucune opération avec des apparentés à une valeur différente de ce qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION
DES REVENUS AGRICOLES

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds). Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

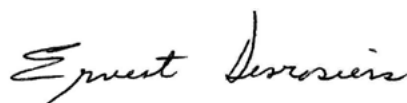
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des Fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé aux audits des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de ces audits et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne ses audits.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Richard Laroche

Vice-président à la clientèle et Intérim
à la Direction des ressources financières et matérielles de la Société

Lévis, le 20 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2018, l'état du résultat global et l'état de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, l'état du résultat global et l'état de la variation de l'avoir net du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

OPINION

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2018, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 20 juin 2018

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 6)	54 151	56 128
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 6)	109 014	94 367
Intérêts	21	27
	163 186	150 522
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 6)	111 163	218 249
Intérêts – La Financière agricole du Québec	4 019	1 915
Intérêts – autres	187	79
Études des coûts de production	907	1 315
Autres frais	101	151
	116 377	221 709
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	46 809	(71 187)

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(292 553)	(162 643)
Résultat net et global de l'exercice	46 809	(71 187)
Distributions (note 12)	–	(58 723)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13)	(245 744)	(292 553)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIF		
Courant		
Encaisse	1 032	348
Comptes clients (note 7)	28 082	1 986
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	2 054	2 182
Avances aux adhérents (note 8)	26 799	30 351
	57 967	34 867
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	617	310
Contributions des adhérents reportées (note 9)	16 073	13 240
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	266 809	208 354
Provision pour compensations (note 11)	20 192	46 708
Distributions à payer (note 12)	20	58 808
	303 711	327 420
DÉFICIT CUMULÉ (note 13)	(245 744)	(292 553)
	57 967	34 867

Engagement (note 23)

Passifs éventuels (note 24)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers

Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon

Président du conseil d'administration de la Société

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	46 809	(71 187)
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	(26 096)	3 314
À recevoir de La Financière agricole du Québec	128	(1 465)
Avances aux adhérents	3 552	(6 520)
Charges à payer	307	(23)
Contributions des adhérents reportées	2 833	(72)
Provision pour compensations	(26 516)	(9 352)
	(45 792)	(14 118)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 017	(85 305)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec	58 455	104 299
Distributions versées	(58 788)	(18 863)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(333)	85 436
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	684	131
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	348	217
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 032	348
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus liés aux activités d'exploitation	23	26
Intérêts payés liés aux activités de financement	4 132	1 829

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
PRODUITS		
Contributions des adhérents	22 364	21 737
Contribution de La Financière agricole du Québec	34 215	33 106
Revenus de placement (note 14)	14 757	20 493
	71 336	75 336
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	41 443	17 809
Intérêts	7	5
	41 450	17 814
RÉSULTAT NET ET GLOBAL DE L'EXERCICE	29 886	57 522

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
AVOIR NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	377 862	320 340
Résultat net et global de l'exercice	29 886	57 522
AVOIR NET À LA FIN DE L'EXERCICE	407 748	377 862


Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIF		
Courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 025	26 852
Comptes clients (note 7)	121	180
Revenus de placement à recevoir (note 15)	656	789
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 16)	6 722	10 168
Placements (note 17)	4 987	4 994
	15 511	42 983
Non courant		
Placements (note 17)	396 527	336 918
	412 038	379 901
PASSIF		
Courant		
Charges à payer	60	30
Contributions des adhérents reportées (note 9)	881	954
Provision pour indemnités (note 18)	3 349	1 055
	4 290	2 039
AVOIR NET	407 748	377 862
	412 038	379 901

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.



Ernest Desrosiers
Président-directeur général de la Société



Alain Gagnon
Président du conseil d'administration de la Société

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net et global de l'exercice	29 886	57 522
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie:		
Reprise pour provision excédentaire	(303)	(547)
Moins-value non réalisée de billets à terme adossés à des actifs	-	123
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	-	(312)
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôts et de placement du Québec	13	-
Plus-value non réalisée de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(6 982)	(14 078)
	22 588	42 708
Variation des éléments hors caisse:		
Comptes clients	59	221
Revenus de placement à recevoir	133	(285)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	3 446	(9 429)
Charges à payer	30	18
Contributions des adhérents reportées	(73)	3
Provision pour indemnités	2 597	(180)
	6 192	(9 652)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	28 780	33 056
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements	7	6 432
Produit de disposition de billets à terme adossés à des actifs	11	22 153
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(52 820)	(62 522)
Disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	195	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(52 607)	(33 937)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(23 827)	(881)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	26 852	27 733
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 025	26 852
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent:		
Encaisse	20	1 157
Billets à escompte	2 992	25 683
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	13	12
	3 025	26 852
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:		
Intérêts perçus sur les activités d'exploitation	27	30
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	7 878	5 913
Intérêts payés sur les activités d'exploitation	6	5

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte (les Fonds) constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (RLRQ, chapitre L-O.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par la Société, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de la Société.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à la Société varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour la Société. Les contributions sont déterminées grâce à une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères définis qui permettent de respecter les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. BASE DE PRÉSENTATION

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de la Société le 20 juin 2018.

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sont présentées dans les notes suivantes:

- Notes 5 et 17 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 11 et 18 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

2. BASE DE PRÉSENTATION (SUITE)

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS CRITIQUES (SUITE)

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

CONTRIBUTIONS, COMPENSATIONS ET INDEMNITÉS

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2017 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

REVENUS DE PLACEMENT

Les intérêts sur les placements, à l'exception des intérêts sur les billets à terme adossés à des actifs (BTAA), sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la direction du Fonds a la certitude de pouvoir les encaisser.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) et aux placements temporaires, dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les BTAA ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

CLASSIFICATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net (suite)

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés, de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Revenus de placement » à l'état du résultat global.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les revenus de placement à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole du Québec sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût, ce qui correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer, le montant dû à La Financière agricole du Québec et le montant de distributions à payer sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relativement à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteurs d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

PROVISIONS (SUITE)

a) Passif relié aux programmes d'assurance (suite)

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et, conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes :

- i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées ;
- ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par la norme IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par la Société et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de la Société. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement, dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

RAPPROCHEMENT DES PASSIFS ISSUS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des passifs issus des activités de financement n'est pas présentée, tel qu'exigé par l'IAS 7 étant donné que les montants à l'état des flux de trésorerie représentent directement ceux nécessaires au rapprochement.

4. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES ET NON ENTRÉES EN VIGUEUR

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2018

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 *Instruments financiers*. Elle remplace la norme actuelle sur les instruments financiers. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture.

De façon générale, la norme doit être appliquée rétrospectivement à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Un amendement à IFRS 4 *Contrats d'assurance*, rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaire d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021. Cette exemption reste valide avec la publication d'IFRS 17 *Contrats d'assurance* en mai 2017. Le Fonds d'assurance récolte est éligible au report et évalue la possibilité de s'en prévaloir jusqu'à la date maximale permise.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

4. NORMES COMPTABLES PUBLIÉES ET NON ENTRÉES EN VIGUEUR (SUITE)

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2018

L'IASB a publié en mai 2014 une nouvelle norme, l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplacera les normes et les interprétations actuelles sur la comptabilisation des revenus. L'IFRS 15 établit un modèle global unique pour la comptabilisation des revenus tirés de contrats avec des clients. Le nouveau modèle vise tous les contrats conclus avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres IFRS, tels que les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Cette nouvelle norme doit être appliquée de façon rétrospective à compter de sa date d'entrée en vigueur.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE – DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2021

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle général se base sur l'utilisation des hypothèses en date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et garanties des assurés.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES CONSIDÉRÉES POUR L'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

HIÉRARCHIE DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les dépôts à participation à la Caisse et les BTAA sont classés dans le Niveau 2 et le Niveau 3 aux 31 mars 2018 et 2017.

6. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 128 051 milliers de dollars (2017 : 235 931 milliers de dollars) et les contributions de 180 053 milliers de dollars (2017 : 168 177 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 16 888 milliers de dollars (2017 : 17 682 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

7. COMPTES CLIENTS

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2018	2017
Contributions	27 039	1 374
Compensations versées en trop	1 043	612
	28 082	1 986

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

	2018	2017
Année d'assurance 2017	27 445	–
Année d'assurance 2016	96	1 237
Année d'assurance 2015	113	134
Année d'assurance 2014	197	305
Année d'assurance 2013	76	105
Antérieures à 2013	155	205
	28 082	1 986

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 31 milliers de dollars au 31 mars 2018 (2017 : 78 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	2018	2017
Contributions	84	176
Indemnités versées en trop	37	4
	121	180

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances de contribution pour un montant de 2 644 dollars au 31 mars 2018 (2017 : 3 525 dollars). Ce montant est présenté en réduction des contributions aux résultats.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

8. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions Céréales et canola, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur.

9. CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS REPORTÉES

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente reçus avant la date de clôture de l'exercice.

10. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2018	2017
Sans intérêt ni modalité de remboursement	275	194
Portant intérêt à des taux variant entre 1,816% et 1,921 %, échéants jusqu'au 28 mai 2018 (2017 : 1,13 % à 1,26 %, échéants jusqu'au 27 juin 2017)	266 534	208 160
	266 809	208 354

11. PROVISION POUR COMPENSATIONS

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	2018	2017
Solde au début	46 708	56 060
Compensations versées non provisionnées	89	1 114
Compensations versées	(46 797)	(57 174)
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	20 192	46 708
Solde à la fin	20 192	46 708

12. DISTRIBUTIONS

En juin 2016, les représentants des fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles des secteurs pommes de terre, maïs-grain et soya, ont fait savoir à La Financière agricole, leur intention de se retirer de la couverture du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Au 31 mars 2017, les excédents relatifs à ces fonds totalisaient un montant de 58 723 milliers de dollars à distribuer. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a entériné les modalités de distribution de ces excédents aux constituants respectifs par le versement du tiers aux adhérents et des deux tiers à La Financière agricole.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

13. DÉFICIT CUMULÉ

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produit assurable :

PRODUIT ASSURABLE	Excédent (déficit) au 31 mars 2017	Contributions	Compensations	Intérêts Autres frais	Excédent (déficit) au 31 mars 2018
Veaux d'embouche	25 547	22 748	(51 598)	(81)	(3 384)
Bouvillons et bovins d'abattage	(8 305)	(2 180)	8 998	(147)	(1 634)
Veaux de grain	9 691	487	(13)	44	10 209
Porcelets	(107 885)	29 655	799	(1 506)	(78 937)
Porcs	(193 814)	57 336	2 036	(2 699)	(137 141)
Agneaux	2 680	16 814	(15 201)	(90)	4 203
Céréales et canola	(22 593)	38 029	(56 184)	(627)	(41 375)
Pommes	2 126	276	-	(87)	2 315
	(292 553)	163 165	(111 163)	(5 193)	(245 744)

PRODUIT ASSURABLE	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Bouvillons et bovins d'abattage	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Veaux de grain	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Porcelets	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Porcs	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Agneaux	2017	1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017
Céréales	2016	1 ^{er} août 2016 au 31 juillet 2017
Canola	2016	15 août 2016 au 14 août 2017
Pommes	2016	15 août 2016 au 14 août 2017

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

14. REVENUS DE PLACEMENT

	2018	2017
Revenus de placement des fonds confiés à la Caisse:		
Revenus nets de placement:		
Revenu fixe	2 565	1 495
Marchés boursiers	3 276	2 731
Autres placements	89	475
	5 930	4 701
Gains (pertes) à la vente de placements:		
Revenu fixe	17	39
Marchés boursiers	2 295	1 216
Autres placements	(737)	(137)
	1 575	1 118
Plus-value (moins-value) non réalisée:		
Revenu fixe	(155)	260
Marchés boursiers	6 430	14 174
Autres placements	707	(356)
	6 982	14 078
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse	1	5
	14 488	19 902
Revenu d'intérêts:		
Placements temporaires	99	219
Avances – La Financière agricole du Québec	77	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	76	60
Comptes clients	16	29
Billets à terme adossés à des actifs	1	44
Gain sur disposition de billets à terme adossés à des actifs	–	312
Moins-value non réalisée de billets à terme adossés à des actifs	–	(123)
	14 757	20 493

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

15. REVENUS DE PLACEMENT À RECEVOIR

	2018	2017
Revenus de placement de dépôts à participation à la Caisse	656	789

16. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2018	2017
Sans intérêt ni modalité de remboursement	222	2 168
Portant intérêt au taux de 1,573 %, échéant le 5 avril 2018 (2017 : taux de 1,006 % et 1,007 %, échéants jusqu'au 15 juin 2017)	6 500	8 000
	6 722	10 168

17. PLACEMENTS

	2018		2017	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Billet à escompte, portant intérêt au taux de 1,57 %, échéant le 31 mai 2018 (2017 : 0,88 %, échu le 16 mai 2017)	4 987	–	4 994	–
Billets à terme adossés à des actifs	–	–	–	11
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	–	396 527	–	336 907
	4 987	396 527	4 994	336 918

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS

Le Fonds d'assurance récolte détient des billets de catégorie C d'une valeur nominale de 163 milliers de dollars (2017 : 174 milliers de dollars) portant intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 % et échéants le 15 juillet 2056.

La direction du Fonds a déterminé la juste valeur au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2018, le portefeuille des BTAA est entièrement dévalué et aucune moins-valeur non réalisée n'a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2017 : moins-valeur de 123 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation de la juste valeur comptabilisée est raisonnable et s'avère la plus appropriée à cette date. Néanmoins, la juste valeur est établie en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

17. PLACEMENTS (SUITE)

DÉPÔTS À PARTICIPATION À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actif composant les dépôts à participation :

	2018	2017
Placements à la juste valeur (coût 2018: 364 millions de dollars; 2017: 306 millions de dollars)	396 565	337 206
Avance au fonds général	(33)	(37)
Revenus de placement courus et à recevoir	651	527
Revenu net à verser au déposant	(656)	(789)
	396 527	336 907

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	2018	2017
Placements		
Unités de participation de portefeuilles spécialisés		
Revenu fixe		
Taux	22 032	18 461
Crédit	18 015	15 172
Valeur à court terme	202 931	170 603
	242 978	204 236
Actions		
Marchés boursiers	153 630	132 886
Autres placements		
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA ¹	–	93
	396 608	337 215
Passifs relatifs aux placements		
Quote-part nette des activités du fonds général	(43)	(9)
	396 565	337 206

(1) Le 1^{er} juin 2017, le portefeuille spécialisé BTAA a été fermé à la suite de l'encaissement des titres sous-jacents du portefeuille.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

18. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	2018	2017
Solde au début	1 055	1 782
Indemnités versées	(767)	(1 233)
Reprise pour provision excédentaire	(303)	(547)
Provision pour indemnités de l'exercice	3 364	1 053
Solde à la fin	3 349	1 055

19. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

Par ailleurs, la Société assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 4 803 milliers de dollars (2017 : 5 730 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 5 754 milliers de dollars (2017 : 4 969 milliers de dollars) déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

20. GESTION DU CAPITAL

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole du Québec et l'avoir du Fonds d'assurance récolte.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, la Société détermine les taux de prime selon une méthodologie de tarification établie à partir de normes et de critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Société révisé périodiquement les besoins financiers des Fonds et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte dispose d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux revenus de placement à recevoir, aux placements ainsi qu'au montant à recevoir de La Financière agricole du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes.

Le risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie est limité étant donné que les fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par la Société. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, est situé dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

a) Risque de crédit (suite)

Au 31 mars 2018, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes :

FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2018	2017
Porcine	94 %	6 %
Bovine	4 %	67 %
Agneaux	2 %	25 %
Céréaliers	–	2 %
	100 %	100 %

FONDS D'ASSURANCE RÉCOLTE

	2018	2017
Pommes	29 %	2 %
Foin et maïs fourrager	22 %	19 %
Céréales	24 %	56 %
Légumes maraîchers	14 %	16 %
Légumes de transformation	3 %	2 %
Autres	8 %	5 %
	100 %	100 %

Les placements du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Concernant les dépôts à participation à la Caisse, la Société gère en partie le risque de crédit en déterminant la composition de son portefeuille de référence réduisant ainsi l'exposition au risque à un niveau jugé acceptable par celle-ci. L'analyse du risque de crédit et de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers. Tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

La direction du Fonds considère qu'il n'y a aucun risque de crédit quant au montant à recevoir de La Financière agricole du Québec, le montant étant déjà recouvré à la date de signature des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins d'exploitation et en recourant aux facilités de crédit de la Société. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements des placements. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, la Société a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Société dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 155 millions de dollars au 31 mars 2018 (2017 : 155 millions de dollars) pour les Fonds. Le Fonds d'assurance récolte est peu exposé au risque de liquidité compte tenu de son avoir net qui représente 99% de tous ses actifs et des facilités de crédit disponibles. Le Fonds d'assurance stabilisation est peu exposé au risque de liquidité compte tenu des facilités de crédit disponibles avec la Société et du versement de sa contribution déposée dans le premier trimestre de l'exercice suivant.

Pour les placements à la Caisse, l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par cette dernière pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. L'information à ce sujet est disponible dans les états financiers de la Caisse.

c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. La volatilité du prix d'un instrument financier provient de la variation des facteurs de risque de marché, notamment les taux d'intérêt, les écarts de taux de crédit, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de marché relativement aux placements en dépôts à participation de la Caisse. La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée pour tous les portefeuilles spécialisés. Les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activités, les régions géographiques et les émetteurs sont pris en compte.

La politique de placement du Fonds encadre la composition du portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations minimales et maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Les portefeuilles de référence incluent également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant les portefeuilles de référence détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2018, la composition du portefeuille de référence du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Portefeuille réel	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenu fixe	61,26%	56%	61%	66%
Taux	5,56%	2,5%	5,5%	8,5%
Crédit	4,55%	1,5%	4,5%	7,5%
Valeurs à court terme	51,15%	46%	51%	56%
Actions				
Marchés boursiers	38,77%	34%	39%	44%
Autres	-0,03%			

Le risque de marché est mesuré par la Caisse au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 95 % (2017 : 99 %) sur une période d'exposition d'une année. En somme, la VaR indique le niveau de perte que le portefeuille réel de la Caisse pourrait dépasser dans uniquement 5 % (2017 : 1 %) des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour évaluer la VaR. Cette méthode s'appuie principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments financiers soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 3 000 jours d'observation (2017 : 2 500) des facteurs de risque, tels que les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de taux de crédit, des taux de change et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des instruments financiers. De plus, la méthodologie fait en sorte de répéter plusieurs fois dans l'année les effets sur le portefeuille du fonds particulier des pires événements défavorables observés sur un horizon d'un mois.

Trois types de mesure du risque sont analysés :

- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille réel représente le risque total associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille réel du fonds particulier.
- Le risque absolu ou la VaR absolue du portefeuille de référence représente le risque total des indices de référence associé aux catégories d'instruments financiers qui composent le portefeuille de référence du fonds particulier.
- Le risque actif ou la VaR de la gestion active, représente le risque d'obtenir un rendement inférieur à celui du portefeuille de référence en gérant activement le portefeuille réel du fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille réel pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Le risque absolu du portefeuille réel et du portefeuille de référence ainsi que le risque actif du fonds particulier sont mesurés régulièrement et sont sujets à diverses limites. Les résultats des calculs obtenus en appliquant cette méthodologie ne peuvent permettre d'estimer, sur la base d'un événement spécifique, le montant de la perte que le portefeuille du fonds particulier subirait si cet événement se reproduisait à nouveau. Par exemple, si les conditions futures et les facteurs de risque du marché différaient de façon importante de la conjoncture passée, les pertes réelles pourraient significativement différer des pertes estimées. Par ailleurs, ces estimations effectuées à une date donnée ne tiennent pas compte de toutes les pertes possibles découlant d'événements exceptionnels sur le marché, ni des pertes qui pourraient se produire au-delà du niveau de confiance de 95 %. Par conséquent, compte tenu de ces limites, les pertes du portefeuille réel du fonds particulier pourraient excéder les estimations présentées.

Le risque absolu et le risque actif du fonds particulier découlent directement des risques absolus et des risques actifs présentés dans les états financiers annuels de chacun des portefeuilles spécialisés dans lesquels le fonds particulier investit. Ainsi, le fonds particulier est exposé aux risques de taux d'intérêt, d'écart de taux de crédit, de change et de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure des calculs de la VaR du fonds particulier.

Les risques du fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 95 % et un historique de 3 000 jours sont les suivants :

	2018
Risque absolu des portefeuilles réels	8,1 %
Risque absolu des portefeuilles de référence	8,3 %
Risque actif	1,3 %

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. La Caisse effectue une gestion globale du risque de change pour tous les déposants afin d'en réduire l'exposition de façon optimale.

Au 31 mars 2018, l'exposition nette aux devises étrangères du portefeuille réel, incluant les investissements sous-jacents en devises détenues par les portefeuilles spécialisés, en pourcentage de l'actif net du fonds particulier, représente 28 % (2017 : 28 %).

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUES FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des charges d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison, notamment, du montant dû à La Financière agricole du Québec, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition à ce risque, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation, s'il y a lieu. Par la suite, la Société verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 2,7 millions de dollars (2017 : 2,1 millions de dollars).

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de taux d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole du Québec. La Société recherche les conditions de placement les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 1 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 4 millions de dollars (2017 : 3,4 millions de dollars).

22. RISQUE D'ASSURANCE

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification ;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

22. RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée en fonction du niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par la Société. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échuë à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôle sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, la Société s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser pour le produit Foin collectif.

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, les tableaux suivants indiquent la concentration de la clientèle par région administrative et par produit pour l'année d'assurance 2017 :

Région administrative	2018		2017	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec	2%	4%	2%	6%
Bas-Saint-Laurent	11%	20%	11%	4%
Capitale-Nationale	3%	1%	3%	1%
Centre-du-Québec	11%	4%	11%	3%
Chaudière-Appalaches	18%	5%	18%	7%
Côte-Nord	–	–	–	–
Estrie	7%	2%	7%	7%
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1%	1%	1%	1%
Lanaudière	4%	10%	4%	7%
Laurentides	3%	5%	3%	8%
Mauricie	4%	3%	4%	1%
Montérégie	26%	34%	26%	40%
Montréal – Laval	–	–	–	–
Outaouais	3%	4%	3%	7%
Saguenay – Lac-Saint-Jean	7%	7%	7%	8%
	100%	100%	100%	100%

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2018 (en milliers de dollars canadiens)

22. RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

LA CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE (SUITE)

	2018	2017
Foin et maïs fourrager	16%	16%
Céréales	52%	52%
Légumes de transformation	4%	4%
Légumes maraîchers	9%	10%
Pommes de terre	6%	5%
Sirop d'érable	3%	4%
Autres	10%	9%
	100%	100%

23. ENGAGEMENT

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif aux études de coûts de production pour le prochain exercice est de 1 001 milliers de dollars (2017 : 907 milliers de dollars).

24. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet d'un recours juridique, impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement, entre autres, la détermination des compensations versées par la Société.

Les demandeurs, soit 45 entreprises œuvrant ou ayant œuvré dans le secteur porcin, tentent de faire reconnaître la responsabilité de la Société à titre de gestionnaire de différents programmes en assurance et en financement pour les pertes financières et dommages subis en raison, entre autres, de la mesure de redressement et de modifications appliquées à l'étude des coûts de production 2007-2008. Le montant des réclamations, purement hypothétique, est actuellement de 45 millions de dollars, soit 1 million par demandeur, mais aucune preuve ni aucune démonstration quant aux pertes subies par les entreprises n'a été produite dans ce dossier qui en est encore aux moyens préliminaires. Dans l'état actuel de la demande, la probabilité de gains pour les demandeurs est plus qu'incertaine.

Parallèlement à ce dossier, le procureur des demandeurs a tenté d'obtenir de la Cour supérieure du Québec une autorisation d'exercer une action collective dans le but de convertir l'action originale décrite ci-haut en action collective. Cette demande, qui a suspendu les procédures en cours, reprenait essentiellement les mêmes motifs et arguments présentés mais visait à permettre, à moindre coût, la possibilité de rejoindre un plus grand nombre de membres du groupe visé. La cour a rejeté la demande d'autorisation le 5 décembre 2017 et la suspension des procédures de l'action originale est terminée.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ce litige demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont la Société dispose actuellement, la direction estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de cette cause ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds, et par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société, à titre de fiduciaire du patrimoine, sont prises sur ce patrimoine.

